

**Le bourreau dans la presse écrite et la littérature :
le cas du génocide au Rwanda**

Véronique Chelin

Mémoire

Présenté au

Département d'Études françaises

**comme exigence partielle au grade de
maîtrise ès Arts (Littératures francophones et résonances médiatiques)
Université Concordia
Montréal, Québec, Canada**

août 2008

© Véronique Chelin, 2008



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-45702-3
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-45702-3

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Résumé

Notre recherche a porté sur le génocide des Tutsi qui s'est déroulé au Rwanda en 1994. L'objectif de ce mémoire est d'explorer le rapport entre le discours littéraire et le discours journalistique à propos de la représentation du génocide en général et des bourreaux en particulier. En effet, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'un des protagonistes principaux des massacres : le tueur.

Notre corpus littéraire est constitué de quatre œuvres : deux ouvrages publiés dans le cadre de l'opération « Écrire par devoir de mémoire » du *Fest'Africa* de Lille (Boubacar Boris Diop et Abdourahman A. Waberi), un roman d'origine québécoise (Gil Courtemanche) et un roman d'origine rwandaise (Benjamin Sehene).

Notre corpus journalistique est composé de plus de 2 500 articles provenant de la presse écrite québécoise et française. Plus particulièrement, il s'agit des articles écrits entre le 6 avril 1994 et le 31 décembre 2006 dans les quatre journaux suivants : *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Monde* et *Le Figaro*.

Pour chacun de ces corpus, nous abordons le contexte de production, puis nous analysons les textes afin d'en dégager les thématiques principales ainsi que les choix narratifs et linguistiques significatifs. Dans le cas des journaux, nous procédons également à l'analyse quantitative du corpus.

Le premier chapitre définit le concept de génocide et décrit le cas rwandais, tout en expliquant les fondements historiques de cet événement. Le deuxième chapitre propose une réflexion discursive, philosophique et sociologique sur le langage et l'imaginaire du bourreau ainsi que les facteurs de son passage à l'acte. Les troisième et quatrième chapitre sont consacrés à l'analyse des corpus littéraire et journalistique.

Remerciements

J'aimerais dédier ce mémoire à Eugène Bayingana, un ami rwandais qui a perdu la majorité de sa famille durant le génocide de 1994. Son amitié, ses confidences et ses conseils ont été d'une grande richesse et une source d'inspiration constante.

Je remercie du fond du cœur ma directrice de recherche, professeure Françoise Naudillon, pour son enthousiasme et un dévouement hors du commun. Mme Naudillon a toujours été disponible pour me rencontrer et me conseiller. Nos longues conversations et ses commentaires judicieux m'ont été d'une aide inestimable

Je remercie également mes parents, Jacques et Arlette Chelin, ainsi que mon frère, Didier Chelin, pour leur support et leur amour inconditionnel. Leurs encouragements m'ont aidée à me rendre jusqu'au bout de cette belle aventure.

Surtout, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude envers l'homme qui partage ma vie. François Pradella a su m'encourager et supporter tous mes états d'âme, tout en essayant de réunir les meilleures conditions pour la réussite de ce projet. Son amour et sa bienveillance sont irremplaçables.

Enfin, je remercie mes amis et ma belle-famille de leur présence rassurante et de leur appui constant.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1 : Nature du crime et fondements historiques.....	7
1.1. Le concept de « génocide ».....	7
1.2. Les origines de la pensée génocidaire.....	10
1.3. Le cas rwandais.....	14
1.4. À propos du négationnisme.....	19
1.5. De l'histoire mythique à la réalité des massacres.....	22
1.5.1. Les Hutu et les Tutsi à l'ère précoloniale.....	23
1.5.2. La colonisation et la fable du Hamite.....	26
1.5.3. Une révolution « sociale » à saveur ethnique.....	29
1.5.4. Un régime fondé sur la peur et la discrimination.....	30
1.5.5. 1990-1994 : mobilisation ethnique et préparation du génocide.....	33
Chapitre 2 : Le bourreau, de la violence des mots au passage à l'acte.....	37
2.1. De la culpabilité.....	38
2.2. De la banalité du mal.....	41
2.3. Les fonctions du langage et de l'imaginaire chez le bourreau.....	43
2.3.1. Le discours idéologique.....	44
2.3.2. La propagande médiatique.....	44
2.3.3. La mort sociale des victimes.....	48
2.3.4. L'utilisation d'euphémismes et de métaphores.....	50
2.4. La préfecture de Butare, ou comment briser la résistance.....	51
2.5. Les théories du passage à l'acte.....	53
Chapitre 3 : Génocide et presse écrite.....	61
3.1. Le métier de journaliste.....	61
3.1.1. À la recherche d'une définition.....	61
3.1.2. L'identité professionnelle.....	63
3.1.3. Les cadres organisationnels.....	64
3.2. L'analyse quantitative du corpus.....	66
3.2.1. La méthodologie.....	66
3.2.2. Le portrait global : des chiffres révélateurs.....	67
3.2.3. Petite sociologie de la couverture médiatique.....	75
3.3. L'analyse qualitative du corpus.....	78
3.3.1. L'écriture du génocide d'avril à juillet 1994.....	79
3.3.2. L'écriture de l'après-génocide.....	129
3.4. Quelques conclusions.....	143
Chapitre 4 : Génocide et littérature.....	147
4.1. Contexte de production : l'écrivain face au crime ultime.....	148
4.1.1. Diop et Waberi : la commande de <i>Fest' Africa</i>	148
4.1.2. Courtemanche et Sehene : une initiative personnelle.....	153
4.1.3. La question de l'indicible.....	156
4.1.4. L'écriture du tiers.....	159
4.1.5. Face au deuil impossible : l'écriture comme rituel funèbre.....	161
4.1.6. À propos du « devoir de mémoire ».....	164
4.2. Le romancier, cet explorateur de l'existence.....	167

4.3. L'analyse du corpus littéraire.....	172
4.3.1. Des rapports ambigus entre fiction et journalisme	172
4.3.2. Une écriture qui s'interroge	181
4.3.3. Waberi : une écriture hybride et fragmentée.....	187
4.3.4. Diop : la polyphonie rwandaise	196
4.3.5. Courtemanche : sur la voie du génocide	210
4.3.6. Sehene : la confession d'un bourreau	223
4.4. Quelques conclusions.....	238
Conclusion	243
Annexe 1.....	247
Bibliographie	249

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'articles consacrés au génocide.....	67
Tableau 2 : Nombre de reportages consacrés au génocide.	69
Tableau 3 : Pourcentage (%) annuel de couverture.	70
Tableau 4 : Pourcentage (%) annuel de couverture.	71
Tableau 5 : Typologie des sujets abordés.	72
Tableau 6 : Fréquence totale d'apparition de chaque sujet pour chaque quotidien.	73
Tableau 7 : Les bourreaux au sein de notre corpus.....	240

Liste des sigles et des abréviations

Sigles

ACDI : Agence canadienne de développement international
AFP : Agence France-Presse
AP : Associated Press
BBC : British Broadcasting Corporation
CDR : Coalition pour la défense de la République (parti extrémiste hutu)
CNN : Cable News Network
FAR : Forces armées rwandaises
FIDH : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
FPR : Front patriotique rwandais
HCR : Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HRW : Human Rights Watch
MDR : Mouvement démocratique républicain (principal parti d'opposition avant le génocide)
MINUAR : Mission des Nations Unies pour le Rwanda
MRND : Mouvement révolutionnaire national pour le développement (parti du président Habyarimana)
ONU : Organisation des Nations Unies
OUA : Organisation de l'unité africaine
Palipehutu : Parti de libération du peuple hutu au Burundi
PC : Presse canadienne
RTLW : Radio-télévision libre des mille collines
TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda

Abréviations

DPK : COURTEMANCHE, Gil (2000). *Un dimanche à la piscine à Kigali*. Montréal, Boréal.
FS : SEHENE, Benjamin (2005). *Le feu sous la soutane*. Paris, L'Esprit frappeur.
MC : WABERI, Abdourahman A. (2000). *Moisson de crânes. Textes pour le Rwanda*. Paris, Le Serpent à Plumes.
MLO : DIOP, Boubacar Boris (2000). *Murambi, le livre des ossements*. Paris, Stock.

Introduction

Durant les mois d'avril à juillet 1994, le monde entier fut témoin du premier génocide à survenir sur le continent africain. À partir du 6 avril et sans relâche pendant trois mois, le gouvernement rwandais procéda, avec l'aide de la population hutu, à l'extermination systématique de la minorité tutsi dans l'ensemble du pays. Depuis lors, le génocide au Rwanda a fait l'objet d'analyses et de réflexions multiples, et ce, dans presque tous les genres de discours qu'autorise le langage : journalistique, académique, littéraire et même cinématographique. À l'origine de notre réflexion se trouve donc un événement à caractère universel, qui provoqua chez les rescapés un besoin urgent de témoigner et qui força les observateurs internationaux à se pencher sur ce nouvel échec de l'humanité.

Dans les premiers temps, c'est surtout dans le domaine des sciences sociales que l'on tenta de faire le point sur le génocide au Rwanda. Puis, en 1998, les organisateurs du Festival africain de Lille, ou *Fest'Africa*, envoyèrent des écrivains africains en résidence au Rwanda, afin qu'ils produisent des œuvres littéraires sur le génocide. Le projet « Écrire par devoir de mémoire » a généré un corpus tout à fait intéressant, formé d'une dizaine d'ouvrages inédits et représentatifs de plusieurs genres littéraires : l'essai, la poésie, le récit de voyage, la nouvelle, le roman, etc¹. Ces œuvres ont déjà fait l'objet de recensions et de quelques analyses. Par exemple, dans son ouvrage *Rwanda, le réel et les récits*, Catherine Coquio consacre un court chapitre à cette initiative littéraire, dans lequel elle recense rapidement trois de ces œuvres. En ce qui concerne les articles, l'on compte notamment ceux de Josias Semujanga, d'Éloïse Brezault, de Daniel Delas, d'Isaac Bazié et d'Audrey Small. En outre, plusieurs entretiens avec les écrivains sont maintenant

¹ Pour une liste complète de ces œuvres, voir la dernière section de la bibliographie.

disponibles. Enfin, la thèse de doctorat de Monique Gasengayire situe ce corpus au sein de l'histoire littéraire africaine et fait état des stratégies d'écriture de ces auteurs pour faire face à « l'indicible » du génocide – ou « piège du devoir dire », selon Bazié². Ces analyses abordent plusieurs aspects intéressants, tels que le caractère inédit de ce projet d'écriture et les contraintes morales et esthétiques qu'implique une telle commande. De plus, alors que Gasengayire affirme que les fictions du génocide s'apparentent au récit de témoignage, Brezault souligne très brièvement dans son article que ces œuvres entretiennent un certain rapport avec l'écriture journalistique.

L'originalité de ce mémoire, au-delà des analyses mentionnées ci-haut sur lesquelles il faudra revenir, est d'explorer le rapport entre le discours littéraire et le discours de presse au sujet du génocide en général et du bourreau en particulier. D'ailleurs, plusieurs écrivains de *Fest' Africa* ont exprimé leur frustration quant à la couverture médiatique occidentale du génocide. Par exemple, dans un entretien avec Boniface Mongo-Mboussa en 2002, Boubacar Boris Diop déclare :

[...] m'étant rendu sur place et ayant décidé de lire presque tout ce qui a été écrit sur le génocide, je me suis aperçu à quel point toute l'information sur le Rwanda avait été manipulée. [...] Trop d'intérêts puissants s'étaient ligués pour nous faire croire qu'au Rwanda, tout le monde était à la fois bourreau et victime, que des Nègres s'entretuaient un point c'est tout. [...] Je ne dirai pas que c'est la faute des médias, ils ont fait leur travail. Mais on a l'impression que, délibérément ou non, les grands médias n'arrivent à produire que du contresens³.

Cela, explique-t-il dans l'un de ses ouvrages, est d'autant plus frustrant que l'Afrique ne fut informée des événements du Rwanda que par le biais des médias des pays du Nord :

Si étrange que cela puisse paraître, beaucoup d'Africains francophones n'ont su du génocide rwandais que ce qu'en rapportaient les dépêches de l'Agence France-Presse, les grands quotidiens de l'Hexagone et les journaux télévisés de MM. Poivre d'Arvor et Masure. La presse privée africaine, embryonnaire pendant les années 1990, n'avait pas les moyens de contrarier cette

² Voir section 3 de la bibliographie pour toutes ces références.

³ Boniface Mongo-Mboussa (2002). « Entretien avec Boubacar Boris Diop », in *Africultures*, publié sur internet le 21-10-2002, http://www.africultures.com/popup_article.asp?no=1465&print=1, page consultée le 19-10-2007.

tendance. Elle n'était pas en mesure, par exemple, d'envoyer sur le terrain des journalistes porteurs d'une autre grille de lecture du conflit⁴.

Par conséquent, notre approche sera multidisciplinaire et son objectif premier sera de comparer les discours journalistique et littéraire à propos du génocide au Rwanda. Il s'agit là d'une approche nouvelle, car aucun critique n'a abordé ce sujet en profondeur. En fait, des ouvrages comme celui d'Alain Cresciucci et Jean Touzot à propos des « écrivains journalistes »⁵ montrent bien que le rapport entre littérature et journalisme ne date pas d'hier. Dans les deux cas, il s'agit d'une forme de communication qui repose sur la narration et la description. En revanche, si le discours journalistique se veut « objectif », de son côté le discours littéraire se veut fictif. Mais où se situe réellement la « vérité »? Et qu'en est-il du cas rwandais? En quoi se distingue la représentation littéraire de la représentation journalistique du génocide de 1994?

Les médias français ont déjà fait l'objet de quelques critiques et l'on peut citer notamment celles de Marc Le Pape, Jean-Paul Goûteux, Alain Frilet et Nicolas Bancel⁶. Or, ces analyses, bien que globalement pertinentes et utiles, contiennent parfois des erreurs⁷ ou des conclusions qui nous semblent trop générales⁸. De plus, personne n'a encore étudié en profondeur le traitement du génocide par les médias québécois. Aussi avons-nous décidé de retourner à la source et de procéder à une étude systématique de

⁴ Boubacar Boris Diop (2007). *L'Afrique au-delà du miroir*. Paris, Philippe Rey, pp. 19-20.

⁵ Alain Cresciucci et Jean Touzot, dir. (1998). *L'écrivain journaliste*. Paris, Klincksieck.

⁶ Voir la bibliographie pour ces références.

⁷ Par exemple, Alain Frilet affirme qu'à part Annie Thomas, de l'Agence France Presse, et *Libération*, aucun autre journaliste français n'était présent au Rwanda durant le mois de juin 1994. Pourtant, plusieurs reportages au sein de notre dossier de presse datent de cette période et ainsi prouvent le contraire. Alain Frilet (1995). « Reportages en situation de guerre et de génocide », in *Les Temps Modernes*, Juillet-Août, n° 583, p. 150.

⁸ Par exemple, Jean-Paul Goûteux intitule l'une des sections de son ouvrage « Presse servile et complice ». Mais peut-on vraiment porter un jugement aussi global sur la presse en entier? C'est ce que ce mémoire compte vérifier.

Jean-Paul Goûteux (2002). *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Paris, L'Esprit frappeur, p. 179.

quelques journaux français et québécois. Cela permettra de comparer les résultats et d'en arriver à des conclusions plus élaborées quant à la nature du discours journalistique.

Par ailleurs, s'il est indispensable d'honorer la mémoire des victimes et de donner la parole aux rescapés, il importe également de considérer celui par qui le mal est arrivé : le bourreau, cet énigmatique personnage que l'on déteste parfois trop rapidement de son humanité par crainte de justifier ses actions. À l'instar de Christopher Browning, qui a étudié le cas des bourreaux allemands responsables du génocide des Juifs, nous jugeons qu'« expliquer n'est pas excuser, comprendre n'est pas pardonner »⁹. Un événement aussi extrême qu'un génocide constitue un laboratoire particulièrement riche pour l'étude de la nature humaine. Cela est encore plus vrai dans le cas rwandais, étant donné qu'entre 75 000 et 150 000 Hutu ont participé au génocide¹⁰. Et les coupables n'étaient pas seulement des miliciens ou des soldats; une grande partie des tueurs avait été recrutée au sein même de la population civile. De plus, la publication en 2006 du roman *Les Bienveillantes*, de Jonathan Littell¹¹, illustre bien l'actualité du sujet. Ce roman met en scène un certain Max Aue, officier de la SS qui participe au génocide des Juifs. Pierre Foglia, chroniqueur au journal *La Presse*, exprime ainsi l'inconfort qu'il a ressenti en lisant ce roman et en réalisant que les tueurs allemands étaient en fait des hommes bien ordinaires :

Je n'ai pas acheté ce livre parce qu'il était gros, je l'ai acheté parce que je l'ai ouvert chez ma libraire et que j'ai lu la première ligne : Frères humains, laissez-moi vous raconter comment ça s'est passé. [...] Neuf cent pages plus loin, la question reste entière : le héros du livre [...] est-il mon frère? Si vous m'aviez posé la question avant que je lise le livre, je vous eusse répondu un non outragé, non évidemment, comment osez-vous seulement me poser cette question infamante?

⁹ Christopher Browning (2002). *Des hommes ordinaires. Le 101^{ème} bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*. Paris, Les Belles Lettres, p. 9.

¹⁰ James Waller (2002). *Becoming Evil, How Ordinary People Commit Genocide and Mass Killing*. Oxford, Oxford University Press, p. 14.

¹¹ Jonathan Littell (2006). *Les Bienveillantes*. Paris, Gallimard.

Neuf cent pages plus loin, je ne suis plus aussi certain de n'être pas le frère de cet intendant de l'administration nazie [...] ¹².

Ce passage démontre l'importance de s'attarder aux processus qui font de l'être humain un bourreau des siens. Quels sont les facteurs sociaux et psychologiques à l'origine de son comportement? Et dans l'optique de ce mémoire, comment le bourreau est-il représenté dans la presse écrite et la fiction?

Notre corpus littéraire est constitué de quatre œuvres. Tout d'abord, nous avons opté pour les deux ouvrages du projet « Écrire par devoir de mémoire » qui nous semblaient, de par leurs choix thématiques et esthétiques, les plus pertinents à notre propos. Il s'agit du recueil de textes d'Abdourahman Ali Waberi, intitulé *Moisson de crânes, textes pour le Rwanda* ¹³, et du roman de Boubacar Boris Diop, *Murambi, le livre des ossements* ¹⁴. À ces derniers, nous avons ajouté le roman de Gil Courtemanche, *Un dimanche à la piscine à Kigali* ¹⁵. Comme Courtemanche est journaliste de métier et d'origine québécoise, il nous semblait important d'inclure sa perspective à notre étude. Finalement, le roman de Benjamin Sehene, *Le feu sous la soutane* ¹⁶, s'avère incontournable du fait qu'il s'agit de la confession d'un prêtre rwandais devenu bourreau. De plus, Sehene est le premier écrivain d'origine rwandaise à publier un texte de fiction à propos du génocide.

Le corpus journalistique inclut quatre quotidiens : deux français, soit *Le Monde* et *Le Figaro*, et deux québécois, *La Presse* et *Le Devoir*. Tant du côté de la France que du Québec, nous avons opté pour des quotidiens généralistes bien ancrés au sein de la population et considérés comme respectables et légitimes. Comme les ouvrages de notre

¹² *La Presse*, 7 décembre 2006, p. A5.

¹³ Abdourahman A. Waberi (2000). *Moisson de crânes. Textes pour le Rwanda*. Paris, Le Serpent à Plumes.

¹⁴ Boubacar Boris Diop (2000). *Murambi, le livre des ossements*. Paris, Stock.

¹⁵ Gil Courtemanche (2000). *Un dimanche à la piscine à Kigali*. Montréal, Boréal.

¹⁶ Benjamin Sehene (2005). *Le feu sous la soutane*. Paris, L'Esprit frappeur.

corpus littéraire n'ont été publiés qu'en 2000 et 2005, et comme le roman de Courtemanche a été adapté pour le cinéma en 2006, nous avons inclus à notre dossier de presse l'ensemble des articles rédigés durant la période du 6 avril 1994 au 31 décembre 2006. Il sera donc possible de comparer la production des journalistes à celle des écrivains au cours d'un même laps de temps.

Pour chacun des corpus ci-haut mentionnés, nous aborderons le contexte de production, puis nous analyserons les textes pour en dégager les thématiques principales ainsi que les choix narratifs et linguistiques significatifs. Dans le cas des journaux, nous procéderons également à l'analyse quantitative du corpus, c'est-à-dire que nous fournirons quelques statistiques permettant de dresser un portrait global de la couverture médiatique du génocide. La longueur de ce mémoire se justifie donc par la rigueur que demande une étude aussi systématique, ainsi que par la diversité des aspects à aborder.

Le premier chapitre définira le concept de génocide et décrira le cas rwandais, tout en expliquant les fondements historiques de ces événements. Dans le deuxième chapitre, nous proposerons une réflexion discursive, philosophique et sociologique sur le langage et l'imaginaire du bourreau ainsi que sur les facteurs qui permettent le passage à l'acte. Les troisième et quatrième chapitres seront consacrés à l'analyse proprement dite des discours journalistique et littéraire.

Chapitre 1 : Nature du crime et fondements historiques

Le vingtième siècle a connu son lot de guerres, de massacres et de violences de toutes sortes. Or, ce qui le distingue des siècles passés et lui vaut le titre peu reluisant de « siècle des génocides »¹⁷ est justement ce crime qui surpasse tous les autres et dont l'horreur dépasse l'entendement. Selon Yves Ternon, la puissance d'évocation du mot « génocide » rend ce dernier si attrayant qu'il se voit maintenant banalisé, « jusqu'à être repris par toute personne qui se considère, du fait de son appartenance à un groupe quelconque, victime d'une injustice ou d'une persécution »¹⁸. Alain Destexhe abonde dans le même sens : « Le terme génocide a progressivement perdu son sens initial et se banalise dangereusement »¹⁹. Il est donc absolument nécessaire de circonscrire la notion de génocide et d'en rappeler les origines, afin d'éviter les glissements de sens et les mauvaises interprétations de l'histoire. Cela nous permettra d'aborder le cas rwandais et ses fondements historiques en toute connaissance de cause.

1.1. Le concept de « génocide »

En 1944, vers la fin de la Seconde Guerre mondiale et devant l'ampleur du crime auquel l'Allemagne nazie s'était livrée, Winston Churchill affirma : « Nous nous trouvons en présence d'un crime sans nom »²⁰. Sans entrer ici dans le détail de la politique nazie d'extermination, rappelons simplement qu'il s'agissait d'un phénomène totalement inédit, se situant au-delà de tous les crimes de guerre définis dans la convention de La Haye de 1907. La même année, un professeur de droit du nom de Raphael Lemkin, Juif américain

¹⁷ Bernard Bruneteau. *Le siècle des génocides. Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*. Paris, Armand Colin, 2004.

¹⁸ Yves Ternon (1995). *L'État criminel. Les Génocides au XXe siècle*. Paris, Seuil, p. 9.

¹⁹ Alain Destexhe (1994). *Rwanda, essai sur le génocide*. Bruxelles, Éditions Complexe, p. 19.

²⁰ Cité dans Destexhe., *op. cit.*, p.15.

d'origine polonaise et conseiller au ministère de la Guerre des États-Unis, publia une étude intitulée *Axis Rule in Occupied Europe* dans laquelle il créa le concept de « génocide ». Forgé à partir du mot grec *genos*, qui signifie race, tribu ou peuple, et du mot latin *caedere*, qui signifie tuer, le terme désigne « la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique »²¹. Répertoriant dans son ouvrage les différentes mesures planifiées par l'Allemagne nazie pour annihiler certains peuples – les Juifs au premier chef –, Lemkin donna alors au mot génocide l'acception suivante :

D'une manière générale, génocide ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation, sauf quand il est réalisé par des meurtres de masse de tous les membres d'une nation. Il se propose plutôt de signifier un plan coordonné de différentes actions visant à détruire les fondements essentiels de la vie des groupes nationaux, pour anéantir ces groupes eux-mêmes²².

Un génocide n'est donc « pas seulement un crime contre les règles de la guerre, mais encore un crime contre l'humanité »²³. De plus, au sein même de la typologie des crimes contre l'humanité, le génocide implique une échelle différente et surtout l'*intention* d'exterminer. Ce ne sont donc ni l'ampleur des massacres, ni leur cruauté qui en constituent la spécificité, mais bien le mobile du crime, cette intention de détruire un groupe *en tant que tel*. Le génocide est donc « le premier et le plus grand des crimes contre l'Humanité »²⁴, selon Destexhe.

Malgré l'intérêt soulevé par la notion de génocide, elle sera d'abord absente du verdict rendu par le Tribunal militaire international de Nuremberg, dont le statut a été élaboré par l'accord de Londres du 8 août 1945. À côté des accusations habituelles de « crime contre la paix » et de « crime de guerre », la nouvelle incrimination de « crime contre l'humanité » faisait bien référence aux persécutions et à l'extermination, mais elle

²¹ Cité dans Ternon, *op. cit.*, p. 17.

²² *Ibid.*

²³ Destexhe, *op. cit.*, p.16.

²⁴ *Op. cit.*, p.17.

n'invoquait pas clairement l'aspect intentionnel du forfait et sa planification. C'est lors de sa première session du 11 décembre 1946 que l'Assemblée des Nations Unies reconnut officiellement le crime de génocide. Une première résolution le définit alors comme « un déni du droit à la vie des groupes humains », que ces « groupes raciaux, religieux, politiques et autres, aient été détruits entièrement ou en partie ». En incluant ce qualificatif de « politiques et autres », cette résolution allait au-delà de la vision de Lemkin et irritait certains États comme l'URSS. D'où le retrait de cette caractérisation controversée et l'adoption d'une définition un peu plus limitée²⁵. Ces tractations aboutirent finalement à la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. La définition du crime de génocide se trouve dans les articles II et III de cette Convention :

Article II

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Article III

Seront punis les actes suivants :

- a) Le génocide;
- b) L'entente en vue de commettre le génocide;
- c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide;
- d) La tentative de génocide;
- e) La complicité dans le génocide²⁶.

Cette définition juridique fait encore l'objet de vives discussions chez les juristes et les spécialistes des *genocide studies*. Certains trouvent qu'elle va trop loin, d'autres pas assez. Néanmoins, elle est utilisée par la majorité des auteurs et c'est elle qui prévaut

²⁵ Bruneteau, *op. cit.*, pp. 9-10.

²⁶ Cité dans Ternon, *op. cit.*, p.44.

aujourd'hui au sein des organisations et tribunaux internationaux. C'est également sur la base de cette définition que le rapporteur spécial des Nations Unies au Rwanda, René Degni-Segui, a confirmé la perpétration d'un génocide dans ce pays. De plus, bien que les universitaires aient proposé de multiples définitions et typologies des génocides et qu'ils ne s'entendent toujours pas sur certains cas historiques plus ambigus, la nature génocidaire du crime contre les Tutsi fait l'unanimité. Ce qui, soit dit en passant, n'est pas le cas pour les massacres commis par le Front patriotique rwandais²⁷ (FPR) envers des Hutu. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin, afin de justifier notre focalisation sur les crimes commis par les Hutu contre les Tutsi, et non l'inverse.

1.2. Les origines de la pensée génocidaire

Le crime de génocide est loin d'être une spécificité africaine. Au contraire, il est universel, dans la mesure où il fut commis aux quatre coins du globe, de l'Arménie à l'Allemagne nazie, en passant par le Cambodge et finalement le Rwanda. La pensée génocidaire présente ainsi des origines communes, qu'il importe de retracer.

« Exterminez toutes ces brutes! », écrit dans un rapport le capitaine Kurtz, funeste personnage du chef-d'œuvre romanesque de Joseph Conrad, intitulé *Au cœur des ténèbres* et publié en Angleterre en 1902. Cette phrase-choc annonce, ni plus ni moins, les pires horreurs du vingtième siècle. D'où l'intérêt de l'écrivain suédois Sven Lindqvist, qui a consacré au roman un ouvrage entier²⁸. À mi-chemin entre l'essai, le carnet de voyage et la recherche historique, il y propose une méditation originale sur le concept d'extermination. Son questionnement est le suivant : « Pourquoi le personnage de Kurtz acheva-t-il par ces mots son rapport sur la mission civilisatrice de l'homme blanc en

²⁷ Le FPR était formé de réfugiés tutsi établis en Ouganda qui désiraient reprendre le pouvoir au Rwanda.

²⁸ Sven Lindqvist (1998). *Exterminez toutes ces brutes*. Paris : Le Serpent à Plumes.

Afrique? Que signifiaient-ils pour Conrad et ses contemporains?²⁹ » Si l'on décortique la phrase du capitaine Kurtz, l'on relève les mots latins *extermino*, ou « chasser jusqu'à la frontière », et *terminus*, ou « exiler, bannir ». Ce qui donne « exterminer », c'est-à-dire faire périr jusqu'au dernier. L'objet du crime n'est donc pas un individu, mais des groupes entiers, « comme le chiendent, les rats ou des peuples³⁰ », précise Lindqvist. Notons que l'un des textes de *Moisson de crânes*, le recueil d'Abdourahman Waberi, s'intitule justement « Terminus³¹ »... Dans la préface du recueil, l'écrivain justifie ce choix à l'aide des mêmes racines étymologiques que Lindqvist. Pour ce qui est du mot « brutes », deuxième élément de l'expression étudiée, il renvoie à ce qu'il y a de plus bestial, de plus animal. Comme l'indique Bruneteau à propos des victimes de tout génocide : « le groupe est défini comme ennemi absolu et, pour ce faire, naturalisé au préalable, c'est-à-dire animalisé et retranché de l'humanité³² ». Bien entendu, l'énoncé du capitaine Kurtz s'inscrit dans un contexte historique précis, dont certains traits sont évoqués par Lindqvist. Reprenant les conclusions de Hannah Arendt dans *Les Origines du totalitarisme*, Lindqvist affirme que les visées impérialistes européennes avaient rendu le racisme et la violence nécessaires. En effet, la colonisation par l'Europe des « races inférieures » des quatre continents aurait préparé le terrain pour le génocide de six millions de Juifs en Europe. Bien que chaque massacre ou génocide possède ses caractéristiques propres, l'expansion européenne aurait créé « des habitudes de pensée et des précédents politiques qui ont ouvert la voie à de nouvelles atrocités, et qui ont fini par

²⁹ *Op. cit.*, p. 11.

³⁰ *Op. cit.*, p. 24.

³¹ *Op. cit.*

³² Bruneteau, *op. cit.*, p. 21.

culminer dans la plus horrible de toutes : l'Holocauste³³ ». Les Allemands, conclut-il, « ont été faits les uniques boucs émissaires des théories de l'extermination, lesquelles, en réalité, appartiennent à toute l'Europe³⁴ ».

Bruneteau s'intéresse tout autant que Lindqvist aux racines historiques du comportement génocidaire. Se référant également à Arendt, il stipule que la violence du 20^{ème} siècle a des « origines » dans le passé, c'est-à-dire non des « causes » directes, mais des « éléments de nature diverse qui en se cristallisant lui deviennent constitutifs³⁵ ». Ces éléments, Bruneteau les trouve dans le « long » 19^{ème} siècle, c'est-à-dire celui qui pour plusieurs historiens se termine véritablement avec la Première Guerre mondiale. Premier élément : l'ère impérialiste a vu la nouvelle pensée raciste inspirée du social-darwinisme justifier un expansionnisme colonial brutal qui inaugura l'ère des « massacres administratifs³⁶ ». La possession du monde par l'Europe s'est ainsi traduite par des hécatombes de populations autochtones, le plus souvent justifiées par les scientifiques du temps. Deux types de violences sont ici distingués par les historiens de la colonisation : la guerre de conquête proprement dite et les conséquences de la domination européenne sur les peuples indigènes. La brutalité de la conquête militaire résulta surtout des méthodes de guerre des Européens visant souvent à l'extermination des combattants ennemis. Le massacre était souvent unilatéral. Ensuite, du fait du système d'exploitation de la main-d'œuvre dans l'agriculture ou sur les chantiers ferroviaires, de la diffusion de maladies nouvelles (variole, rougeole, influenza) ou endogènes (malaria) et du bouleversement des structures sociales traditionnelles, l'effondrement démographique prit des proportions

³³ Lindqvist, *op. cit.*, p. 13.

³⁴ *Ibid.*, p. 26.

³⁵ Bruneteau, *op. cit.*, p. 23.

³⁶ *Ibid.*

gigantesques. Mais devrait-on parler de génocide dans tous ces cas de violence coloniale? La réponse de Bruneteau est que dans la majorité des cas, il s'agissait plutôt de guerres tragiquement inégales, de massacres punitifs de masse et de répression féroce. En revanche, d'autres cas relevaient véritablement de conceptions et de pratiques analogues au concept de génocide. Ainsi en est-il de l'anéantissement des Herero du Sud-Ouest africain par les troupes coloniales allemandes de 1904 à 1906. À l'occasion de l'opération menée par le général von Trotha, la population indigène passa de 80 000 à 16 000 personnes, les survivants étant surtout des femmes, des enfants et des vieillards. Ces derniers furent regroupés dans des camps, et puisque malades et très affaiblis, ils moururent dans une proportion de 45%. Citant Alison Palmer, Bruneteau mentionne trois aspects à prendre en considération dans l'évaluation de la nature du crime envers les Herero : l'existence d'une politique préparatoire d'exclusion juridique et économique du groupe victime, l'intentionnalité affichée de l'extermination et la présence d'un discours idéologique à ce sujet en Allemagne. Ces trois aspects conduisent Bruneteau à qualifier le crime contre les Herero de « proto-génocide » annonciateur des horreurs à venir³⁷.

À la violence coloniale décrite ci-haut, Bruneteau ajoute un deuxième élément : la Guerre 1914-1918 et sa « pédagogie de la violence extrême³⁸ ». Mort anonyme de masse, sauvagerie du combat direct, atteintes aux droits des civils, haine et déshumanisation de l'ennemi érigées en système, cette longue bataille fit rapidement comprendre aux contemporains qu'une nouvelle forme de guerre était apparue. Parmi ses nombreuses dimensions, celle qui doit retenir notre attention est la suivante : le civil était désormais considéré comme un ennemi objectif. Qu'il s'agisse d'invasion, d'occupation militaire,

³⁷ *Ibid.*, pp. 23-37.

³⁸ *Ibid.*, p. 37.

de déplacement forcé ou d'internement de populations, la violence envers les civils était multiforme. La nouvelle « culture de guerre » employait un lexique dans lequel il s'agissait d'anéantir totalement un adversaire³⁹.

Ces quelques considérations historiques démontrent que le génocide de 1994 au Rwanda s'inscrit bien dans l'histoire mondiale de ce type de crime. S'il se démarque par ses caractéristiques propres, l'idéologie et les principes qui le sous-tendent participent d'une évolution globale de la violence collective sur la planète. Mais qu'en est-il du cas rwandais? Un bref récit de ces cent jours d'horreur s'impose.

1.3. Le cas rwandais

Le 6 avril 1994, l'avion qui ramène le président rwandais Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira du Sommet régional de Dar es-Salaam est abattu au-dessus de Kigali par des tirs de roquette. Cet assassinat ravive immédiatement la guerre civile jusqu'ici plus ou moins larvée entre le gouvernement et le FPR et sert aussitôt de prétexte pour le génocide des Tutsi et l'assassinat des Hutu modérés. Bien que la responsabilité de l'attaque soit à ce moment inconnue, le parti présidentiel hutu l'attribue sans attendre aux rebelles du FPR, donnant ainsi une raison aux extrémistes hutu de mettre leur plan d'extermination à exécution.

Selon Dominique Payette, journaliste à Radio-Canada et auteure de *La dérive sanglante du Rwanda*, les massacres commencèrent moins d'une demi-heure après la chute de l'avion⁴⁰. Abdul Joshua Ruzibiza, alors lieutenant du FPR, abonde dans le même sens et parle de tueries dans les quelques heures suivant l'attaque⁴¹. En revanche, Bernard

³⁹ *Ibid.*, pp. 37, 39, 41, 42.

⁴⁰ Dominique Payette (2004). *La dérive sanglante du Rwanda*. Montréal, Écosociété, p. 14.

⁴¹ Abdul Joshua Ruzibiza (2005). *Rwanda, l'histoire secrète*, Paris, Panama, p. 328.

Lugan rapporte certains propos du général canadien Roméo Dallaire, alors en poste au Rwanda dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour le Rwanda (MINUAR), selon lesquels tout semblait calme ce soir-là dans Kigali et aux alentours de la caserne de la garde présidentielle⁴². Malgré ces divergences, l'on peut affirmer sans crainte que des massacres eurent lieu dans la capitale dès le 7 avril. L'on assassine le premier ministre Agathe Uwilingiyimana, dix Casques bleus belges, plusieurs ministres, ainsi que la plupart des opposants politiques. Dans les jours suivants, les massacres débordent Kigali et s'étendent peu à peu à l'ensemble du pays. Le 9 avril, les ressortissants étrangers quittent le pays et les ambassades ferment leurs portes. L'organisation administrative du génocide se précise dès le 11 avril, au cours d'une réunion des préfets alors que les appels à la haine se multiplient à la radio. Le 21 avril, en dépit de la violence générale, la force des Casques bleus est réduite à 450 hommes. La plupart des massacres cesseront finalement avec la prise de Kigali par le FPR le 4 juillet, mais une semaine supplémentaire sera consacrée à l'anéantissement des survivants tutsi dans la zone dite « Turquoise », pourtant sous contrôle français⁴³.

Au total : environ cent jours de massacres et des centaines de milliers de victimes sur une population totale d'environ 7 à 8 millions de personnes (selon les données officielles, les Tutsi formaient environ 15% de la population avant le génocide). Malheureusement, les chiffres exacts du génocide varient encore d'un auteur à l'autre. Selon Bruneteau, les tueries n'épargnèrent que 200 000 à 300 000 Tutsi sur une

⁴² Bernard Lugan (2004). *Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie*, Monaco, Éditions du Rocher, pp. 155-156.

⁴³ Synthèse à partir de Ruzibiza, *op. cit.*, p. 328, et Colette Braeckman (1994). *Rwanda, histoire d'un génocide*. Paris, Fayard, pp. 336-337.

population initiale d'environ 1 250 000 personnes – un taux de disparition de 80%⁴⁴. Selon Alison des Forges, qui a rédigé un long rapport suite aux recherches de Human Rights Watch (HRW) et de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), le compte s'élève à au moins un demi-million de morts, soit à peu près les trois quarts de la population tutsi⁴⁵. Bernard Lugan, après avoir comparé les décomptes provenant de sources diverses (autorités de Kigali, Organisation de l'unité africaine (OUA), Filip Reyntjens), estime pour sa part qu'il y aurait eu de 800 000 à 1 200 000 victimes⁴⁶. Quoi qu'il en soit, la dimension massive des massacres et leur caractère total et absolu constituent la première caractéristique du génocide au Rwanda. Une deuxième caractéristique de ce génocide est la rapidité de son exécution : environ trois mois, avec les trois-quarts des victimes tuées dans les six premières semaines. Le génocide de 1994 présente également une cruauté particulière dans les méthodes de tuerie : dépeçage à la machette, mutilation au gourdin clouté, grenadage de groupes, noyade, tranchage des tendons d'Achille avant abandon, viols suivis d'assassinats... En fait, le viol systématique et à grande échelle (environ 250 000 cas) de femmes tutsi s'est avéré l'un des apports majeurs du cas rwandais au crime de génocide. De plus, pas moins de 70% des femmes violées rescapées ont été contaminées volontairement par des tueurs atteints du virus du sida. Autre particularité de ce génocide : la décentralisation de son organisation, faisant du bourgmestre ou du chef de colline le mobilisateur des équipes locales de tueurs. En plus de l'armée, de la gendarmerie, des milices et de l'administration, des dizaines de milliers de citoyens ordinaires opérèrent les massacres,

⁴⁴ Bruneteau, *op. cit.*, p. 202.

⁴⁵ Alison des Forges (1999). *Aucun témoin ne doit survivre*. Paris, Karthala, p. 5.

⁴⁶ *Op. cit.*, p. 15.

et ce, encouragés par les cadres locaux⁴⁷. Ainsi, à la différence de l'Holocauste qui eut lieu dans des camps de concentration et sur le front oriental, au Rwanda l'on peut parler de génocide de « proximité », dans la mesure où la plupart des bourreaux et des victimes se connaissaient a priori. Les gens tuaient leurs propres voisins, leurs collègues de travail, leurs connaissances et parfois même des membres de leur propre famille (épouse, enfants). Cette singularité du drame rwandais explique en partie l'exode vers le Zaïre – après la victoire du FPR et de son général Paul Kagame – de centaines de milliers de Hutu, hommes, femmes et enfants compris. Comme l'indique Alison des Forges, le génocide au Rwanda « ne fut pas le fait d'une explosion de rage incontrôlable d'un peuple rongé par des "vieilles haines tribales", ni la conséquence prévisible des forces impersonnelles que sont la pauvreté et la surpopulation⁴⁸ ». Le génocide, poursuit-elle, fut plutôt la conséquence « du choix délibéré d'une élite moderne d'inciter à la haine et à la crainte pour se maintenir au pouvoir⁴⁹ ».

En effet, le groupe qui a planifié et exécuté le génocide est désormais bien connu : il comprend d'abord un cercle d'une soixantaine d'individus parmi lesquels la plupart des membres du gouvernement en place et les officiers supérieurs de l'armée, ainsi qu'un cercle plus restreint dont faisait partie le premier ministre hutu Jean Kambanda et les cinq membres de son conseil privé. Au sein de ce conseil, deux personnes occupaient une place centrale tant par leur fonction que par la nature de leur action : le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet au ministère de la Défense depuis 1990, et Pauline Nyiramasuhuko, membre des sphères dirigeantes du parti présidentiel et ministre de la

⁴⁷ *Ibid.*, pp. 202-203.

⁴⁸ des Forges, *op. cit.*, p. 6.

⁴⁹ *Ibid.*

Famille et de la Promotion féminine depuis 1992⁵⁰. Le premier, dont le procès s'est ouvert à Arusha devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) le 2 avril 2002, a non seulement formé et armé les milices responsables du génocide – les *Interahamwe*⁵¹ –, il a aussi parlé d'« apocalypse » lors des négociations à Arusha en 1993. C'est également lui qui, après la mort d'Habyarimana et de son chef de l'état-major, profita du fait que le ministre de la Défense et deux autres membres de l'état-major se trouvaient alors à l'étranger pour prendre le contrôle du Rwanda. La deuxième, dont le procès au TPIR s'est ouvert le 12 juin 2001, fut chargée de la supervision et de l'accélération du génocide dans la région plus récalcitrante de Butare⁵². C'est elle qui conduisit l'opération de regroupement de la population tutsi dans le stade local, en arguant d'une installation de la Croix Rouge, pour ensuite livrer l'endroit aux *Interahamwe*. L'action de la ministre prit une ampleur particulière dans l'application minutieuse d'une opération de sa propre invention : le viol systématique des femmes tutsi. Le viol, conçu comme une récompense avant l'assassinat, était partie prenante du rituel de l'extermination. Non seulement était-il mis en scène publiquement afin d'augmenter l'humiliation du groupe-cible, mais il était souvent l'œuvre d'individus sidéens justement choisis pour contaminer les victimes⁵³.

De nombreux indices ont ainsi permis au rapporteur spécial des Nations Unies, René Degni-Segui, de conclure au génocide des Tutsi. Celui-ci ne fut point le résultat d'une fureur populaire, mais bien le fruit d'une organisation élaborée et implacable.

⁵⁰ Bruneteau, *op. cit.*, p. 212.

⁵¹ Le terme signifie « ceux qui se tiennent ensemble » ou « ceux qui attaquent ensemble ».

⁵² Nous reviendrons sur l'exception de Butare dans le troisième chapitre, un cas de figure très intéressant pour notre étude du bourreau.

⁵³ *Ibid.*, pp. 212-213.

L'efficacité et la rapidité démontrées lors du déroulement des tueries supposent une certaine préparation et, surtout, une certaine *intention*.

1.4. À propos du négationnisme

Dans l'extrait suivant, Chrétien évoque le danger que représente le négationnisme, une attitude récurrente à plusieurs niveaux dès lors qu'il est question du génocide des Tutsi au Rwanda.

Pour la première fois depuis 1945 la communauté internationale a reconnu un génocide. Et pourtant sa négation, directe ou indirecte, s'est affichée aussitôt, on l'a vu, mettant les rescapés rwandais devant le même combat douloureux que les Arméniens⁵⁴.

Le négationnisme se décline sous plusieurs formes et au sein de discours variés. Nous ne proposerons pas ici un inventaire complet des manifestations de ce phénomène. Nous situerons tout simplement notre démarche dans un contexte plus large, en clarifiant certains points précis des controverses qui existent.

La forme la plus évidente de négationnisme provient de certains responsables et exécutants du génocide qui continuent à nier leur culpabilité. François Karera, l'ancien maire de Kigali, rejette ainsi la notion de génocide au sujet des massacres perpétrés contre les Tutsi : « On ne peut pas employer le mot génocide car il y a de nombreux survivants. » Il ajoute : « Si les raisons étaient justes, les massacres étaient justifiées. [...] À la guerre, vous ne regardez pas les conséquences, mais bien les causes [...].⁵⁵ » Répliquons. Premièrement, le fait qu'il y ait eu des survivants n'a aucune importance puisque ce qui importe dans la notion de génocide n'est point le nombre de victimes, mais bien l'intention derrière les massacres. Deuxièmement, Karera utilise cette idée de la « guerre juste » afin de justifier après-coup les massacres, alors que cette rhétorique

⁵⁴ (1997), *op. cit.*, p.215.

⁵⁵ Cité dans Destexhe, *op. cit.*, p. 99.

avait justement servi à convaincre la population de participer au crime. Le génocide a donc ceci de particulier que les arguments mêmes dont se sert la propagande peuvent ensuite être réutilisés pour nier la nature même du crime commis.

Une deuxième forme de négationnisme, la plus connue d'ailleurs, émane de l'hypothèse du « double génocide ». Cette hypothèse, lancée avant même que les massacres de Tutsi ne cessent, dénonce les bavures commises par le FPR envers les Hutu et met ces dernières sur le même pied d'égalité que le génocide des Tutsi. Cet « équilibrisme » dans l'horreur gomme la spécificité du crime de génocide et transfère de façon malhonnête la culpabilité au FPR. Comme l'explique Chrétien : « Un amalgame systématique est suggéré entre les victimes d'un génocide planifié et les victimes de représailles vengeresses intervenues au cours d'une action de guérilla⁵⁶ ».

Ici même, au Québec, certains auteurs avancent des arguments qui banalisent un génocide pourtant reconnu par la communauté internationale. L'ouvrage pamphlétaire de Robin Philpot, par exemple, se propose de heurter de front toutes les idées reçues au sujet des événements de 1994. Dans *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Philpot dénonce d'abord « l'utilisation cavalière et abusive du terme "génocide" », dont la persistance de l'emploi serait « le gage d'une guerre permanente⁵⁷ ». Il accuse ensuite le peu d'attention consacrée à l'attentat contre l'avion du président. Il suggère enfin le rôle des États-Unis et de l'Ouganda dans la guerre d'invasion du FPR. Au sujet du FPR et de son chef, Philpot déclare : « Libératrice, l'armée dirigée par Paul Kagamé ne l'a jamais été, et beaucoup le savaient dès le début. Son chef [...] est davantage l'incendiaire récompensé

⁵⁶ (1997), *op. cit.*, p. 247.

⁵⁷ Robin Philpot (2003). *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Montréal, Les Intouchables, pp. 13-14.

que le justicier patriotique que certains ont voulu en faire⁵⁸ ». Le discours de Philpot contient plusieurs éléments intéressants que l'on ne peut disqualifier, comme la banalisation de l'assassinat des présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994, ainsi que le silence qui entoure les trois ans et demi de guerre avant le génocide. Mais ses propos manquent souvent de nuances et laissent en suspens plusieurs questions fondamentales. Que l'on considère déplorable l'attaque lancée par le FPR et les crimes qu'il puisse avoir commis par la suite ne modifie en rien la nature génocidaire du crime contre les Tutsi et la nécessité de leur rendre justice.

Abdul Joshua Ruzibiza s'emploie également à révéler les massacres et exactions dont s'est rendue coupable l'armée du FPR depuis 1990 et même depuis qu'elle a accédé au pouvoir. Contrairement à Philpot, Ruzibiza ne remet jamais en question l'utilisation du terme « génocide » pour qualifier les massacres envers les Tutsi. En revanche, il évoque l'existence d'un « autre génocide », celui des Hutu, non reconnu faute d'enquêtes officielles. Claudine Vidal, qui a signé la préface de ce document et en reconnaît ouvertement l'importance, y précise tout de même que « la mise à mort des Rwandais tutsis et la mise à mort des Rwandais hutus sont des faits comparables mais non semblables⁵⁹ ». Si le FPR trouvait bien son compte à massacrer les Hutu dans certaines régions, « il n'a pas entrepris de tous les éliminer alors que, vis-à-vis des Tutsis, en 1994, l'intention exterminatrice était totale⁶⁰ ». De plus, la discrimination envers les Tutsi était antérieure aux événements de 1994 et provenait d'une idéologie particulière.

Bien que nous soyons conscients des massacres perpétrés par le FPR, notre démarche portera strictement sur les actes de nature génocidaire contre les Tutsi commis

⁵⁸ *Ibid.*, p. 28.

⁵⁹ Préface de Ruzibiza, *op. cit.*, p. 55.

⁶⁰ *Ibid.*

par les soldats, les miliciens et la population en général, encouragée par le pouvoir. Notre objectif est d'arriver à une meilleure compréhension de ce type de crime et de la psychologie de ses auteurs, pour ensuite analyser le récit qui en a été fait dans la presse écrite et la fiction.

1.5. De l'histoire mythique à la réalité des massacres

Le récit d'un génocide est celui d'identités réelles ou imaginées qui s'entrechoquent de la façon la plus violente qui soit. Pour qu'un tel crime soit perpétré, victimes et bourreaux doivent appartenir à des catégories sociales apparemment distinctes, dont les aspirations semblent irréconciliables, du moins, aux yeux des bourreaux. Par conséquent, toute tentative de compréhension du génocide des Tutsi doit passer par un retour sur l'histoire du pays, de la période précoloniale aux années précédant le génocide. Étant donné que les Rwandais parlaient la même langue et croyaient tous au dieu Imana, quelle est l'origine des identités hutu, tutsi et twa? Comment sont-elles devenues si conflictuelles qu'elles provoquent des massacres d'une telle envergure? Y a-t-il eu continuité ou rupture dans la nature de leurs relations, du Rwanda traditionnel à la République dirigée par Habyarimana? Bien que le crime de génocide constitue un phénomène moderne dont la potentialité est universelle, la tentation est grande de ne voir dans le cas rwandais qu'une simple récurrence d'une barbarie africaine ancestrale. À cet effet, Colette Braeckman s'interroge :

S'agit-il là du dernier avatar de l'Afrique précoloniale, de la « sauvagerie »? Ou, au contraire, ces entreprises d'extermination préfigurent-elles l'Afrique de demain? Celle du désespoir, de la manipulation, de l'autodestruction⁶¹?

⁶¹ (1994), *op. cit.*, p. 20.

Josias Semujanga, de son côté, souligne à quel point l'hypothèse d'une haine séculaire occupe une place importante dans les réflexions sur le génocide des Tutsi.

Devant le génocide du Rwanda, un pays culturellement homogène – une même langue, une même religion, un même territoire – la question qui revient le plus souvent est de savoir si cette haine entre Hutu et Tutsi ne découlait pas d'un antagonisme séculaire⁶².

Pourtant, la société rwandaise n'était point figée depuis des temps immémoriaux, mais bien en mouvement constant. Point de haine séculaire, plutôt des processus historiques repérables et dont la connaissance est nécessaire.

1.5.1. Les Hutu et les Tutsi à l'ère précoloniale

La signification des termes « hutu », « tutsi » et « twa » avant l'arrivée des Européens constitue l'un des nombreux sujets de discorde chez les spécialistes et observateurs de l'Afrique des Grands Lacs. Comme plusieurs perspectives existent sur le sujet, nous les présenterons chacune brièvement, pour ensuite clarifier notre position au sein de ces controverses. Selon Jean-Pierre Chrétien, s'il existe bien des récits de l'histoire sanglante du Rwanda précolonial, on n'y rapporte pas d'antagonismes opposant directement Hutu et Tutsi. Ces termes avaient un poids très relatif dans les conflits sociaux de cette période. Les sociétés anciennes n'étaient certes pas des havres de paix. En effet, leur indépendance, maintenue jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, reposait sur une organisation militaire où tous les hommes valides portaient la lance. En outre, des conflits locaux opposaient entre eux certains chefs représentant l'autorité royale. Néanmoins, la ligne de fracture de ces « rébellions » était de nature politico-lignagère, jamais « ethnique ». Dans chaque cas, Hutu et Tutsi suivaient leur chef commun⁶³.

⁶² Josias Semujanga (2005). « Rwanda. Des récits coloniaux aux mots du génocide », in Rangira Béatrice Gallimore et Chantal Kalisa, dir., *Dix ans après : réflexions sur le génocide au Rwanda*, Paris, L'Harmattan, p. 31.

⁶³ Chrétien (1997), *op. cit.*, p. 33.

Une première perspective considère les Hutu et les Tutsi comme des « classes sociales ». Selon Alison des Forges, le terme « tutsi », qui au départ faisait référence au statut d'un individu (« celui qui possède beaucoup de bétail »), finit par être utilisé pour désigner l'élite dans son ensemble. Le terme « hutu », qui désignait à l'origine un subordonné ou le client d'une personne puissante, signifia peu à peu la masse des individus ordinaires comprenant surtout des agriculteurs⁶⁴.

Josias Semujanga, de son côté, considère les Hutu et les Tutsi comme de simples « groupes sociaux ». Selon lui, ces groupes existaient dans le Rwanda traditionnel, mais les termes qui correspondaient à ces derniers étaient ambigus et peu utilisés. Sur le plan sociologique, le terme « tutsi » servait à désigner un ensemble varié de lignages monopolisant l'élevage du bétail. De son côté, le mot « hutu » désignait un groupe large, également composé de différents lignages, mais dont l'activité principale était l'agriculture. Il signifiait également toute personne qui vendait ses services dans le système de clientèle pastoral ou agricole. Les « Twa », de leur côté, étaient chargés de la poterie. En plus de ces fonctions sociales, il existait de nombreuses passerelles entre les différents groupes. Les Hutu propriétaires de vaches devenaient des Tutsi et les Tutsi appauvris devenaient des Hutu. Les trois catégories étaient plutôt flottantes et ne désignaient pas des entités figées, encore moins en conflit⁶⁵.

Bernard Lugan, en revanche, donne une importance toute particulière à l'hérédité et aux fameux traits génétiques. Selon lui, être hutu ou tutsi était biologiquement irréversible et la séparation entre les deux populations était aussi définitive que le sexe. Excluant la notion de classe sociale et arguant que la notion d'ethnie fait plutôt référence

⁶⁴ des Forges, *op. cit.*, p. 46.

⁶⁵ Semujanga (2005), *in* Gallimore et Kalisa, *op. cit.*, pp. 31-32.

à la langue et à la culture, Lugan estime plus juste de considérer les Hutu et les Tutsi comme des « races ». En revanche, il concède que pouvaient « devenir » Tutsi certains Hutu qui s'étaient distingués, notamment au combat, et que le *mwami* (monarque tutsi) désirait honorer particulièrement⁶⁶. Cette théorie de Lugan, contradictoire et dépassée, est très contestée dans le milieu académique.

D'autres auteurs ont poussé très loin la perspective des classes sociales, évoquant même l'idée d'un système de « castes ». Par exemple, le journaliste polonais Ryszard Kapuscinski divise la société rwandaise traditionnelle en trois : la caste des propriétaires de bétail (les Tutsi), celle des agriculteurs (les Hutu) et celle des artisans et des ouvriers (les Twa)⁶⁷. Cette conception, trop rigide et incapable de rendre compte des mariages exogamiques, est également récusée par la majorité des auteurs que nous avons consultés.

Pour Filip Reyntjens, l'ethnicité au Rwanda « est un fait donné, défini par un ensemble de traits, qui, sans être purement physiques comme à l'époque de l'anthropologie raciale, marquent néanmoins la culture et les affinités naturelles à l'intérieur du pays⁶⁸ ». De son point de vue, qui s'apparente à l'école primordialiste, les ethnies existaient bien au Rwanda avant la colonisation⁶⁹. Dans la même veine, René Lemarchand décrit l'ethnicité comme l'expression d'une préférence « instinctive » pour les siens, du développement d'un sens communautaire du « nous » contre « eux »⁷⁰. Ces deux perspectives furent critiquées par un certain nombre d'auteurs, dont Jean-Pierre Chrétien, pour qui l'ethnicité dans les Grands Lacs est une vision idéologique de la réalité

⁶⁶ Lugan, *op. cit.*, pp. 21-22.

⁶⁷ Ryszard Kapuscinski (1998). « Conférence sur le Rwanda », in *Ébène, aventures africaines*. Paris, Plon, p. 191.

⁶⁸ Tel que résumé par Payette, *op. cit.*, p. 68.

⁶⁹ Payette, *op. cit.*, p. 69.

⁷⁰ *Ibid.*

sociale. Dans l'extrait suivant, il explique sa conception des identités rwandaises, une conception qui s'apparente fortement à celle de Semujanga :

Les trois groupes « ethniques » y sont désignés par le terme *amooko* qui s'applique également aux clans : il s'agissait donc de groupes héréditaires de filiation patrilinéaire, dotés en outre de vocations socio-culturelles (élevage, agriculture, forge, poterie...), mais qui n'avaient pas la rigueur de castes. Ces vocations étaient surtout mises en scène autour du pouvoir royal, ce qui souligne la dimension politique ancienne du problème [...]⁷¹.

Nous partageons la conclusion de Payette à l'effet que « la seule approche méthodologique adéquate consiste à considérer comme des stéréotypes les soi-disant ethnies rwandaises et à tenter d'analyser l'instrumentalisation de cette idéologie⁷² ». En revanche, la notion d'ethnicité « existentielle⁷³ » proposée par Claudine Vidal nous semble également pertinente dans la mesure où la *perception* de l'existence de ces ethnies a tout de même provoqué un génocide. Dans cet esprit, le drame rwandais résulte bien d'un problème « ethnique », aussi irréelles soient ses « ethnies ». Un fait demeure incontestable : la relation originelle entre les trois groupes présents au Rwanda fut littéralement bouleversée par l'arrivée des Européens, qui ne saisirent jamais la complexité de cette société. Tout devint alors question de perceptions, et l'imaginaire des colons et des missionnaires prit le pas sur la réalité.

1.5.2. La colonisation et la fable du Hamite

L'arrivée des Européens dans le royaume du « Ruanda » à la fin du 19^{ème} siècle planta les germes d'une véritable fable d'origine biblique, éventuellement intériorisée par le peuple rwandais. Les nouveaux arrivants établirent aussitôt une dichotomie inspirée de la pensée raciale européenne : l'on vit dans le Tutsi une race africaine supérieure, d'origine « hamitique » et même « asiatique »; alors que le Hutu, soi-disant d'origine « bantoue »,

⁷¹ Chrétien (1997), *op. cit.*, pp. 65-66.

⁷² Payette, *op. cit.*, p. 73.

⁷³ Tel que cité dans Payette, *op. cit.*, p. 72.

fut assimilé à la malheureuse « race de Cham ». Et ce, même si le terme « bantou » désigne en fait un groupe linguistique auquel appartenait tant les Hutu que les Tutsi. Car tous parlaient une langue commune : le kinyarwanda.

Cette théorie délirante fut d'abord avancée en 1863 par l'explorateur anglais John Hanning Speke. Elle fut ensuite reprise en 1894 par le Comte allemand Von Götzen, puis par les nombreux missionnaires présents dans le pays. Selon Speke, une aristocratie tutsi formée de guerriers pasteurs venus d'Abyssinie et lointains descendants du roi David aurait imposé sa domination aux « nègres bantous » condamnés à servir de serfs. Les Hamites, par certains traits physiques qui devinrent rapidement des stéréotypes, étaient censés représenter le maillon manquant dans la chaîne entre Noirs et Blancs. La thèse des « deux peuples » fut ainsi lancée (les Twa ne représentant que 1% de la population), et les Allemands comme les Belges la légitimèrent encore plus en consacrant le pouvoir « féodal » des Tutsi pour les besoins de l'administration indirecte. Sous la houlette du colon, les Tutsi devinrent une race « faite pour régner », non seulement sur le trône, mais à tous les postes de commandement et de responsabilité de l'État. Afin de prouver le principe de l'inégalité congénitale, les anthropologues belges s'appuyèrent sur l'anthropométrie, c'est-à-dire l'étude comparative des mesures du corps humain (taille, aspect du nez, etc.). Dans les années 1930, le pouvoir belge se mit à enregistrer la population de façon systématique et sur une base ethnique, afin de limiter aux seuls Tutsi l'accès à l'éducation et aux emplois administratifs. Inutile de rappeler les conséquences funestes, en 1994, de l'établissement de la fameuse carte d'identité en 1933... La fable du Hamite influença également les Pères blancs, originaires de France et envoyés au Rwanda au début du 20^{ème} siècle. Ces derniers considérèrent les Tutsi comme les

meilleurs artisans éventuels de l'évangélisation dans cette région. Et pourtant, l'implantation de l'Église au Rwanda fut loin d'être aisée. Ce n'est que dans les années 1930, après la déposition du roi Musinga, que les Tutsi acceptèrent de fréquenter les séminaires. De plus, alors que la préférence pour les Tutsi était manifeste, l'on acceptait tout de même les Hutu dans les séminaires, car il s'agissait d'évangéliser tout le pays. Néanmoins, les Pères blancs eurent raison des réticences, et imposèrent leur version biaisée de l'histoire rwandaise aux jeunes élèves de la colonie. D'ailleurs, les premiers textes historiques rédigés en kinyarwanda furent de simples traductions des monographies écrites par les Pères blancs. Par exemple, l'ethno-histoire publié en 1972 par l'abbé Alexis Kagame, ainsi que le pamphlet rédigé au milieu des années 1980 par Rémi Gahutu, reprennent tous deux le schéma élaboré par l'ethnographie coloniale (Pygmées, Bantous, Hamites)⁷⁴. Si les catégories hutu et tutsi n'ont pas été inventées par les colonisateurs, les Allemands et les Belges les ont d'abord exacerbées par une forme d'« ethnogénèse⁷⁵ » pour ensuite favoriser politiquement et socialement l'un de ces groupes au détriment de l'autre. Selon Catherine Coquio, cet exotisme particulier « parvint à installer son ailleurs à l'intérieur du regard africain⁷⁶ ». Et comme l'explique Josias Semujanga : « Devant l'impossibilité à nommer le *Munyarwanda* (l'homme du Rwanda) et la complexité de sa culture, le discours occidental a resémantisé les signifiants hutu, tutsi, et twa selon ses propres références culturelles⁷⁷ ». Ce qui devait arriver arriva : les Hutu se mirent à revendiquer leurs droits, processus qui culmina dans la révolution de 1959.

⁷⁴ Chrétien, *op. cit.*, p. 20.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁶ Catherine Coquio (2004). *Rwanda, le réel et les récits*. Paris, Belin, p. 22.

⁷⁷ Semujanga (2005), in Gallimore et Kalisa, *op. cit.*, p. 31.

1.5.3. Une révolution « sociale » à saveur ethnique

Dans les années 1950, un mouvement de contestation naquît au sein de la population rwandaise. Alors que les Tutsi commençaient à réclamer l'indépendance, les Hutu se mirent à dénoncer leur statut inférieur. Le texte fondateur de la révolution hutu date de 1957. Il s'agit du *Manifeste des Bahutu*, un texte dont les signataires adhéraient à cette idée que les Tutsi formaient un peuple venu d'ailleurs pour conquérir les Hutu et imposer sa domination. Aussi comptaient-ils bien renverser cette situation de « servilité » dans laquelle se trouvait selon eux la majorité hutu. La mobilisation autour de ce programme ethnique s'effectua surtout chez la première génération d'intellectuels hutu, issue des séminaires, mais exclue des fonctions administratives. Comme l'explique Jean-Pierre Chrétien, l'on assista alors à « un renversement terme à terme du discours hamitique⁷⁸ ».

L'histoire a parfois de ces retournements qui font sursauter. Dans le cas rwandais, nombre d'auteurs parlent de la « volte-face des Belges⁷⁹ ». Alors que les Hutu commençaient à s'organiser autour du Parmehutu, parti né dans le nord du pays et qui endossait les principes du manifeste, une nouvelle vague de religieux arriva au pays. Ces derniers, sensibles à l'éveil de la conscience nationale du peuple flamand dans leur propre pays, soutinrent instinctivement le principe de libération de la « masse », ou du « petit peuple » hutu. Le militantisme hutu emprunta donc la forme d'un populisme chrétien, mêlant à la justice la référence au nombre et la supposée autochtonie.

Vers la fin des années 1950, l'ensemble de la classe politique belge emboîta le pas à l'Église et soutint l'émancipation du peuple hutu au Rwanda. Pour les uns, il s'agissait de rétablir dans ses droits un « peuple majoritaire ». Pour les autres, plus cyniques, il

⁷⁸ (1997), *op. cit.*, p. 72.

⁷⁹ Destexhe, *op. cit.*, p. 65.

fallait contrer les revendications nationalistes des élites tutsi. C'est en novembre 1959 qu'éclata ce qu'on appellera par la suite la « Toussaint rwandaise ». Les Belges laissèrent la révolte se transformer en révolution, puis en massacre : plus de 20 000 Tutsi furent tués⁸⁰, leurs cases incendiées et plusieurs d'entre eux furent poussés à l'exil. Le 1^{er} juillet 1962, la République du Rwanda fut proclamée, en même temps que celle du Burundi. Cette révolution constitue un point tournant dans l'histoire rwandaise, et pour plusieurs, le premier pas vers le génocide de 1994.

1.5.4. Un régime fondé sur la peur et la discrimination

La révolution hutu eut trois conséquences majeures dans les décennies suivantes : premièrement, à la faveur de crises successives, elle fut responsable du départ en exil d'un grand nombre de Tutsi; deuxièmement, elle entraîna l'exclusion virtuelle des Tutsi restés au Rwanda de la vie publique; finalement, elle fut suivie de la concentration du pouvoir et de l'instauration d'un autoritarisme croissant au Rwanda⁸¹.

Dans les années 1960, la pierre angulaire des problèmes entre Hutu et Tutsi fut la question des exilés et des réfugiés qui réclamaient leur droit au retour. Par exemple, à la fin de l'année 1963 et au début de l'année 1964, les persécutions envers les Tutsi du Rwanda s'aggravèrent à la suite d'attaques lancées par des réfugiés tutsi du Burundi et de l'Ouganda. L'épisode le plus sanglant eut lieu lorsque des assaillants du Burundi, qui avaient reçu un accueil chaleureux de la part des réfugiés et déplacés tutsi regroupés dans le camp de Nyamata (région du Bugesera), marchèrent ensuite sur la capitale. Une fois l'attaque repoussée, les autorités hutu livrèrent le camp aux soldats : viols, pillages et massacres s'ensuivirent. Cette attaque permit également au pouvoir hutu de lancer une

⁸⁰ Destexhe, *op. cit.*, p. 67.

⁸¹ *Ibid.*, p. 68.

véritable chasse aux Tutsi « de l'intérieur », accusés d'être les « complices » des assaillants. Puis, dans les premiers jours du mois de janvier 1964, les préfets et les bourgmestres organisèrent des « groupes d'autodéfense » contre les « terroristes tutsi ». L'emploi de telles expressions préfigure de façon évidente la rhétorique à l'origine du génocide des Tutsi de 1994. D'ailleurs, le terme *inyenzi*, omniprésent dans le langage des génocidaires, veut dire « cancrelat » et date de cette période trouble. En outre, dans la préfecture de Gikongoro, les massacres débutèrent à l'appel du préfet, une situation qui donna un avant-goût amer du génocide de 1994⁸² ... Au début des années 1970, sous le régime de l'ancien journaliste et fondateur du Parmehutu Grégoire Kayibanda, l'on imposa un quota de 10% de Tutsi dans les écoles, les universités et les emplois salariés. Kayibanda maintint également la mention de l'ethnie sur les cartes d'identité⁸³. Au niveau régional, ce sont les peurs croisées qui expliquent la violence. En 1972, une tentative d'insurrection hutu déclencha au Burundi une répression militaire d'envergure, qui fit au moins 100 000 victimes et 200 000 réfugiés hutu qui vinrent s'installer au Rwanda et témoigner des massacres commis contre eux par le régime tutsi. Cet événement provoqua au Rwanda un durcissement de l'antagonisme ethnique et de la stigmatisation de l'« ennemi intérieur ». Résultat : une autre campagne de pogroms ainsi qu'un nouvel exode de Tutsi rwandais vers les pays frontaliers.

Après l'éviction en 1973 du président Kayibanda par Juvénal Habyarimana, l'on assista pendant quelques temps à une très relative accalmie. Il n'y eut en effet aucun massacre de 1973 à 1990. En revanche, malgré cette volonté apparente d'apaisement des relations entre les Hutu et les Tutsi, les logiques de l'ethnisme et la culture de la peur

⁸² Lugan, *op. cit.*, pp. 92-93.

⁸³ Destexhe, *op. cit.*, p. 68.

gardèrent toute leur vivacité, prêtes à resurgir. L'ethnisme sous Habyarimana demeura un outil de contrôle politique et de discrimination sociale. Non seulement les cartes d'identité gardèrent-elles la mention ethnique et le système de quotas fut-il maintenu, mais encore l'armée devint le monopole exclusif des Hutu. Et les membres des forces armées n'eurent plus le droit d'épouser des femmes tutsi.

Aux niveaux politique et économique, la deuxième République trancha avec la première. Ce fut une période de développement et de modernisation prononcée, dans laquelle l'urbanisation et la mobilité augmentèrent. En revanche, se développèrent un certain affairisme à l'échelle nationale et une concentration de l'accès au pouvoir et au savoir en faveur des préfectures proches du pouvoir (Gisenyi et Ruhengeri)⁸⁴. Ainsi fut constituée « l'akazu », c'est-à-dire la « maisonnée » du président Habyarimana et de son épouse. Il s'agissait d'un groupe fermé, politique, financier et militaire, qui durant vingt ans se consacra à la défense des intérêts du « peuple majoritaire »⁸⁵. Sous la main du général Habyarimana, l'État rwandais devint encore plus totalitaire, avec notamment l'obligation faite à tous les citoyens hutu de devenir membres à vie du parti de président, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND).

Trois décennies durant, cette mobilisation ethnique autour d'une majorité hutu et d'une minorité tutsi contribua à justifier le régime en place et rendit dérisoire toute perspective d'alternance politique basée sur une simple majorité électorale⁸⁶. Or, la fin des années 1980 vit l'essoufflement du régime et le début des années 1990 plongea le pays dans une véritable crise.

⁸⁴ Filip Reyntjens (1994). *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*. Paris, Karthala, pp. 31-33.

⁸⁵ Chrétien (1997), *op. cit.*, p. 41.

⁸⁶ Payette, *op. cit.*, p. 36.

1.5.5. 1990-1994 : mobilisation ethnique et préparation du génocide

Selon Jean-Pierre Chrétien, la crainte perpétuelle du retour des réfugiés a constitué « un ferment décisif du processus de génocide⁸⁷ ». D'autant plus que vers la fin des années 1980, la création du Front patriotique rwandais (FPR) fut immédiatement considérée comme un *casus belli*. C'est dans cette atmosphère de peur constante que le FPR, le 1^{er} octobre 1990, lança à partir de l'Ouganda sa lutte armée contre le régime rwandais. Le FPR réclamait la fin de la dictature et de cette idéologie de l'exclusion qui produisait des réfugiés. Selon Bernard Bruneteau, si les années de guerre subséquentes se révélèrent décisives, c'est du fait de la combinaison de trois éléments. Tout d'abord, le clivage ami-ennemi défini selon l'ethnisme dominant fut amené à se durcir démesurément. Ensuite, la menace de changement incarnée par l'introduction du multipartisme poussa le pouvoir hutu à des comportements de plus en plus paranoïaques. Enfin, la signature sous la contrainte internationale, le 4 août 1993, des accords d'Arusha en Tanzanie, provoqua la radicalisation ultime des extrémistes hutu.

Dès 1990, l'allusion à « l'ennemi intérieur » devint un leitmotiv dans le discours des extrémistes du gouvernement. Par exemple, un document émanant de l'état-major rwandais et signé par le colonel Deogratias Nsabimana définit alors l'ennemi comme :

[...] le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la révolution sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris par les armes⁸⁸.

Joignant les actes à la rhétorique, le gouvernement rwandais établit des listes sur lesquelles figuraient les noms de plusieurs « ennemis de l'intérieur » : des prêtres, des intellectuels, des personnalités de l'opposition, des cadres, des hommes d'affaires

⁸⁷ Cité dans Bruneteau, *op. cit.*, p. 208.

⁸⁸ Cité dans *ibid.*, p. 153.

indépendants et relativement prospères. On ne se contentait pas de les arrêter : nombre d'entre eux perdirent leur emploi, les fonctionnaires qui continuaient à toucher un salaire durant leur détention furent ensuite priés de rembourser l'État, leurs biens furent confisqués, leurs maisons allouées à d'autres résidents. Ceux qui furent libérés se virent retirer leurs papiers d'identité et leurs documents de voyage⁸⁹. Par la suite, le régime mit en œuvre une double stratégie : chaque étape des négociations à Arusha et chaque offensive du FPR furent suivies de massacres de Tutsi dont les méthodes, les modalités et les responsables furent exactement les mêmes qu'en 1994. Beaucoup de gens furent ainsi contraints de s'en prendre à leurs voisins sous la menace d'être eux-mêmes déclarés complices. Lorsque le FPR réussit, en janvier 1991, à libérer les occupants de la prison de Ruhengeri, l'on extermina le groupe des Bagogwe, ces pasteurs tutsi qui vivaient en communautés assez fermées sur les pentes des volcans du Nord. Ailleurs, des bourgmestres appliquant des ordres venus d'en haut liquidèrent des familles tutsi à fin d'intimidation. En mars 1992, un autre grand massacre eut lieu dans la région du Bugesera cette fois. Il fut indirectement déclenché par une émission de radio⁹⁰.

Toujours dans ce but de contrer l'«ennemi intérieur», le régime décida d'organiser les civils afin qu'ils participent à «l'autodéfense populaire». Au moment même où se mettait en place le processus de transition prévu par les accords d'Arusha, l'armement systématique de la population était étendu aux 146 communes du pays. Parallèlement à cette « autodéfense », les différents partis mirent sur pied des milices⁹¹. Il ne s'agissait pas vraiment d'une innovation, dans la mesure où des milices du même acabit étaient autrefois au service du roi, mais, dans le cas du génocide, certaines d'entre

⁸⁹ Braeckman (1994), *op. cit.*, p. 115.

⁹⁰ *Ibid.*, pp. 115-118.

⁹¹ *Ibid.*, pp. 153-155.

elles furent utilisées à des fins beaucoup plus radicales. Parmi ces milices, les *Interahamwe* du MRND et les *Impuganzgambis* de la Coalition pour la défense de la République (CDR) étaient les mieux équipées et redoutablement efficaces. En outre, ces milices n'agissaient jamais à l'aveuglette. Tous les rapports publiés en 1993 et 1994 par des organisations des droits de l'homme expliquaient que chaque action était précédée par une réunion organisée au plus haut niveau dans laquelle les cibles des massacres ou des agressions étaient désignées. Les moyens nécessaires étaient mis à la disposition de volontaires et la « couverture » de l'opération était assurée par l'armée ou la gendarmerie. Certaines opérations terroristes, incluant des jouets piégés, des grenades dans le marché de Kigali et des explosifs dans le Cercle sportif, étaient même attribuées au FPR par souci de dissimulation ou d'accroissement de la tension dans le pays⁹².

Au sein même des partis d'opposition, l'on observa un processus graduel, mais irréversible, de clivage ethnique. En réaction à la guerre contre le FPR, les courants anti-FPR des partis d'opposition se rapprochèrent peu à peu du MRND et de la CDR, et participèrent à des manifestations communes de soutien à leurs « frères hutu ». Le 23 octobre 1993, une manifestation unitaire hutu se déroula à Kigali. L'orateur principal, Froduald Karamira du Mouvement démocratique républicain (MDR)⁹³, y fit acclamer le slogan incarnant ce nouveau front hutu : « *Hutu uni power* »⁹⁴. De là serait sortie l'expression *Hutu power*, dont la signification est encore sujette à discussion chez les spécialistes. Les années 1990 à 1994 furent donc celles de la mobilisation ethnique et de la montée de l'impunité par la répétition de « massacres téléguidés⁹⁵ » – éventuellement

⁹² *Ibid.*, pp. 155, 157.

⁹³ Il s'agissait du principal parti d'opposition au Rwanda.

⁹⁴ Lugan, *op. cit.*, pp. 141-142.

⁹⁵ Reyntjens, *op. cit.*, p. 95.

reproduits à grande échelle lors du génocide. Annick Kayitesi, rescapée du génocide, se remémore ainsi les années préparatoires à celui-ci :

[...] dès l'attaque du 1^{er} octobre 1990, les choses changèrent radicalement. Comme je l'ai dit, nous demeurions près du camp militaire de Ngoma et nous pouvions d'autant plus observer la dégradation des comportements...

Depuis l'interpellation de notre mère, aucun doute ne subsistait. Nous étions menacés car on nous considérait comme différents des autres, de ceux qui constituaient la majorité démographique, les Hutus. La radio adopta un autre ton. Dans les discours politiques, on prit le Tutsi comme cible ou comme moyen de faire un bon mot.

Dans les mois et les années qui suivirent, chacun subit humiliation sur humiliation. Les autorités établirent des barrages routiers [...] je commençais à percevoir le malaise et à ressentir de la peur⁹⁶.

En avril 1994, après plus de trois ans de guerre civile et de fanatisme ethnique, tous les éléments étaient réunis pour que l'attaque de l'avion du président déclenche « l'apocalypse » prédite un an plus tôt par le colonel Bagosora.

Dans le chapitre suivant, nous constaterons que s'ajoutent au contexte historique des facteurs qui relèvent du langage, de la psychologie de l'individu et de la situation immédiate dans laquelle il est plongé. Le discours historique est essentiel, mais il n'explique pas tout. Du coup, notre synthèse laisse-t-elle plusieurs questions sans réponse. Comment le régime rwandais a-t-il réussi à mobiliser la population pour un crime d'une telle nature? Comment a-t-il pu convaincre autant d'individus à faire le choix de prendre la machette et de tuer un autre être humain? Et surtout, comment se vit cette expérience extrême chez le bourreau? Nous avons rapidement mentionné le rôle de la rhétorique et la montée de l'impunité dans les années précédant le génocide. Nous reviendrons sur ces aspects dans le prochain chapitre, mais dans le cadre d'une approche intimiste et personnelle du génocide, qui mettra l'accent sur l'individu derrière le visage du bourreau, sur ses choix et les facteurs qui l'y ont conduit.

⁹⁶ Annick Kayitesi (2004). *Nous existons encore*. Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, pp. 82-83.

Chapitre 2 : Le bourreau, de la violence des mots au passage à l'acte

Le discours historique fournit sans conteste des éléments essentiels à la compréhension du génocide au Rwanda. Pourtant, un sentiment d'ignorance subsiste dès lors qu'on réfléchit aux actes posés et à leurs auteurs. Des conflits politiques et identitaires parsèment le globe, et tous ne conduisent pas nécessairement à un génocide. Comme l'indique Éliette Abécassis à propos de l'Holocauste :

[...] quelque chose s'est produit à Auschwitz qui n'était jamais arrivé auparavant et qui ne s'explique ni par le Diktät de Versailles ni par la défaite de 1945. C'est ce que l'on appelle *Shoah*, destruction, ruine, désolation⁹⁷.

Il nous faut donc pénétrer au cœur de la machine génocidaire, nous aventurer dans les profondeurs mêmes de cet univers glauque d'individus qui deviennent les bourreaux de leurs propres voisins. Comment expliquer ce moment où tout bascule et après lequel rien n'est plus jamais pareil? Comment comprendre la phénoménologie d'une telle situation?

Les confidences d'un tueur nommé Charles au journaliste François Bugingo, ainsi que les commentaires de ce dernier, illustrent bien le problème auquel nous sommes confrontés.

À Goma, dans un camp de réfugiés où il croupit dans une misère totale, Charles a perdu tout espoir. Il a alors opté pour une fuite en avant. Il n'a plus tellement de chance de sauver sa vie, il ne lui reste plus que le luxe de choisir sa mort. De ses yeux d'humain, car tous ces salauds ont des visages d'homme, il m'a longtemps regardé en silence avant de me dire d'une voix lasse : « Ce n'est pas si facile de prendre ce chemin de retour que toi tu vas emprunter dans quelques minutes. Moi, j'ai franchi une ligne. Il est trop tard pour regretter, il est même trop tard pour réfléchir. C'est avant que j'aurais dû; mais on ne m'en a pas laissé le temps. J'ai suivi et quand il ne reste plus rien, ni femme ni enfants, que faire d'autre à part suivre encore plus loin? Alors, je suis dans la masse, je suis et j'attends. J'attends mon tour de mourir... » (Difficile de croire à la douleur de Charles surtout après tous ces témoignages que j'avais pu recueillir sur lui. Le 24 mai 1994, on l'a vu éventrer une femme enceinte et briser ensuite sur ses genoux la tête du fœtus qu'il en avait extrait. Une semaine plus tôt, il avait calmement massacré une famille avec une houe.⁹⁸)

⁹⁷ Éliette Abécassis (2003). *Petite métaphysique du meurtre*. Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France, pp. 46-47.

⁹⁸ François Bugingo (1997). *Africa Mea. Le Rwanda et le drame africain*. Montréal, Liber, p. 16.

Cet extrait contient plusieurs éléments sur lesquels nous reviendrons au cours de ce chapitre : la dérangeante humanité du bourreau, le problème central de son passage à l'acte, les circonstances et les sentiments qui entourent ce moment, ainsi que la cruauté des actes perpétrés. Plus précisément, nous amorcerons cette réflexion par quelques remarques sur la notion de culpabilité. Puis, nous traiterons brièvement de cette idée de la « banalité du mal⁹⁹ », pour ensuite aborder la question du langage génocidaire. Par la suite, nous relaterons le cas de la préfecture de Butare, car il illustre parfaitement les notions abordées dans la dernière section, à propos des théories du passage à l'acte.

2.1. De la culpabilité

Comme l'indique Karl Jaspers dans *La culpabilité allemande* : « il est dénué de sens d'inculper d'un crime un peuple tout entier. Un criminel, c'est toujours un individu¹⁰⁰ ». Cette prémisse est importante dans la mesure où l'on doit dépasser toute catégorisation binaire – les Hutu vs les Tutsi – ayant pour conséquence de simplifier à outrance une réalité autrement plus complexe. En dépit de la mobilisation ethnique des années 1990, à la veille du 6 avril 1994 la population hutu du Rwanda ne pouvait d'aucune façon être qualifiée d'homogène. De plus, bien que la propagande en ait converti plusieurs, moult raisons additionnelles furent invoquées par les tueurs pour justifier leur participation aux massacres : la peur d'être tué, l'obéissance aux ordres, etc. Nous reviendrons sur la pertinence de telles justifications un peu plus loin.

Dans *La culpabilité allemande*, un ouvrage de réflexion sur le rôle de la population allemande dans les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, Jaspers distingue

⁹⁹ Hannah Arendt (1991, c1966). *Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*. Paris, Gallimard.

¹⁰⁰ Karl Jaspers (1948). *La culpabilité allemande*. Paris, Les Éditions de Minuit, p. 75.

quatre notions de culpabilité. La première, la *culpabilité criminelle*, concerne les « actes objectivement établis qui contreviennent à des lois univoques¹⁰¹ ». La deuxième, la *culpabilité politique*, réside dans les actes des hommes d'État et dans le fait que chaque citoyen doit assumer les conséquences des actes accomplis par cet État. La troisième, la *culpabilité morale*, découle de la prémisse que chaque individu est moralement responsable de tous ses actes, mêmes politiques et militaires. La dernière, la *culpabilité métaphysique*, résulte du fait de vivre dans un monde où règne le mal¹⁰².

La notion de culpabilité morale mérite quelques commentaires en ce qui a trait aux justifications des tueurs rwandais. En effet, une grosse partie de la population hutu a participé au génocide des Tutsi. Qu'ils partageassent ou non les préceptes du pouvoir en place, les habitants réquisitionnés pour le « travail » d'extermination avaient peine à se soustraire à la tâche. Leur dilemme était le suivant : tuer ou risquer d'être tué. Néanmoins, les contraintes extrêmes qui pesaient sur l'individu au Rwanda n'enlèvent rien au fait que prendre la machette relevait bien d'un choix moral et personnel. Comme l'indique Jaspers :

La formule « un ordre est un ordre » (*Befehl ist Befehl*) ne peut jamais avoir de valeur décisive. Un crime reste un crime même s'il a été ordonné (bien que, selon le degré de danger, de coercition tyrannique et de terreur, on puisse admettre des circonstances atténuantes) [...] ¹⁰³.

D'ailleurs, plusieurs opposants ont réussi à fuir, à se cacher ou à soudoyer des miliciens pour éviter de tuer. L'ouvrage de Charles Karemano est particulièrement instructif à cet égard¹⁰⁴. Mentionnons également un habitant de Ngali nommé Frédéric qui a su résister aux incitations et aux menaces en soudoyant l'un des chefs. Il explique : « For me, I can

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 59.

¹⁰² *Ibid.*, pp. 59-60.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 60.

¹⁰⁴ Charles Karemano (2003). *Au-delà des barrières. Dans les méandres du drame rwandais*. Paris, L'Harmattan.

accept dying instead of hurting others¹⁰⁵». De plus, nombre de citoyens hutu ont été assassinés pour avoir protégé ou caché des Tutsi. Dans la conscience de chaque Hutu s'est ainsi joué le sort des Tutsi et chaque tueur doit être jugé pour ses actes. L'on ne peut disqualifier, même dans le cas rwandais, la notion de libre arbitre qui gère toute action humaine. Pio, l'un des tueurs interrogés par le journaliste Jean Hatzfeld, est d'une surprenante sincérité à cet égard :

Au départ d'un génocide, il y a une cause et des gens pour la trouver valable. La cause, elle ne traîne pas là par hasard, elle est même figolée par les intimidateurs : c'est l'envie de gagner la partie absolument. Mais les gens qu'elle tente sont ceux qui vivaient là par hasard. Moi, j'étais là, chez moi, quand la tentation s'est présentée. Je ne dis pas que j'ai été forcé par Satan et consorts. J'ai trouvé la cause valable par gourmandise et par obéissance, et je me suis élané dans les marais¹⁰⁶.

En revanche, si tous les génocidaires doivent être jugés pour leurs actes, une certaine échelle de responsabilité s'impose dès lors qu'il est question de déterminer une sentence. Selon Alain Destexhe, lors d'un génocide l'on peut distinguer quatre catégories de criminels : 1) les instigateurs du complot, 2) les relais de ces instigateurs au sein de la structure administrative¹⁰⁷, 3) ceux qui auront profité du climat d'impunité pour se livrer à des actes sadiques ou odieux, et 4) l'immense majorité des exécutants, qui aura tué « par peur, par ordre, entraînés par le climat de meurtre collectif créé par les autorités et les milices¹⁰⁸ ». La troisième catégorie nous semble peu utile à l'analyse, car la cruauté transcendait fort probablement les types de tueurs. Par conséquent, nous ne retiendrons que les trois autres : instigateurs, relais et exécutants. Au niveau juridique, la résolution

¹⁰⁵ Lee Ann Fujii (2006). *Killing neighbors. Social dimensions of genocide in Rwanda*. Thèse de doctorat, Washington, George Washington University, p. 196.

¹⁰⁶ Cité dans Jean Hatzfeld (2003). *Une saison de machettes, récits*. Paris, Seuil, coll. « Fiction & Cie », pp. 277-278.

¹⁰⁷ Les bourgmestres, les forces armées, les chefs des milices, etc.

¹⁰⁸ Destexhe, *op. cit.*, pp. 94-95.

955¹⁰⁹ du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) traite justement de cette question du degré de « responsabilité pénale individuelle » :

Le fait qu'un accusé a agi en exécution d'un ordre d'un gouvernement ou d'un supérieur ne l'exonère pas de sa responsabilité pénale mais peut être considéré comme un motif de diminution de la peine si le Tribunal international pour le Rwanda l'estime conforme à la justice¹¹⁰.

À l'instar de Destexhe, les auteurs de cette résolution ont tenu compte des circonstances atténuantes qui prévalent lors d'un génocide organisé et géré par l'État.

2.2. De la banalité du mal

L'ampleur et l'atrocité des crimes commis au Rwanda laissent tout observateur pantois et le réflexe est de conclure à l'inhumanité des tueurs. D'ailleurs, le général canadien Roméo Dallaire a lui-même intitulé son témoignage *J'ai serré la main du diable*¹¹¹... Pourtant, le pressentiment de la nature tout à fait ordinaire des tueurs remonte aussi loin qu'aux années 1960, lorsqu'Hannah Arendt introduisit l'idée de la « banalité du mal¹¹² ». Envoyée à Jérusalem en 1961 par le *New Yorker* afin de couvrir le procès d'Adolf Eichmann, un bureaucrate allemand de l'Holocauste, Arendt en arriva à des conclusions pour le moins dérangeantes. Plutôt qu'un monstre ou un psychopathe sadique, Eichmann semblait être un homme tout à fait ordinaire, dévoué à son travail et même parfois muni d'une certaine conscience. Selon James Waller, le choix d'Arendt d'utiliser le terme « banal » tient d'abord au fait qu'il s'oppose aux termes « diabolique » et « démoniaque ». Ensuite, cette notion de la « banalité du mal » ne s'applique pas au crime commis, mais plutôt à l'homme derrière le crime, aux causes et aux motivations

¹⁰⁹ Cette résolution fut adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 8 novembre 1994. Elle est à l'origine de la création du TPIR.

¹¹⁰ Article 6 des « Annexes ». <http://69.94.11.53/FRENCH/resolutions/955f.htm>, page consultée en 2008.

¹¹¹ Roméo Dallaire (2004). *J'ai serré la main du diable : la faillite de l'humanité au Rwanda*. Outremont, Libre Expression.

¹¹² Arendt (1991, c1966), *op. cit.*

qui l'y ont conduit¹¹³. Dix ans plus tard, en 1972, Arendt persiste et signe. Elle déclare :
« la violence n'est pas plus bestiale qu'irrationnelle¹¹⁴ ».

Alain Destexhe dénonce lui aussi l'attitude fréquente qui vise à renvoyer les
grands crimes et les massacres à la barbarie.

Ni les nazis ni les radicaux hutu ne sont des barbares, mais bien des criminels lucides et décidés.
Les considérer comme des barbares, les déshumaniser en quelque sorte, c'est déjà les absoudre.
L'Histoire n'a jamais été inhumaine, elle montre, au contraire, jusqu'où peut aller l'homme dans
le rôle du bourreau et de la victime¹¹⁵.

Colette Braeckman, de son côté, remet en doute la validité de toute référence au Diable
pour parler des tueurs rwandais :

Les missionnaires l'ont reconnue, la bête qui ratissait le pays. Dans le regard fou des miliciens, sur
le front buté des paysans, dans l'usine à mensonges de la radio, les arguties des intellectuels qui
manipulaient leur peuple, ils ont retrouvé leur vieil adversaire, le prince des Ténèbres, le Malin.
« Le Diable est revenu sur terre », se sont-ils écriés.
Le Diable... Sur les collines du Rwanda, il n'y avait que l'homme, tel qu'en lui-même la haine le
retrouve. Que l'homme, soudain projeté au-delà du bien et du mal¹¹⁶.

Lee Ann Fujii, dans sa thèse intitulée *Killing neighbors. Social dimensions of genocide in
Rwanda*, démontre à quel point les tueurs rwandais étaient des hommes tout à fait
ordinaires. Ces derniers étaient pour la plupart mariés et avaient des enfants. Leur âge
moyen était de 32 ans et il s'agissait de fermiers ou de cultivateurs. Tous avaient des
voisins et des amis tutsi et plusieurs d'entre eux avaient même des Tutsi au sein de leur
propre famille. Enfin, aucun n'occupait de position d'autorité ou n'avait reçu
d'entraînement particulier¹¹⁷.

Par conséquent, si l'on accepte comme prémisse la dérangeante humanité du
bourreau, alors faut-il tenter de comprendre *comment* l'individu en arrive à poser de tels

¹¹³ Waller, *op. cit.*, p. 97.

¹¹⁴ Hannah Arendt (1972). *Du mensonge à la violence*. Paris, Calmann-Lévy, p. 162.

¹¹⁵ Destexhe, *op. cit.*, p. 25.

¹¹⁶ Braeckman (1994), *op. cit.*, p. 236.

¹¹⁷ Lee Ann Fujii (2006). *Killing neighbors. Social dimensions of genocide in Rwanda*. Thèse de doctorat,
Washington, George Washington University, pp. 162-163.

gestes. À cet égard, deux dimensions doivent être abordées : celle du langage et celle du passage à l'acte, ou « processus de bascule », tel que formulé par Jacques Sémelin¹¹⁸.

2.3. Les fonctions du langage et de l'imaginaire chez le bourreau

Abdourahman Waberi, l'un des écrivains de notre corpus, rappelle dans *Moisson de crânes* que « la machette n'était pas le seul instrument à la disposition du bourreau : la plume et le pouvoir symbolique de nombre d'intellectuels hutus [...] ont été mobilisés pour la solution finale¹¹⁹ ». Par conséquent, il considère la littérature comme une réponse appropriée à cette violence initiée d'abord par le langage : « On se dit que ce qui a été défait hier par le pouvoir mortifère de la plume peut être pansé aujourd'hui par la plume – à tout le moins, il n'est pas interdit de se mettre à l'essai¹²⁰ ». Car le langage a non seulement endoctriné les esprits, mais ses procédés rhétoriques ont aussi favorisé l'engourdissement de la conscience morale du bourreau avant et après le passage à l'acte. « La violence est dans les mots avant d'être dans les actes », affirment justement Chrétien et ses collègues dans l'incontournable *Rwanda : Les médias du génocide*¹²¹. Il n'existe pas, comme tel, de langage de l'extermination. En revanche, à chaque étape du génocide, le langage est utilisé pour *déshumaniser* les victimes, pour *mobiliser* les masses qui les détruiront, et pour *nier* le meurtre. Selon Ternon : « La fonction première de ce détournement des mots est d'amortir l'effet des actes sur les consciences et de neutraliser le sentiment de culpabilité des exécutants¹²² ».

¹¹⁸ Jacques Sémelin (2005). *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*. Paris, Seuil, p. 286.

¹¹⁹ *Op. cit.*, p. 16.

¹²⁰ *Ibid.*, pp. 16-17.

¹²¹ Jean-Pierre Chrétien et coll., avec Reporters sans frontières (1995). *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris, Karthala, p. 307.

¹²² Ternon, *op. cit.*, p. 93)

2.3.1. Le discours idéologique

À la base de ce langage du génocide se trouve l'idéologie, une forme de discours qui par son nom signifie « la logique d'une idée¹²³ ». Selon Arendt, les idéologies possèdent trois caractéristiques du totalitarisme : elles ont la prétention de tout expliquer et traitent de l'Histoire, elles sont réfractaires à toute expérience, elles ordonnent les faits en une procédure logique qui part d'une prémisse tenue pour axiome et en déduit tout le reste¹²⁴.

Jacques Sémelin a consacré un ouvrage entier au problème du passage à l'acte chez le bourreau. Selon lui, l'idéologie est « un discours fondé sur des arguments à la fois rationnels et irrationnels, qui se construit contre cet "Autre" malfaisant¹²⁵ ». Le discours idéologique qui a conduit au génocide se décline selon trois thématiques : l'identité, la pureté, et la sécurité¹²⁶. Dans le cas rwandais, ces thématiques ont pris la forme d'un intégrisme hutu essentialisant le Tutsi et faisant de lui un envahisseur, puis un traître et un complice du FPR. Fondé sur la menace que représente l'Autre, le discours idéologique a servi de tremplin au génocide, et ce, d'autant plus dans un contexte de guerre larvée depuis l'invasion du FPR en octobre 1990. En effet, non seulement la guerre dresse-t-elle un écran de fumée devant l'opinion publique internationale, mais encore permet-elle de camoufler le crime en nécessité militaire¹²⁷.

2.3.2. La propagande médiatique

Le véhicule de l'idéologie, avant, pendant et même après le génocide, fut sans aucun doute la propagande médiatique. Puisque ces « médias du génocide » ont déjà fait l'objet

¹²³ *Ibid.*, p. 80.

¹²⁴ Tel que résumé dans *Ibid.*, p. 81.

¹²⁵ Sémelin, *op. cit.*, p. 40.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Ternon, *op. cit.*, pp. 98-99.

d'études très élaborées¹²⁸, l'objectif de cette section sera simplement de rappeler les étapes de leur création ainsi que les principaux éléments de leur discours.

Le journal *Kangura* fut le premier, juste après l'invasion de 1990, à répandre son message contre le FPR et les Tutsi. Il fut rapidement imité par d'autres publications soutenues par des fonctionnaires et des hommes d'affaires liés au régime. L'écrit y était souvent accompagné de caricatures très explicites. La radio s'avéra également un moyen efficace, car elle permettait de transmettre directement et simultanément les messages de haine à un très large public. Jusqu'en 1992, l'unique poste du pays, Radio Rwanda, se voulait surtout la voix du gouvernement et du président. Cette radio nationale donna parfois de fausses informations sur la guerre déclenchée en 1990. Par exemple, en mars 1992, elle lança un avertissement selon lequel des dirigeants hutu du Bugesera allaient être assassinés par des Tutsi. Cette fausse nouvelle déclencha des massacres de Tutsi par des Hutu dans cette même région. En revanche, après l'instauration du gouvernement de coalition en avril 1992, le poste dut changer son orientation. Peu après le début de la guerre, le FPR créa sa propre station : Radio Muhabura. En raison de la nouvelle direction de Radio-Rwanda et de la popularité de la station du FPR, les extrémistes hutu décidèrent, à leur tour, de créer leur propre radio. La Radio-télévision libre des mille collines (RTLM) commença à émettre en août 1993¹²⁹.

Afin de valider leur discours de haine, les propagandistes de *Kangura* et de la RTLM parsemaient le plus souvent possible leurs propos de références à des autorités politiques, intellectuelles et académiques. Au niveau du contenu, l'ensemble du message s'articulait autour de l'hypothèse de départ selon laquelle les Hutu et les Tutsi

¹²⁸ L'ouvrage de Chrétien et de ses collègues en est un bon exemple. (1995), *op. cit.*

¹²⁹ des Forges, *op.cit.*, pp. 83-85.

constituaient des peuples différents¹³⁰. À partir de cette prémisse inspirée de la fable du Hamite se déployaient de nombreux thèmes, qui furent très bien résumés par Alison des Forges. Le premier de ces thèmes, de nature mythique, stipulait l'unité des Tutsi, une unité supposément « fondée sur une solidarité communautaire exclusive, qui aurait facilité leurs conquêtes par le passé et leur aurait permis d'exercer jusqu'à présent une influence indue¹³¹ ». Un autre thème, basé sur l'affirmation que les Tutsi ne disposent d'aucun droit de vivre en Afrique centrale de par leur origine éthiopienne ou nilotique, les accusait d'avoir infiltré par des moyens détournés tous les domaines de l'État rwandais et de la société. Cette notion d'infiltration fut encore plus efficace lorsqu'appliquée au domaine de la guerre – le Tutsi était alors traité de « complice du FPR ». Le troisième thème consistait à affirmer que le FPR était venu pour rétablir la monarchie et le contrôle absolu des Tutsi sur les Hutu. Le chanteur Simon Bikindi, dont la radio jouait régulièrement les chansons, insista particulièrement sur ce danger. Un autre thème consistait à marteler que ce n'était pas seulement la liberté et la prospérité des Hutu qui étaient menacées, mais aussi leur vie. Car selon les propagandistes, les Tutsi avaient l'intention de commettre un génocide envers les Hutu... Le cinquième thème soulignait l'aspect soi-disant régional de l'attaque menée par le FPR, et le sixième représentait le Hutu en victime innocente de l'agression ancestrale tutsi, de l'infiltration tutsi de la société rwandaise et de l'invasion tutsi depuis 1990. Finalement, les propagandistes tenaient les Tutsi pour responsables de leur propre malheur et invoquaient la nécessité d'une solidarité hutu¹³².

¹³⁰ *Ibid.*, pp. 88-89.

¹³¹ *Ibid.*, p. 92.

¹³² *Ibid.*, pp. 92-102.

À partir du 6 avril 1994, la propagande médiatique passa de l'incitation à la haine à l'incitation au meurtre. Comme l'explique Chrétien, durant le génocide « le dialogue avec les auditeurs prend ouvertement la forme d'une complicité active avec les jeunes qui "travaillent" aux barrières¹³³ ». Cette complicité avec les acteurs du génocide s'organisa de plusieurs façons : par la diffamation, c'est-à-dire la dénonciation des *traîtres* et des *corrompus*, par l'encouragement à la délinquance, par la provocation cynique et par la prétention à l'impunité, comme si, déjà, l'après-génocide était en préparation. Cette question de l'impunité est au cœur de l'extrait suivant, tiré des propos de Kantano Habimana, journaliste à la RTLM :

[...] À l'étranger, on continue à vouloir apeurer les autorités du Rwanda, à apeurer les Forces armées rwandaises, en prétendant qu'on va mettre sur pied un tribunal international qui jugerait le cas des personnes qui seraient mortes au Rwanda. Quoi qu'il en soit, cela ne devrait faire perdre du temps à personne. Au Burundi en 1972, il n'y est pas mort un petit nombre de Hutu, et l'ONU existait à l'époque. Hier encore, les Ndadaye et autre personnes innocentes ont péri, tués par les Tutsi, et ils n'ont rien dit... Sur la Bosnie il [le tribunal] n'a rien dit. Au sujet du Rwanda donc il ne pourra rien dire qui puisse nous inquiéter, continuons notre action, continuons à accomplir nos tâches et luttons contre les *inyenzi-inkotanyi* qui ont déclenché les hostilités et qui, depuis, ont déjà tué plus d'un million de personnes¹³⁴.

En outre, les appels à la vigilance populaire et à la justice du peuple se multiplièrent, et l'on encouragea ouvertement le pillage des biens¹³⁵. Le discours se fit encore plus pervers pour la drogue : l'usage du cannabis fut vanté pour sa vertu de « donner courage¹³⁶ ». Finalement, le procédé de victimisation systématique du Hutu évoqué par des Forges fut également utilisé durant le génocide. Selon Chrétien et ses collègues, « l'annonce de massacres virtuels » durant le génocide était destinée à « justifier des massacres réels,

¹³³ Chrétien et coll. (1995). *Op. cit.*, pp. 308-309.

¹³⁴ Cité dans *Ibid.*, p. 319.

¹³⁵ *Ibid.*, pp. 309-313.

¹³⁶ Tel que formulé sur les ondes de la RTLM, citée dans *Ibid.*, p. 314.

censés devancer l'ennemi ». Le génocide était ainsi présenté comme « un combat final, à la vie à la mort¹³⁷ ».

Ce qui ressort de ces considérations est l'habile mélange du mythe et de la réalité au sein de la propagande génocidaire. Celle-ci repose sur le déploiement de toute une dialectique du mensonge, dans laquelle les faussetés « s'emboîtent de façon particulièrement perverse et brouillent la réalité de manière apparemment désespérante¹³⁸ ». Selon Sémelin, le principe de base de la propagande médiatique est toujours le même : il s'agit de « fabriquer de l'émotion », c'est-à-dire de « susciter de la peur, de la méfiance, du ressentiment, et donc provoquer en réaction de la vigilance, de la fierté, de la vengeance¹³⁹ ».

2.3.3. La mort sociale des victimes

Un phénomène connexe et essentiel à la concrétisation du génocide se situe dans ce que James Waller nomme la « mort sociale des victimes¹⁴⁰ ». Il s'agit du processus mental d'exclusion morale qui résulte ensuite dans l'exclusion physique, c'est-à-dire le meurtre de la victime¹⁴¹. Waller ne relève pas l'importance du langage dans ce processus; sa perspective est surtout psychologique. Or, nous croyons utile d'ajouter ses réflexions à notre section sur le langage car les trois mécanismes qu'il assigne au processus mental d'exclusion reposent nécessairement sur ce dernier.

Le premier mécanisme évoqué par Waller est celui de la pensée qui scinde l'expérience entre le « nous » et le « eux ». Nous avons vu à quel point la logique

¹³⁷ *Ibid.*, p. 321.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 333.

¹³⁹ Sémelin, *op. cit.*, p. 97.

¹⁴⁰ Waller, *op. cit.*, p. 236.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 237.

ethnique a divisé la population rwandaise en deux identités univoques : les Hutu et les Tutsi. Pour le Hutu qui adopte cette logique, la réalité sociale est scindée entre le « in-group », auquel il appartient, et le « out-group ». Les effets de ce schème de pensée sur l'individu sont multiples. D'abord, l'individu perçoit plus de ressemblances entre lui-même et les membres de son groupe qu'avec les membres de l'autre groupe. Ensuite, l'individu tend à voir les membres de l'autre groupe de façon homogène. Enfin, cette tendance à exagérer les différences entre les deux groupes pousse l'individu à concentrer toute son attention sur les informations qui confirment cet état de fait et à rejeter les autres¹⁴². Les propos de Léopold, l'un des tueurs interrogés par Hatzfeld, illustrent bien ce premier mécanisme de Waller :

Nos avoisinants tutsis, on les savait blâmables d'aucune malfaisance, mais on pensait tous les Tutsis fautifs de nos ennuis éternels. On ne les regardait plus un à un, on ne s'attardait plus à reconnaître qui ils avaient été ; même des collègues. Ils étaient devenus une menace supérieure à tout ce qu'on avait vécu ensemble, qui surpassait notre vision des choses sur la commune¹⁴³.

L'on retrouve également dans cet extrait les thèmes de la menace et du ressentiment historique évoqués précédemment.

Le deuxième mécanisme est le fait de blâmer les victimes pour le malheur qu'on leur cause, de croire que de toute façon elles méritent les persécutions subies, qu'elles en sont responsables¹⁴⁴. Comme nous l'avons constaté précédemment, ce mécanisme fut utilisé au sein de la propagande médiatique.

Enfin, le troisième mécanisme de la mort sociale des victimes est leur déshumanisation. Selon Ternon, pour détruire un groupe « il est indispensable de le dénaturer au préalable, de le ramener à un niveau inférieur à celui de l'humain », c'est-à-

¹⁴² *Ibid.*, pp. 238-240.

¹⁴³ Cité dans Hatzfeld, *op. cit.*, p. 147.

¹⁴⁴ Waller, *op. cit.*, p. 249.

dire celui de l'animal ou de l'objet¹⁴⁵. Selon Waller, il s'agit de le qualifier d'inhumain, voire de démon ou de monstre¹⁴⁶. La conséquence de ces procédés sémantiques est qu'« en transformant sa victime, le meurtrier inverse le sens du crime : de négatif, l'acte devient positif, une mesure d'hygiène ou une intervention chirurgicale¹⁴⁷ ». Dans le cas rwandais, les expressions déshumanisantes se rapportaient non seulement aux Tutsi, qui étaient notamment surnommés « cancrelats » ou « serpents », mais également à l'activité que constituaient les massacres. Par exemple, le thème de la chasse produisit des formulations telles que « la cible » ou « une chasse au guet¹⁴⁸ ». Les propos de Pio, l'un des génocidaires interrogés par Hatzfeld, illustre bien ce thème :

On ne voyait plus des humains quand on dénichait des Tutsis dans les marigots. Je veux dire des gens pareils à nous, partageant la pensée et les sentiments consorts. La chasse était sauvage, les chasseurs étaient sauvages, le gibier était sauvage, la sauvagerie captivait les esprits¹⁴⁹.

2.3.4. L'utilisation d'euphémismes et de métaphores

Le dernier aspect à considérer en ce qui concerne le langage du bourreau est l'utilisation d'euphémismes et de métaphores visant à engourdir sa conscience. Souvenons-nous, par exemple, de l'expression « solution finale » pour désigner le génocide des Juifs... Dans le cas rwandais, les tueries étaient désignées sous le terme de « travail », alors que les machettes et les armes à feu devenaient des « outils¹⁵⁰ ». Les récits recueillis par Hatzfeld regorgent de telles métaphores et de tels euphémismes : tantôt « couper » signifie tuer, tantôt l'on parle de « ce programme dans les marais » ou des « bagatelles » que constituent les viols... Fait étrange, les termes « boulot », « couper » et « tailler » sont

¹⁴⁵ Ternon, *op.cit.*, p. 94.

¹⁴⁶ Waller, *op. cit.*, p. 245.

¹⁴⁷ Ternon, *op. cit.*, p. 95.

¹⁴⁸ Hatzfeld, *op. cit.*, pp. 44, 47.

¹⁴⁹ Cité dans *Ibid.*, p. 57.

¹⁵⁰ des Forges, *op. cit.*, p. 13.

également utilisés par les rescapés dans leurs propres récits¹⁵¹. Comme si la victime se voyait forcer d'employer le langage de son bourreau pour réussir à transmettre l'imaginaire du génocide...

2.4. La préfecture de Butare, ou comment briser la résistance

Si une certaine utilisation du langage prépare la conscience du bourreau et l'assiste durant les massacres, il reste à cerner les autres facteurs à l'origine du passage à l'acte. Le cas de la préfecture de Butare constitue un excellent point de départ pour qui veut comprendre les mécanismes d'entraînement de la population dans le génocide au Rwanda. Puisqu'y vivait le plus fort effectif de population tutsi du pays, cette préfecture fut au cœur des massacres de 1994.

André Guichaoua, professeur de sociologie en France ainsi que témoin et expert au TPIR, était au pays en 1994. Dans un ouvrage publié en 2005, il propose les résultats d'une recherche de terrain qu'il a faite dans cette préfecture du sud du Rwanda. Ses interlocuteurs rwandais demandaient que l'on fournisse à la fois « une intelligence large des antécédents des événements » – c'était l'objectif de notre synthèse historique – et que l'on rende compte « des logiques et des contraintes qui se sont imposés aux individus » – ce à quoi nous nous attelons maintenant¹⁵². En effet, l'ouvrage de Guichaoua montre bien à quel point les massacres ne furent pas occasionnés par la colère ou la folie populaire, mais bien par toute une orchestration destinée à réprimer la résistance dans la préfecture.

Au cours de l'histoire rwandaise, la préfecture de Butare a toujours entretenu une relation difficile avec les autorités nationales. Elle n'intégra aucune alliance régionale et s'opposa à toute forme de sujétion. Cette préfecture se caractérisait aussi par la fluidité

¹⁵¹ Hatzfeld, *op. cit.*, pp. 44, 77, 118, 186.

¹⁵² André Guichaoua (2005). Rwanda 1994 : les politiques du génocide à Butare. Paris, Karthala, p.9.

des appartenances ethniques. Près du quart (25%) de la population tutsi résidait à Butare et la cohabitation ethnique était fort ancienne dans cette région. En fait, l'intégration mutuelle des Hutu et des Tutsi à Butare était telle qu'il arrivait fréquemment qu'au sein d'une même famille, descendant d'un même aïeul mâle, certains membres soient tutsi et d'autres hutu. Au terme de métissages multiples, on se déclarait Hutu ou Tutsi parce que la carte d'identité l'imposait et que le père se considérait comme tel¹⁵³. Selon Guichaoua, « Butare était assurément la préfecture où les Tutsi se sentaient le plus à l'aise¹⁵⁴ ». À l'abri de la guerre depuis 1990 et jouissant d'un climat politique atypique¹⁵⁵, la préfecture n'offrait pas une situation favorable à une large mobilisation populaire en faveur des massacres. Hormis trois attentats à la bombe entre mai 1992 et avril 1993, ainsi que le lynchage de Martin Bucyana (membre du CDR) dans la commune Mbazi en février 1994, Butare jouissait d'un calme relatif. Selon Guichaoua, ce calme tenait pour une large part à l'action du préfet Jean-Baptiste Habyalimana, qui réussissait à contrôler la situation, à obtenir l'obéissance des bourgmestres et à isoler les propagandistes extrémistes¹⁵⁶.

Alors que s'est-il passé en avril 1994 pour qu'y soient massacrés les Tutsi? Au lendemain de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, la préoccupation centrale des nouvelles autorités et du gouvernement intérimaire était de soumettre la portion sud du pays à la nouvelle politique d'« alliance de tous les Hutu ». Le 11 avril, des autobus provenant de la capitale et chargés de miliciens *interahamwe* arrivèrent dans la commune butaréenne Ngoma. Le 13 avril, le sous-préfet Augustin Harelimana se sentit menacé et fit partir sa famille au Burundi pour lui-même s'enfuir dès le lendemain. Le 17

¹⁵³ *Ibid.*, pp. 17, 24-27.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 27.

¹⁵⁵ Il n'existait pratiquement aucune milice identifiée sur Butare.

¹⁵⁶ Guichaoua, *op. cit.*, pp. 109, 249.

avril, les nouvelles autorités destituèrent le préfet Habyalimana. Le 19 avril, le major-gendarme Cyliaque Habyarabatuma, l'un des soutiens essentiels de l'ancien préfet, se vit muté à Kigali. Parallèlement, tous les soldats qui ne participaient pas aux massacres furent sanctionnés. Une fois les autorités incarnant la résistance aux massacres formellement désavouées et évincées, plusieurs membres du gouvernement intérimaire et des représentants extrémistes des partis se déplacèrent dans la préfecture afin de « mettre en scène le ralliement contraint de l'administration locale aux nouvelles autorités¹⁵⁷ ». Cette journée du 21 avril fut décisive : les appels directs au génocide et les menaces produisirent les effets escomptés. Comme l'affirme Guichaoua :

Il fallait que l'ordre de massacrer soit formellement donné sur place au travers d'une mise en scène destinée à impressionner les auditeurs pour que la préfecture sombre. [...] Pour les détenteurs de l'autorité, seules deux issues étaient alors praticables : démissionner/fuir avec les risques inhérents à cette démarche ou obéir. La seconde offrait une large gradation d'attitudes allant de la résistance passive à l'activisme zélé¹⁵⁸.

En somme, la nécessité de tous ces stratagèmes pour faire face à la résistance butaréenne ôte toute crédibilité aux argumentaires attribuant les massacres à la « colère » ou à la « folie populaire ». Le contrôle par la menace et l'intimidation des instances détenant l'autorité semble avoir été plus plausible dans l'entraînement de la population dans les massacres.

2.5. Les théories du passage à l'acte

Si la colère et la folie populaire n'expliquent pas la participation du peuple au génocide, alors il importe de considérer les nombreuses théories dont l'objet est le processus de bascule du bourreau. Raul Hilberg, dans un ouvrage publié en 1994, souligne le rôle de la

¹⁵⁷ *Ibid.*, pp. 250-252.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 254.

bureaucratie moderne dans le génocide des Juifs¹⁵⁹. Ceci nous semble peu pertinent dans le cas rwandais, car malgré les nombreuses différences entre l'expérience des instigateurs, des relais et des exécutants, l'on ne peut affirmer que le génocide au Rwanda était un génocide bureaucratique. Pour Daniel Jonah Goldhagen, c'est l'antisémitisme qui fut la cause première de l'Holocauste¹⁶⁰. L'approche de Goldhagen est bien fondée, en ce sens qu'elle attire l'attention sur le rôle déterminant de la conscience du bourreau et sur le fait que tuer demeure malgré tout un choix de l'individu. En revanche, son insistance sur une forme d'antisémitisme typiquement allemand est critiquée par plusieurs auteurs¹⁶¹. Dans le cas rwandais, la préfecture de Butare illustre bien le fait que toute idéologie doit être combinée à d'autres facteurs pour assurer la réalisation d'un génocide.

Le livre-phare de Christopher Browning, à propos du 101^{ème} bataillon de réserve de la police allemande, nous intéresse plus particulièrement¹⁶². Cet ouvrage propose une réflexion élaborée sur l'adhésion de ces hommes ordinaires au programme d'extermination. Dans la préface, Browning reconnaît qu'il existe des problèmes inhérents à une étude fondée sur des interrogatoires judiciaires : aux perspectives divergentes et aux mensonges conscients des bourreaux s'ajoutent les phénomènes de refoulement et de déformation de la mémoire dus au passage du temps. Quoiqu'il en soit, les données présentées par Browning lui permettent de suggérer plusieurs facteurs fondamentaux qui « s'appliquent à divers degrés, mais aucun sans réserves¹⁶³ ». Le premier, soit la guerre, engendre souvent la brutalisation des hommes. En revanche, alors

¹⁵⁹ Raul Hilberg (1994). *Exécuteurs, victimes, témoins*. Paris, Gallimard.

¹⁶⁰ Daniel Jonah Goldhagen (1997). *Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*. Paris, Seuil.

¹⁶¹ Par exemple : Waller, *op. cit.*, pp. 37-48.

¹⁶² *Op. cit.*

¹⁶³ *Ibid.*, p. 209.

que les atrocités de guerre sont habituellement dues au délire, à l'amertume et à l'exaspération, les atrocités liées à un génocide se commettent dans un état d'esprit différent. En effet, ce n'est qu'une fois la tuerie commencée que les policiers allemands se montrèrent de plus en plus brutaux. En ce sens, conclut Browning, « la "brutalisation" des hommes ne fut pas la cause, mais l'effet de leur comportement¹⁶⁴ ». Cet élément est perceptible dans certains récits des tueurs rwandais. L'un deux, nommé Élie, fait la déclaration suivante : « On avait la méchanceté et l'âpreté à tuer pour oublier le doute, et un boulot à parachever, voilà tout¹⁶⁵ ». Un autre affirme :

Plus on tuait, plus la gourmandise nous encourageait à tuer. La gourmandise, si personne ne la punit, elle ne vous abandonne jamais. Elle se voyait dans nos yeux exorbités par les tueries. C'était même risquant. Il y avait des cohabitants qui revenaient avec des chemises tachées de sang, qui brandissaient leurs machettes avec des cris de fous. Ils disaient qu'ils voulaient tout accaparer. Il fallait les amadouer avec des boissons et des apaisements. Parce qu'ils pouvaient se montrer dangereux pour leurs environnants¹⁶⁶.

Selon Claudine Vidal, certaines atrocités avaient pour finalité de « désintégrer symboliquement l'humanité des victimes¹⁶⁷ ». Il s'agit d'une extension de ce procédé de langage qu'est la déshumanisation, mais dans l'acte même. Cela dit, Browning ne rejette pas complètement la guerre comme facteur de causalité d'un génocide, parce que la guerre crée un monde polarisé dans lequel « l'ennemi » est objectivé et moralement exclu de la société¹⁶⁸ – d'où le concept de mort sociale déjà évoqué. Alors que la brutalité suit le passage à l'acte, la distanciation de l'Autre et sa déshumanisation le précèdent.

Browning se demande si le bataillon de police émanait d'une sélection particulière. Sa réponse est négative, et il rejette également le processus

¹⁶⁴ *Ibid.*, pp. 210-212.

¹⁶⁵ Hatzfeld, *op. cit.*, p. 56.

¹⁶⁶ Jean-Baptiste, dans *Ibid.*, p. 58.

¹⁶⁷ Claudine Vidal (1995). « Les politiques de la haine », in *Les Temps Modernes*, Juillet-Août, No 583, p. 28.

¹⁶⁸ Browning, *op. cit.*, p. 212.

d'« autosélection » par lequel les individus déjà enclins à la violence répondraient à l'appel¹⁶⁹.

Que dire maintenant des soucis de carrière? Étant donné le nombre d'hommes du bataillon restés dans la police après la guerre, les ambitions de carrière ont dû jouer un rôle non négligeable¹⁷⁰. Mais dans le cas rwandais, l'on ne peut affirmer que les massacres de Tutsi étaient liés à une carrière en soi. En revanche, plusieurs avantages matériels étaient liés à l'extermination, comme la distribution de nourriture gratuite ou le partage du butin des pillages.

[...] on ne peut pas dire qu'on regrettait les champs. On était plus à l'aise dans ce travail de chasse, puisqu'il n'y avait qu'à se baisser pour récolter la nourriture, les tôles et le butin. La tuerie, c'était une activité plus brusquante mais plus valorisante. La preuve, personne n'a jamais demandé la permission d'aller débroussailler sa parcelle, même une demi-journée¹⁷¹.

Un autre facteur fut la peur du châtement. Browning mentionne que cette référence à la contrainte constitue l'explication la plus fréquente chez les tueurs du bataillon de police. Il trouve pourtant cette justification problématique, car aucun avocat ou accusé n'a été capable de produire un seul cas où le refus de tuer aurait entraîné une punition sévère¹⁷². Au Rwanda, en revanche, le facteur de la menace a certainement pris une place prépondérante dans le passage à l'acte.

Reste l'obéissance à l'autorité, dans le sens plus général utilisé par Stanley Milgram. En une série d'expériences devenues célèbres, Milgram a testé la capacité de l'individu à résister à l'autorité, lorsque celle-ci n'est soutenue par aucune menace coercitive extérieure. Dans le cadre d'une pseudo-expérience scientifique, des volontaires ont été chargés par une « autorité scientifique » d'infliger une série de chocs électriques

¹⁶⁹ *Ibid.*, pp. 214, 217-222.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 223.

¹⁷¹ Pio, cité dans Hatzfeld, *op. cit.*, pp. 76-77.

¹⁷² Browning, *op. cit.*, p. 224.

simulés d'intensité croissante à un acteur/victime. Résultat de l'expérience (quoique certaines variations entraînaient des résultats différents) : les deux tiers des sujets furent « obéissants » au point d'infliger la douleur extrême¹⁷³. Browning éprouve toutefois quelques difficultés à assimiler les massacres du bataillon à l'expérience de Milgram. Les circonstances étaient différentes et le système d'autorité fort complexe. En revanche, Hannah Arendt considère que « l'instinct de soumission, un ardent désir de se laisser diriger et d'obéir à un homme fort, tient dans la psychologie de l'homme une place au moins aussi importante que la volonté de puissance, et, d'un point de vue politique, peut-être plus significative¹⁷⁴ ».

Le dernier facteur abordé par Browning est le conformisme de groupe. Voici ce qu'il en dit au sujet des policiers du bataillon : « Rompre les rangs, faire un pas en avant, adopter un comportement non-conformiste était tout simplement au-dessus de leurs forces. Ils trouvaient plus facile de tirer. » Pourquoi? Parce que rompre les rangs laissait le « sale boulot » aux camarades; il s'agissait d'une action asociale qui risquait de provoquer l'isolement, le rejet, l'ostracisme¹⁷⁵.

Dans le cas rwandais, tant l'obéissance aux ordres que le conformisme de groupe semblent avoir été des causes probables du génocide. Si l'on se reporte de nouveau aux récits compilés par Hatzfeld, l'on retrouve l'extrait suivant :

Tuer, c'est très décourageant si tu dois prendre toi-même la décision de le faire, même un animal. Mais si tu dois obéir à des consignes des autorités, si tu as été convenablement sensibilisé, si tu te sens poussé et tiré ; si tu vois que la tuerie sera totale et sans conséquences néfastes dans l'avenir, tu te sens apaisé et rasséréiné. Tu y vas sans plus de gêne¹⁷⁶.

¹⁷³ *Ibid.*, pp. 225-226.

¹⁷⁴ Hannah Arendt (1972). *Du mensonge à la violence. Op. cit.*, p. 139.

¹⁷⁵ Browning, *op. cit.*, pp. 242-243.

¹⁷⁶ Pancrace, cité dans Hatzfeld, *op. cit.*, p. 58.

Ce passage aborde quelques aspects supplémentaires : l'endoctrinement, le sentiment d'impunité et l'apaisement lorsque tous ces facteurs sont réunis. Une petite contradiction s'installe ici entre ce sentiment d'apaisement et le trouble ressenti par plusieurs tueurs et justifiant la consommation d'alcool. Ceci démontre l'hétérogénéité des expériences et l'ambiguïté inhérente au récit des bourreaux... Par ailleurs, le passage suivant illustre bien le conformisme de groupe.

Les collègues nous regardaient. Si on montrait des tremblements, ils se moquaient et nous traitaient de lâches. Si on montrait des hésitations, ils s'irritaient et nous accusaient de trahison. Si on montrait de la noblesse, ils nous grondaient et nous traitaient de femmelettes. On était vite mal traités.

Dans cette situation, les railleries des collègues sont terribles à contrer si elles se répandent dans ton voisinage. [...] Elles sont du venin pour l'existence. On essaie de s'en protéger naturellement. Donc, on se groupe dans le camp de ceux qui les lancent¹⁷⁷.

Notons ici l'utilisation du mot « collègues » pour parler des autres bourreaux. Il s'agit bien sûr de l'un de ces euphémismes dont nous avons traité dans une section antérieure.

La théorie des foules, telle qu'élaborée par Gustave Le Bon et Serge Moscovici¹⁷⁸, est très bien résumée par Rémy Rieffel. Selon Rieffel, la foule présente trois traits distinctifs. Premièrement, elle peut être vue comme la « fusion des individus dans un esprit et un sentiment communs qui estompe les différences de personnalité et abaisse les facultés intellectuelles¹⁷⁹ ». Cette sorte « d'âme collective » fait sentir, penser et agir les individus différemment de leur façon habituelle. Deuxièmement, la foule peut devenir impulsive, crédule, intolérante et soumise à la « suggestibilité », c'est-à-dire un état particulier, proche de l'hypnose. Troisièmement, ses opinions et croyances sont prises en charge par des « meneurs de foule » qui sont souvent des rhéteurs subtils¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Alphonse, cité *Ibid.*, pp. 274-275.

¹⁷⁸ Moscovici s'est également inspiré de Gabriel Tarde et Sigmund Freud.

¹⁷⁹ Moscovici, cité dans Rémy Rieffel (2005). *Sociologie des médias*, 2^{ème} édition. Paris, Ellipse, p. 55.

¹⁸⁰ *Ibid.*, pp. 55-56.

Pour Lee Ann Fujii, une certaine « logique de la contamination » pousse les individus à adopter les comportements de ceux qui les entourent si l'interaction est régulière et constante¹⁸¹. D'autres auteurs comme Reinhold Niebuhr, Scott Peck et David Grossman se sont également penchés sur l'influence du groupe sur l'individu. Leurs thèses sont habilement synthétisées par Waller, qui conclut pourtant que l'interaction entre le groupe et l'individu ne fait qu'amplifier les caractéristiques préalables des individus au sein du groupe, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Plutôt que d'adopter la thèse de la transformation de l'individu au sein du groupe, Waller stipule la continuité psychologique entre l'action de l'individu et celle du groupe¹⁸².

Mais que se passe-t-il dans la conscience d'un être humain qui s'apprête à tuer? Une première hypothèse tient aux théories de la « dissociation¹⁸³ », de Robert Jay Lifton, et de la « scission à l'intérieur de l'être¹⁸⁴ », d'Éliette Abécassis. Ces théories font état de la rupture de l'unité psychique de l'individu, de la division du soi en deux parties fonctionnant séparément. Le mal scinderait ainsi la conscience en deux : la conscience commettant l'acte, et la conscience considérant l'acte commis. Entre ces deux consciences s'engage une lutte à l'issue de laquelle vaincra l'une des deux¹⁸⁵. Ce thème de scission ou de fracturation de la conscience nous semble particulièrement pertinent pour l'analyse de l'un des romans de notre corpus : *Le feu sous la soutane* de Benjamin Sehene. Ce roman s'avère une véritable exploration du processus de bascule dans la conscience du personnage principal, un prêtre devenu bourreau.

¹⁸¹ Fujii, *op. cit.*, p. 114.

¹⁸² *Op. cit.*, pp. 35-36.

¹⁸³ Résumé par Waller, *op. cit.*, pp. 111-116.

¹⁸⁴ *Op. cit.*, p. 77.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 87.

Tous ces éléments sont fort utiles à la compréhension du génocide au Rwanda. En revanche, une telle liste de facteurs désincarnés demeure froide et distante de l'expérience intime vécue par chacun de ces individus ordinaires devenus bourreaux. À quoi pensaient ces individus avant et pendant le crime? Comment se sentent-ils après avoir déchaîné toute cette violence? Les limites de la connaissance issue de la recherche en sciences humaines, et même du récit des bourreaux, est palpable dans la déclaration d'Élie, l'un des tueurs rencontrés par Hatzfeld.

Personne ne peut avouer l'entière et pénible vérité, ni maintenant, ni jamais. Personne ne peut prononcer tous les mots exacts de ses méfaits, sauf à se damner au regard des autres. [...] Les fauteurs savent plus que des souvenirs élémentaires, plus que des précisions sur l'arrangement des choses, ils ont des secrets dans l'âme¹⁸⁶.

Quels sont ces secrets dont parle Élie? Comment accéder à l'ultime vérité?

Dans les deux prochains chapitres, il sera question de la représentation du génocide et des bourreaux au sein de nos corpus journalistique et littéraire. À cet égard, une série de questions se pose : de quelles façons les journalistes et les écrivains abordent-ils le génocide et plus particulièrement les tueurs? En quoi ces deux formes de discours s'apparentent-elles ou se distinguent-elles? Pourra-t-on affirmer que la fiction, par le biais de l'intuition des écrivains, accède à un niveau supérieur de « vérité »?

¹⁸⁶ *Op. cit.*, p. 276.

Chapitre 3 : Génocide et presse écrite

Le travail journalistique repose sur deux opérations consécutives : « la sélection parmi le flux des faits de ceux qui vont être constitués en événement, et la mise en forme narrative, la formulation en "histoires" des événements sélectionnés¹⁸⁷ ». Par conséquent, l'analyse de notre corpus journalistique se divisera en deux sections : l'une, quantitative, traitera de cette question de la sélection de l'information en dressant un portrait global de la couverture du génocide au Rwanda; l'autre, qualitative, se penchera sur un certain nombre d'articles, afin d'identifier les formes linguistiques de la représentation du génocide et de ses bourreaux. Mais avant de nous lancer dans l'étude du corpus comme tel, une section se doit de répondre à quelques questions préliminaires sur le métier de journaliste. Quel est le mandat de ce professionnel de la communication? Quels sont les cadres et les contraintes qui pèsent sur son travail d'écriture?

3.1. Le métier de journaliste

3.1.1. À la recherche d'une définition

« Voir, écouter, raconter. » Pour l'écrivain et reporter français Olivier Weber, ces quelques mots suffisent à définir le métier de journaliste¹⁸⁸. Dans cette optique, la mission du journaliste est de voir le monde, d'écouter les peuples, les gens, puis de digérer et de disséquer le tout. Cette définition est intéressante, mais pour le moins imprécise, et pourrait même dans une certaine mesure s'appliquer à l'écrivain.

¹⁸⁷ Érik Neveu (2004). *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte, p. 63.

¹⁸⁸ « 1. Journaliste, tentative d'une définition. Le grand reportage. Dans le vallon de Ghorband », in Henri Weill, dir. (2005). *Journalistes : Des mots et des doutes*. Toulouse, Privat, p. 27.

L'on trouve une définition un peu plus concrète dans l'ouvrage du journaliste et professeur montréalais Pierre Sormany :

[...] le journaliste est celui dont le métier est de rapporter l'événement au bénéfice de ceux qui n'ont pu y assister, ou pour permettre à ceux qui en ont été témoins de pondérer leur jugement en le confrontant avec un commentaire externe, avec des données additionnelles¹⁸⁹.

Cette définition a le mérite d'inclure la notion d'« événement » et de présenter le journaliste comme un « témoin » légitime qui doit non seulement rapporter l'événement en question, mais aussi le commenter et le remettre en contexte pour éclairer le lecteur. De son côté, le professeur Jean-Pierre Esquenazi croit que la vocation sociale des médias consiste à « faire de la réalité ordinaire, de la réalité commune, le portrait le plus exact¹⁹⁰ ». S'il est certain que le journaliste doit adhérer à un impératif de « vérité », sa prétendue neutralité ou « objectivité » est de plus en plus remise en question. Comme l'explique Florian Sauvageau dans un entretien avec Maurice Léveillé, il serait préférable de parler de l'honnêteté, de l'indépendance et du recul du journaliste, plutôt que de son objectivité. Car le journalisme est un métier de choix : choix de l'information à diffuser, choix de l'angle d'approche, choix des éléments qui composeront le texte. « À partir du moment où vous faites des choix, la subjectivité s'affirme », explique M. Sauvageau. Par conséquent, il importe de toujours garder à l'esprit que ce que présente le journaliste « n'est jamais la réalité, mais une représentation de la réalité¹⁹¹ ». Mais qu'en est-il de son identité professionnelle?

¹⁸⁹ Pierre Sormany (2000). *Le métier de journaliste. Guide des outils pratiques du journalisme au Québec*. Montréal, Boréal, p. 25.

¹⁹⁰ Jean-Pierre Esquenazi (2002). *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 20.

¹⁹¹ Cité dans Maurice Léveillé (1986). *Mythes du monde moderne*. Montréal, Bellarmin, pp. 55-56.

3.1.2. L'identité professionnelle

Le fait que nombre de définitions semblent partielles ou du moins équivoques s'explique d'abord par le fait que le métier de journaliste ne constitue pas une « profession » au sens sociologique du mot. Du moins si on la compare aux professions libérales comme celles de médecin ou d'avocat, qui se caractérisent par « l'existence d'un savoir reconnu, d'un cursus d'études déterminé, d'un contrôle des pairs et d'une déontologie contraignante¹⁹² ». En revanche, certains travaux fondés sur un échantillon de journalistes français suggèrent l'existence de visions convergentes de leur rôle professionnel : les journalistes considèrent leur métier comme un service rendu au public, comme une médiation essentielle à la démocratie et qui met de l'ordre dans le chaos des événements¹⁹³.

Cette « culture-éthique professionnelle¹⁹⁴ » a pourtant des limites, et comme le dit Rieffel, « la profession de journaliste ne se laisse [...] enfermer ni dans une définition toute faite, ni dans un espace social circonscrit¹⁹⁵ ». D'ailleurs, la fascination qui prévaut chez les journalistes pour des figures périphériques comme celles de l'écrivain et de l'intellectuel est également indicatrice de l'identité sociale floue qui caractérise le métier. Alors que plusieurs écrivains et intellectuels de renom se sont lancés dans le journalisme¹⁹⁶, le mouvement inverse est aussi vrai. D'ailleurs, les quatre écrivains de notre corpus littéraire ont tâté du journalisme durant leur carrière¹⁹⁷. C'est d'ailleurs ce

¹⁹² Rieffel, *op. cit.*, p. 116.

¹⁹³ Neveu, *op. cit.*, p. 19.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Rieffel, *op. cit.*, p. 117.

¹⁹⁶ Mauriac, Camus et Sartre en sont des exemples notoires.

¹⁹⁷ Gil Courtemanche et Boubacar Boris Diop ont longtemps exercé cette fonction dans divers médias, alors que Benjamin Sehene a contribué au journal en ligne *Rue89*, et qu'Abdourahman Waberi a été critique littéraire pour *Le Monde diplomatique*.

constat du rapport intime entre journalisme et littérature qui nous a mis sur la piste de notre propre travail.

Malgré les ambiguïtés que présente le statut de journaliste, il n'en demeure pas moins qu'il est possible de parler d'un « discours journalistique », d'une certaine communauté d'esprit et de pratiques communes. D'où l'utilité de la notion de « champ journalistique » de Pierre Bourdieu, dans laquelle on retrouve d'abord l'idée de lois ou de principes communs : « Le monde du journalisme est un microcosme qui a ses lois propres et qui est défini par sa position dans le monde global, et par les attractions, les répulsions qu'il subit de la part des autres microcosmes¹⁹⁸ ». En revanche, la notion de « champ » contient également l'idée d'une concurrence interne.

Un champ est un espace social structuré, un champ de forces – il y a des dominants et des dominés, il y a des rapports constants, permanents, d'inégalité qui s'exercent à l'intérieur de cet espace – qui est aussi un champ de luttes pour transformer ou conserver ce champ de forces¹⁹⁹.

Dans le cas du journalisme, la concurrence se situe tant au niveau des organes de presse (chaînes de télé, journaux, sites Internet) qu'à celui des journalistes. Ses enjeux sont propres au champ journalistique : il s'agit entre autres de l'importance du *scoop*, de l'information exclusive et de la réputation dans le métier. Cette tension entre des pratiques qui se veulent communes et une concurrence féroce a nécessairement des effets sur la couverture journalistique d'un événement.

3.1.3. Les cadres organisationnels

Comme le journaliste fait partie d'une entreprise, il doit exercer son métier à l'intérieur de certains cadres. Tel que souligné par Neveu, « le savoir-faire de tout journaliste se

¹⁹⁸ Pierre Bourdieu (1996). *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*. Paris, Raisons d'agir, p. 44.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 46.

déploie et se construit dans les contraintes d'une structure d'interdépendances avec sa hiérarchie, ses collègues, ses sources²⁰⁰ ». En effet, la production quotidienne d'un journal cohérent et organisé requiert une grande coordination au sein de la rédaction. L'encadrement nécessaire se matérialise ainsi dans une hiérarchie organisationnelle et un rapport au temps très strict²⁰¹. La division du travail se fait également par un clivage entre journalistes « assis » et journalistes « debout » : alors que les premiers sont affectés au traitement d'un contenu qu'ils n'ont pas produit eux-mêmes, les seconds procèdent plutôt à la collecte de l'information sur le terrain.

Les diverses rubriques du journal contribuent également à la division du travail. Chacune correspond à une forme de spécialisation journalistique et fonctionne « comme un outil de perception de la réalité²⁰² ». Par exemple, la construction d'un nouvel hôpital sera traitée de façon différente selon qu'il s'agit de la rubrique « santé » ou de la rubrique « politique », ou même « économie ». Nous avons donc tenu compte de ce point lors de la compilation des articles portant sur le génocide au Rwanda.

Le journaliste dispose bien entendu d'une certaine liberté, mais il fait aussi partie d'une entreprise de presse et son article s'insère dans un tout organisé que l'on nomme un « journal ». La couverture globale du génocide des Tutsi dépend donc de plusieurs facteurs indépendants des choix personnels de chaque journaliste. Après avoir présenté les résultats de l'analyse quantitative de notre corpus, nous reviendrons sur ce contexte de production du discours journalistique afin d'y repérer les facteurs liés à nos résultats.

²⁰⁰ *Op. cit.*, p. 43.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 44.

²⁰² Neveu, *op. cit.*, p. 49.

3.2. L'analyse quantitative du corpus

3.2.1. La méthodologie

La première étape de l'analyse du corpus fut celle de la cueillette des données. Dans notre cas, il s'est agi de compiler l'ensemble des articles liés au génocide au Rwanda dans les quatre journaux choisis, et ce, pour la période du 6 avril 1994 au 31 décembre 2006. Étant donné que les brèves²⁰³ ne fournissent que très peu d'information au lecteur, nous les avons délaissées pour ne compiler que les articles de 100 mots et plus. Ayant jugé suffisant pour ce mémoire d'analyser le texte sans nous préoccuper de son aspect visuel ou typographique, nous avons pu construire nos bases de données à partir de la version électronique des articles²⁰⁴. Pour chaque article compilé, nous avons noté la date de parution, le titre, l'auteur, le genre (nouvelle, éditorial, reportage, etc.), la rubrique, la page, la longueur du texte (lorsque disponible), ainsi que le ou les principaux sujets abordés. Ces critères de classification nous ont permis de structurer notre analyse, tant au niveau quantitatif que qualitatif. À partir de nos quatre bases de données (une pour chaque journal), nous avons pu élaborer des statistiques intéressantes et sélectionner un certain nombre d'articles pertinents pour l'analyse textuelle. Du général au particulier et des chiffres aux mots, tel sera le mouvement de notre réflexion au sein de ce quatrième chapitre.

²⁰³ Textes de moins de 100 mots. Jacques Mouriouand (1997). *L'écriture journalistique*. Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », pp. 52-53.

²⁰⁴ Disponible dans l'engin de recherche « Biblio branchée », à l'exception du *Figaro* des années 1994 à 1996, pour lesquelles nous avons consulté les microfilms.

3.2.2. Le portrait global : des chiffres révélateurs

Les statistiques issues du dépouillement systématique des quatre journaux de notre corpus sont instructives à bien des égards. Elles permettent de dresser un premier portrait, de type macroscopique, de la couverture du génocide dans la presse écrite québécoise et française.

3.2.2.1. Le nombre total d'articles

Le premier élément à considérer est l'attention globale accordée au génocide pour chacun des organes de presse. Cette attention se mesure notamment par le nombre total d'articles ayant traité d'événements liés au génocide durant la période étudiée.

	Le Monde	La Presse	Le Devoir	Le Figaro
1994	390	255	197	157
1995	103	94	82	12
1996	113	105	75	7
1997	81	22	42	13
1998	115	30	43	48
1999	24	40	14	8
2000	27	24	12	2
2001	31	25	22	5
2002	14	8	6	4
2003	11	12	17	6
2004	53	34	38	22
2005	37	25	34	24
2006	45	26	27	28
TOTAL	1043	701	608	336

Tableau 1 : Nombre d'articles consacrés au génocide.

L'on constate dans le tableau ci-haut que le quotidien français *Le Monde* arrive en tête de liste avec un nombre total de 1043 articles. Viennent ensuite les quotidiens québécois *La Presse* et *Le Devoir*, qui comptent respectivement 701 et 608 articles.

L'autre quotidien français, *Le Figaro*, se trouve en dernière position, faisant piètre figure avec un maigre total de 336 articles. Ces premiers chiffres appellent déjà quelques commentaires, à commencer par le fait que *Le Monde* semble avoir accordé une grande importance à la couverture du génocide au Rwanda durant la période étudiée. Il ne semble pas étonnant, étant donné les rapports qui existent entre la France et le Rwanda qu'un quotidien français ait consacré plus d'articles aux événements du Rwanda que les quotidiens québécois. Mais que suggère la maigre couverture du *Figaro* de ces mêmes événements? Pour un quotidien qui envoie régulièrement des correspondants à l'étranger et qui consacre toujours plusieurs pages aux nouvelles internationales, il s'agit là d'un constat pour le moins troublant. Étant donné la ligne éditoriale conservatrice et plutôt patriotique du *Figaro*, il est très probable que la direction du journal ait préféré éviter un sujet aussi épineux que celui du Rwanda. Cela dit, le paradoxe est que l'un des journalistes de ce même quotidien, Patrick de Saint-Exupéry, est à l'origine d'une série d'enquêtes sur le rôle de la France qui mènera à une mission parlementaire d'information.

3.2.2.2. Le nombre de reportages

Une certaine quantité d'articles est toujours souhaitable. En revanche, elle n'assure pas toujours la qualité de l'information. Un traitement adéquat des événements dépend aussi du genre journalistique et des sources utilisées. Par exemple, un texte issu de dépêches d'agences de presse n'offre généralement pas la même qualité d'information qu'un reportage sur le terrain ou une analyse²⁰⁵. Par conséquent, il importe de comparer le nombre de reportages²⁰⁶ consacrés au génocide dans chacun des organes de presse.

²⁰⁵ Ce point sera amplement démontré lors de l'analyse qualitative.

²⁰⁶ Note : Nous utilisons le terme « reportage » dans le seul cas où l'organe de presse envoie l'un de ses propres journalistes sur le terrain.

	Le Monde	La Presse	Le Devoir	Le Figaro
1994	68	18	0	35
1995	21	0	0	2
1996	19	8	0	3
1997	12	0	0	6
1998	10	1	0	2
1999	0	12	0	0
2000	2	0	0	1
2001	9	1	0	1
2002	4	0	0	1
2003	0	2	0	0
2004	10	6	1	1
2005	8	4	4	1
2006	3	0	0	4
TOTAL	116	52	5	57
Total d'articles	1043	701	608	336
% du total d'articles	11,1	7,4	0,8	17

Tableau 2 : Nombre de reportages consacrés au génocide.

Le Monde se trouve toujours au premier rang avec 116 reportages en tout, mais *Le Figaro* l'emporte avec une proportion de 17%. *La Presse*, qui offre pourtant un nombre total d'articles supérieur au *Figaro*, se place au troisième rang, avec un nombre de reportages légèrement inférieur à ce dernier. Si *Le Figaro* n'a consacré que très peu d'articles au génocide au Rwanda, il s'est tout de même résolu à envoyer plusieurs reporters sur le terrain. *Le Devoir*, de son côté, se situe loin derrière les autres avec 5 reportages au total. Ce résultat n'est pas surprenant pour ce quotidien montréalais indépendant qui manque de ressources et n'envoie que de façon exceptionnelle des correspondants à l'étranger. Qu'il s'agisse du Rwanda ou de tout autre pays, le profil international du *Devoir* repose d'une part sur le remaniement de dépêches d'agences de presse, et de l'autre, sur un nombre relativement important d'éditoriaux et d'analyses de fond. Enfin, pour ce qui est de la période précise des trois mois du génocide, le Québec fait bien piètre figure : alors que *Le Monde* et *Le Figaro* publient une bonne quantité de

reportages, et ce, dès la première semaine des massacres, du côté québécois seule Michèle Ouimet de *La Presse* se rendra sur place durant le génocide, et ce, pas avant le 30 avril.

3.2.2.3. La distribution des articles à travers le temps

Si le nombre total d'articles et de reportages diffère d'un quotidien à l'autre, il en est tout autrement de la distribution de ces articles à travers le temps. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'articles pour chaque année de couverture, calculé à partir du nombre total d'articles de chaque quotidien. Cela permet de voir l'évolution temporelle du traitement médiatique.

	Le Monde	La Presse	Le Devoir	Le Figaro
1994	37,4	36,4	32,4	46,8
1995	9,9	13,4	13,5	3,6
1996	10,8	15	12,3	2,1
1997	7,8	3,1	6,9	3,9
1998	11	4,3	7,1	14,3
1999	2,3	5,7	2,3	2,4
2000	2,6	3,4	2	0,6
2001	3	3,6	3,6	1,5
2002	1,3	1,1	1	1,2
2003	1,1	1,7	2,8	1,8
2004	5,1	4,9	6,3	6,5
2005	3,5	3,6	5,6	7,1
2006	4,3	3,7	4,4	8,3
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Tableau 3 : Pourcentage (%) annuel de couverture.

Non seulement la proportion d'articles publiés en 1994 est très similaire d'un journal à l'autre, mais aussi le pourcentage annuel évolue-t-il dans le temps de façon analogue. Pour les trois premiers journaux, les articles publiés en 1994 représentent environ le tiers de la couverture totale. Si l'on y ajoute l'année 1995, nous en sommes à

presque 50%, soit la moitié de la couverture. L'autre moitié se distribue selon une courbe variable sur pas moins de 11 ans. *Le Figaro* se distingue en 1994 avec une proportion de 46,8%. Or, lorsque combinée à l'année 1995, elle atteint presque 50%, demeurant ainsi dans le sillage des trois journaux précédents.

Afin de mieux comprendre cette évolution temporelle de la couverture, nous avons transposé les données du tableau précédent dans un graphique de meilleure qualité visuelle.

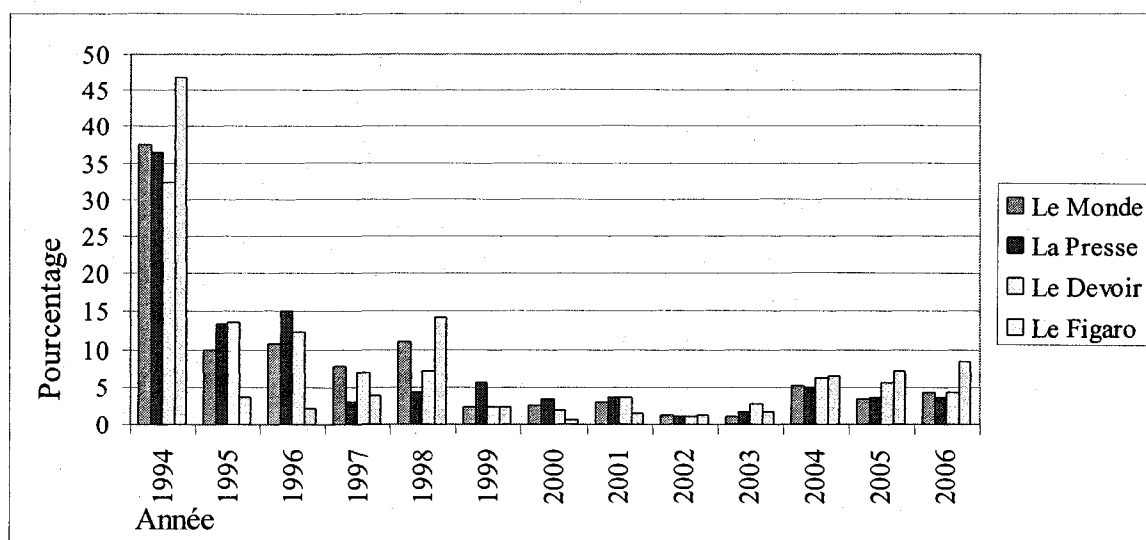


Tableau 4 : Pourcentage (%) annuel de couverture.

La courbe de ce graphique est sans équivoque : pour l'ensemble des journaux de notre corpus, les articles sur le génocide se multiplient en 1994, pour ensuite diminuer de façon importante en 1995, puis de façon plus régulière par la suite. La courbe est descendante jusqu'en 1997, puis l'on assiste à une petite remontée en 1998, pour ensuite reprendre la descente jusqu'à l'année la plus creuse, soit 2002. Les pourcentages de couverture grimpent ensuite timidement en 2004²⁰⁷ pour se stabiliser par la suite. Comme l'explique la journaliste Michèle Ouimet : « Toutes les guerres, tous les conflits tombent tôt ou tard

²⁰⁷ Année qui correspond au dixième anniversaire du génocide.

dans l'oubli. Les médias ont d'autres chats à fouetter et d'autres conflits à couvrir. Ils ont leur propre logique.²⁰⁸ »

3.2.2.4. Les sujets abordés et leur fréquence d'apparition

Alors que la quantité d'articles et de reportages diffère d'un journal à l'autre, leur distribution temporelle est comparable. Mais qu'en est-il du contenu? Quels sont les sujets qui attirent l'attention? Et s'agit-il des mêmes sujets d'un quotidien à l'autre? Afin de répondre à ces questions, nous avons réduit l'ensemble des sujets repérés dans nos quatre bases de données à une typologie générale contenant dix-sept grands éléments (ci-dessous : chiffres 1 à 17) regroupés au sein de quelques grandes catégories (lettres A à D).

- | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A. Le génocide : compte-rendu factuel et analyse.</p> <ul style="list-style-type: none">1. La guerre civile et le génocide (déroulement).2. Le contexte : la nature du crime et ses causes historiques.3. Le mystère de l'attentat contre Habyarimana. <p>B. La communauté internationale :</p> <ul style="list-style-type: none">4. Rôle de l'ONU et de la communauté internationale.5. Rôle de la France et ses relations avec le Rwanda.6. Rôle du Canada.7. Rôle d'un autre pays en particulier (États-Unis, Belgique, etc.). <p>C. Les conséquences du génocide :</p> <ul style="list-style-type: none">8. La vie au Rwanda après le génocide : reconstruction, réconciliation, etc.9. Les réfugiés.10. Le régime de Kagamé,11. Agissements des ex-FAR et des miliciens après le génocide.12. La justice : le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et les autres procès. <p>D. Les points de vue singuliers ou externes :</p> <ul style="list-style-type: none">13. Portraits, témoignages ou interviews d'un acteur ou d'un témoin particulier des événements.14. Textes d'opinion de lecteurs ou d'experts, autres que les journalistes.15. Recensions ou critiques d'ouvrages, de documentaires, de films, de fictions, d'événements culturels, etc.16. Bilans, chiffres, rapports officiels.17. Autres. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Tableau 5 : Typologie des sujets abordés.

²⁰⁸ *La Presse*, 7 janvier 1995.

L'intérêt de cette typologie réside dans le fait qu'elle permet d'analyser de façon systématique les processus de sélection et de hiérarchisation de l'information. Si par le calcul de la fréquence d'apparition de chacun des sujets l'on obtient des proportions similaires pour plusieurs ou tous les journaux de notre corpus, alors nous pourrions conclure que ces derniers partagent une même conception de ce que sont « l'actualité » et « l'information ».

Le prochain tableau indique la fréquence d'apparition de chaque sujet dans chaque quotidien, et ce, pour l'ensemble de la période étudiée. Cette notion de « fréquence d'apparition » renvoie au nombre de fois qu'un sujet est traité au sein de notre corpus. Puisqu'un article peut contenir plus d'un sujet, les chiffres du tableau ne coïncident pas avec le nombre total d'articles. Ces chiffres ont plutôt une valeur proportionnelle qui permet de comparer les sujets entre eux et les journaux entre eux.

Élément	La Presse	Le Devoir	Le Monde	Le Figaro
1	113	76	92	44
2	15	12	9	6
3	2	4	42	8
4	80	97	99	15
5	27	54	198	110
6	11	2	0	0
7	13	5	16	10
8	22	15	33	6
9	197	122	261	57
10	60	28	36	11
11	8	19	15	6
12	141	125	152	31
13	37	15	23	18
14	21	52	33	25
15	60	56	81	24
16	13	10	29	2
17	27	19	17	1

Tableau 6 : Fréquence totale d'apparition de chaque sujet pour chaque quotidien.

Le grand nombre d'éléments que contient notre typologie suggère une certaine diversité dans l'approche thématique du génocide. En revanche, la forte dominance de

certaines sujets dans plus de deux journaux (1, 5, 9, 12) démontre l'existence de principes communs quant à la sélection du contenu. Le repérage des trois éléments les plus importants pour chacun des journaux, puis leur énumération en ordre décroissant, donne le portrait suivant :

- *La Presse* : items 9, 12 et 1.
- *Le Devoir* : items 12, 9 et 4
- *Le Monde* : items 9, 5 et 12
- *Le Figaro* : items 5, 9 et 1

L'élément 9, qui concerne la situation des réfugiés après le génocide, se retrouve en première ou en deuxième position dans les quatre journaux. L'élément 1, qui pourtant représente le déroulement même du génocide et de la guerre civile entre avril et juillet 1994, n'arrive qu'en troisième position dans *La Presse* et *Le Figaro* et ne figure pas parmi les trois sujets les plus importants dans les deux autres journaux. En effet, l'exode massif de Rwandais hutu dans les pays limitrophes a duré de juillet 1994 à décembre 1996, alors que le génocide comme tel a duré environ trois mois. La question des réfugiés a donc monopolisé l'actualité pendant plus de deux ans.

Outre ces deux éléments (1 et 9), les sujets les plus couverts furent la justice (12) pour tous les journaux sauf *Le Figaro*, le rôle de la France au Rwanda (5) pour les deux journaux français, et le rôle de la communauté internationale (4) pour *Le Devoir*. Le rôle de la France au Rwanda, élément qui inclut l'opération Turquoise, se retrouve aussi dans les journaux québécois, mais il est loin de se retrouver dans le palmarès des trois sujets les plus populaires. Des considérations d'ordre national et politique ont donc été déterminantes dans la sélection du contenu médiatique français. Cela est parfaitement logique, mais la prépondérance de ce sujet sur les autres aura nécessairement jeté de l'ombre sur plusieurs aspects fondamentaux du génocide au Rwanda.

Nous avons également élaboré un tableau de l'évolution temporelle du traitement de chaque sujet²⁰⁹. L'on y constate que le déroulement du génocide (1) ne jouit d'une couverture abondante qu'en 1994 – et encore, la question du rôle de la France (5) est un sujet plus important dans les journaux français. Dès 1995, il est complètement éclipsé pour laisser place à la question des réfugiés (9). Ce nouveau sujet monopolisera l'attention des journaux québécois jusqu'en décembre 1996, pour ensuite laisser place au thème de la justice (12). Dans les journaux français, l'on parlera des réfugiés jusqu'en 1997, puis du rôle de la France en 1998. *Le Monde* accordera une véritable importance à la justice (12) à partir de 1998, alors que cet élément n'occupera pas une place prépondérante dans les pages du *Figaro*. En ce qui concerne l'élément 15 (recensions et critiques), l'on constate que l'espace qui lui est accordé augmente au fil des années pour occuper un espace total relativement important dans les quatre journaux. Ceci démontre l'importance de ces formes de discours dans la compréhension du génocide, puisqu'elles sont souvent responsables d'un regain d'intérêt des médias pour cet événement passé qui a priori ne correspond pas aux critères de « l'actualité ».

3.2.3. Petite sociologie de la couverture médiatique

Les nombreuses conclusions qui émanent de cette analyse quantitative renvoient au contexte de production des journaux. La première est que le nombre total d'articles et de reportages varie d'un journal à l'autre. Cela dépend selon nous de plusieurs facteurs. Premièrement, les reportages à l'étranger dépendent des moyens financiers de chaque entreprise de presse. Deuxièmement, la ligne éditoriale peut influencer l'ampleur de la couverture. Troisièmement, l'importance accordée à l'actualité internationale en général,

²⁰⁹ Voir annexe 1.

et au Rwanda en particulier, peut varier d'un journal à l'autre. En revanche, la distribution des articles dans le temps et les statistiques à propos des sujets abordés démontrent que peu importe la quantité d'articles publiés, si article il y a, le choix du moment de publication et la sélection de son contenu dépendront de critères relativement similaires d'un quotidien à l'autre.

À l'origine de ces critères de sélection se trouvent des contraintes et des présupposés propres au métier. L'univers de la presse écrite est celui du temps présent, de l'histoire immédiate : la couverture est d'abord chronologique et fortement axée sur la notion d'événement. L'on traitera d'abord du génocide, puis des réfugiés, puis des procès en cours. Plus le temps passe, moins l'on reviendra sur les événements passés, à moins que l'actualité ne le justifie – la publication d'un rapport ou d'un ouvrage, une déclaration importante, une enquête internationale, etc.

Cette attitude tient d'abord à la définition de ce que constitue une « nouvelle ». En effet, la nouvelle est la matière première de l'information, elle est ce qui sous-tend tout le discours journalistique. Une « nouvelle » digne d'intérêt est « l'élément nouveau qui crée ou modifie une situation d'intérêt public²¹⁰ ». Les caractéristiques essentielles de la nouvelle sont sa vérité, sa nouveauté, sa signification en regard de l'intérêt public, et son attrait. La notion de proximité réelle ou affective est fondamentale, car « l'importance de toute information varie en fonction inverse de la distance, géographique ou affective²¹¹ ». Ceci explique entre autres le peu d'attention consacrée de façon générale à l'Afrique et la nécessité d'un grand nombre de décès pour que la situation se retrouve dans un journal occidental.

²¹⁰ Sormany, *op. cit.*, p. 59.

²¹¹ *Ibid.*, pp. 61-66.

L'homogénéisation du contenu médiatique provient également des contraintes issues de la mission que l'on confie aux journalistes, c'est-à-dire « de sélectionner non seulement les faits qui paraissent significatifs, mais tous ceux qui alimenteront les conversations du lendemain²¹² ». Aussi les journalistes doivent-ils composer avec la « dictature » de l'événement : par exemple, si un ministre fait une déclaration importante, tout journal devra nécessairement couvrir la conférence, car les lecteurs voudront savoir de quoi il retourne et chercheront à comprendre le contexte de la déclaration. Voilà qui est normal. Or, voici que le même jour sont planifiés une multitude d'autres événements auxquels on ne peut guère échapper. « C'est le règne de l'événement, parfois fortuit, le plus souvent planifié, devant lequel les médias n'ont guère de manœuvre²¹³ ». Évidemment, règne de l'événement équivaut à « règne du court terme », car les journalistes n'ont généralement pas le temps de s'occuper de tendances à long terme. La conclusion de Sormany le confirme :

Ainsi, tous les médias finissent par traiter des mêmes choses, plus ou moins en même temps. D'autant plus que les responsables de la rédaction ou les « affectateurs » lisent les autres journaux, écoutent les nouvelles à la radio, à la télévision, s'assurant quotidiennement que rien ne leur a échappé²¹⁴.

Cette tendance des médias à privilégier des sujets-vedettes et à s'inspirer du contenu des autres médias constitue ce que Bourdieu nomme « la circulation circulaire de l'information²¹⁵ ». Car personne ne lit davantage les journaux ou ne regarde plus les nouvelles que les journalistes. Cette surconsommation médiatique constitue pour Érik Neveu un « effet de champ », qui peut exprimer une forme de rigueur professionnelle, mais qui entraîne également un « fonctionnement en chorale de la presse, polarisée sur

²¹² *Ibid.*, p. 48.

²¹³ *Ibid.*, p. 48.

²¹⁴ *Ibid.*, pp. 49-50.

²¹⁵ *Op. cit.*, p. 22.

les mêmes objets, chevauchant les mêmes thématiques et produisant par là un rétrécissement de l'espace des questions dignes de couverture²¹⁶ ». La conséquence directe de cette situation est que des phénomènes perçus comme marginaux, ou le simple retour sur des événements qui ne font plus partie de l'actualité immédiate, seront mis de côté.

Les contraintes de temps et d'espace obligent les journaux à aller à l'essentiel et à faire des choix qui sont souvent les mêmes que ceux de leurs concurrents. Car non seulement il faut diffuser ce que les autres diffuseront, mais il faut le faire avant eux²¹⁷. Bourdieu dénonce de façon virulente cette « urgence » constante qui pousse les journalistes vers le « *fast thinking*²¹⁸ ». En ce qui concerne la contrainte d'espace, il est clair qu'on peut rarement dégager tous les éléments intéressants d'une nouvelle et la remettre en contexte en un seul feuillet. Or, la norme pour la presse écrite quotidienne est maintenant de un à quatre feuillets, ce qui est insuffisant pour analyser une problématique de fond²¹⁹. D'où la nécessité de l'angle d'attaque, qui encadre automatiquement l'information et permet d'exclure certains éléments jugés superflus. Mais ces choix entraînent nécessairement des manques, qui résultent parfois en une information homogène et souvent partielle ou biaisée.

3.3. L'analyse qualitative du corpus

L'écriture journalistique présente plusieurs traits distinctifs. Si elle emprunte parfois au style littéraire, « jamais les préoccupations formelles ne doivent primer sur l'efficacité du

²¹⁶ *Op. cit.*, p. 55.

²¹⁷ Sormany, *op. cit.*, p. 36.

²¹⁸ *Op. cit.*, p. 29.

²¹⁹ Un feuillet comprend entre 250 et 300 mots. Sormany, *op. cit.*, pp. 37-38.

message²²⁰ ». Pour le journaliste, la langue est principalement un outil de communication et le mot-clé demeure « simplicité ». Les phrases doivent être courtes, les images évidentes, et les enjeux ou les concepts expliqués. Par contre, il s'agit également d'une écriture « narrative²²¹ ». Les moteurs principaux de l'écriture journalistique sont donc la recherche de la simplicité et la narration de la vie, de l'action.

Notre analyse qualitative portera principalement sur les mois d'avril à juillet 1994, mais nous étudierons également la représentation des bourreaux au sein de l'écriture de l'après-génocide. En ce qui concerne les trois mois des massacres, nous diviserons notre analyse en deux catégories : nous traiterons d'abord de l'écriture « à distance », c'est-à-dire par des journalistes sédentaires ou des correspondants internationaux non-basés au Rwanda, puis nous nous attarderons aux reportages sur le terrain. Cette catégorisation est pertinente dans la mesure où le point de vue varie nécessairement d'une situation d'énonciation à l'autre. Tout au long de l'analyse, notre lecture des articles choisis mettra l'accent sur les éléments liés à notre problématique : le discours historique, la représentation du déroulement du génocide et celle des bourreaux.

3.3.1. L'écriture du génocide d'avril à juillet 1994

En France, les premiers articles sur la situation au Rwanda paraissent le 8 avril 1994. Au Québec, le décalage horaire favorise la publication de textes dès le 7 avril, c'est-à-dire au lendemain de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana et au premier jour des massacres de Tutsi. En revanche, dès le 12 avril, *Le Monde* et *Le Figaro* offrent déjà des reportages de leur correspondant respectif. À ce titre, le lectorat québécois sera moins bien servi, car *La Presse* attendra jusqu'au 30 avril pour publier un premier reportage et

²²⁰ Sormany, *op. cit.*, p. 87.

²²¹ *Ibid*, p. 88.

Le Devoir n'enverra aucun journaliste au Rwanda durant la totalité du génocide. Au niveau lexical, les journalistes n'emploieront pas immédiatement le mot « génocide » pour qualifier les événements rwandais. Il faudra un délai plus ou moins long selon le journal, et surtout l'utilisation officielle du concept par l'ONU à compter du 25 mai 1994, avant que celui-ci ne soit véritablement adopté au sein du discours journalistique.

3.3.1.1. L'écriture à distance

Dans cette première grande section de l'analyse des textes publiés durant le génocide, trois genres journalistiques sont à considérer : les articles de nouvelle, les analyses et les éditoriaux. Ce qui les unit est leur point de vue externe, puisque rédigés à partir de Montréal, de Paris, ou d'une ville africaine non située au Rwanda.

L'article de nouvelle constitue le genre journalistique de base. À partir d'un événement, le texte met en scène l'essentiel des faits nouveaux, significatifs ou intéressants, en les replaçant dans leur contexte de signification. La nouvelle se décline selon une structure pyramidale, aussi appelée « pyramide renversée », dans laquelle il s'agit de livrer l'essentiel du message dès les premières lignes et de l'expliquer ensuite. La plupart des nouvelles internationales diffusées par les médias proviennent de quelques grandes agences de presse, comme l'Associated Press (AP), l'Agence France-Presse (AFP), Reuters et la Presse canadienne (PC)²²². Dans les journaux et à la radio, ces dépêches sont traduites, réduites en longueur ou réécrites en fonction des contraintes de temps et d'espace²²³. Comme il sera démontré plus loin, la dépendance des quotidiens envers ces agences a eu des effets regrettables sur la qualité de l'information à propos du Rwanda.

²²² Dorénavant, nous désignerons ces agences comme suit : Reuters, AP, AFP et PC.

²²³ Sormany, *op. cit.*, pp. 76, 113, 363.

Pour ce qui est de l'analyse, son objectif est de tracer un bilan de la signification des faits, et d'établir entre eux les relations essentielles. Il s'agit donc d'un genre journalistique fondamental à une information complète et significative. De son côté, l'éditorial représente l'opinion de l'éditeur (tradition européenne), ou d'un membre de l'équipe éditoriale (tradition américaine), à propos d'événements importants de l'actualité²²⁴. Fait à noter à propos de notre corpus : seul *Le Devoir* daignera publier des analyses et un éditorial dès la première semaine des massacres.

3.3.1.1.1. La confusion des premiers jours

Dans les articles publiés durant la première semaine du génocide, l'on constate que les quatre quotidiens regorgent d'erreurs et entretiennent la confusion à propos de la situation sur le terrain. Considérons d'abord le journal *La Presse*, qui donne un bon aperçu du contenu médiatique durant ces premiers jours, puis nous ajouterons quelques commentaires à propos des trois autres quotidiens.

Dans *La Presse*, le premier article sur le Rwanda est issu d'une dépêche de l'AFP. Il est placé en première page et intitulé : « Les présidents du Rwanda et du Burundi sont tués dans le crash de leur appareil ». L'amorce et le titre annoncent la nouvelle principale, c'est-à-dire l'écrasement de l'avion des présidents rwandais et burundais. L'on ne parle pas encore, en ce 7 avril 1994, des massacres qui ont commencé dans la capitale. Cela est compréhensible si l'on tient compte de l'heure de tombée des journaux et de l'information qu'ils ont pu obtenir avant d'aller sous presse. On ne fait donc que mentionner, de façon assez vague, que le pays est « en proie à des troubles ethniques entre Hutus et Tutsis ».

²²⁴ *Ibid.*, pp. 116-117, 128.

Mais dès le lendemain, soit le 8 avril, la confusion s'installe pour de bon dans les pages du quotidien québécois, qui consacre deux nouveaux articles au Rwanda, des articles qui présentent des similitudes troublantes. Le premier, issu de dépêches de l'AFP, d'AP et de Reuters, est affublé d'un titre plutôt ambigu : « Les massacres se poursuivent de plus belle au Rwanda ». Comme l'on n'avait pas encore fait état de massacres dans ce journal, l'expression « se poursuivent de plus belle » a une connotation fataliste. Plusieurs événements sont évoqués dans l'article²²⁵, mais à propos des massacres, l'on n'a droit qu'à deux phrases.

Certaines informations faisaient état de massacres commis de maison en maison. Les rues de la ville étaient désertes, hormis de petits groupes extrêmement mobiles de jeunes gens armés de machettes et de matraques.

Le manque de précision y est évident : la source de ces « informations » est inconnue, ainsi que l'identité des tueurs et des victimes. Malheureusement, la tentative de clarification qui suit ne fait que désinformer un peu plus le lecteur.

La situation s'est aggravée dans la journée. Alors que les violences semblent avoir été dans un premier temps le seul fait de la garde présidentielle, l'opposition tutsie a, selon des sources diplomatiques, commencé en fin de journée à descendre dans la rue.

Non seulement est-il reconnu aujourd'hui que la violence envers les Tutsi était généralisée, et non « le seul fait de la garde présidentielle », mais à qui réfère l'expression « opposition tutsie », alors que la plupart des civils de ce groupe se cachaient ou tentaient de fuir pour éviter une mort certaine? Enfin, puisque ces informations proviennent de « sources diplomatiques » non identifiées, il est impossible pour le lecteur de juger de leur crédibilité.

Le texte de Charles David, paru le même jour dans *La Presse*, débute sur des propos du père Georges-Henri Lévesque, fondateur de l'Université nationale du Rwanda.

²²⁵ L'attentat contre l'avion du président, l'assassinat du premier ministre, l'enlèvement de plusieurs ministres, la mort de soldats belges de la MINUAR et le meurtre de dix-sept prêtres.

Mais dès le quatrième paragraphe, le journaliste ne fait plus que ressasser le contenu de l'article précédent. Aussi reprend-il presque mot pour mot le passage décrié ci-haut : « Alors qu'au départ les violences semblent avoir été le seul fait de la garde présidentielle, l'opposition tutsie, selon des sources diplomatiques, s'est mise elle aussi de la partie et a gagné les rues. » Puisque le journaliste s'est fié aux dépêches et ne semble pas avoir vérifié l'information, la confusion s'est retrouvée dans les pages du journal deux fois plutôt qu'une.

Le 9 avril, la désinformation continue par le biais d'un article rédigé à partir de l'AP, de l'AFP et de Reuters, et placé en une de *La Presse*. Considérons l'extrait suivant :

[...] de violents affrontements ethniques entre Hutus et Tutsis se sont poursuivis hier, pour le deuxième jour consécutif, dans les rues de la capitale rwandaise Kigali, où la situation échappe à tout contrôle et où l'on parle de milliers de morts. [...]

Une journaliste de la station belge BRTN, Katrien Van der Schoot, qui se trouve à Kigali, a déclaré : « Il y a des combats continus, il y a des pillages et des meurtres. La situation échappe absolument à tout contrôle.

« C'est le chaos total », a-t-elle dit, [...]. Dans les rues, membres de la minorité tutsie et de la majorité hutue s'affrontaient au corps à corps. « Ils combattent, puis se reposent, puis recommencent. C'est calme pendant un moment, puis soudain on entend de nouvelles explosions », a dit un habitant.

Premièrement, l'on constate que le mot « chaos » et la phrase « la situation échappe à tout contrôle », tous deux attribuables à la journaliste belge citée dans l'extrait, forment une isotopie du désordre qui témoigne d'une perception erronée de la réalité. Comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre de ce mémoire, d'un côté sévissait une guerre civile entre l'armée gouvernementale et le FPR, et de l'autre avaient lieu des massacres systématiques et organisés par les milices et le gouvernement. Deuxièmement, la phrase faisant référence à de soi-disant luttes « au corps à corps » non seulement se situe aux antipodes de la réalité de gens sans défense tués à la machette, mais ne correspond pas davantage à la citation qui suit à propos des combats. Enfin, qui est cet « habitant » que

l'on cite à la fin de l'extrait? La citation étant « un élément essentiel de l'écriture journalistique », le journaliste devrait toujours clairement en indiquer la source²²⁶.

Le même jour, un article de Gilles Paquin multiplie les contradictions en cédant lui aussi à l'isotopie du désordre évoquée plus haut. Paquin mentionne d'abord « la violence et l'anarchie qui règnent au Rwanda », mais cite ensuite le directeur de Prodeva et Avions sans frontières, Robert Gonneville, selon qui il s'agit d'un véritable « génocide », que l'on désigne au Rwanda sous le nom de « purification de quartier ». Malgré l'intervention de cette source manifestement éclairée, Paquin conclut son article par la phrase suivante : « Le pays est maintenant sans gouvernement, c'est l'anarchie. » Comme si la réalité de massacres programmés et systématiques commandités par le gouvernement dépassait alors l'entendement de certains journalistes.

Le 10 avril, un deuxième article de Charles David soulève une nouvelle problématique : celle de l'incompréhension de la complexité des identités hutu et tutsi. Dans cet article, le mot « tribu » est utilisé à répétition pour référer à l'un ou l'autre de ces groupes. Or, aucun des auteurs mentionnés dans le deuxième chapitre de notre mémoire n'oserait utiliser cette expression inadéquate et péjorative.

Finalement, le 12 avril, l'incompréhension de la nature de la violence est manifeste dans un article basé sur l'AFP et Reuters. L'on y parle dans l'amorce de « massacres interethniques », un adjectif inapproprié, car le préfixe *inter-* implique une certaine réciprocité. Or, le génocide n'était pas réciproque, et pour ce qui est des combats entre le FPR et les FAR, il s'agissait justement de *combats* en bonne et due forme et non de « massacres ».

²²⁶ Sormany, *op. cit.*, p. 161, 164.

Qu'en est-il des autres journaux? En fait, comme les trois autres quotidiens de notre corpus ont utilisé les mêmes dépêches que *La Presse*, leur contenu inclut plusieurs erreurs similaires. Dans *Le Devoir*, l'article à la Une de l'édition du 9 avril est titré : « Rwanda : la situation vire au chaos » (AFP et Reuters). Puis, dans le même article, l'on fait état de combats « au corps à corps ». Le 9 avril, l'amorce fait état du « chaos qui continue de sévir dans la capitale rwandaise » et du fait que « les interprétations se multiplient sur les acteurs de la tragédie et leurs motivations » (AFP). Le 11 avril, l'on parle de massacres « interethniques », tout en soulignant, de façon contradictoire, que « les victimes appartiennent principalement à l'ethnie tutsie » (AFP et Reuters).

Dans *Le Monde*, un article du 9 avril affirme que la garde présidentielle « semble vouloir venger aveuglément la mort du président » (AFP et Reuters). L'utilisation de l'adverbe « aveuglément » ne correspond pas, bien sûr, à la réalité de massacres systématiques et de victimes ciblées. Dans le même article, l'on emploie un lexique qui convient au contexte de guerre civile, mais qui en même temps jette un voile sur la réalité des massacres. Ainsi en est-il du terme « affrontements » dans le quatrième paragraphe, où l'on fait état de l'assassinat des dix Casques bleus belges. Le 11 avril, l'on réitère que Kigali « est plongée dans le chaos depuis la mort du président » et l'on ajoute que « la situation risque de s'aggraver, les rebelles tutsis menaçant d'intervenir » (AFP et Reuters). Le FPR est ainsi représenté comme un élément qui viendrait accroître le désordre présumé.

Dans le cas du *Figaro*, l'isotopie du désordre se retrouve dans les titres des articles du 8 et du 9 avril : « Rwanda : chaos à Kigali », « Kigali sombre dans l'anarchie ». De plus, la phrase affirmant que les Hutu et les Tutsi « s'affrontent au corps

à corps » apparaît de nouveau dans l'article du 9 avril. Le même texte fait ensuite état d'« affrontements aussi violents que confus ». Tout ceci est étonnant, considérant l'intertitre entre guillemets qui reprend les propos d'un responsable du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) : « Purification ethnique ». Enfin, le vocable « tribu » est utilisé dans de nombreux articles du *Figaro*, dénaturant ainsi les identités hutu et tutsi. Le 11 avril, il est question de « tueries tribales », et le 8 avril, d'un « antagonisme séculaire entre deux tribus ».

Fait étonnant, mais plutôt instructif, l'incompréhension des faits durant cette première semaine du génocide est également l'apanage de certaines sources diplomatiques officielles. Ainsi, dans un article de *La Presse* du 13 avril, l'on cite le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Joe Stills, pour qui la situation est « chaotique » en raison « des tueries indiscriminés et des pillages ».

L'incompréhension de la nature des événements est manifeste durant cette première semaine du génocide. Selon nous, deux facteurs semblent responsables de cette confusion au sein des quatre journaux de notre corpus. Le premier tient aux effets pernicioeux de la dépendance des journaux occidentaux envers les grandes agences de presse. Il n'est pas question ici d'affirmer que ces agences ne font pas bien leur travail, mais plutôt de souligner, à l'instar de Sormany, que ces agences offrent toutes à peu près la même vision du monde et une lecture strictement européenne ou américaine des événements²²⁷. De plus, les dépêches sont tellement remaniées que s'y glissent plusieurs déformations sémantiques. À ce titre, les confessions d'un correspondant de l'une de ces agences à François Bugingo sont révélatrices :

²²⁷ Sormany, *op. cit.*, p. 364.

[...] il faut savoir que l'information que le lecteur du journal digère n'est pas exactement la nôtre. Nous, nous envoyons une matière brute, qui est macérée et, des fois, déformée par les analystes du pupitre qui, à leur tour, refilent le morceau aux organes médiatiques acheteurs; ceux-ci enfin parachèvent le massacre de l'information au gré des intérêts, soit par des recoupements avec d'autres données, soit par la sélection du seul paragraphe qui intéresse son public et qui est dangereusement sorti du contexte²²⁸.

Un deuxième élément de réponse se trouve peut-être dans la notion de « cadre » du sociologue américain Erving Goffman. Tel que présenté par Jean-Pierre Esquenazi, un « cadre » constitue « un style caractéristique d'expérience, socialement organisé, qui nous permet à la fois de reconnaître l'activité d'autrui et de façonner la nôtre²²⁹ ». Si l'on applique ce concept au métier de journaliste, on réalise que les médias ont l'habitude de certains cadres préétablis, non seulement au niveau de la forme du journal (rubriques, division du travail, etc.), mais aussi au niveau des événements à couvrir (une conférence, une manifestation, une guerre civile, etc.). Or, le crime de génocide outrepassa tous les cadres de signification auxquels le journaliste est habitué. Malgré la Shoah et les autres cas de génocide, ce type de conflit dépasse l'entendement habituel. Voilà pourquoi, peut-être, le langage utilisé dans plusieurs articles au début des événements s'avère si décalé de la réalité sur le terrain.

3.3.1.1.2. L'heureuse intervention du *Devoir*

Si les erreurs et la confusion abondent durant la première semaine du génocide, les lecteurs du *Devoir* ont tout de même droit à quelques articles surprenants de pertinence. Le 8 avril, un texte de Jocelyn Coulon intitulé « Horreur au Rwanda » décrit la situation de façon précise, tout en remettant en contexte chacun des aspects abordés. Par exemple, dans les deux extraits suivants, Coulon distingue bien les combats des massacres

²²⁸ Le nom du correspondant en question n'est pas précisé dans le texte de Bugingo. *Op. cit.*, pp. 198-199.

²²⁹ Esquenazi, *op. cit.*, p. 34.

perpétrés par l'armée et les milices. Il se rend bien compte qu'il s'agit de deux types de violence distincts que l'on doit traiter de façon indépendante.

De plus, d'intenses combats opposaient à Kigali les forces gouvernementales rwandaises et des troupes du Front patriotique rwandais (FPR), ancien mouvement de rébellion armée de la minorité tutsie (ethnie minoritaire).[...]

Toute la journée d'hier, des soldats et des membres de la garde présidentielle se sont livrés à des ratissages et des massacres dans Kigali. Des témoins ont rapporté que des échanges de tirs étaient entendus dans la ville depuis le matin. Des bandes de jeunes se sont jointes aux militaires et ont attaqué les passants à l'arme blanche ou au fusil.

L'utilisation du mot « ratissages » évoque bien le caractère systématique des tueries. De plus, l'identité des protagonistes (l'armée rwandaise, les milices, le FPR et les citoyens victimes des tueries) est beaucoup plus claire que dans les articles évoqués précédemment.

L'on retrouve également dans les pages du *Devoir* deux analyses et un éditorial de François Brousseau, trois textes qui s'avèrent tout aussi judicieux. La première analyse de Brousseau, intitulée « La poudrière dans les Grands Lacs » (8 avril), présente de façon juste et nuancée le contexte historique des problèmes au Rwanda et au Burundi. Le journaliste y souligne que « l'interprétation des conflits qui ont secoué ces pays depuis trois décennies [...] ne peut recourir aux seules catégories ethniques ». Aussi rejette-t-il toute analyse simpliste voyant dans le conflit rwandais de simples tribus se massacrant les unes les autres. Puis, dans un éditorial du 11 avril, Brousseau critique le traitement erroné de la situation au Rwanda par les agences de presse. Dans le passage suivant, il s'emploie à déconstruire leur discours simpliste.

Il y a des ethnies; il y a des combats. Il y a donc logiquement des « luttes interethniques » et des « sauvages qui s'étripent ».

Les dépêches d'agences sur la tragédie rwandaise sont toutes émaillées d'expressions allant dans ce sens. Oh! ce n'est pas entièrement faux; et puis il faut bien simplifier un peu pour faire comprendre. Mais le drame bosniaque, comme les massacres au Rwanda, sont-ils d'abord des guerres « ethniques »?

Le 12 avril, François Brousseau poursuit sa réflexion sur la crise rwandaise en réunissant les opinions d'experts du Rwanda et de l'Afrique de l'Est. Il s'interroge en fait sur le concept de « génocide » et cherche à savoir s'il s'applique au cas rwandais. Les critères dont nous avons parlé au premier chapitre sont évoqués par ces experts et rapportés par le journaliste : il s'agit de l'étendue des massacres, de leur planification et du fait que les victimes soient ciblées pour extermination de par leur simple appartenance à un groupe social bien défini.

L'article de Jocelyn Coulon et les trois textes de Brousseau auront contribué, durant cette première semaine du génocide, à remettre certaines pendules à l'heure et à fournir de l'information de qualité au sein d'une couverture autrement boiteuse. Ces articles illustrent également le fait que le discours journalistique n'est ni uniforme, ni homogène. Même si certaines perceptions en arrivent à monopoliser le discours, il se trouvera toujours quelques esprits éclairés pour faire entendre un autre son de cloche.

3.3.1.1.3. Le traitement de l'histoire et des identités rwandaises

Par la suite, cinq thèmes semblent transcender les frontières des genres et des quotidiens. Le premier de ces thèmes est la persistance de l'incompréhension, chez plusieurs journalistes, de l'histoire rwandaise et de la complexité des identités hutu et tutsi. Dans *La Presse* du mois d'avril, plusieurs articles issus de dépêches d'agences de presse ont recours à des expressions dérivées du concept de « tribu » dénoncé plus haut. L'on y fait état d'«affrontements tribaux» (15 avril, Reuters, AP et AFP), de « guerre civile et tribale », de « violences tribales » (22 avril, Reuters et AFP), ainsi que de « tribu minoritaire » et de « tribu majoritaire » (26 avril, Reuters). Ces choix linguistiques ne sont pas le seul fait des dépêches, car un journaliste du *Monde*, Jean Hélène, fait état dans

son article du 29 avril de « violence tribale ». Selon Charles David (*La Presse*, 14 avril), la violence « ne découle pas seulement des rivalités tribales séculaires », mais aussi de l'échec politique des accords d'Arusha. L'adverbe « pas seulement » suggère que David souscrit à cette fausse idée de rivalité tribale séculaire. Plus loin dans le texte, il ajoute : « il y a fort à parier que les extrémistes de tout bord puiseront avec avantage dans leur réserve de haine immémoriale pour masquer le clivage politique ». L'adjectif « immémorial » ne s'applique pas, bien sûr, à l'histoire du Rwanda telle que résumée dans le premier chapitre de ce mémoire. Pour couronner le tout, David utilise tour à tour et sans aucune distinction les concepts de « tribu », d'«ethnie » et même de « race ».

Fort heureusement, l'on retrouve tôt ou tard dans les journaux de notre corpus des analyses plus fines et subtiles. Par exemple, dans *Le Monde* du 22 juin, Frédéric Fritscher offre un court bilan de la situation, suivi d'une longue remise en contexte historique. Le chapeau de l'article donne aussitôt le ton : « Au-delà des antagonismes ethniques exacerbés par la colonisation, une lutte incessante pour le pouvoir ». Les trois premiers paragraphes dressent le bilan du drame rwandais. Puis suivent douze paragraphes à propos de l'histoire du Rwanda d'avant la colonisation jusqu'au 6 avril 1994. La première phrase de ce récit chronologique s'emploie à réfuter toute idée d'une haine immémoriale ou d'une rivalité séculaire entre Hutu et Tutsi, ainsi que la fable du hamite.

Pour être ancien, l'antagonisme entre Hutus et Tutsis ne remonte pas pour autant à la nuit des temps, comme voudraient le laisser croire certains auteurs voudraient (sic) que les Tutsis, peuplade hamitique de pasteurs, seraient arrivés d'Éthiopie au seizième siècle pour asservir les Hutus, des agriculteurs bantous qui auraient eux-mêmes repoussé au fond des forêts les Twas, des Pygmées vivant de chasse et de cueillette.

L'article de Brousseau en date du 15 avril 1994 offre d'abord une réflexion sur l'inaction de la communauté internationale, pour ensuite poser la question de l'origine de la haine et de la cruauté au Rwanda. Question légitime, mais à laquelle Brousseau peine à

trouver une réponse. En effet, les sentiments dominants dans cet article sont l'incompréhension et le doute.

Car tel est le paradoxe : la débauche d'images horribles en provenance de Kigali depuis une semaine ne nous a pas permis de comprendre. Au-delà des « Oh! » et des « Ah! » d'horreur poussés par tel envoyé spécial qui n'y peut rien, comprenons-nous ce qui se passe? Le pouvons-nous seulement?

Dans la suite de l'article, Brousseau prend correctement ses distances de toute forme d'essentialisme face aux Hutu et aux Tutsi. Dans l'extrait suivant, il reconnaît que l'identité d'un individu dépasse la simple appartenance ethnique.

On n'est pas seulement Hutu ou Tutsi. On est aussi président ou villageois affamé; partisan de la démocratie libérale ou de la dictature ancestrale; ami ou non des Occidentaux; nordiste ou sudiste; urbain ou paysan. On a, ou on n'a pas, un oncle ou un grand-père qui a été massacré il y a vingt ans; des amis dans le clan présidentiel.

Néanmoins, le choix de l'adjectif « ancestrale » pour qualifier la dictature ne convient absolument pas. De plus, à l'origine de ce paragraphe se trouve la question suivante : « Haines raciales? » Mais pourquoi utiliser le concept de race, pourtant inadéquat, alors que celui d'ethnie est favorisé dans le même paragraphe? Malgré les bonnes intentions intellectuelles de Brousseau, l'ambivalence du texte et certains choix linguistiques semblent suggérer que ce journaliste, dépassé par les événements, ne maîtrise pas tout à fait son discours.

3.3.1.1.4. La nature du crime

Un deuxième constat est que le langage utilisé pervertit la nature du crime et dénature la réalité sur le terrain. Ceci est surtout le fait d'articles issus de dépêches d'agences de presse, mais certains journalistes des salles de rédaction commettent le même type d'erreurs.

Dans le journal *La Presse*, les exemples sont multiples. Le 15 avril, on peut lire la phrase suivante : « De nombreux faubourgs sont devenus inaccessibles et leurs habitants,

terrifiés, massacrent tous ceux qu'ils ne reconnaissent pas » (Reuters, AP et AFP). Cette phrase ne convient pas à la réalité de victimes ciblées dans le cadre d'un programme génocidaire systématique. Le 19 avril, l'expression « massacres interethniques » (AFP) est de nouveau utilisée, et le 6 mai, soit un mois après le début des événements, les lecteurs du quotidien montréalais ont de nouveau droit à cette fameuse phrase selon laquelle des « combats au corps à corps ont lieu dans certains quartiers » (AP, AFP, Reuters et PC). Le 12 mai, la désinformation prend la forme d'un langage guerrier, et donc impropre à décrire la situation : « Rares sont ceux qui s'aventurent encore dans les rues de la ville, hormis des jeunes, avec des armes à feu, qui aident l'armée à contrôler les barrages routiers et à ériger des fortifications » (Reuters, AFP et AP).

Dans le cas du *Devoir*, citons d'abord Isabelle Paré, qui fait état le 14 avril d'un « pays en proie aux massacres interethniques ». Puis, le 18 avril, un extrait du même journal fait carrément sursauter : « "Il y a des massacres partout. Le plaisir de l'armée est de tuer les civils et les civils s'affrontent entre eux pour venger leurs morts", a raconté un habitant de la capitale rwandaise joint par téléphone. » (Reuters) Ce passage dénature la réalité de façon évidente et l'on se demande aussitôt qui est cet habitant à qui l'on se fie pour « informer » le public. Le 16 mai, toujours dans les pages du *Devoir*, l'on affirme que « le principal axe routier tenu par les gouvernementaux et menant à Kigali est aux mains de bandes incontrôlées » (Reuters). Mais comment cet axe routier peut-il être à la fois « tenu par les gouvernementaux » et être « aux mains de bandes incontrôlées »? Cette confusion à propos des rapports entre l'armée et les milices se poursuit dans la phrase suivante :

Peu de véhicules s'aventurent sur cette « route de l'angoisse » où même les soldats de l'armée régulière rwandaise suent à grosses gouttes à la seule vue des barrages routiers érigés par des miliciens particulièrement excités.

À la fin du texte, l'on retrouve l'information suivante : « Hormis les hommes en armes, les rues de la capitale sont désertes et les boutiques ont tiré leurs rideaux dans cette ville [Kigali] divisée que les gouvernementaux affirment contrôler ». L'article ne précise pas que non seulement le gouvernement contrôle la ville de Kigali, mais il contrôle également les tueries qui s'y déroulent...

Dans *Le Monde* du 15 avril, Isabelle Vichniac a recours à l'isotopie du désordre en parlant du « chaos » à Kigali. Dans le même journal, un article du 26 avril qualifie la violence d'« aveugle » pour ensuite se contredire en décrivant l'aspect systématique des massacres.

Butaré, jusqu'à présent, n'avait pas été affectée par la vague de violence *aveugle* qui ravage le Rwanda. Mais depuis cinq jours, souligne MSF, la garde présidentielle a pris le contrôle de cette ville. Des barrages sont érigés sur tous les axes de circulation, et toute personne soupçonnée d'être d'origine tutsie est immédiatement tuée. (AFP, Reuters)

Pour ce qui est du *Figaro*, l'amorce d'un texte du 21 avril est ainsi rédigée : « Fuyant le chaos et la barbarie, des centaines de soldats de l'ONU terrifiés se sont précipités hier dans les avions quittant Kigali » (S.K. avec AFP et Reuters). De nouveau, le surgissement du thème du chaos...

Tous ces exemples de mauvaise représentation du crime de génocide proviennent d'articles de nouvelle. Or, un éditorial du *Devoir* en date du 29 avril retient également notre attention. Ce texte rédigé par François Brousseau s'amorce sur une louable dénonciation des stéréotypes historiques habituels : « Le Rwanda n'est pas aujourd'hui le théâtre d'une guerre tribale où les petits trapus découperaient en rondelles les grands minces parce que grands minces. » En revanche, le reste du texte présente plusieurs difficultés en ce qui a trait à la nature de la violence perpétrée au Rwanda. Considérons le passage suivant :

[Le Rwanda] n'est pas davantage sous la coupe d'un gouvernement de salauds coupables de 100% des exactions, aux prises avec une guérilla d'opposition « démocratique » qu'il s'agirait d'appuyer, comme certains porte-parole autorisés, ici, nous invitent parfois à le faire.

Dans des proportions diverses, les deux factions les plus identifiables dans le brouhaha meurtrier du Rwanda – le Front patriotique rwandais (FPR) et l'armée du régime du défunt président Habyarimana – se sont rendues coupables d'exactions.

Des bébés hutus bouillis et coupés en morceaux par des éléments du FPR au nord du pays, début 1993, aux délirants appels radiodiffusés au « pogrom antitutsi » à Kigali depuis 20 jours, les premiers coupables, ce sont les états-majors.

On répondra : mais les civils, les gens ordinaires eux aussi ont tué, massacré, dépecé. Oui, mais ils l'ont fait sous les ordres enragés de chefs de guerre hurlant : « C'est un Hutu, tuez-le! », ou encore : « C'est un Tutsi, tuez-le! » Sous peine d'être eux-mêmes soumis à cette médecine.

La première phrase s'avère problématique en ce qu'elle diminue le rôle du gouvernement rwandais dans le génocide. La deuxième phrase évoque le « brouhaha meurtrier », expression qui participe de l'isotopie du désordre critiquée précédemment. Le reste de l'extrait contribue à mettre sur un pied d'égalité les possibles exactions du FPR et les massacres de Tutsi découlant d'un véritable programme génocidaire. Or, il est essentiel de distinguer ces deux types de violence, dont la nature, les objectifs et les moyens diffèrent énormément. En attribuant aux deux « chefs de guerre » des propos identiques incitant au meurtre selon le seul critère de l'identité ethnique (« C'est un Hutu, tuez-le! », « C'est un Tutsi, tuez-le! »), Brousseau obscurcit la nécessaire distinction entre la nature des crimes du FPR et celle du génocide. De plus, la référence aux bébés hutu soi-disant « bouillis et coupés en rondelles » par le FPR en 1993 n'est supportée dans l'article par aucune source crédible et identifiée. Tout cela est assez surprenant, étant donné que Brousseau, dès la première semaine du génocide, s'était interrogé sur le concept de génocide et en avait fourni les traits essentiels.

3.3.1.1.5. La propagande des sources

Un troisième thème nous semble fondamental à l'analyse du discours journalistique : les motivations des sources et l'attitude du journaliste face à celles-ci. En effet, le journaliste doit constamment se méfier de la propagande, surtout en temps de guerre, car les

personnes ou instances qui l'abreuvent en informations voudront certainement tirer leur épingle du jeu. Tel que l'affirme Claude Moisy, journaliste et ancien président de l'AFP, « une des plus importantes qualités d'un journaliste est de savoir se méfier de ce qu'il entend, de ce qu'il lit, et même de ce qu'il voit²³⁰ ».

Dans le cadre du Rwanda, la propagande gouvernementale et la rhétorique du bourreau sont perceptibles au sein de nombreux articles. Dans les cas heureux, le journaliste prend ses distances et isole le discours de sa source par divers procédés linguistiques. Notons l'utilisation des guillemets et l'attribution du propos à la source – plutôt que sa simple reprise, mot pour mot, par le journaliste. En voici un exemple dans *La Presse* du 12 juin, alors que le journaliste rend compte de la présence de soldats et de miliciens aux nombreux barrages : « Selon la terminologie militaire, c'est "l'autodéfense civile contre les cafards", surnom donné aux rebelles tutsis » (AFP, AP et Reuters). Dans cette citation, les guillemets permettent au lecteur de comprendre que le langage utilisé est celui de l'armée et non du journaliste.

Un autre procédé employé pour signifier au lecteur que l'information fournie par une source n'est pas confirmée est l'emploi du conditionnel. En effet, ce temps de verbe instaure une « prise de distance entre l'énonciateur (le journaliste) et l'origine de l'assertion qu'il ne fait que citer (la rumeur, des sources plus moins crédibles...)»²³¹. En voici un exemple dans l'amorce d'un article de *La Presse* du 8 mai :

Après une nuit relativement calme, une pluie d'obus de mortier s'est abattue hier sur Kigali où les troupes gouvernementales *recruterait* depuis près d'une semaine des milliers de civils pour mettre un terme à l'avancée des combattants du Front patriotique rwandais (FPR). (AP)

²³⁰ « Apprendre à douter », in Weill, *op. cit.*, p. 55.

²³¹ Pierre Haillet (1995). *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*. Bref, coll. « Science », n° 3, pp. 9, 13.

Le texte nous apprend plus loin que la source de cette information est un représentant des Nations Unies parlant sous couvert de l'anonymat. Une précision est ajoutée, de nouveau conjuguée au conditionnel : « D'après lui, l'armée *aurait* l'espoir d'enrôler 50 000 personnes ». L'emploi du conditionnel assure un certain recul au journaliste face à l'information transmise.

Néanmoins, dans le cas de sources anonymes le journaliste engage sa responsabilité personnelle et celle de son média dans la transmission de l'information. « D'ailleurs, explique Sormany, les concurrents n'hésitent pas, lorsqu'ils repiquent la nouvelle, à en attribuer la paternité au journal qui l'a diffusée le premier²³² » – et non à la source. Le journaliste doit ainsi user de prudence lorsqu'il désire citer une source confidentielle. À cet égard, les propos de l'informateur cité ci-haut nous laissent perplexes, car la rhétorique génocidaire utilisait justement l'argument de la défense du peuple pour masquer ou justifier les actes de génocide. Les 50 000 civils dont parle le représentant de l'ONU seraient-ils envoyés au front pour combattre le FPR ou viendraient-ils plutôt gonfler les rangs des milices? En regard de ce que l'on sait maintenant sur ce qui s'est passé au Rwanda en 1994, la deuxième hypothèse nous semble plus probable. Cela dit, rien dans l'article ne permet de clarifier la question.

Dans un autre article (*La Presse* du 18 mai, AFP et AP), une certaine ambiguïté entoure les propos du HCR et de certains « réfugiés » dont on ne fournit pas l'identité. Ces derniers accusent le FPR de massacres.

Le HCR a fait état de tirs délibérés sur les réfugiés fuyant leurs pays, de villageois rassemblés dans des écoles et mis en pièces à coups de machettes » [le premier guillemet est manquant dans le texte], et de gens « jetés vivants, pieds et poings liés », dans la rivière Akagara [sic] [...].

²³² Sormany, *op. cit.*, p. 171.

Ce qui étonne dans ce passage, ce sont les procédés soi-disant utilisés par le FPR : rassembler les gens, les tuer à la machette, les jeter dans la rivière. Voilà qui ressemble beaucoup aux méthodes employées contre les Tutsi durant le génocide... Se pourrait-il que ces « réfugiés » aient quelque intérêt à rejeter ces accusations sur le dos du FPR? S'agirait-il d'une stratégie de négation du génocide?

Dans *Le Devoir* du 18 avril, un article contient la phrase suivante : « Le gouvernement demande l'arrêt immédiat des combats, l'organisation de patrouilles par la police pour empêcher les "expéditions punitives" des rebelles et la "neutralisation" des soldats accusés d'abus » (Reuters). La mauvaise foi du gouvernement est très perceptible dans ce passage. Mais comme il s'agit de discours indirect et d'« îlots textuels²³³ », les propos lui sont clairement attribués et les guillemets soulignent que le langage utilisé ne constitue pas un choix personnel du rédacteur de l'article. Mais est-ce suffisant? Comme le reste de l'article ne fournit aucun démenti de ces dires et ne suggère pas directement la duplicité du locuteur, il est difficile pour le lecteur de se faire une idée juste de la réalité.

Un autre exemple de discours attribué mais non réfuté se trouve dans *Le Monde* du 11 avril. L'on y reproduit le discours de l'armée sans pourtant souligner l'ambiguïté de ses propos.

Pour sa part, l'armée rwandaise semble ne pas s'être engagée jusqu'à présent dans les combats aux côtés de la garde présidentielle. Elle a fait lire un communiqué sur les ondes de la radio nationale, appelant la population à la soutenir dans sa lutte contre les « malfaiteurs ». Selon elle, les exactions sont le fait de soldats en colère après la mort du chef de l'État. « Les forces armées ne peuvent tolérer pareille conduite criminelle et honteuse », a-t-elle prévenu. (AFP, Reuters)

De quels « combats » s'agit-il dans ce passage si l'armée n'y participe pas? Se pourrait-il que les massacres soient faussement nommés « combats » afin de dissimuler le crime commis contre les Tutsi? Et qui sont les « malfaiteurs » contre lesquels elle lutte? La

²³³ Dominique Maingueneau (1998). *Analyser les textes de communication*. Paris, Dunod, coll. « Lettres SUP », p. 133.

tentative de manipulation de l'opinion par l'armée gouvernementale est ici flagrante pour qui connaît un tant soit peu les faits du génocide au Rwanda. De plus, le motif de la « colère » employé ici s'avère propre à la rhétorique génocidaire et servira en de multiples occasions à justifier les actes des bourreaux. En ce qui concerne l'attitude du journaliste, bien que l'utilisation du verbe « sembler » et des guillemets le distancie des propos de la source, le passage n'est ni commenté, ni remis en question.

La question du tri des « informations » fournies par les sources est un énorme défi pour le journaliste. Il lui est souvent difficile d'accéder rapidement aux faits qui lui permettront de réagir adéquatement aux propos de protagonistes manipulateurs. Dans certains cas, les journalistes prennent un saine recul face à leurs sources. Mais dans d'autres cas, les propos ne sont pas directement contredits ou vérifiés. C'est le cas de Jean Hélène, dans un article du *Monde* en date du 29 avril. Celui-ci déclare :

Le chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), le général Augustin Bizimungu, *admet* en privé qu'*il ne contrôle pas* toutes ses troupes et encore moins les miliciens. Mais il reconnaît aussi qu'il a besoin de ces derniers pour contrer les infiltrations du FPR.

L'emploi du verbe « admet » suggère que le général vient confirmer un présupposé de Jean Hélène selon lequel il ne contrôlerait pas l'armée et les milices. La phrase suivante ajoute au paradoxe, car le général y avoue la collaboration entre l'armée et les milices. La contradiction est évidente et le choix des verbes parfaitement étrange. Dans *La Presse* du 20 avril, un texte de Jooneed Khan fournit un autre exemple. Relatant l'opinion de certains Hutu résidant à Montréal, il cite un certain François Bingoyé, membre du Parti de libération du peuple hutu au Burundi (Palipehutu) : « "Et maintenant, regardez ce qui arrive. L'armée tutsie [du Burundi] revient à ses pulsions génocidaires, et elle aide le FPR à vouloir restaurer le pouvoir tutsi à Kigali", dit-il. » Dans cette citation, le motif génocidaire est attribué aux Tutsi, un procédé utilisé par la RTLM afin d'inciter les Hutu

rwandais à participer au génocide. Or, à aucun moment Khan ne remet-il les pendules à l'heure à ce sujet.

3.3.1.1.6. Les récits des massacres

Le quatrième aspect concerne les formes que prennent les récits des massacres dans ces articles. Un premier constat est que la narration de ces récits repose sur des instances multiples. Le discours direct étant si fondamental à l'écriture journalistique, le journaliste donne constamment la parole aux rescapés, aux témoins et parfois même aux bourreaux. Dans l'extrait suivant, tiré de *La Presse* du 17 avril, deux voix se côtoient : celle du journaliste qui s'inspire de la presse belge et celle d'un pasteur qui a été témoin du massacre.

Des bandes armées de machettes, couteaux ou haches ont refait leur apparition dans la capitale. Selon la presse belge, quelque 1200 hommes, femmes et enfants de l'ethnie Tutsi ont été assassinés mercredi dans une église où ils s'étaient réfugiés. [...]
«À 6h30 mercredi matin, ils [les soldats de la garde présidentielle] sont subitement arrivés dans l'église. Ils ont défoncé la porte et ont immédiatement ouvert le feu avec des armes semi-automatiques et lancé des grenades», a déclaré le pasteur Danko Litrick, au journal *Het Volk*. «Ensuite, ils ont attaqué les gens sans défense avec des couteaux, des matraques et des lances. Seuls quelques-uns ont survécu, il y avait 1180 corps dans l'église, dont 650 enfants». » (AP)

Dans ce passage, tant le journaliste que le pasteur s'en tiennent aux faits. De plus, le sujet des verbes liés aux actes des bourreaux («des bandes armées», «ils» à plusieurs reprises) dénote le caractère collectif du crime. Ces deux caractéristiques se retrouvent également dans plusieurs témoignages de rescapés disponibles à l'extérieur du discours journalistique. Par exemple, l'on retrouve dans l'ouvrage de Véronique Tadjou²³⁴ le récit d'une rescapée zaïroise qui a failli mourir parce qu'elle ressemblait trop à une Tutsi.

Il y avait beaucoup de bruits de fusils, il n'y avait pas moyen de sortir, on a fait encore deux jours et puis les soldats sont arrivés dans la cour de la maison, ils cassaient toutes les portes pour chercher les Tutsis qui se cachaient, j'étais sûre que j'allais mourir, je dois rester sous le lit avec mon enfant.

²³⁴ Publié dans le cas de *Fest' Africa* et intitulé *L'ombre d'Imana, voyages jusqu'au bout du Rwanda*.

Mais alors déjà ils ont trouvé les autres, je voyais leurs pieds et j'entendais les cris et puis ils ont envoyé tout le monde dehors et j'entendais qu'ils parlaient beaucoup et qu'ils étaient très fâchés. La voisine essayait de leur demander pardon mais ils crient seulement : Est-ce qu'il y a quelqu'un encore? Si vous ne dites pas on va vous tuer sur place, est-ce qu'il y a des Tutsis dans ta maison? Et puis ils sont encore rentrés dans la maison et ils ont donné des coups de pied partout et cassé ce qui était dedans et pris les choses, je commençais à trop trembler, l'enfant a pleuré et ils sont venus me chercher dessous le lit.

J'ai perdu la tête : Pourquoi tu trembles comme ça? Qu'est-ce que tu caches? J'ai dit : Je suis pas une Tutsi, je suis zaïroise, il y en a un qui me gifle : Si tu es zaïroise pourquoi tu te caches? Dis-moi la vérité ou bien je vais te tuer tout de suite, donne-moi ton enfant! Il a mis son pistolet sur ma figure et il a soulevé le bébé, j'ai crié, ils ont tué mon enfant devant moi et puis ils l'ont jeté dehors dans la cour, je suis tombée²³⁵.

En plus du style factuel de la narration, tout au long de ce témoignage le « je » de la victime s'oppose aux « ils » et au « on » des tueurs. Alors que la victime est bien seule face à la mort, les actes des bourreaux sont attribués au groupe plutôt qu'à l'individu. Lorsque la rescapée rapporte les propos des tueurs, elle affirme qu'« ils crient », et l'on ne sait pas exactement qui prononce les paroles rapportées. Le pronom utilisé est le « on », ce qui signifie que l'individu se dissimule derrière le groupe. Seul le dernier paragraphe met en scène un bourreau singulier, mais qui demeure tout de même anonyme. De plus, au moment du récit où ce dernier tue le bébé, la rescapée reprend soudain le pronom « ils » : « ils ont tué mon enfant ». Peu importe l'identité précise du tueur, le groupe est tenu responsable de la mort de son bébé.

Dans l'extrait ci-haut, le pronom « on » est employé par l'un des bourreaux. Mais il peut également être utilisé en référence aux milices en général, ce qui a pour effet d'amplifier le caractère impersonnel des actes rapportés. En voici un exemple dans le témoignage d'une sœur auxiliaire, cité dans un texte de *La Presse* du 25 avril rédigé par Marie-France Léger.

Hier, le père Réal Tardif a lu un message envoyé en matinée par radio par Marie-Paule Lebel, une sœur auxiliaire, depuis Butare, une ville située au sud du pays.

²³⁵ Cité dans Véronique Tadjó (2000). *L'ombre d'Imana. Voyages jusqu'au bout du Rwanda*. Actes Sud, pp. 100-101.

«Les massacres ont commencé le 20, a-t-elle signalé. Les milices sont sans pitié pour tous les Tutsi. **On** entre dans les maisons, **on** tue, **on** pille. Les intellectuels, les Belges, les Tutsi et ceux qui accueillent des Tutsi sont en danger. Il faut dénoncer ce génocide organisé par les plus hautes autorités gouvernementales», a fait savoir Marie-Paule Lebel.

Comme l'explique Dominique Maingueneau, le pronom « on » est d'une grande polyvalence. Selon les contextes, il peut s'interpréter comme référant à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateur + co-énonciateur, ou à la non-personne, que ce soit un individu, un groupe ou un ensemble flou. Ce qui est désigné par « on » est « appréhendé comme subjectivité, mais avec une sorte d'effacement des frontières entre les positions de première, deuxième et troisième personnes²³⁶ ». Dans notre exemple, le « on » semble référer à une entité collective floue.

Cet effacement de l'individu face au groupe et cet anonymat dans la culpabilité constituent l'un des fondements du crime de génocide. Selon Alison Des Forges, la responsabilité collective des tueries était désirée par les penseurs du génocide :

En dirigeant la peur et la haine contre les Tutsis, les organisateurs espéraient forger une solidarité entre les Hutus. Mais au-delà de ça, ils avaient l'intention de bâtir une responsabilité collective pour le génocide. Les gens étaient encouragés à se livrer ensemble aux tueries, à l'instar des soldats d'un peloton d'exécution qui reçoivent l'ordre de tirer en même temps, de sorte qu'aucun individu ne puisse être individuellement ou entièrement responsable de l'exécution. « Aucune personne seule n'a tué une autre personne », déclara un des participants²³⁷.

La déresponsabilisation de l'individu est non seulement perçue par le témoin ou le rescapé, mais elle servira également de retraite au bourreau lorsqu'il se verra personnellement accusé d'avoir participé au génocide. À ce titre, les propos de miliciens prisonniers du FPR et cités dans *Le Devoir* du 21 mai (Reuters) sont très instructifs. L'article donne la parole à une milicienne qui fait état de l'entraînement des *Interahamwe* par l'armée en vue du génocide. Le pronom utilisé est le « nous ».

²³⁶ *Op. cit.*, pp. 107-108.

²³⁷ des Forges, *op. cit.*, p. 892.

« Nous avons été entraînés pour tuer, pour éliminer tous les Tutsis et leurs sympathisants; c'est ce que les chefs de l'armée nous ont appris à faire », sanglote Juliana Mukanyarwaya, 26 ans, membre de l'ethnie hutue, tribu majoritaire au Rwanda.

L'on indique ensuite que Juliana est prisonnière du FPR avec « ses 21 compagnons » de la milice. Le choix de ce terme suggère une certaine solidarité au sein de la milice. Le récit se poursuit ainsi : « Juliana raconte que le jour de l'arrivée des rebelles, elle venait juste de tuer à coups de massue cloutée un adolescent tutsi sans défense : "Il avait déjà été abattu mais les soldats m'ont demandé de l'achever." » Dans ce passage, le « elle » et le « je » rendent compte d'un acte individuel, mais fortement suggéré par l'armée. Juliana confesse ensuite ses sentiments : « Je me sens coupable d'avoir fait ce que j'ai fait, mais je ne me sens pas responsable. Je ne faisais qu'exécuter les ordres. Je n'avais pas le choix. » Dans le discours de cette milicienne, la culpabilité individuelle s'oppose à la responsabilité collective du génocide. Faisant écho aux études de Milgram, le motif invoqué est l'obéissance à l'ordre, à l'autorité. La suite de l'article donne la parole à deux autres prisonniers. Le premier, un adolescent de 16 ans, était chargé d'identifier les Tutsi de Kabuga et de les dénoncer aux autorités. Il raconte : « Les chefs de l'armée nous ont dit qu'ils (les Tutsis) avaient tué le président alors on nous a dit de le venger. » Ici encore, le « nous » est employé pour référer au groupe ayant reçu des instructions de l'armée. De plus, l'on constate dans cette citation le procédé d'essentialisation du Tutsi qui fait de lui un Autre menaçant. Le deuxième prisonnier, âgé de 74 ans, se défend ainsi :

« Je regrette ce que j'ai fait. Je le regrette devant Dieu, devant l'humanité, j'ai honte mais qu'auriez-vous fait à ma place? »

« Nous n'avions pas le choix. Soit vous participiez au massacre, soit vous étiez massacrés avec toute votre famille. Alors j'ai pris les armes et j'ai défendu les membres de ma tribu contre les Tutsis », conclut-il.

L'argument invoqué par le tueur est l'absence d'alternative. Or, il s'agissait bien d'un choix d'ordre moral, aussi la honte le poursuit-il... La citation illustre également qu'une

fois la décision prise de tuer, le bourreau adopte le langage de légitime défense proposé par les organisateurs du génocide.

3.3.1.1.7. Réflexion sur le thème de la folie

Le dernier thème de notre analyse des articles écrits à distance concerne la recherche, par les journalistes, de l'origine d'une telle violence et d'une telle cruauté. Comment expliquer que des êtres humains se mettent soudain à exterminer leurs voisins? Dans le chapitre précédent, nous avons démontré que les tueurs étaient pour la plupart des citoyens ordinaires et que l'acte de tuer procédait d'un choix moral et de toute une organisation gouvernementale pour mener à bien le programme génocidaire. Pourtant, l'on constate dans les journaux de notre corpus que les massacres sont souvent représentés comme une forme de « folie » qui se serait emparée du pays après l'attentat contre le président. Bien que l'on puisse arguer que l'idéologie de l'extermination constitue une forme de folie raisonnée, il est impossible d'affirmer que tous les exécutants du génocide étaient pris de folie.

Le 14 avril, un article de *La Presse* fait état d'une « folie meurtrière des Hutus contre les Tutsis » (AP et AFP). Le 12 mai, dans le même journal, on peut lire qu'une « folie meurtrière s'est emparée du Rwanda » (Reuters, AFP et AP). Dans *Le Devoir*, la journaliste Isabelle Paré fait état « folie meurtrière » et de « foules hystériques » (14 avril). Dans la même édition du *Devoir*, dans un article consacré au témoignage de la rescapée Monique Mujawamariya, François Brousseau fait état de la « folie destructrice » à Kigali. Or, certains faits relatés dans le texte ainsi que le discours direct de la rescapée à propos de l'aspect méthodique des tueries viennent disqualifier cette référence à la folie. Le 26 avril, dans une analyse dont l'objectif est de réfléchir aux facteurs pouvant causer

un tel débordement de violence, Brousseau parle de « folie sanguinaire », puis de « folie raciale et raciste » et même de « folie vengeresse ». Malgré tous les récits de rescapés et de témoins à propos de la vaste organisation du génocide par les autorités, il s'étonne de la « férocité » – un terme qui s'apparente surtout au monde animal – et du « caractère subit, généralisé » de la violence. Finalement, dans *Le Monde* du 6 juin, le bulletin de première page parle de « huit semaines de folie meurtrière au Rwanda » alors même qu'il fait état, quelques lignes plus loin, de « massacres organisés ». Tout cela démontre à quel point il fut difficile pour les journalistes de traiter d'événements qui dépassent à ce point les limites habituelles de l'expérience humaine. Face à une telle violence, le premier réflexe est souvent d'invoquer la folie et de rejeter le bourreau hors de l'humanité ordinaire, d'en faire un être exceptionnel.

3.3.1.2. Les reportages sur le terrain

Puisque issu d'une démarche plus personnelle, le point de vue des reportages sera différent et permettra d'approfondir la réflexion quant à la représentation des massacres et des bourreaux. Dans un reportage, l'accent est placé non pas sur l'événement (comme dans la nouvelle) ni sur la signification (comme dans l'analyse), mais plutôt sur le contexte social et humain de la situation décrite ou de l'événement rapporté²³⁸. Cette approche contribue au fait que le reportage est le genre journalistique qui s'apparente le plus au discours littéraire. Étant donné cette situation d'énonciation distinctive, notre lecture des textes suivra le parcours des reporters en terre rwandaise. En premier lieu, nous traiterons de leurs réactions communes à leur arrivée au Rwanda. En deuxième lieu, nous examinerons la représentation du génocide dans les récits des témoins et des

²³⁸ Sormany, *op. cit.*, p. 118.

rescapés rencontrés par les reporters au lendemain de massacres ou dans des lieux de refuge. En dernier lieu, nous verrons de quelle façon s'établit le contact entre les reporters et les bourreaux, et nous examinerons le discours de ces derniers durant le génocide.

3.3.1.2.1. L'arrivée au Rwanda : une réalité qui choque

Le 12 avril, un premier reportage de Jean Hélène paraît dans les pages du *Monde*. Cet article permet d'abord de démontrer dans quelle mesure le reportage se rapproche du discours littéraire. Ce fait est perceptible dès l'amorce du texte, dans laquelle le reporter s'emploie à décrire une église de Kigali :

De larges flaques de sang sèchent au soleil sur le parvis de l'église catholique de Gikondo. À l'intérieur, encore le sang et l'odeur de la mort. Une large banderole est déployée au-dessus de l'autel : « Amahoro » (paix, en kinyarwanda). Les secouristes du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ramassent dans les travées un adolescent au crâne ouvert par des coups de machette.

Il ne s'agit plus dans le reportage de sources officielles et d'informations globales sur la situation. Le regard se fait plus précis et le journaliste devient les yeux et les oreilles du lecteur. L'objectif du reportage est d'informer, mais aussi de faire ressentir au lecteur les émotions et le vécu des protagonistes. La description s'allie au présent de l'indicatif afin de restituer l'atmosphère immédiate dans laquelle est plongé le journaliste. Par le biais d'embrayeurs comme « à l'intérieur », le lecteur suit le journaliste pas à pas et visite avec lui cette église dans laquelle a eu lieu le massacre. Des phrases au passé composé et à l'imparfait permettent ensuite de relater les événements ayant conduit à l'atmosphère décrite dans l'amorce.

Une deuxième remarque à propos de cette amorce renvoie, d'une part, à la référence au sang et à l'odeur de la mort et, d'autre part, à la mention de cet adolescent « au crâne ouvert par des coups de machettes ». Cette insistance sur le cadavre de

l'adolescent et sur la perception de l'horreur par tous les sens du journaliste (la vue, l'ouïe, l'odorat, etc.) n'est pas le seul apanage de Jean Hélène, mais bien une réaction partagée par plusieurs des reporters considérés dans notre analyse. Citons un deuxième exemple tiré du même article, à propos cette fois du centre hospitalier de Kigali :

Dans les couloirs maculés de sang, s'alignent des corps immobiles ou secoués de spasmes. [...] Dans la cour, des monceaux de corps s'empilent sur plus d'un mètre, parfois sous des couvertures, parfois couverts de mouches.

Ici encore, l'on insiste sur la quantité de cadavres et l'on ne fait aucune économie de détails au niveau de leur apparence.

Un dernier élément à considérer dans cet article est le choix du sujet des verbes dans la narration des massacres. En voici quelques exemples : « une foule de miliciens a envahi la mission », « le carnage a commencé », « comment les gens du quartier [...] ont pu commettre une telle tuerie » et « les pillages ont succédé aux tueries ». L'on y retrouve trois procédés : l'utilisation de la troisième personne du singulier par le biais d'un nom collectif (la « foule »), l'utilisation de la troisième personne du pluriel (pronom ou nom au pluriel tel que « les gens »), et finalement l'utilisation d'un nom désignant l'action même plutôt que le responsable (« le carnage », « les pillages »). À l'instar de certains récits présentés précédemment, l'on peut conclure de cette représentation la nature proprement collective de tout génocide. Si chaque individu impliqué est nécessairement coupable de ses actes, ceux-ci n'ont de sens que dans le cadre d'un mouvement collectif. Cependant, une question s'impose : les reporters finiront-ils par dépasser le caractère collectif des massacres pour s'attarder au singulier, à l'expérience et au discours d'un bourreau en particulier?

Le deuxième reportage de Jean Hélène (13 avril) couvre plusieurs aspects de la situation, mais il n'interroge aucun rescapé ni aucun bourreau. Le point de vue demeure

externe, distant. Dans le troisième paragraphe, le reporter souligne que « les faubourgs traversés portent les traces des violences », et il donne en exemple les « quelques cadavres dans les fossés, plusieurs villas dévastées, une petite entreprise dévalisée ». Le ton descriptif correspond ici au genre, mais il témoigne également du besoin de dépeindre une réalité nouvelle et bouleversante. Un peu plus loin, il raconte : « Le quartier est quadrillé par des militaires, auxquels se mêlent des miliciens qui semblent décidés à en découdre avec les *inkotanyi* du FPR ». Cette phrase est problématique dans la mesure où le mot « *inkotanyi* » n'est ni expliqué, ni même placé entre guillemets. De plus, cette phrase ne précise pas que les miliciens ne font pas que chasser les rebelles, mais vaquent plutôt à un large programme d'extermination. Dans le paragraphe suivant, Hélène rapporte les propos des autorités rwandaises, mais ne les commente pas :

De source gouvernementale, on indique que « huit éléments FPR ont été tués par la population dimanche, du côté de la route de Byumba, ainsi que quelques autres qui s'étaient retranchés dans une usine de plastique à Gikondo ».

Le contenu de ce deuxième reportage de Jean Hélène participe du décalage entre la réalité rwandaise et les cadres habituels du journaliste.

Tout comme *Le Monde*, *Le Figaro* publie dans l'édition du 12 avril un premier reportage signé Renaud Girard. Le titre en donne immédiatement le ton : « Rwanda : voyage sur la route de l'horreur ». Dans ce texte, Girard exploite les thèmes de l'horreur et de la mort en insistant sur l'omniprésence des cadavres. Le chapeau de l'article évoque l'itinéraire du journaliste et ce qu'il voit sur son chemin : « De la frontière du Burundi jusqu'à la capitale, les colonnes de réfugiés fuyant les massacres font soudain place aux cadavres jonchant les ruelles des faubourgs ». Une autre référence aux cadavres se trouve dans le deuxième intertitre : « Des cadavres, et encore des cadavres ». Il s'agit d'une

« surassertion », car l'intertitre est un « énoncé détaché » qui reprend de façon littérale la dernière phrase d'un paragraphe relatant la traversée de la ville par Girard²³⁹.

Nous quittons les quartiers résidentiels pour celui des commerçants. Pas une vitrine intacte. Pillage systématique. Odeur de charogne. On dépasse un camion jaune d'enlèvement des ordures. Il est rempli de cadavres. Une jambe inerte dépasse de la benne. Des camions jaunes et encore des camions jaunes. Des cadavres et encore des cadavres.

Dans ce paragraphe, le journaliste tente de transmettre au lecteur l'ampleur de la situation et le choc auquel il est confronté. Il y parvient notamment par la répétition des mots « camions jaunes » et « cadavres », mais aussi par l'utilisation de phrases courtes et même elliptiques, qui restituent l'atmosphère telle une série de photographies.

Un deuxième aspect de ce reportage a trait au lexique employé pour décrire victimes et bourreaux. Fait regrettable, la description des Tutsi n'est qu'une suite de stéréotypes physiques sévissant depuis la colonisation : « À quarante kilomètres apparaissent les premiers Tutsis : longue et mince silhouette, front vertical, visage fin, nez peu épaté. » Cette vision stéréotypée des Tutsi et de leur histoire caractérise l'ensemble des reportages de Girard. Le 14 avril, il affirme : « Les Tutsis se sont toujours considérés comme un peuple de chefs ». Les 16-17 avril, il qualifie les Tutsi de « vieux peuple de guerriers ». Cette expression est reprise les 14-15 mai et suivie de l'explication suivante : « les Tutsis ont dominé les paysans hutus pendant plus de quatre siècles avant que l'indépendance accordée par la Belgique ne donne à ces derniers l'occasion de prendre leur revanche sur l'histoire ». Tel un leitmotiv, ces notions de domination et de revanche sont reprises par Girard dans son reportage du 17 mai :

Les milices hutues vont pouvoir tranquillement poursuivre, dans les zones qu'elles contrôlent – la moitié du territoire – le génocide des Tutsis. Elles réalisent ainsi une des plus sanglantes revanches de l'histoire. Car les Tutsis, ethnie de guerriers et de pasteurs, ont dominé les paysans hutus pendant quatre siècles.

²³⁹ Maingueneau, *op. cit.*, p. 157.

Le fait d'associer le génocide de 1994 à une forme de « revanche » lui donne apparence de continuité historique, alors qu'il s'agit d'un crime n'ayant aucune mesure avec quelque « domination » antérieure qui soit. En ce qui a trait au langage employé pour les bourreaux, l'on peut lire dans le texte du 12 avril la phrase suivante : « À côté de soldats rwandais désinvoltes, de jeunes civils excités armés de machettes, d'arcs et de flèches scrutent d'un air méfiant l'intérieur de notre voiture ». Ce portrait peu détaillé donne très peu d'information au lecteur sur les tueurs.

Dans ces trois premiers articles, le récit émane strictement du point de vue personnel du reporter. Intitulé « L'attente angoissée à Kigali », le reportage du 14 avril traite d'abord de l'avancée du FPR, puis relate le contenu des appels à la population provenant des trois radios principales du pays : Radio Muhabura (FPR), la radio nationale et la RTLM. L'extrait suivant concerne cette dernière.

De son côté, la radio-télévision des Mille Collines (RTLM), proche de l'ex-pouvoir présidentiel, appelait les civils à s'emparer de leurs machettes pour aider l'armée rwandaise dans sa traque aux guérilleros du FPR infiltrés.

Nous savons à présent que l'appel au combat contre les « infiltrés » faisait partie de la rhétorique génocidaire, mais Girard ne précise pas ce fait dans son reportage. Ce n'est qu'au constat de la présence de « barrages de branchages tenus par des jeunes armés de machettes et de lances » que Girard s'interroge : « Obéissent-ils aux consignes vengeresses de la RTLM? » L'on n'en saura pas plus, car le récit s'en tient à sa propre expérience des barrières.

Trois soldats casqués m'ouvrent courtoisement la barrière. Ils semblent sereins. Un peu rigolards même. Je jette un coup d'œil vers la droite. Trois cadavres, victimes visiblement fraîchement tuées, gisent à même le macadam. Je ne demande pas mon reste et j'enclenche la première.

Fait à noter est l'utilisation du « je » par Girard. Bien que cette présence de l'énonciateur soit un trait caractéristique du genre que constitue le reportage, il sert surtout, dans ce

cas-ci, à focaliser l'attention sur l'expérience du journaliste. Par la suite, l'article fait état de la situation à l'École française de Kigali, un lieu de regroupement des Européens gardé par un bataillon belge et où se trouve Girard. Dans l'article des 16-17 avril, Girard demeure le personnage principal de son récit : il y raconte, principalement, son départ du Rwanda.

À partir du 24 mai, c'est Patrick de Saint-Exupéry qui, pour le compte du *Figaro*, prend la relève de Girard sur le terrain. Son premier reportage traite de son arrivée au Rwanda : ce qui le frappe aussitôt, comme tous les autres reporters, est la quantité de cadavres laissés à l'abandon. Ses descriptions sont également abondantes et il fait état de l'odeur persistante des corps. Incrédule, il note également le fait qu'à part les soldats du FPR, il ne reste presque personne à Birenga : que des morts empilés. « Au début on reste incrédule, explique le journaliste. Pourquoi croire les rebelles? Comment établir un partage des responsabilités entre les hommes du pouvoir et le FPR? » À son arrivée à Kibungu, il fait des constats similaires, mais y rencontre des rescapés qui lui donnent moult détails sur les massacres. Ce qui étonne ici est la contradiction entre l'allusion de Saint-Exupéry à la « folie » qui se serait « abattue » sur Birenga et le témoignage d'un certain Emmanuel, qui souligne l'aspect rationnel du génocide : « Ils faisaient ça consciencieusement, méthodiquement. Il s'agissait de gens normaux. Ce n'étaient pas des monstres. » Ce premier reportage présente plusieurs aspects typiques du discours initial des reporters : l'insistance sur les cadavres, l'incrédulité et le lieu commun de la folie. En revanche, dans les reportages suivants, Patrick de Saint-Exupéry se distinguera clairement de ses collègues par l'attention qu'il consacrera aux bourreaux et à leur discours.

Environ un mois après l'arrivée de Patrick de Saint-Exupéry au Rwanda, le *Figaro* envoie un deuxième correspondant au pays. Du 27 juin au 4 juillet, François Luizet produira quelques reportages, dont un rédigé avec son collègue. Les deux premiers articles de Luizet se distinguent de par le ton de la mise en scène, un ton qui nous semble très déplacé et qui s'apparente à l'exotisme littéraire de la période coloniale. Le 27 juin, Luizet écrit à partir de Kibuye. Voici comment il décrit ce lieu :

Kibuye, c'est le cœur de l'Afrique. L'équateur est à 180 km au nord. Tout au bord du grand lac Kivu, ce petit village de pêcheurs semble sorti du dépliant publicitaire d'une agence de voyages : des pirogues flottent paresseusement sur des eaux immobiles, des gosses jouent sur la place à côté de la sous-préfecture. Vue d'hélicoptère, toute une humanité lilliputienne s'agite autour de maisons de brique, vestiges d'une époque coloniale révolue depuis plus de trente ans. [...] Fleurs bleutées des jacarandas, frangipaniers, bananiers chargés de fruits... « Le paradis sur terre », disaient jadis les Belges de cette région bénie située à la frontière du Rwanda et de Zaïre.

Le 30 juin, le reportage intitulé « Shangi, les vestiges du massacre », contient les phrases suivantes :

Shangi était une paroisse heureuse perdue dans la montagne, au milieu des plantations de thé. Ce village appartenait à l'histoire. [...] Tutsis et Hutus cohabitaient sans problème – il y avait même des mariages. Ils menaient une vie simple et tranquille de pasteurs ou de ramasseurs de thé, revêtus au moment de la récolte de longs habits de plastique verts. Une existence bucolique malgré la malaria, la malnutrition et la mortalité infantile.

Ces deux extraits ont ceci de commun qu'ils adoptent le scénario cliché de l'étranger qui s'extasie devant la beauté du pays et la vie « bucolique » de ses habitants. De plus, ces extraits offrent une image tronquée de la réalité en ce qu'ils minimisent les problèmes politiques et les tensions dans lesquels vivait la population rwandaise depuis le début des années 1990.

Pour ce qui est du corpus québécois, la seule reporter à s'être rendue au Rwanda durant le génocide est Michèle Ouimet. Ses six reportages ont tous été publiés en première page, du 30 avril au 14 mai 1994. Les textes de Ouimet traitent surtout du récit des rescapés, rencontrés sur les lieux de certains massacres et dans les camps de réfugiés

du FPR. Ces articles seront donc analysés dans la section suivante. Néanmoins, le troisième article, en date du 4 mai, met l'accent sur les nombreux cadavres du village de Rukara. Les premier et troisième paragraphes rappellent le style et le contenu du reportage de Renaud Girard durant la première semaine du génocide.

Horrible. Des cadavres partout, dans un état de putréfaction avancé. Ils sont là depuis trois semaines : des hommes, des femmes et des enfants, empilés les uns sur les autres et à qui il manque un bras ou une jambe. Il y a des mouches partout et elles s'agglutinent sur les corps défigurés. Mais le pire, c'est l'odeur. L'odeur de la mort qui pourrit depuis trois semaines et qui donne envie de vomir.

[...]

Dans le village, il y a des piles de cadavres un peu partout. Un cauchemar. L'église et l'école sont remplies de corps tordus et l'odeur est insupportable. La putréfaction est tellement avancée que les corps sont comme liquéfiés, jaunis. Le village est désert : il n'y a que des mouches et des cadavres.

Cette insistance sur les cadavres et leur odeur par le biais de descriptions détaillées, tout comme l'utilisation de phrases courtes, illustrent le dégoût et le choc éprouvés par la journaliste.

Dans le dernier reportage de la série, publié le 14 mai, Ouimet fait état des difficultés rencontrées lors de son séjour. En plus des contraintes causées par le FPR et du danger de tomber sur des miliciens, Ouimet revient sur l'horreur éprouvée à la vue des cadavres, horreur qui fut à l'origine de l'article que nous venons de remettre en question.

Après, j'ai vu l'horreur, les massacres, des corps partout dans un état de putréfaction avancée. Des corps empilés, des hommes, des femmes et des enfants, parfois affreusement mutilés, avec des mouches, les grosses mouches bleues, qui bourdonnaient autour. Et l'odeur de la mort qui envahit tout.

Ce besoin de dire et de redire l'horreur montre à quel point les journalistes, occidentaux de surcroît, ont été troublés par l'ampleur et la forme du génocide au Rwanda.

3.3.1.2.2. La parole aux témoins et aux rescapés

Michèle Ouimet se distingue de ses collègues français en étant la première à s'intéresser véritablement aux témoins et aux rescapés. Dans son premier reportage, en date du 30

avril, la première phrase de l'amorce traduit immédiatement l'atmosphère qui prévaut à Byumba au lendemain d'un massacre : « C'est un peu comme un lendemain de veille. » Cette phrase évoque tout un univers dans lequel la dimension festive s'ajoute au caractère déchaîné de la violence qui a eu lieu. Les rescapés sont « hagards, perdus et ils n'en finissent plus de compter leurs morts ». Les trois paragraphes suivants rappellent de façon générale le déroulement du génocide en insistant sur le caractère systématique des tueries et sur le fait que « certains commencent même à parler de génocide ».

Dans son quatrième reportage, publié le 5 mai, Ouimet raconte l'histoire de Marcel-Charles Gérin, un Belge rencontré quelques jours plus tôt avant sa fuite du Rwanda. Il s'était caché pendant vingt jours avec sa femme pour échapper aux milices. Les deux ont été retrouvés par le FPR, tout comme le bébé dont il est brièvement question dans l'article précédent (4 mai) et qui est maintenant collé à la femme de Marcel-Charles. Voici le récit de ce dernier :

« Les miliciens, les Interhamwe, ont massacré des gens à l'entrée de ma ferme, raconte-t-il. Ils m'ont obligé à regarder et ils m'ont dit : "On va revenir et on va te faire la même chose". » C'était d'un sadisme incroyable. Ils tuaient les gens à coups de hache et de machette. Ils attachaient les gosses et ils les jetaient dans le lac. Ils les étouffaient en leur mettant de la paille dans la bouche ou ils les enterraient vivants. C'était d'un fanatisme épouvantable.
« On dormait dans la brousse. Je faisais des patrouilles armées autour de la maison pendant que ma femme cuisinait. Au début, on a cru que les gendarmes calmeraient les miliciens, mais c'est le contraire qui est arrivé. Près de chez nous, il y a une église. Ils y ont entassé 2000 personnes et ils les ont tuées, massacrées. »

Dans cet extrait, l'utilisation des pronoms « ils » et « on » pour référer aux bourreaux est de nouveau favorisée. Mais l'on note également dans ce passage la présence d'une certaine polyphonie par le biais du discours indirect libre. Selon Maingueneau, son usage est beaucoup plus rare dans la presse que dans le roman. Il est ici repérable au fait que l'énonciation du rescapé semble se poursuivre au-delà des citations, sous la forme d'une paraphrase qui conserve des éléments propres à un niveau de langue familier, comme

« les gens » et « les gosses ». Dans un tel fragment « on ne peut pas dire exactement quels mots appartiennent à l'énonciateur cité et quels mots à l'énonciateur citant²⁴⁰ ». Il est donc impossible de déterminer si les références au « sadisme » et au « fanatisme » sont attribuables à Marcel-Charles ou à un éventuel commentaire de Ouimet sur le récit de ce dernier. La voix du témoin se mêle à celle de la journaliste, phénomène qui s'apparente surtout à l'écriture fictionnelle.

Dans la deuxième section de ce reportage, qui s'amorce par l'intertitre « Tous contre les Tutsis », Ouimet cite un abbé qui a lui aussi survécu aux massacres. Selon ce dernier : « Tout ce qui est Hutu s'est coalisé pour tuer les Tutsis. » Il s'agit d'une généralisation, car nombre de Hutu ont caché des Tutsi ou ont tenté de résister à ces appels au meurtre par la fuite ou la ruse, et même souvent au prix de leur propre vie. D'ailleurs, les propos de l'ancien ministre des finances Marc Rugenera, rapportés dans le reportage suivant, vont dans ce sens.

Pour comprendre ce qui se passe au Rwanda, explique Marc Rugenera, il faut aller au-delà des clichés ethniques, c'est-à-dire au-delà du conflit qui oppose les Tutsis [...] aux Hutus. D'ailleurs, il n'y a pas que les Tutsis qui aient été assassinés, précise-t-il. Les Hutus modérés, favorables à un partage du pouvoir avec les Tutsis, ont aussi été tués.

Si Ouimet s'est intéressée aux témoins et aux rescapés, l'on ne peut pas en dire autant des bourreaux. En ce qui les concerne, un seul paragraphe leur est consacré dans le dernier reportage, en date du 14 mai :

[...] Les miliciens, ceux qu'on appelle les Interhamwe, sont des jeunes âgés de 18 à 25 ans, recrutés, armés et entraînés par le gouvernement Habyarimana [...]. Chaque commune a sa milice et plusieurs témoins affirment qu'ils étaient saouls ou drogués lorsqu'ils ont massacré la population civile [...].

Ce portrait est incomplet si l'on pense à la masse de paysans et de citoyens de tout âge, y compris des enfants, qui ont participé aux massacres. En revanche, bien que les

²⁴⁰ *Op. cit.*, p. 134.

reportages de Ouimet ne focalisent pas du tout sur les tueurs, l'information fournie dans ces textes permet quant même au lecteur de comprendre la nature des crimes perpétrés, ainsi que leur caractère systématique. Dans ce contexte, les propos de son collègue Frédéric Wagnière, dans un éditorial du 11 mai, font littéralement sursauter. Selon ce dernier, qui écrit pourtant vers la fin de la période de publication des reportages de Ouimet, l'horreur des massacres « est due à la haine et à la peur et ne reflète aucun programme le moins cohérent ». Il qualifie ensuite les milices de « bandes à peine organisées », mais se contredit plus loin en mentionnant qu'elles attaquent les Tutsi en « profitant du concours de l'armée ». L'ambiguïté de son discours sur l'organisation du génocide est également perceptible dans le passage suivant : « Aux yeux de beaucoup, le FPR est une force disciplinée et organisée, face à un gouvernement corrompu et incapable de prévenir les massacres de civils sous sa protection, lorsqu'il ne les organise pas lui-même. » Enfin, un paragraphe très critique à propos du FPR contient moult stéréotypes historiques qui viennent pervertir encore plus l'analyse de Wagnière.

Quels que soient les mérites du FPR, il ne sera jamais représentatif du peuple rwandais. [...] Leur capacité de s'imposer, par les armes et la persuasion, à la majorité des Hutus vient du fait qu'ils ont longtemps régné en seigneurs avec l'appui des colonisateurs belges. [...] Mais le retour à des rapports presque féodaux ne doit pas être encouragé par les pays qui apporteront leur aide humanitaire et politique.

Cela démontre à quel point le discours journalistique est hétérogène et dépend fortement des individus qui le composent.

L'on peut même affirmer, en lisant les deux reportages rédigés par Renaud Girard (*Le Figaro*) à l'issue de son deuxième voyage au Rwanda, que l'hétérogénéité peut se retrouver au sein même du discours d'un journaliste. Le 16 mai, Girard relate l'expérience de Marc Vaiter, un Français en charge d'un orphelinat à Kigali. L'extrait suivant fait référence au 11 avril, point de départ du récit de Vaiter.

La capitale rwandaise, hérissée de barrages tenus par des miliciens surexcités, est à feu et à sang depuis cinq jours. Après la mort du président Habyarimana, les soldats de la Garde présidentielle ont déclenché une gigantesque chasse à l'homme qui vise tous les civils tutsis (l'ethnie minoritaire) et l'élite politique hutue, modérée.

Ce compte-rendu est important, car il démontre le caractère systématique des tueries et le contrôle des événements par les autorités. Dans le même esprit que le témoin interrogé, Girard emploie le mot « génocide » et ajoute : « Selon une source rwandaise réclamant l'anonymat, plus de 60 000 cadavres ont été évacués de la capitale dans les camions jaunes de ramassage des ordures de la municipalité. » Or, dans le reportage du 17 mai, l'on repère un va-et-vient constant au niveau de la représentation des massacres. Les incohérences débutent par l'expression suivante, contenue dans le sous-titre : « la capitale a échappé à tout contrôle politique ». Mais l'auteur de cette phrase est-il vraiment Girard, qui pourtant semblait comprendre la situation sur le terrain, ou l'un des journalistes sédentaires de la salle de rédaction en charge de mettre le texte en page? Cela est impossible à déterminer. Dans l'amorce du même texte, Girard affirme que « les forces armées ruandaises (sic) et la Garde présidentielle (GP) *ont joué avec le feu* lorsque, par la radio, elles ont appelé la population à la chasse aux militants du FPR ». Cet euphémisme sous-estime le rôle des autorités : plutôt que de simplement « jouer avec le feu », elles l'ont consciemment allumé et entretenu! Malgré la mention subséquente de tueries systématiques, Girard réitère : « Le gouvernement et l'état-major ruandais semblent avoir perdu le contrôle des milices qu'ils ont armées. » Ce reportage s'avère surprenant étant donné la pertinence du texte précédent, fondé sur le récit d'un témoin de la violence.

Dans le cas du *Monde*, c'est d'abord Jean Hélène qui, du 16 mai au 8 juin, a régulièrement consacré ses reportages aux témoins et aux rescapés. Le 16 mai, il fait état de la situation dans la capitale, d'abord dans un hôpital de campagne de la Croix-Rouge,

puis au Centre hospitalier de Kigali, puis à l'église de la Sainte-Famille, et enfin à l'hôtel des Mille-Collines. Hélène s'intéresse d'abord aux nombreux blessés qu'il décrit longuement. Une petite remarque à cet égard tient à la contradiction entre le ton du titre, qui déclare que « les petits mutilés de Kigali hurlent leur douleur », et le premier paragraphe, qui fait état d'une cinquantaine d'enfants « qui chantent en accueillant les visiteurs ». Ce n'est qu'au cinquième paragraphe que l'information du titre est expliquée : « Des enfants chantent dans la cour des convalescents, mais d'autres hurlent en salle d'opération. » Ensuite, Hélène donne principalement la parole aux autorités qui tentent de protéger les rescapés : un médecin, une infirmière, un administrateur médical et le prêtre Wenceslas Munyeshyaka. Tous ces intervenants ont un discours factuel à propos de la violence, et ils parlent des tueurs au pluriel. Nous reviendrons sur le cas du père Wenceslas dans la section suivante, car bien qu'il se soit présenté comme un protecteur durant le génocide, il a ensuite été accusé par plusieurs instances juridiques de participation au génocide²⁴¹. D'ailleurs, dans le roman de Benjamin Sehene *Le feu sous la soutane*, le narrateur principal est un prêtre portant pistolet à la ceinture, et qui lentement mais sûrement se transforme en bourreau de ses protégés.

Dans un autre reportage, en date du 2 juin, Hélène se voit confronté au charnier de la paroisse de Nyarubuye. Comme l'impact émotif constitue l'un des principaux objectifs du reportage, Hélène amorce le texte par une longue description de l'église et des cadavres, et tente de reconstituer les événements par les quelques indices que lui

²⁴¹ Condamné le 16 novembre 2006 par contumace par une Cour militaire rwandaise à la prison à vie; mandat d'arrêt du TPIR émis le 20 juin 2007; interpellé le 5 septembre 2007; décision de dessaisissement du TPIR au profit de la justice française le 20 novembre 2007; demande acceptée par les autorités françaises le 20 février 2008.

Source : http://www.trial-ch.org/es/trial-watch/profil/db/facts/wenceslas_munyeshyaka_112.html, page consultée le 15-08-2008.

fournissent les morts. Par exemple : « Au pied d'un escalier, une mère semble avoir été touchée dans sa fuite, sa tête est profondément entaillée. » Dans les deuxième et troisième paragraphes, l'utilisation de l'infinitif dénote que chaque étape de la visite constitue une épreuve pour le reporter.

Aller de l'avant les yeux ouverts. [...] Se couvrir la bouche et le nez avec une étoffe, enjamber cette plate-bande putride et des restes de mains tordues par la souffrance. [...] Marcher sans respirer le long du péristyle.

Les quatre premiers paragraphes de ce reportage démontrent ainsi que malgré le passage du temps, la vue des cadavres trouble encore le reporter et il se sent l'obligation d'en parler à son lecteur. Une fois le choc passé, Hélène donne la parole à des rescapés qui se trouvent sur les lieux. De la première, une jeune fille de seize ans aux doigts tranchés et blessée à la nuque et au dos, le reporter n'obtiendra pas grand-chose : « Les rares mots qu'elle prononce, c'est pour répéter que les siens sont morts. » En revanche, un jeune séminariste du nom de Gaspard Ngarambe s'avère un peu plus loquace. Il raconte le massacre du 14 avril par une centaine de miliciens accompagnés de huit gendarmes. Son récit est typique : factuel, chronologique, et les tueurs sont représentés en tant que groupe.

Le 6 juin, Hélène relate le processus d'évacuation de réfugiés vers la zone contrôlée par le FPR, à partir de l'église de la Sainte-Famille à Kigali. L'amorce est emblématique du genre que constitue le reportage, car la situation est décrite sous l'angle personnel de l'un des personnages.

Seul survivant de sa famille, une valise en carton à la main, Étienne Bizimana attend l'appel de son nom pour monter dans un camion. D'origine tutsie, il a choisi, pour plus de sécurité, de partir vers la zone contrôlée par le Front patriotique rwandais [...].

Le deuxième paragraphe sert ensuite à élargir le propos aux « trois cents, réfugiés depuis deux mois à la mission, à vouloir être évacués ». Un peu plus loin dans l'article, Hélène

raconte l'histoire de Viviane, qui s'est cachée dans la demeure de son patron européen jusqu'à ce que des soldats du FPR viennent la chercher.

Deux autres reporters du *Monde* se sont intéressés aux témoins et aux rescapés. Il s'agit de Corine Lesnes et de Frédéric Fritscher. Ces textes n'apportant aucun élément supplémentaire à l'analyse, nous ne nous y attarderons pas. Du côté du *Figaro*, un article rédigé par François Luizet et Patrick de Saint-Exupéry (2-3 juillet) relate leur rencontre avec les rescapés à l'occasion de l'arrivée des troupes françaises à Bisesero. La description des miraculés est suivie par le récit de leur calvaire, et l'article se termine sur le témoignage de Tite Khouyira, quarante ans et instituteur. Les caractéristiques de ce témoignage correspondent, une fois encore, à celles déjà évoquées.

Un dernier reportage à mentionner dans cette section est celui de François Luizet, publié le 4 juillet dans les pages du *Figaro*. Comme nombre de ses collègues, Luizet avait précédemment évoqué l'hypothèse d'une « folie collective » (27 juin) et le fait que les Hutu auraient été « saisis d'une folie meurtrière » (30 juin). Or, comme le démontre son reportage du 4 juillet, cette attitude était également présente chez certains témoins. Dans le cadre de ce reportage, Luizet rencontre le père Maindron, un prêtre d'origine française mais qui exerce son sacerdoce au Rwanda depuis 32 ans. Le sous-titre de l'article résume bien le point de vue de ce dernier, tout en plaçant entre guillemets les expressions qui nous concernent : « Installé depuis 32 ans en Afrique, le pasteur n'avait jamais vu une telle "fureur populaire". Il témoigne de l'"acharnement diabolique" des milices hutues contre les Tutsis ». En plus de parler de « fureur populaire », le prêtre fait ici référence au caractère soi-disant diabolique des bourreaux. Ceci n'est pas surprenant venant d'un homme de foi, mais notons qu'une telle attitude simplifie la réalité et ne permet pas de

comprendre la complexité du crime de génocide. Plus loin, le prêtre ajoute : « Ces jours-là, nous avons vu le visage hideux de la haine derrière lequel se cache l'adversaire, le prince des ténèbres ». Or, comme disait Braeckman telle que citée dans le troisième chapitre de ce mémoire : « Le Diable... Sur les collines du Rwanda, il n'y avait que l'homme, tel qu'en lui-même la haine le retrouve. Que l'homme, soudain projeté au-delà du bien et du mal²⁴² ».

3.3.1.2.3. Le contact avec les bourreaux

Dans notre corpus, quatre reporters se sont intéressés au point de vue des bourreaux, ou du moins ont jugé bon d'en rapporter brièvement les propos : il s'agit de Frédéric Fritscher (*Le Monde*), Jean Hélène (*Le Monde*), François Luizet (*Le Figaro*) et Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*). Il est vrai que certains correspondants de l'AFP comme Serge Arnold et Michel Carriou ont brièvement traité du point de vue des tueurs, mais nous limiterons nos commentaires aux reportages dont l'initiative fut celle des journaux de notre corpus. Notons également que Patrick de Saint-Exupéry se distingue clairement de ses collègues par la quantité de reportages consacrés aux bourreaux et par la richesse de leur contenu.

Dans son reportage du 1^{er} juillet, Frédéric Fritscher relate une conversation qu'il a eu avec le père Wenceslas Munyeshyaka, vicaire de l'église de la Sainte-Famille à Kigali. Le dialogue en question, reproduit ci-dessous, révèle l'ambiguïté de ce personnage problématique.

Le Père Wenceslas, le vicaire de la paroisse, un prêtre rwandais, est le seul ecclésiastique resté sur place. « Je ne pouvais pas partir en abandonnant mes gens, dit-il, je veille sur eux du mieux que je peux. » Le Père Wenceslas n'est pas un curé comme les autres. Il porte un gilet pare-balles dont la poche ventrale laisse distinctement apparaître les contours d'un pistolet automatique.

²⁴² *Op. cit.*, p. 236.

« C'est un 9 millimètres, confie-t-il, j'en ai besoin pour ma propre sécurité. On peut vouloir me tuer n'importe quand.

- Je pensais que vous étiez sous la protection de Dieu?

- Par les temps qui courent, cela ne suffit pas. »

Le vicaire-soldat est fidèle à son poste. S'il convient que des miliciens sont venus « de temps à autre » chercher des Tutsis qu'ils tuaient ensuite, il explique que d'autres miliciens conduisent « tous les soirs des dizaines de nouveaux réfugiés » dans son église. « Dans les milices, il y a des vauriens, mais il y a aussi des jeunes très bien », affirme-t-il, en soulignant qu'« on ne peut s'opposer à des bandes armées » et ajoutant : « Dans ces situations-là, il faut de la persuasion, de la douceur. »

[...]

Le Père Wenceslas – contrairement aux militaires de la MINUAR – est sûr que les miliciens qui sont venus, il y a une dizaine de jours chercher plusieurs dizaines de Tutsis « n'ont pas tué soixante personnes mais une quarantaine ». Il ne sait pas où ils ont été massacrés ni où ils sont enterrés. Discrètement, dans son dos, une femme affirme qu'ils sont dans une fosse commune derrière l'économat. Interrogé, le prêtre dément farouchement. Mais ses convictions politiques sont au moins aussi fortes que sa foi. « Jamais le FPR ne gouvernera ce pays. Les Tutsis ne représentent que 8% de la population. Une minorité ne peut pas diriger une majorité. Les attaques des rebelles ont mené aux représailles. C'est de leur faute si autant de Tutsis ont été tués », dit-il en se justifiant : « Ma mère est tutsie. Il n'y a plus au Rwanda de familles purement tutsies ou hutues. Au fil du temps, nous sommes tous le produit d'unions mixtes. »

L'ambivalence du prêtre est très apparente dans cet extrait dont la longueur se justifie par les nombreuses variations qui s'y trouvent. Au début, le père Wenceslas se présente en véritable protecteur des réfugiés tutsi, portant même le fusil pour y arriver. Mais rapidement il se met à défendre certains miliciens qu'il considère comme des « jeunes très bien ». De plus, il remet en question le nombre de victimes avancé par la MINUAR, une source pourtant très fiable. D'ailleurs, le fait de prétendre ignorer ce qu'il est advenu des victimes, alors même qu'une réfugiée est au courant, lui ôte encore plus de crédibilité. Mais le clou de son discours se situe dans les six dernières lignes, alors qu'il adopte littéralement le discours officiel évoqué dans le deuxième chapitre de ce mémoire. La responsabilité des massacres est ainsi reportée sur le FPR et les Tutsi en général, pour cause de rébellion et de velléité de prendre le pouvoir. Même si le reporter ne dément pas directement les propos du prêtre, tout au long du texte l'on perçoit très bien son scepticisme devant les propos de ce personnage.

Dans le cas de Jean Hélène, deux reportages nous semblent pertinents en ce qui a trait aux bourreaux. Le premier, en date du 15 avril, présente malheureusement un rapport douteux avec la propagande gouvernementale. Le deuxième, publié un mois plus tard, soit le 17 mai, s'avère plus pertinent. Il s'agit d'un entretien serré avec le chef des milices Robert Kajuga. Le 15 avril, Hélène constate la multiplication des barrages et des patrouilles de miliciens, mais il affirme la chose suivante : « La fièvre des massacres et des pillages semble être cependant retombée. Il s'agit maintenant de traquer "l'ennemi" : les combattants tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) ». Cette affirmation est proprement ridicule étant donné l'ampleur des massacres contre les Tutsi, qui se poursuivront jusqu'au mois de juillet. En fait, Hélène semble ici tomber dans le piège de la propagande, qui sous des apparences de guerre classique contre le FPR dissimule un programme d'extermination redoutable. Pourtant, quelques paragraphes plus loin, le reporter explique que « le moindre civil un tant soit peu "suspect" – c'est-à-dire accusé d'être tutsi – est immédiatement massacré ». La contradiction entre ces deux extraits est évidente, ce qui a pour effet de semer la confusion chez le lecteur. Un dernier passage de ce reportage mérite quelques commentaires, c'est-à-dire ce moment où Hélène est stoppé à un barrage (une branche de bois en travers de la route) par un homme brandissant deux grenades.

À quelques mètres de lui, un corps recroquevillé dans le caniveau. « Nous cherchons les rebelles du FPR qui se sont infiltrés en ville. Si on les voit, on les tue sur place! », confie-t-il sans détour. Les Occidentaux franchissent les contrôles sans problème, mais chaque Africain, à pied ou en voiture, doit prouver son identité. Vingt minutes après notre passage, au même endroit, trois nouveaux cadavres gisent sur le bas-côté.

Un premier commentaire sur cet extrait tient au fait que le milicien utilise le « nous » et le « on » dans son propre discours. Ceci dénote le caractère foncièrement collectif de ses actes. Deuxièmement, les propos du milicien contiennent ce thème de l'infiltration

évoqué dans le chapitre précédent. La rhétorique du génocide est ainsi présente dans le discours du milicien, et l'on peut se demander si le reporter en saisit toute la subtilité. Finalement, l'on est en droit de s'interroger sur la dernière phrase de ce passage : comment le reporter sait-il qu'il y a trois nouveaux cadavres s'il n'est plus sur les lieux?

Le 17 mai, les lecteurs du *Monde* ont droit à un article beaucoup plus percutant : un entretien avec le chef des *Interahamwe*, Robert Kajuga. Tout au long de la conversation, Kajuga réfute les accusations de génocide en utilisant plusieurs éléments de la rhétorique évoquée dans le chapitre précédent. Afin d'expliquer les massacres, Kajuga affirme d'abord qu'il s'agit d'une colère spontanée du peuple et de légitime défense.

« C'est la population qui s'est fâchée, après la mort de notre président; difficile de dire qui est responsable des massacres. » [...] Pour cet homme de trente-trois ans, qui, dans le civil, gère une société commerciale avec son frère, il n'y a « absolument rien d'organisé. Tout est spontané; les gens se sont défendus quand les rebelles du Front patriotique rwandais ont attaqué ».

Pour ce qui est des miliciens, Kajuga explique qu'ils sont « chargés de la défense populaire ». En réponse aux accusations de génocide, il contre-attaque : « Pourquoi ne parle-t-on pas des carnages commis par le Front patriotique rwandais? Et chez vous, en Europe, il n'y a pas eu des atrocités pendant la dernière guerre mondiale? » Le négationnisme du bourreau a donc ceci de particulier qu'il ne tente pas de nier les massacres, mais plutôt de les justifier, d'en dissimuler la nature profondément inexcusable. Le reste de l'entretien se décline sous forme de questions brèves du reporter, auxquelles répond Kajuga. Dans les réponses de ce dernier, l'on retrouve d'abord le prétexte de la guerre : « c'est la guerre, vous savez [...] Il y a des innocents qui ont péri, c'est sûr, mais il faut comprendre la réaction d'une population qui s'est sentie agressée. » Au sujet de la RTLM : « Il faut distinguer entre appels au meurtre et défense civile. La radio appelle les gens à se défendre, à être vigilant contre les infiltrations ennemies. » En

ce qui concerne les massacres dans les églises, Kajuga prétend avoir « trouvé des caches d'armes » dans certaines missions. On leur aurait même « tiré dessus »! À la fin de l'article, Jean Hélène évalue brièvement les propos du chef des milices :

La responsabilité collective, invoquée par Robert Kajuga, est une ligne de défense confortable, mais ses propos témoignent aussi de la peur inspirée aux Interahamwé (qui se targuent pourtant d'« être toute la nation ») par les rebelles du FPR.

Cette conclusion du reporter semble témoigner d'une certaine empathie pour les tueurs et s'avère plus que décevante en regard de tout ce que l'on peut analyser dans les propos de Kajuga. Bien que cet article a le mérite de faire parler l'un des principaux bourreaux, la réaction du reporter nous semble insuffisante.

François Luizet, dans son reportage du 27 juin, rapporte les propos négationnistes du sous-préfet de Kibuye. Fait appréciable, l'utilisation du verbe « pérorer » dans l'extrait suivant montre bien qu'il n'est pas dupe. « Le sous-préfet (hutu) pérore : "Des gens, au moins cinq ou six mille, sont partis. Ils se sentaient menacés, mais personne ne les menaçait." » Comme l'explique le reporter, ces propos viennent contredire les témoignages de rescapés, d'une mère supérieure tutsi et même d'un évêque hutu. Dans un autre reportage, en date du 30 juin, Luizet reproduit la conversation qu'il a eue avec un instituteur de Shanghi. Celui-ci se contredit et fait montre d'une attitude très louche. Cherchant d'abord à se disculper de toute accusation, il concède ensuite que la population a enterré des cadavres. Mais il n'en dira pas plus.

L'instituteur, dont le sourire forcé cache l'embarras, a soudain perdu la mémoire.

« Où sont les Tutsis? », lui demande-t-on.

- « Ils sont partis. »

- « Que s'est-il passé les 9 et 10 avril? »

- « Je n'habite pas ici. J'ai appris qu'on était en train de tout détruire, alors je me suis caché. »

- « Où sont les cadavres? »

- « Ils ont été enterrés par la population. »

- « Où? »

- « Je ne sais pas. »

Le dernier reporter à considérer dans cette section, Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*), a consacré pas moins de trois reportages aux bourreaux et son récit est d'une qualité exceptionnelle. Le 1^{er} juin, il rend compte de l'avancée du FPR et des nombreux réfugiés, tant hutu que tutsi, qui fuient Kigali vers Gitarama. Mais dès leur arrivée à Gitarama, les réfugiés tutsi sont isolés du groupe et tués par les miliciens. Voici comment il décrit la situation :

[...] des haleines avinées, des yeux rougis de fatigue, des mains tachées de sang leur demandent leurs papiers d'identité [...]. Tutsis, « opposants » et « traîtres » sont placés sur le bas côté de la route [...]. Plus la file avance, plus elle est « écrémée ».

Notons ici que les yeux rougis des tueurs sont attribués à la fatigue plutôt qu'à toute forme de possession par le diable ou le mal absolu. De plus, les guillemets montrent bien que le lexique employé est celui des bourreaux et non du journaliste. Un peu plus loin dans le reportage, la personne interrogée par Saint-Exupéry est Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la Famille et de la Promotion féminine, dont nous avons parlé dans le premier chapitre de ce mémoire.

Elle se défend : « Les rebelles sont partout, même ici. C'est normal que nous tentions de limiter les infiltrations. C'est pour ça que nous contrôlons les cartes d'identité, explique cette forte femme, ministre de la Famille. Nous demandons aux gens d'où ils viennent, quel est le nom de leur bourgmestre. On ne s'intéresse pas à leur identité ethnique. Si les réfugiés ne peuvent pas répondre à nos questions, c'est qu'ils sont des agents infiltrés du FPR. Alors, on les interroge et on les met en prison.

- Où ça? Peut-on leur parler?
- Je ne sais pas où ils sont.
- Mais vous ne les tuez pas?
- Non, je vous l'ai dit : on les met en prison. »

La propagande gouvernementale est évidente dans cet extrait. Le thème de l'infiltration permet de nier le crime et de faire croire à une simple guerre civile tout ce qu'il y a de plus traditionnel. Dans la section suivante du reportage, intitulée « Folie exterminatrice », la ministre utilise le prétexte de la guerre et de la légitime défense contre le FPR pour justifier les tueries.

Un instant plus tard, Madame la ministre s'enflamme : « On ne tue pas les Tutsis pour des raisons ethniques! Mais si ce sont des agents du FPR, alors on peut les tuer aux barrages. Ce sont des soldats : c'est logique! Non? »

Ce qui fait la qualité des textes de Saint-Exupéry est notamment la saine distance qu'il installe entre lui-même et les bourreaux interrogés. Dans le passage qui suit, il démontre de quelle façon cette propagande conduit à des massacres généralisés, et ce, en prenant bien soin d'isoler les éléments de cette propagande entre guillemets.

Comme les agents du FPR sont « partout », comme ils sont « infiltrés » ici même, à Gitarama, comme on les reconnaît « à des marques qu'ils font sur leur carte d'identité », on trucidait à tour de bras. Sans distinction, sans retenue. Ici, dans ce bastion en proie à la folie exterminatrice, licence a été donnée de tuer l'« ennemi », l'« inyanzi » (cancerlat). « Il faut éradiquer l'opposition », affirmaient des cadres du régime rwandais dès 1990.

Au nom de la « cause », les pires dérives ont été commises : ainsi des soldats gouvernementaux, revenant du front où ils combattaient les rebelles, ont trouvé leurs familles décimées par leur propre camp. Des centaines, des milliers de Hutus ont été assassinés au nom de la « défense des Hutus » prônée par le gouvernement.

Comme si ce n'était pas suffisant, une nouvelle citation de la ministre réitère le prétexte de la légitime défense et de la peur, tout en invoquant la soi-disant spécificité de la violence africaine.

« La guerre en Afrique, ce n'est pas comme en Europe, explique le ministre de la Jeunesse. Chez vous il y a des armées. Ici c'est l'autodéfense. Les gens se sont affolés, c'est normal! Ils ont vu leur voisin sortir le couteau et le fusil qu'il avait enterrés. Ils l'ont tué. Vous savez, les filtres que constituent nos barrages sont loin d'être parfaits. Il y a des traîtres partout autour de nous, jusque dans cette enceinte. »

Dans le même reportage, Saint-Exupéry explique avoir été confronté au négationnisme virulent de plusieurs autres autorités.

Le docteur Pierre-Claver Moupandana, directeur du ministère des Affaires étrangères, dément carrément. « Les treize membres de la Croix-Rouge tués à Butare (ville aux mains du gouvernement, ndlr), ce n'est pas vrai! Les blessés achevés par l'armée dans l'hôpital de Kigali, ce sont des mensonges! On s'acharne contre nos troupes qui se défendent.

Les massacres, il les justifie pourtant par la thèse du complot. Et d'exhiber des « preuves », rédigées en kinyarwanda. « Là, dans cette note du FPR, les rebelles disent qu'ils vont acheter des armes! »

En guise de preuve, un simple cahier d'écolier...

Le 29 juin, Patrick de Saint-Exupéry accompagne des soldats de l'opération Turquoise à Nyagurati et dans la zone de Bisesero. Le sous-titre du reportage en résumé

bien le contenu : « Horrifiés par leurs découvertes, les militaires français recueillent, de village en village, les aveux de tueurs sans remords. » Au bout de quelques paragraphes, Saint-Exupéry décrit ainsi leur arrivée au village de Nyagurati :

Tout de suite, le ton est donné : un Rwandais ivre mort s'approche en agitant frénétiquement une machette. Les soldats ne bougent pas. Impressionné, comme brutalement réveillé, le Rwandais décide de saluer plutôt que de frapper. Devant les commandos français équipés du meilleur armement qui soit, l'homme se lance dans une furieuse danse du sabre. La scène est grotesque mais nul n'a envie de rire.

À cette scène étrange et troublante, Saint-Exupéry ajoute les propos de deux tueurs, un policier et un instituteur dont le récit est imprégné de contradictions et d'autojustification.

L'unique policier de cette localité perdue au milieu des collines raconte sans ambages : « Nous avons tué quelques Tutsis, ça ne dépasse pas la cinquantaine. C'étaient des adultes, mais il y avait aussi des femmes et des enfants. Vous voyez cette rangée de maisons, à gauche? Ils habitaient là. On a tout incendié. Il fallait qu'il ne reste rien.

L'instituteur – Hutu lui aussi – se joint à la discussion. « Il y a eu beaucoup de morts ici, avoue Atanase Katigita. Tous les soirs, des malfaiteurs descendaient des collines pour nous attaquer. Nous, on se défend. Moi-même, j'ai tué des enfants. »

Le policier reprend : « Tout ça, c'est la faute des Tutsis. On les a tués parce qu'ils sont complices du FPR. On le sait. C'est pour ça qu'on les tue. Les femmes et les enfants aussi. C'est normal : les enfants des complices sont des complices. On les a donc tués.

Dans ce passage, le policier reconnaît qu'il y a eu des tueries, mais il nie que celles-ci aient dépassé la cinquantaine de victimes. Il reconnaît également que ces dernières comprenaient des femmes et des enfants. L'instituteur, de son côté, reconnaît également avoir tué des enfants, mais il plaide la légitime défense. Dans sa bouche, les victimes deviennent des « malfaiteurs » qui les attaquent tous les jours. Finalement, le policier attribue la responsabilité des massacres aux Tutsi. Le négationnisme du génocide est ici très subtil : l'on reconnaît qu'il y a eu des tueries, mais l'on en minimise l'ampleur et l'on en impute la responsabilité aux victimes.

Or, la rhétorique génocidaire a des limites, et lorsque Saint-Exupéry demande à l'instituteur s'il trouve qu'il est « normal de tuer des enfants sous prétexte qu'ils sont complices », celui-ci refuse de répondre, tourne autour du pot et cherche à se justifier de

la façon suivante : « En face, dans la forêt, ils se comportent comme des rebelles. Ils ne pensent qu'à une chose, nous attaquer. Nous, on se défend. » Le policier lui vient alors en aide en plaidant que « Tous les Tutsis sont mauvais » et qu'ils ont organisé un complot contre les Hutus. Un peu plus loin dans le texte, un deuxième instituteur sert de guide aux soldats et au reporter pour se rendre à Bisesero. Lui aussi se plaint que des rebelles se sont regroupés sur les collines pour les attaquer. Mais à leur arrivée à Bisesero, un rescapé du nom d'Éric leur raconte comment les Tutsi sur la colline tentent de survivre depuis deux mois aux attaques de l'armée et des miliciens. De plus, un jeune homme tutsi reconnaît soudain le guide et déclare qu'il s'agit de l'un des chefs des miliciens. L'homme accusé se met à trembler et bredouille : « Ces gens ont commis des crimes terribles. »

Le 5 juillet, Patrick de Saint-Exupéry écrit à partir de Kibuye. Il met en scène un bourgmestre qui reconnaît que les maisons brûlées appartenaient aux Tutsi, mais qui prétend ensuite ne pas savoir où sont ces mêmes Tutsi. Ensuite, par le biais de divers témoignages, le reporter relate l'organisation des massacres de Kibuye par le préfet. Le verdict du journaliste est le suivant :

Les massacres rwandais ont été voulus et organisés. À entendre les récits des survivants, aussi bien d'ailleurs que ceux des assassins, l'évidence saute aux yeux. [...] De cela, des hommes sont responsables. À la base, il y a des masses de pauvres paysans hutus manipulés et endoctrinés depuis des années par un régime devenu littéralement paranoïaque. Au sommet, il y a les dirigeants hutus qui, pour garder leur pouvoir, ont sciemment allumé les feux de la haine ethnique.

Ces remarques de Saint-Exupéry ont le mérite de reconnaître l'organisation systématique des massacres et de diviser les bourreaux en deux catégories : les exécutants et les organisateurs.

Tout compte fait, cet intérêt de Saint-Exupéry pour les bourreaux constitue une contribution importante au discours journalistique. Non seulement ce reporter confronte-

t-il directement les tueurs, mais encore met-il en lumière plusieurs des éléments de la rhétorique utilisée par ces derniers pour justifier ou nier leurs crimes. En revanche, il manque à tous ces reportages une véritable introspection dans le cœur et l'âme du bourreau. Comment celui-ci est-il arrivé à passer à l'acte? Comment se sent-il profondément? La littérature arrivera-t-elle à transcender cette frontière? La dernière étape de l'analyse qualitative consistera à étudier le contenu des textes écrits après le génocide. Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur les nombreux articles parus jusqu'en 2006, notamment en ce qui concerne le négationnisme, mais dans le cadre de ce mémoire, nous mettrons plutôt l'accent sur la représentation des bourreaux. Dans quels cadres les journalistes s'intéressent-ils aux tueurs après la fin des hostilités? Et qu'en disent-ils?

3.3.2. L'écriture de l'après-génocide

À partir de la mi-juillet, lorsque le FPR entre dans Kigali puis annonce la fin des hostilités et l'installation du nouveau gouvernement, l'attention des médias est monopolisée par cet exode massif de la population hutu dans les pays voisins, principalement le Zaïre et la Tanzanie. Comme ces réfugiés comptent dans leurs rangs la plupart des responsables du génocide, l'exode et la situation dans les camps constituent le premier cadre de représentation à analyser dans cette section. Ensuite, l'on ne peut parler du bourreau sans parler de justice. Le deuxième cadre de représentation sera donc celui des nombreux procès, qu'il s'agisse de tribunaux rwandais ou européens, du TPIR ou des *gacaca*²⁴³.

²⁴³ Il s'agit de tribunaux populaires mis en place pour accélérer le processus de la justice.

3.3.2.1. La question des réfugiés

Comme nous l'avons constaté dans l'analyse quantitative, la question des réfugiés fut l'un des trois sujets les plus couverts par l'ensemble des journaux de notre corpus. Cette couverture a duré environ deux ans, et a littéralement monopolisé l'actualité. Selon Alain Destexhe, l'exode de la population hutu fut organisé par les instigateurs mêmes du génocide des Tutsi. Par la propagande radiophonique et l'intimidation, les citoyens hutu furent « fermement invités » à gagner la Tanzanie, Goma et la zone de sécurité française. L'ironie est que cet exode stratégique, plus que le génocide lui-même, suscita l'émotion du monde et prit rapidement place dans le palmarès des grandes crises humanitaires²⁴⁴.

Ce thème des réfugiés fit son entrée dans le discours journalistique dès le mois de mai 1994. Mais ce n'est qu'après la chute du gouvernement intérimaire et la prise de Kigali par le FPR à la mi-juillet que l'exode de la population hutu prit toute son ampleur médiatique. Dès le 4 mai, *Le Figaro* fait paraître dans ses pages un reportage d'Annie Thomas, une correspondante de l'AFP alors basée à Rusumo, à la frontière rwandotanzanienne. Celle-ci explique que l'avancée du FPR a déclenché l'exode de 250 000 personnes, pour la plupart hutu. Mais qui sont ces réfugiés qui fuient ainsi? S'agit-il seulement de citoyens innocents, ou les tueurs se cachent-ils au sein du groupe pour éviter de faire face aux conséquences de leurs gestes? La journaliste répond en partie à cette question en fournissant le détail suivant :

Près du pont et dans le village tanzanien, des milliers de machettes, de sagaies, de bèches, sont regroupées en tas. Les autorités tanzaniennes ont exigé des réfugiés qu'ils abandonnent là tout ce qui pouvait servir d'arme.

²⁴⁴ Destexhe, *op. cit.*, p. 81.

Le même jour, un reporter du *Monde*, Jean Hélène, se trouve également à Rusumo. Cependant, son texte porte un peu plus à confusion que celui de Thomas. Dans l'amorce, il déclare :

Chassés par les massacres perpétrés par l'armée gouvernementale (en majorité hutue) et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR, en majorité tutsis), 250 000 civils ont franchi la frontière tanzanienne [...].

Non seulement l'adjectif « chassés » est inapproprié, car les réfugiés prennent d'eux-mêmes la décision de partir, mais les massacres sont également attribués aux deux forces en présence, sans aucune nuance. Pourtant, le reste de l'article mentionne que ces 250 000 personnes sont « en majorité hutues », qu'elles fuient l'avancée du FPR – ce qui n'implique pas nécessairement qu'elles seraient massacrées si elles demeuraient sur les lieux – et que devant les douanes tanzaniennes, « des centaines de machettes et de bûches sont empilées »... L'amorce se trouve donc en décalage total avec le reste du reportage.

Par la suite, c'est-à-dire à partir de la mi-juillet, l'on discerne deux types de discours dans la presse écrite à propos des réfugiés : d'un côté, les journalistes qui présentent ces derniers comme un groupe hétérogène incluant une majorité de civils innocents mais aussi une quantité de génocidaires, et de l'autre, ceux qui procèdent à leur victimisation systématique et parfois presque révisionniste. Analysons d'abord quelques textes qui s'apparentent à la première attitude et qui fournissent une perspective nuancée sur le problème des réfugiés dans la région des Grands Lacs.

Le 16 juillet 1994, un article de *La Presse* issu de l'AP fait état de la présence des soldats de l'ancien régime parmi les réfugiés, et de la nécessité de confisquer les nombreuses machettes.

Les soldats zaïrois confisquent les machettes et tout ce qui ressemble à une arme, mais pour le reste ils ne peuvent qu'assister impuissants à cette marée humaine. [...]

Cet exode massif met la France en situation délicate puisque parmi les réfugiés figurent - parfois par cars entiers - des soldats hutus du gouvernement tenu pour responsables du massacre de 200000 à 500000 personnes depuis début avril.

Le 18 juillet 1994, Frédéric Fritscher est en reportage à Goma pour le journal *Le Monde*. Il explique lui aussi que les miliciens sont désarmés avant d'entrer au Zaïre. Puis, il donne la parole à Agnès, l'une des réfugiés, qui raconte l'organisation de l'exode par les autorités.

Agnès est formelle, c'est le préfet de Gisenyi qui a sonné l'heure de départ : « Dans la nuit de mardi à mercredi, des voitures équipées de haut-parleurs ont sillonné la ville, ordonnant à tout le monde de partir pour le Zaïre. Les militaires tiraient en l'air dans tous les sens pour terroriser la population. Alors nous sommes partis, dit-elle avec un soupir de découragement. Mais je sais bien que les soldats et les interahamwe sont restés pour piller et détruire les maisons; ils l'ont déjà fait ailleurs. »

Le 3 août 1994, un article du *Devoir* basé sur des informations de Reuters souligne les problèmes causés par la présence des militaires dans certains camps de réfugiés. L'amorce est la suivante : « Quelques 20 000 soldats rwandais fidèles au gouvernement déchu de Kigali vivent aux crochets de l'aide internationale dans l'est du Zaïre [...] ». Dans le paragraphe subséquent, l'on explique que « ces militaires rwandais en uniforme se mêlent aux civils », puis un certain Panos Moumtziz, porte-parole du HCR, affirme qu'« ils harcèlent les réfugiés, leur volent leurs vivres et les intimident pour qu'ils s'abstiennent de regagner leurs foyers ».

Le 17 août 1994, Jocelyn Coulon du *Devoir* s'emploie à décrire la manipulation des réfugiés par les autorités génocidaires, qui entretiennent chez ces derniers la peur du régime « tutsi ». Les réfugiés, explique Coulon, « ont une peur bleue du nouveau gouvernement dirigé par la minorité tutsie ». Cette crainte, ajoute-t-il, « est entretenue par les militaires et les anciens dirigeants hutus » qui « ne se gênent d'ailleurs pas pour déverser leur propagande raciste sur les Tutsis ».

Dans *La Presse* du 3 septembre 1994, Léo Kalinda se confie au journaliste Gérald Leblanc à propos de son séjour au Rwanda, où une partie de sa famille a été tuée durant le génocide. Ayant visité les camps de Goma, il raconte ainsi son expérience :

« J'ai passé une semaine à Goma et j'ai eu peur [...], car il y avait dans ces camps des tueurs, des miliciens endurcis mais aussi de pauvres paysans à qui on avait mis des armes dans les mains et qui s'en étaient servi.

Me faisant passer pour un journaliste canadiens unilingue anglophone, j'interrogeais ces paysans, à l'aide d'un interprète, sur le nombre de personnes qu'ils avaient tuées. Discutant entre eux, sans savoir que je comprenais leur langue, ils se mettaient d'accord sur leurs exploits : 100 pour l'un ou 200 pour l'autre.

Ils décrivaient ensuite comment ils avaient procédé, le plus souvent à la machette mais aussi avec des bâtons de baseball et des faucilles. Ils racontaient tout cela comme on rappelle ses meilleurs coups d'un match sportif, sans remords et sans émotion. »

Quelques années plus tard, à l'occasion du retour de la plupart des réfugiés au Rwanda, les faits relatés dans les articles confirment qu'il y a eu manipulation de ces citoyens et que l'exode avait été organisé par les autorités. Le 16 novembre 1996, au lendemain du départ en masse des réfugiés de Mugunga, l'on peut lire dans *Le Devoir* :

Hier à l'aube, Mugunga s'est vidé en quelques heures : d'après les estimations de l'ONU, quelque 400 000 Hutus originaires du Rwanda ont pris le chemin du retour.

Ils affirment avoir été retenus contre leur gré par les miliciens hutus interahamwes et les ex-soldats des Forces armées rwandaises (FAR), qui avaient fait de Mugunga leur base après l'exil. Les responsables des massacres de 1994 seraient désormais réfugiés dans les forêts de l'est du Zaïre.

Puis, le 17 novembre 1996, un reportage de Denis Arcand (*La Presse*) au Rwanda relate ainsi les conditions du retour au pays de certains réfugiés :

Après deux ans d'errance, Jean Itimana est rentré chez lui. Il raconte : « Je voulais rentrer mais les Interhamwe (miliciens hutus) nous disaient que nous allions tous nous faire massacrer si nous rentrions ici. Mais tout est paisible, c'était des mensonges. »

À l'inverse de tous ces textes nuancés et bien détaillés, plusieurs articles s'employèrent à présenter les réfugiés hutu comme autant de victimes indistinctes, sans préciser que plusieurs d'entre eux avaient participé au génocide. Avec l'épidémie de choléra qui a sévi dans les camps de Goma, un pan appréciable du discours journalistique adopta aussitôt le cadre bien connu de la catastrophe humanitaire, avec son cortège de pathos et d'analyses larmoyantes.

Le 19 juillet 1994, Jean d'Ormesson prétend dans *Le Figaro* que les centaines de milliers de réfugiés ont été « chassés sur les chemins par l'avance du FPR ». Nous avons déjà mentionné que le verbe « chasser » est inapproprié dans ce contexte. Vers le milieu du texte, une question de l'auteur traduit bien son attitude partielle : « S'opposer par la force au FPR qui les pousse en avant comme les cowboys des westerns poussent devant eux d'immenses troupeaux de bœufs ou de chevaux? » Dans un ouvrage à propos de l'implication française au Rwanda, Jean-Paul Goûteux relate le contexte de rédaction de ces reportages de Jean d'Ormesson : sollicité par les militaires français du Service d'information et de relations publiques des armées, le Sirpa, ce dernier a fait partie des nombreux journalistes emmenés avec eux sur le terrain pour couvrir l'opération Turquoise. Selon Goûteux, il s'agit ici d'un cas de « contagion idéologique²⁴⁵ ».

Dans le journal *Le Monde* du 23 juillet 1994, le reporter Jean-Baptiste Naudet emploie tout un lexique de la victimisation, parlant de Goma comme d'un « mouvoir à ciel ouvert », puis de l'épidémie de choléra comme d'une « hécatombe ». Bien que l'horreur du choléra soit bien réelle, notons que ce dernier mot a pour synonymes « sacrifice » et « carnage », mettant ainsi l'accent sur l'innocence des malheureuses victimes. Un peu plus loin, l'intertitre se lit comme suit : « Un exode aux dimensions bibliques », expression qui sera d'ailleurs répétée dans le texte. Le même jour, l'éditorial de son collègue Jean Marie Colombani fait état de ces « malheureux Rwandais, successivement victimes d'un génocide [...], d'un exode aux dimensions bibliques, et maintenant d'une épidémie aux proportions effrayantes ». Tous les Rwandais sont ainsi

²⁴⁵ *Op. cit.*, p. 55.

mis dans le même sac, et il s'avère impossible de distinguer entre victimes et bourreaux.

Suit ce fameux passage critiqué par Goûteux²⁴⁶ :

Sans doute faut-il se garder de toute naïveté : il n'y a pas les bons d'un côté, les méchants de l'autre : le FPR tutsi fait le vide autour de lui, est responsable de l'exode, et ne veut laisser rentrer que les paysans, au prétexte des récoltes, ce qui lui permet d'exclure le retour des intellectuels hutus : si cela était confirmé, cela rappellerait quelque chose, n'est-ce pas, du côté du Cambodge...

Dans le cas des agences de presse, une phrase typique de cette période est la suivante : « Plus d'un million de réfugiés rwandais qui ont quitté leur pays pour le Zaïre voisin sont frappés d'épuisement, de malnutrition, de maladies et de terreur » (*La Presse*, 23 juillet 1994, PC). Ce genre de phrase est non seulement vague à propos de l'identité des réfugiés, mais également à propos de la situation sur le terrain. Ailleurs, c'est l'insistance sur l'horreur de la situation qui prévaut. Par exemple, le 23 juillet 1994, un texte de *La Presse* basé sur l'AP, l'AFP et Reuters s'amorce de la façon suivante :

Un brouillard suffocant où se mêlent la poussière soulevée par les va-et-vient d'un million de réfugiés rwandais, les fumées de cuisson et la puanteur des corps en décomposition planent sur les camps de Goma décimés par le choléra. L'ampleur du désastre est indescriptible.

Puis le troisième paragraphe se lit comme suit :

L'horreur est partout. Parmi les réfugiés, il y a les centaines ou les milliers de ceux qui sont déjà morts, jetés dans les fosses communes ou gisant dans les rues, il y a les agonisants sur le point de mourir de maladie, de faim ou de déshydratation et il y a les autres, seulement en sursis, qui continuent de boire l'eau polluée du lac Kivu.

L'objectif de ce texte est évident : il s'agit de provoquer de la pitié et de l'empathie chez le lecteur devant l'horreur d'une telle situation.

La désinformation devient plus grave lorsque certains articles portent à confusion sur les raisons mêmes de l'exode de la population hutu. Tel est le cas de l'extrait suivant, tiré de *La Presse* du 26 juillet 1994 :

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 51.

Personne ne peut répondre aux appels de ces enfants. Ils sont les dernières victimes des massacres qui ont fait 700000 morts et entraîné l'exode de plus d'un million de réfugiés à Goma, au Zaïre, en un peu plus de quatre jours [...] (AP).

À la lecture de ces lignes, l'on pourrait croire que tous ces réfugiés fuient les massacres, alors qu'en fait ils fuient la victoire du FPR qui *a mis fin* aux massacres des Tutsi. Aucune distinction n'est établie entre les victimes du génocide et les réfugiés hutu.

Dans d'autres cas, c'est le concept même de génocide qui se voit utilisé à mauvais escient. Le 29 octobre 1996, un article de *La Presse* s'intitule : « Le Vatican brandit le spectre d'un génocide de Hutus au Zaïre » (AP. AFP). Dans le même texte, les expressions « génocide menaçant » et « catastrophe humanitaire » sont toutes deux utilisées pour référer au problème des réfugiés. Ce manque de rigueur conceptuelle perpétue la confusion sur ce qui distingue le génocide des Tutsi de la situation des réfugiés hutu.

Finalement, le cas de Denis Arcand, journaliste à *La Presse*, s'avère assez intéressant dans la mesure où son discours se raffine d'un article à l'autre. Un premier article en date du 3 août 1994 laisse croire que les réfugiés en question fuient le génocide, alors qu'il s'agit principalement de Hutu fuyant le nouveau régime.

Pour aller trouver Marc Gagnon, au camp de réfugiés de Kitalé, il faut parcourir 58 km à partir de Goma, la ville frontalière qui a été depuis la mi-juillet la porte d'entrée du Zaïre pour un million de Rwandais fuyant les massacres qui ont fait 500 000 morts dans leurs pays.

Néanmoins, quelques jours plus tard, le reporter québécois fait état de la radio créée par Reporters sans frontières pour contrer la RTLM présente dans les camps (7 août). Puis il parle de la violence dans ces mêmes camps et distingue les soldats des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) des autres réfugiés (8 août).

La question des réfugiés est à l'origine de discours contradictoires, certains rigoureux, d'autres tendancieux, démontrant de nouveau le caractère hétérogène des

médias et la difficulté pour le lecteur de s'y retrouver. En ce qui concerne les bourreaux, si certains journalistes sont conscients qu'ils sont présents au sein de la masse des réfugiés, alors il demeure tout de même impossible, dans ce cadre précis, d'approfondir et même d'aborder leur expérience durant le génocide.

3.3.2.2. Les bourreaux devant la justice

Le deuxième cadre de représentation des tueurs rwandais est le cadre juridique. Un premier constat est que le lexique employé pour parler des tueurs se modifie radicalement au sein de ce nouveau cadre de représentation. Jean-Pierre Esquenazi, dans le contexte de sa discussion sur les « cadres » médiatiques, appelle « jeu de langage » tout « parler pertinent dans un cadre spécifique²⁴⁷ ». Ceci nous semble pertinent dans la mesure où les textes journalistiques traitant des divers procès adoptent tous un vocabulaire précis et une structure commune. Par exemple, le 6 avril 1995, Sylviane Tramier du *Devoir* parle des tueurs comme de « présumés coupables de génocide et de crime contre l'humanité ».

Le 7 avril 1995, soit un an jour pour jour après le début des massacres, un article du journal *La Presse* fournit un compte-rendu du premier procès pour génocide à Kigali. Les tueurs d'avant y deviennent des « accusés », des « prévenus » ou des « prisonniers ». Des verbes précis sont également employés pour référer aux actes des bourreaux, tel qu'illustré par l'expression suivante : « avoir commis des atrocités ». Ensuite, la présentation des accusés suit un modèle précis et récurrent : l'on mentionne leur âge, leur fonction ou leur statut dans la société, ainsi que le chef d'accusation. Par exemple : « Âgé de 17 ans, illettré, accusé d'avoir assassiné au moins six personnes, il s'est présenté accompagné de trois avocats [...] » (AFP) Un autre élément habituel de ce type de

²⁴⁷ *Op. cit.*, p. 36.

compte-rendu journalistique est l'attitude effacée des accusés : « Alignés devant lui, les accusés, calmes, sans manifester d'émotion particulière, n'ont pas dit un mot. »

Le 9 juin 2001, un article de Laurent Houssay de l'AFP, publié dans *La Presse*, reprend à peu près le même schéma. Dans l'amorce, il est question de l'attitude des accusés au moment de recevoir leur sentence :

Les quatre Rwandais condamnés par la Cour d'assises de Bruxelles pour crimes de guerre lors d'un génocide au Rwanda en 1994 sont restés impassibles à la lecture de leur sentence, n'ayant manifesté aucun regret lors des dernières heures de leur procès qui a duré huit semaines.

Puis, l'on a droit aux deux paragraphes suivants à propos des accusés. Les éléments mentionnés précédemment (âge, fonction, etc.) sont repris ici, et nous n'en saurons pas davantage.

Vincent Ntezimana, professeur d'université de 39 ans, a été condamné à 12 ans de réclusion tandis qu'Alphonse Higaniro, ex-ministre et industriel de 51 ans, était condamné à 20 ans. Consolata Mukangango (sœur Gertrude), mère supérieure du couvent où plus de 5000 réfugiés ont trouvé la mort, a été condamnée à 15 années d'emprisonnement et Julienne Mukabutera (sœur Kizito), à 12 années de prison.

Un dernier exemple, tiré de *La Presse* du 21 octobre 2005, traite d'un procès montréalais :

Impeccable dans son complet foncé, Désiré Munyaneza, 38 ans, issu d'une riche famille de Butare, la deuxième ville du Rwanda, est resté de marbre durant la dizaine de minutes qu'a duré sa comparution devant le juge André Denis, de la Cour supérieure.

Encore une fois, il est question de l'âge de l'accusé, de son origine et de son attitude.

Outre le lexique et la structure de présentation des accusés, un deuxième constat est que nombre d'articles et de reportages traitent de diverses perspectives liées à la justice, mais aucun ne permet véritablement de pénétrer la conscience des tueurs. Par exemple, un article du *New York Times* reproduit dans *La Presse* du 20 avril 2002 fournit un portrait de Simon Bikindi, accusé par le TPIR d'avoir incité au génocide par le biais de ses chansons. On y relate son passé, le contenu de ses chansons, mais l'on ne révèle rien de ses motifs ni aucune déclaration de sa part. Le 30 novembre 1996, un reportage de

Denis Arcand (*La Presse*) traite de la construction d'un système de justice au Rwanda, de la Loi sur le génocide – qui divise les tueurs en trois grandes catégories d'infractions²⁴⁸ – et des nombreux détenus. Comme tous nient leurs crimes, il sera impossible pour Arcand d'en explorer la phénoménologie.

Un troisième constat concerne justement cette attitude générale des accusés qui optent pour la négation. Comme l'explique Rémy Ourdan le 4 avril 1998 (*Le Monde*), la stratégie de défense des accusés est d'essayer de se dégager de toute responsabilité sans contester le génocide. Il s'agit, de plus, d'une défense collective²⁴⁹, ce qui rend encore plus difficile toute tentative de compréhension de l'individualité des tueurs. Dans plusieurs cas, le contexte des procès permet de revisiter le déroulement du génocide par le biais des témoignages. Mais comme il s'agit surtout du point de vue des témoins et des rescapés, ces récits ne permettent pas d'accéder à la « vérité » du bourreau. Aussi les journalistes se sentent-ils inconfortables face à ces hommes tout à fait ordinaires qui ont commis le pire. Raymonde Provencher relate dans *Le Devoir* du 3 avril 2004 son incrédulité devant les accusés d'un procès collectif à Rubungu (Rwanda) :

Dans une salle sombre et bondée, 22 interahamwe [...] sont sagement assis sur des bancs d'école devant trois juges et la greffière, juchés sur l'estrade. [...] Les prisonniers sont habillés d'un short et d'une chemise rose, comme tous les prisonniers au Rwanda. Les vêtements sont propres et bien repassés. [...] Pendant qu'on lit l'acte d'accusation, je regarde ces visages : des Rwandais ordinaires, comme ceux que l'on rencontre dans les rues; des jeunes, des moins jeunes, et même carrément des vieux : cheveux blancs, visages ridés, écoutant attentivement les chefs d'accusation. J'ai beau me dire « ces hommes ont violé, tué, pillé; ils ont accompli le pire carnage de l'histoire mondiale récente [...]. Ces hommes ont laissé derrière eux la mort, la destruction, et des milliers d'orphelins. Mais j'ai beau les regarder, je ne découvre rien de spécial. Des hommes bien ordinaires. »

Ainsi, la question se pose toujours : que se cache-t-il derrière tous ces visages ordinaires?

²⁴⁸ 1) planificateurs et dirigeants, 2) meurtriers ordinaires, 3) sévices ayant entraîné des lésions non mortelles et destruction de propriété.

²⁴⁹ Par exemple, un manuscrit négationniste a été rédigé par vingt détenus, dont l'historien Ferdinand Nahimana.

En plus d'éprouver de la difficulté à comprendre les agissements des bourreaux dans le cadre judiciaire, certains journalistes se retrouvent même à relayer leur position négationniste. Le 19 novembre 1996, Jooneed Khan (*La Presse*) relate la position de Me Luc de Temmerman, un avocat belge qui a défendu certains accusés devant le TPIR. Comme l'explique Khan, la stratégie de ce dernier « consiste à démontrer que le génocide a été commis par le FPR tutsi depuis son invasion du Rwanda à partir de l'Ouganda en octobre 1990, et que les Hutus en 1994 n'ont fait que de la légitime défense ». Or, cette position négationniste et même révisionniste n'est jamais remise en question par Khan. Du reste, le titre de l'article est le suivant : « Au fait, il a commencé comment le "génocide" au Rwanda? » Notons le fait que les guillemets semblent remettre en question la notion même de génocide...

Le même jour, François Brousseau du *Devoir* cite la même source, illustrant ce mouvement en concert de la presse dont il a été question en début de chapitre. Brousseau introduit l'avocat comme ceci : « Luc de Temmerman, un avocat belge chargé de la défense de certains "génocidaires" de 1994, est un passionné de la cause hutue, peuple "diffamé" selon lui ». Dans ce passage, le ton du journaliste semble empreint de sympathie pour la source. Puis, après avoir présenté la position de l'avocat, dont on connaît maintenant la teneur, il la commente ainsi : « Vrai ou faux? On pourra peut-être en avoir une idée à la façon dont le pouvoir rwandais actuel, à dominante tutsie, traitera les centaines de milliers de Hutus qui viennent de rentrer au pays. » Loin de réfuter les propos de l'avocat, Brousseau suggère même que l'on évalue la vérité historique du génocide par ce qui se passera dans le futur. En revanche, quelques mois plus tard, soit le

19 juillet 1997, Brousseau rédigera un éditorial beaucoup plus nuancé, dans lequel il reconnaîtra entre autres la réalité du génocide.

La réaction habituelle des génocidaires dans le contexte juridique est de garder le silence. Non seulement les aveux se font-ils au compte-gouttes, mais encore n'apparaissent-ils que plusieurs années après le génocide. Dans *Le Devoir* du 5 septembre 1998 (AFP), un article fait état de la condamnation de Jean Kambanda à la réclusion à perpétuité. Kambanda fut le premier accusé à avouer sa culpabilité, mais il « n'a fourni aucune explication pour sa participation volontaire au génocide, et n'a exprimé aucune contrition, regret ou sympathie pour les victimes », explique le président du tribunal cité dans l'article.

Dans *La Presse* du 30 octobre 1999, un article signé Marie-Claude Malboeuf offre un portrait de Georges Ruggiu, le seul Européen – et seul Blanc – à avoir participé au génocide en tant que journaliste à la RTLM. L'amorce insiste sur son origine européenne et annonce qu'il est passé aux aveux, « racontant pendant 40 heures comment il s'est laissé happer dans un complot qui a fait 800 000 morts au printemps 1994 ». Comme il est impossible de rapporter 40 heures de récit dans un simple article, Malboeuf entreprend de résumer le tout. Elle présente d'abord l'accusé comme un ancien fonctionnaire de la sécurité sociale belge, un « homme instable » ayant « des problèmes d'identité », et qui après avoir décidé de s'établir au Rwanda est devenu journaliste à la RTLM. Dès lors, le jeune Belge vit grâce au régime en place et persiste dans ses fonctions en dépit des massacres. L'opportunisme semble donc avoir été un facteur de taille dans le cas de cet homme. À la fin du génocide, il s'enfuira avec les autres au Zaïre, puis au Kenya. Ce résumé, bien qu'intéressant, s'avère en fait insuffisant

pour qui veut véritablement saisir ce qui pousse un homme à agir de la sorte. Et les quelques motifs invoqués ne permettent pas de capter toute la complexité d'une telle situation existentielle.

Le 3 avril 2004, Marc Thibodeau est à Kigali pour le compte de *La Presse*. Afin de dénouer l'impasse des prisons surpeuplées, le gouvernement rwandais encourage fortement les prisonniers qui désirent accélérer le traitement de leur dossier ou obtenir une réduction de peine à passer aux aveux. L'un de ces prisonniers, Janvier Ntamugabumwe, déclare : « Je n'avais pas de paix intérieure. J'ai décidé de dire toute la vérité. » Voici son récit, assumé par le journaliste sous forme de discours indirect :

D'une voix calme, il raconte avoir frappé d'un coup de machette un Tutsi qui avait été appréhendé à une barricade de la capitale au cours du génocide.

Le geste, assure-t-il, n'était en rien motivé par la haine ethnique, mais plutôt par le fait que l'homme lui avait dérobé de l'argent à l'occasion d'une partie de cartes.

Dans cet extrait, l'on retrouve d'abord les faits, puis le motif du crime (plutôt que la haine ethnique, il s'agit plutôt de vengeance personnelle rendue possible dans un contexte d'impunité totale). Un autre prisonnier, Mathias Mboneko, affirme avoir fait partie d'un groupe de miliciens, mais il nie avoir tué : « J'avais peur d'être éliminé si je ne semblais pas me rallier à eux. » Mais ces accusés sont-ils dignes de foi? Comme l'indique Thibodeau :

Les aveux, souvent partiels, doivent être confrontés avec les souvenirs des familles des victimes lors de procès populaires – les Gacacas – sur lesquels mise le gouvernement pour venir à bout de cet imbroglio judiciaire.

Le 7 décembre 2005, Marion Van Renterghem du journal *Le Monde* publie justement un texte assez singulier à propos des *gacaca*. Le récit d'un premier accusé y est relaté sous forme de discours direct et indirect.

« À tous je demande pardon, commence-t-il. Je vais vous dire ce que j'ai fait. »

C'était ici même, à l'endroit précis où se tient la gacaca. « L'attaque » avait commencé, ordonnée par on ne sait qui. Des Tutsis tentaient de s'échapper. L'accusé ne s'encombre pas de mots : « Il y avait une maman qui s'enfuyait. Alors on est tous allés vers elle et on lui a coupé la tête. »

Murmure dans l'assemblée. L'accusé reprend, impassible : « Il y avait aussi un bébé mort. Je me suis approché pour le voir mais ce n'est pas moi qui l'ai tué. Voilà tout ce que j'ai fait. »

Alors que le lexique employé a une connotation guerrière (« attaque »), l'utilisation du « on » est favorisé sauf dans le cas où le « je » est innocent. Les « hommes intègres » lui posent alors des questions et un dialogue s'amorce.

- Je n'ai pas tué l'enfant. Pour ce qui est de la maman, je lui ai donné un coup de machette sur le cou. Mais c'est un autre qui a fini de lui couper la tête.

[...]

- Tu n'es pas clair. Tu es connu ici. Beaucoup de gens t'ont vu avec ta machette pleine de sang frais. Tu n'as pas pu tuer seulement cette maman. Dis-nous combien de Tutsis tu as tués, et qui.

- Je vous dis que j'ai pourchassé, tué, pillé. D'ailleurs, l'un des tueurs qui m'accompagnaient est ici, dans l'assemblée. »

L'homme accepte finalement sa responsabilité individuelle, mais dénonce aussitôt quelqu'un d'autre pour ne pas être seul dans le crime.

Le cadre de représentation juridique présente quelques traits distinctifs : l'on y retrouve un lexique particulier et une structure commune, l'attitude des tueurs y est principalement la négation, et dans le cas des rares aveux rapportés dans les journaux, les propos sont instructifs mais tout de même insuffisants pour comprendre la phénoménologie de l'acte génocidaire.

3.4. Quelques conclusions

Au terme de ce troisième chapitre, plusieurs conclusions ressortent quant à la représentation du génocide des Tutsi au sein de la presse écrite française et québécoise.

Le discours journalistique repose sur deux opérations consécutives : la sélection de l'information à diffuser, puis sa mise en forme narrative. Aussi avons-nous procédé à une analyse quantitative du corpus, puis à une analyse qualitative. Nous avons d'abord tenté de cerner le contexte de production de ce discours, c'est-à-dire les conditions au sein desquelles le journaliste doit exercer son métier. Le journaliste, en tant que professionnel

de la communication, se doit de « rapporter l'événement » de la façon la plus exacte possible. Quoique le critère d'objectivité ait longtemps défini le métier, l'on se rend compte que ce qu'offre le journaliste n'est pas la réalité, mais bien une représentation de la réalité. Puisqu'il s'agit d'un métier déterminé par plusieurs contraintes et divers cadres organisationnels, il s'agit toujours de faire des choix, et donc d'exercer sa subjectivité.

En ce qui a trait à l'analyse quantitative du corpus, un certain nombre de points sont à retenir. Tout d'abord, l'on observe que le nombre total d'articles et de reportages diffère d'un quotidien à l'autre. Le Québec fait piètre figure au niveau des reportages, car seule Michèle Ouimet de *La Presse* s'est rendue au Rwanda durant le génocide, contre plusieurs journalistes français, tant pour *Le Monde* que *Le Figaro*. En revanche, la distribution des textes à travers le temps s'avère similaire, les quatre quotidiens publiant la moitié de leurs articles en 1994 et 1995. Au niveau du contenu, l'on ne peut ignorer la diversité des angles d'attaque, mais l'on constate également une forte dominance de certains sujets vedettes; soit le déroulement de la guerre et du génocide, la question des réfugiés, la justice et le rôle de la France pour les quotidiens français. Des principes communs guident ainsi les journaux dans la sélection du contenu à diffuser. L'univers du journalisme est d'abord celui du temps présent, de l'actualité. La sélection des faits dépend intimement de la notion « d'événement » et de la définition de ce que constitue une « nouvelle ». Si l'on ajoute à ces prémisses les contraintes de temps et d'espace, l'on constate que les journaux finissent par adopter un même comportement quant au tri de l'information, ce que Bourdieu nomme la « circulation circulaire de l'information ».

L'analyse qualitative du corpus suggère plusieurs similarités quant à la mise en forme narrative du génocide, mais également plusieurs différences. Du côté de l'écriture

à distance, nous avons pu constater les effets pernicioeux d'une trop grande dépendance des journaux envers les grandes agences de presse. Nous avons également observé que malgré certains phénomènes d'ensemble – comme la confusion des premiers jours, l'incompréhension de l'histoire rwandaise et des identités hutu et tutsi, un langage qui déforme la réalité sur le terrain et dénature les crimes commis, ainsi que le lieu commun de la folie – le discours journalistique ne peut être qualifié d'homogène. En effet, *Le Devoir* a offert un contenu éclairé durant la première semaine du génocide. De plus, quoique certains journalistes se soient laissés séduire par la propagande des génocidaires, le rapport avec les discours officiels varie énormément au sein du discours journalistique. En ce qui concerne les récits des massacres, deux faits sont à retenir : la présence d'instances narratives multiples et le caractère collectif du crime, les bourreaux étant toujours représentés en groupe. Du côté des reportages, notre lecture a suivi le parcours des reporters en terre rwandaise. L'arrivée au Rwanda les bouleversa tellement qu'ils insistèrent sur la description des cadavres et sur leur expérience vécue. L'étape suivante fut bien sûr de donner la parole aux témoins et aux rescapés : leurs récits sont de type factuel et le bourreau y est représenté de façon collective. Une dernière étape, franchie par seulement quatre reporters français, fut le contact direct avec les bourreaux. Que seulement quatre reporters se soient directement intéressés aux bourreaux est déjà révélateur, mais le fait qu'il s'agisse surtout de bourreaux qui sont aussi des grandes figures d'autorité l'est également. Qu'il s'agisse de l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, du chef des milices Robert Kajuga, du sous-préfet de Kibuye ou de la ministre Pauline Nyiramasuhuko, l'attitude est la même : l'on nie les crimes ou l'on tente de les justifier à l'aide de plusieurs des éléments de rhétorique. Seul Patrick de Saint-Exupéry, pour le

compte du *Figaro*, a interrogé des exécutants, soit un policier et un instituteur hutu. Mais Saint-Exupéry n'échappe pas au négationnisme ambiant. Car bien que ces quelques entretiens avec des génocidaires soient très instructifs, le reporter se voit tout de même acculé devant un mur infranchissable; celui de l'impénétrable conscience du bourreau, qui ne peut ni ne veut se confier au journaliste. L'écrivain réussira-t-il à franchir ce mur et à cerner l'expérience du bourreau dans toute sa complexité humaine et sociale?

Nous avons finalement tenté de cerner la représentation du bourreau au sein de deux cadres scripturaires post-génocidaire : la question des réfugiés et celle de la justice. La situation des réfugiés fut à l'origine de discours fortement contradictoires, les uns traitant des réfugiés comme un groupe hétéroclite comprenant entre autres la majorité des tueurs, les autres procédant à une victimisation systématique et presque révisionniste de cette population hutu en exode. Mais rien qui conduise à une réelle appréhension de l'expérience du bourreau durant le génocide. Étonnamment, le cadre de la justice n'offrit pas plus de réponse, étant donné le silence prévisible des tueurs et leur attitude négationniste.

Le discours journalistique est donc loin d'être homogène, son contenu dépendant de plusieurs facteurs tels que la distance entre le rédacteur et les événements, le genre de texte, ainsi que l'interprétation des événements par chacun des journalistes. En revanche, peu importe ces facteurs, il semble impossible, via le discours journalistique, de percer le mystère de l'âme des bourreaux et de comprendre ce qui put conduire chacun d'eux à commettre de tels crimes.

Chapitre 4 : Génocide et littérature

Contrairement au métier de journaliste, celui d'écrivain semble a priori exempt de toute contrainte. L'écrivain jouit indubitablement d'une plus grande liberté que le professionnel de la communication, qui doit rapporter « l'événement » en obéissant aux diktats de l'actualité et de la concurrence. Alors que le journaliste se voit imposer, jour après jour, des événements précis, l'écrivain peut prendre son temps et choisir celui qui l'inspire ou l'interpelle. Qu'il s'agisse d'une commande ou d'une initiative personnelle, l'écrivain *choisit* d'écrire à propos du génocide.

Par conséquent, l'on remarque aisément que le discours littéraire participe d'une temporalité inverse de celle du discours journalistique : si la majorité des articles de journaux paraissent en 1994 et 1995, il faut attendre 1998²⁵⁰ pour que les écrivains se penchent finalement sur le génocide. Et plus les années passent, plus la production littéraire et artistique en général se fait abondante. Ce laps de temps, essentiel à la gestation de l'œuvre littéraire, aura permis aux auteurs de jouir d'un certain recul face à l'événement et de laisser le champ libre à une profonde réflexion.

En revanche, la représentation littéraire d'un événement aussi sensible qu'un génocide impose une certaine éthique scripturaire, c'est-à-dire une attitude générale visant le respect des victimes, des rescapés et de la « vérité » du génocide. Éthique qui vient mettre un bémol à cette habituelle toute-puissance créatrice de l'écrivain et qui suggère des contraintes d'un autre ordre, liées à l'utilisation de la fiction pour accéder à une autre forme de « vérité ». Devant ce crime qui surpasse tous les autres, le romancier

²⁵⁰ Il y aura d'abord l'initiative de *Fest' Africa*, initiée en 1998 et dont les ouvrages furent publiés en l'an 2000, puis Gil Courtemanche (2000), Benjamin Sehene (2005), ainsi qu'une importante production artistique dans tous les genres.

se sent tiraillé entre son sentiment d'impuissance et la nécessité de *dire* la violence humaine. De plus, rappelons que nombre de ces écrivains ont décidé d'écrire de la fiction en réaction au discours journalistique.

Dans le chapitre qui suit, nous présenterons d'abord le contexte de production des œuvres de notre corpus. Cette première section comprendra plusieurs réflexions à propos de l'origine de ces ouvrages, de la question de l'indicible, de l'écriture du tiers, de l'écriture comme rituel funèbre et du devoir de mémoire. Deuxièmement, nous réfléchirons au fait que l'écrivain est un explorateur de l'existence et que les personnages fictionnels permettent au lecteur de mieux appréhender et ressentir un crime d'une telle nature. Finalement, nous passerons à l'analyse des textes proprement dits. Nous constaterons d'abord qu'il existe des rapports ambigus entre fiction et journalisme. Puis nous démontrerons que l'écriture du génocide est une écriture qui s'interroge sur sa propre légitimité. Enfin, nous analyserons chacune des œuvres afin d'en dégager les aspects les plus importants en regard de notre problématique de la représentation du génocide et de ses bourreaux.

4.1. Contexte de production : l'écrivain face au crime ultime

4.1.1. Diop et Waberi : la commande de *Fest'Africa*

Dans notre corpus, l'on retrouve quatre écrivains. Les deux premiers, Abdourahman Waberi et Boubacar Boris Diop ont écrit sur le Rwanda dans le cadre d'un projet collectif initié par les organisateurs d'un festival littéraire français. La première édition du Festival africain de Lille – ou *Fest'Africa* – a vu le jour en 1993. Cet événement culturel d'envergure, qui a lieu chaque année depuis, a été fondé par deux journalistes d'origine africaine : Nocky Djedanoum, originaire du Tchad, et Maïmouna Coulibaly, de Côte

d'Ivoire. Ces derniers s'étaient rencontrés durant leurs études à l'École de journalisme de Lille. Le festival, explique Mme Coulibaly, « est né d'un sentiment de décalage²⁵¹ » entre leur soif de littérature, de musique et de spectacles africains, et l'inexistence d'une telle vie culturelle dans la région. Découragés devant la trentaine d'ouvrages africains stockés dans une réserve de la Fnac et du Furet, les deux étudiants décidèrent d'organiser un événement annuel afin de mieux faire connaître les artistes et écrivains africains contemporains²⁵².

Dès le départ, *Fest' Africa* fit acte d'une vocation pluridisciplinaire : la littérature se tient au sommet de la pyramide, mais sont aussi inclus les arts plastiques, le théâtre et même la musique. Après quelques années, le festival est même devenu un agent de production littéraire, révélant ou accompagnant de nouvelles plumes africaines. C'est ainsi qu'en 1998, quatre ans après le génocide au Rwanda, les organisateurs du festival réunirent dix écrivains d'origine africaine, dont deux Rwandais et Nocky Djedanoum lui-même, qui tous décidèrent d'écrire sur le sujet du génocide. Résultat : des ouvrages littéraires représentatifs de presque tous les genres, de la poésie au roman, en passant par l'essai et le témoignage. Comme l'explique Boubacar Boris Diop, l'idée avait germé dès 1995, mais les autorités rwandaises demeuraient réticentes à l'idée d'accueillir dans leur pays des écrivains financés par la Fondation de France²⁵³. Après maintes discussions, le groupe put finalement séjourner au Rwanda en juillet et août 1998. À cette occasion, les auteurs ont pu visiter les sites mémoriels du génocide, discuter avec des ONG et rencontrer plusieurs associations. Ils s'entretenirent avec plusieurs rescapés et quelques

²⁵¹ Carmen Babéla. « Interview de Maïmouna Coulibaly », in *Amina*, avril 2002. [En ligne] <http://www.arts.uwa.edu.au/aflit/AMINACoulibalyM2002.html>. Page consultée en mars 2006.

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ Diop (2007). *Op. cit.*, p. 21.

détenus accusés d'avoir participé aux massacres²⁵⁴. Puis, en 2000, deux éditions du festival présentèrent les œuvres de ce projet intitulé « Rwanda : écrire par devoir de mémoire » : d'abord une édition rwandaise, du 27 mai au 7 juin, puis les rencontres lilloises, du 4 au 11 novembre.

La particularité d'une telle initiative réside dans le fait que les organisateurs du festival ont non seulement décidé de faire rayonner la littérature africaine, mais aussi d'intervenir dans le processus même de création littéraire, en investissant les écrivains de cette commande hors de l'ordinaire. La démarche était proprement inusitée : les écrivains devaient se rendre *ensemble* sur le lieu d'une tragédie pour en rapporter *chacun* un récit de fiction. Tel que rapporté par Diop, les écrivains ont accueilli avec enthousiasme cette proposition de se rendre au Rwanda, « mais non sans un vague malaise²⁵⁵ ». Pourtant, si le génocide pouvait d'abord interpellier ces derniers en tant que simple thème littéraire à explorer, leur intérêt se sera vite transformé en injonction à la vue des sites d'extermination de Nyamata, Ntarama et Murambi, où jusqu'aujourd'hui les crânes et les ossements des victimes sont exposés pour assurer la mémoire et contrer les thèses révisionnistes. En effet, ces visites déterminèrent de façon définitive le besoin de chacun d'écrire non tant pour les morts qu'à partir de leur silence obligé, de leur langue à jamais muette. Ces espaces funèbres devinrent pour les écrivains le lieu de l'intériorisation du « devoir de mémoire » et, dans leur cas, du devoir d'écriture. Car comme le dit Boubacar Boris Diop, la véritable « commande » est devenue celle des morts²⁵⁶.

Cette injonction à la mémoire et à l'écriture surgit également du sentiment de culpabilité et de colère face à la prise de conscience de la profonde indifférence des

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 22.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 23.

²⁵⁶ Coquio (2004). *Op. cit.*, p. 151.

intellectuels occidentaux, et même africains, envers les crimes perpétrés au Rwanda. Rappelons ici les paroles de Diop, citées dans l'introduction de ce mémoire, à propos du fait que « délibérément ou non, les grands médias n'arrivent à produire que du contresens²⁵⁷ ». Dans le cas des écrivains sollicités par le festival, les mois de réflexion passés au Rwanda bouleversèrent littéralement le regard qu'ils portaient auparavant sur l'histoire de leur continent. Soudain se vit éveillée la conscience qu'ils disaient eux-mêmes endormie, dans la mesure où le génocide marque un point tournant dans les annales africaines en termes de violence politique et raciale, de destructivité coloniale et de désastre humain²⁵⁸. Les propos suivants de Boubacar Boris Diop illustrent bien cette rupture :

Je comptais m'abriter derrière le journalisme et esquiver la nécessité d'une fiction et d'un engagement profond. [...] Et j'arrive sur place : au bout d'une semaine, je me rends compte que l'on m'a caché un million de cadavres [...], que le monde entier s'en foutait mais que l'endroit du monde où l'on s'en foutait le plus, c'était l'Afrique, que moi, écrivain, journaliste, philosophe, intellectuel en quelque sorte, je n'avais rien compris. [...] J'ai eu soudain cette rage, ce sentiment de colère et je me suis dit que franchement c'était vraiment le moment d'écrire, de comprendre pourquoi nous sommes tombés si bas²⁵⁹.

La douleur, l'incompréhension et le sentiment de perte ne concernent donc pas que les Rwandais. La nécessité de comprendre et de participer au travail du deuil et de la mémoire transcende les frontières du pays concerné pour atteindre les intellectuels africains au plus profond de leur conscience. Tous les textes issus de *Fest'Africa* gardent ainsi la trace des visites faites par les écrivains dans les sites d'extermination, et chacun peut être considéré comme la « traduction des hantises que ces visites ont en chacun déclenchées²⁶⁰ ». Comme l'explique Nocky Djedanoum :

Au départ, nous voulions mettre les pieds sur une terre de pèlerinage. Se recueillir et comprendre. Faire un travail contre l'oubli. Peut-être en écrivant un texte collectif. Il n'y avait rien de précis. Il

²⁵⁷ Mongo-Mboussa. *Op. cit.*

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 137.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 139-140.

²⁶⁰ Coquio (2004). *Op. cit.*, p. 151.

fallait d'abord y aller, comme un témoignage de solidarité, comme un partage de deuil. Et sur place, chacun s'est engagé pour un livre²⁶¹.

Il est vrai, comme l'indiquait Josias Semujanga en 1992, que le roman a toujours rempli une fonction importante « dans la connaissance des phénomènes sociaux de façon générale et de manière spécifique en Afrique ». Le roman africain, « source de connaissances sur l'histoire africaine contemporaine », est devenu « l'espace privilégié où s'inscrit l'ensemble des discours sociaux contemporains²⁶² ». Dans le même esprit, Jacques Chevrier affirme que le roman « est peut-être de tous les arts celui qui participe le plus étroitement des phénomènes sociaux qu'il a pour objet à la fois de traduire et de révéler²⁶³ ». En revanche, le génocide des Tutsi marque un véritable point tournant dans l'histoire africaine et force les écrivains à reconsidérer le rôle de la littérature. Selon Coquio, il « a donné lieu à une réflexion africaine sur le destin africain » et a conduit l'écrivain de ce continent à « reformuler la traditionnelle notion d'*engagement* que plusieurs décennies d'afropessimisme lui ont souvent fait ranger au placard²⁶⁴ ».

Boubacar Boris Diop exprime ainsi ce tournant :

Un génocide, c'est un point de rupture. C'est vraiment le moment où on s'arrête et où l'on dit qu'un continent peut basculer dans le néant, si l'on s'accommode de cela. [...] Nous sommes dans des sociétés orales où écrire amène quelque chose d'un peu pervers. Mais nous écrivons quand même pour pouvoir être libres et quand on nous dit « engagez-vous dans telle cause », nous nous braquons. Mais autant les écrivains suspectent la notion d'engagement, autant ils la respectent [...].

²⁶¹ Sylvain Marcelli, propos recueillis par (2000). « Rwanda, mémoire d'un génocide. Le partage du deuil », in <http://www.interdits.nets/2000nov/rwanda2.htm> . Page consultée le 14 novembre 2005.

²⁶² Josias Semujanga (1992). « La littérature africaine des années quatre-vingt : les tendances nouvelles du roman », in *Présence francophone*, no. 41, pp. 42-43.

²⁶³ Jacques Chevrier (1999). *La littérature nègre*. Paris, Armand Colin, p. 102.

²⁶⁴ *Op. cit.*, pp. 138-139.

Le génocide au Rwanda, ajoute-t-il plus loin, pourrait même constituer « une étape supérieure dans l'engagement », dans la mesure où celui-ci présente un caractère universel²⁶⁵.

4.1.2. Courtemanche et Sehene : une initiative personnelle

Les ouvrages de Gil Courtemanche et de Benjamin Sehene ne sont issus d'aucune commande particulière, si ce n'est le désir de raconter le génocide par le biais de la fiction. En revanche, un point de jonction fondamental entre ces deux auteurs et ceux mentionnés précédemment est ce sentiment de frustration face au discours journalistique.

En octobre 2000, Gil Courtemanche se confie ainsi à la journaliste Isabelle Hachey :

J'étais convaincu que seule la fiction pouvait répondre à la nouvelle donne mondiale. Pour moi, le journalisme tel qu'il se pratique actuellement est totalement impuissant à expliquer ce qui se passe dans le monde, parce que les conflits sont trop complexes. Il faudrait publier deux pages complètes par jour sur un événement alors qu'on ne lui consacre qu'un article à la fois²⁶⁶.

Voilà pourquoi, afin de raconter le destin d'une dizaine de Rwandais avec lesquels il s'était lié d'amitié en 1992 lors du tournage d'un documentaire sur le sida, et qui, pour la plupart, ont été tués durant le génocide, il a choisi le roman. « C'est en leur nom que le journaliste, ébranlé, a voulu parler²⁶⁷ », écrit Hachey. Renonçant aux voies médiatiques traditionnelles, « trop froides, trop techniques, trop abstraites²⁶⁸ », il a produit un roman hybride, mi-documentaire, mi-fiction. Voici ce qu'il affirme à propos des personnages de ce roman :

Je n'ai pas inventé leur dignité, ni leur plaisir, mais seulement les formes qu'ils ont pu prendre. Je leur ai donné des paroles, mais je sais que ces paroles étaient dans leur tête. À la limite, aucun des personnages n'a réellement fait ce que j'écris dans le roman, mais si on en fait une autre lecture, tout est absolument vrai²⁶⁹.

²⁶⁵ Cité dans *Ibid.*

²⁶⁶ Isabelle Hachey, *La Presse*, 22 octobre 2000, p. B1.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

De plus, dans le préambule du roman, il explicite de nouveau son approche littéraire :

Ce roman est un roman. Mais c'est aussi une chronique et un reportage. Les personnages ont tous existé et dans presque tous les cas j'ai utilisé leur vrai nom. Le romancier leur a prêté une vie, des gestes et des paroles qui résument ou symbolisent ce que le journaliste a constaté en les fréquentant. C'est pour mieux dire leur qualité d'hommes et de femmes assassinés que j'ai pris la liberté de les inventer un peu²⁷⁰.

L'œuvre de Courtemanche est le résultat de cette double posture du journaliste devenu romancier, et dont la fiction est à ce point inspirée du réel qu'il juge bon de s'adresser au lecteur au préalable de toute lecture. Tout comme Diop et Waberi, Courtemanche semble avoir une responsabilité particulière envers les victimes. Aussi entreprend-il, au seuil de son discours, de commenter les rapports entre celui-ci et une certaine « vérité » historique – ou journalistique.

Le parcours de Benjamin Sehene est légèrement différent de celui des trois autres auteurs considérés jusqu'à présent. Écrivain d'origine rwandaise, fils de notables tutsi, il a dû s'exiler en Ouganda dès 1963, afin d'échapper aux premiers massacres de Tutsi dans son pays. Commence alors une vie d'exil entre l'enfance en Ouganda, des études universitaires à Paris et plusieurs voyages en Europe. Pendant ce temps, au Rwanda, les événements se précipitent et le génocide commence. Ébranlé par les massacres, il décide de retourner au Rwanda pour témoigner et faire connaissance avec le sol natal. Cinq ans plus tard, en 1999, paraît un premier ouvrage issu de sa plume, un essai intitulé *Le piège ethnique*. Dans cet ouvrage, Sehene dénonce entre autres la couverture médiatique du génocide et raconte que l'idée d'aller au Rwanda lui est venue en regardant le journal télévisé.

Au plus fort du génocide, un homme à lunettes, corpulent et présenté comme une sorte d'expert de l'Afrique, parlait de la haine ancestrale, de la vieille rivalité tribale entre Hutus et Tutsis comme étant à l'origine des massacres en cours. « Les Tutsis sont d'ailleurs probablement venus de l'actuelle Éthiopie, disait-il. Ils ont assujéti et dominé les Hutus pendant des siècles, jusqu'à la

²⁷⁰ *Op. cit.*, p. 9.

révolution sociale de 1959. » Ainsi, par ces quelques mots, « l'expert » perpétuait le mythe ethnologique souvent utilisé pour expliquer et justifier la tragique histoire du Rwanda contemporain. Était-ce parce qu'il s'adressait au public français qui jusque-là ignorait tout du « pays des mille collines »? Et le présentateur, qui certainement ne connaissait rien du Rwanda, ne lui demanda pas pourquoi les Hutus du Nord tuaient les Hutus du Sud ni pourquoi les deux ethnies partageaient la même langue, le même territoire et avaient des coutumes et des croyances similaires. Le journaliste ne s'interrogea pas sur les causes de l'absence de massacres avant 1959, préférant demander ce que pouvait faire la communauté internationale pour le Rwanda. Son ignorance sur le sujet provoqua chez moi de l'agacement doublé d'un sentiment de culpabilité : c'est à ce moment précis que me vint l'idée de retourner dans mon pays d'origine afin d'être moi-même confronté à la réalité et de pouvoir peut-être en éclairer les autres. La guerre et les massacres là-bas étaient toujours commentés par des étrangers : des journalistes, des politologues, des ethnologues et des « humanitaires » occidentaux dont la connaissance et l'appréciation du conflit ne pouvaient être, au mieux, que complaisantes, étant donné leurs interprétations erronées de la société rwandaise depuis le début de la colonisation²⁷¹.

Par la suite, désirant aborder « les thèmes du mal et de l'ambivalence humaine²⁷² », il se tourne vers la fiction, mais une fiction elle aussi fortement inspirée de la réalité à représenter. En effet, *Le feu sous la soutane*²⁷³ est le récit introspectif d'un prêtre hutu pendant le génocide, un personnage qui semble correspondre au cas du père Wenceslas Munyeshyaka, évoqué dans le chapitre précédent. L'intérêt de Sehene pour ce prêtre est d'ailleurs manifeste puisqu'il a écrit un article à son propos dans *Rue89*²⁷⁴, un site d'information interactif créé par des journalistes dont plusieurs sont issus du quotidien français *Libération*.

Le rapport intime entre réalité et fiction chez les quatre écrivains de notre corpus suggère la question suivante : doit-on, et peut-on, représenter le génocide par le biais de la littérature, et plus particulièrement de la fiction? Le génocide des Tutsi ne serait-il pas « indicible », c'est-à-dire irreprésentable?

²⁷¹ Benjamin Sehene (1999). *Le piège ethnique*. Paris, Dagorno, p. 29.

²⁷² www.benjaminsehene.com

²⁷³ *Op. cit.*

²⁷⁴ www.rue89.com

4.1.3. La question de l'indicible

Le concept de l'indicible est l'héritier d'une longue tradition philosophique, théologique et littéraire. Pris au sens absolu, l'*indicible* se réfère à « un modèle langagier qui bloque la translation véridique d'une chose ou d'un fait donné²⁷⁵ ». Mais en fait, il présente une grande relativité selon les contextes et ses emplois. Dans notre cas, la notion d'indicible fait état de cette difficulté de penser, mais surtout de dire – et par extension d'écrire – le génocide. Comment décrire une réalité qui semble elle-même dépasser la fiction? La littérature est-elle apte à traduire le pire?

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les attitudes des intellectuels divergeaient fortement au sujet de la possibilité et du bien-fondé de la représentation du génocide par le biais de l'art ou de la littérature. Selon Theodor W. Adorno, philosophe et musicologue allemand exilé aux États-Unis durant la période nazie, l'art et la poésie étaient devenus quasiment impensables après Auschwitz.

Même la conscience la plus radicale du désastre risque de dégénérer en bavardage. La critique de la culture se voit confrontée au dernier degré de la dialectique entre culture et barbarie : écrire un poème après Auschwitz est barbare, et de ce fait affecte même la connaissance qui explique pourquoi il est devenu impossible d'écrire aujourd'hui des poèmes²⁷⁶.

Claude Lanzmann, réalisateur du film *Shoah* (1985), s'est montré encore plus catégorique.

L'Holocauste est d'abord unique en ceci qu'il édifie autour de lui, en un cercle de flamme, la limite à ne pas franchir parce qu'un certain absolu d'horreur est intransmissible : prétendre le faire, c'est se rendre coupable de la transgression la plus grave. La fiction est une transgression, je pense profondément qu'il y a un interdit de la représentation²⁷⁷.

De l'autre côté de ce débat entre *dire* et *taire*, l'on retrouve plusieurs survivants, dont Paul Celan, poète français d'origine roumaine qui non seulement choisit d'écrire

²⁷⁵ Michael Rinn (1998). *Les récits du génocide. Sémiotique de l'indicible*. Lausanne, Delachaux et Niestlé, p. 7.

²⁷⁶ *Prismes. Critique de la culture et de la société*. Paris : Payot, 1986. Cité dans Bazié, *op. cit.*

²⁷⁷ «Holocauste, la représentation impossible», *Le Monde*, 3 mars 1994. Cité dans Bazié, *op. cit.*

après Auschwitz, mais dans la langue même de l'assassin. Il deviendra l'un des plus grands poètes de langue allemande du siècle. Primo Levi, autre grand auteur et survivant, a écrit quelques-uns des livres les plus importants sur la barbarie moderne, dont *Si c'est un homme*, en 1947. Levi fut en fait l'un des premiers à soutenir que le besoin de survivre et celui de raconter se situent sur le même plan de primordiale nécessité²⁷⁸. Nous pourrions évoquer bien d'autres figures, dont celle de Jorge Semprun, romancier et scénariste espagnol, qui après sa libération attendra 17 ans avant d'écrire un livre prodigieux : *Le Grand Voyage*. Celui-ci, quoique autobiographique, intègre la fiction via les techniques du nouveau roman. « Un roman pour aboutir, paradoxalement, à plus de vérité encore. Comme s'il lui fallait inventer, en partie, pour dire le plus terrible de l'expérience²⁷⁹ ». À propos de rôle éventuel de la fiction, voici ce qu'affirme Elisabeth Will, une autre survivante :

Les lignes qu'on vient de lire ne sont qu'une simple énumération de faits, scrupuleusement conformes à la vérité. Cependant, leur pouvoir d'évocation reste imparfait. [...] C'est au romancier qu'il faudrait faire appel pour orchestrer le schéma de la tragédie, pour faire des coupes en profondeur qui mettraient le lecteur, ne fût-ce que pour un instant, dans cette ambiance de fatigue, d'oppression et de crainte, dans ce jeu alterné de la lassitude, du dégoût et de l'attachement forcené à la vie. Le tableau serait peut-être plus diffus, mais aussi plus véridique ; moins complet, mais tellement plus émouvant. Seul un récit qui serait une œuvre d'art saurait restituer, dans son évocation ramassée et poignante, ce que fut véritablement notre existence en enfer²⁸⁰.

Devant la profusion d'écrits ayant pour objectif de raconter le génocide des Juifs,

Coquio fait le constat suivant :

Il est inutile [...] de reconduire les débats oiseux sur la possibilité d'écrire des poèmes après le génocide, puisque la capacité d'écrire, et même sa nécessité vitale, sont attestées chez les grands témoins d'Auschwitz en dépit des interdits successifs d'Adorno, Blanchot et Lanzmann. Mieux vaut se demander comment la littérature peut s'empêcher ici de devenir barbare [...] ²⁸¹.

²⁷⁸ Pierre Mertens (2003). *Écrire après Auschwitz? Semprun, Levi, Cayrol, Kertész*. Série «Conférences des Midis de la Poésie», Belgique, La Renaissance du livre, p. 14.

²⁷⁹ *Ibid.*, p.28.

²⁸⁰ Cité dans Alain Parrau (1995). *Écrire les camps*. Belin, p. 39.

²⁸¹ (2004). *Op. cit.*, p. 99.

Le désir de transmission est manifeste chez les survivants, à condition bien sûr que l'authenticité de l'expérience soit, autant que possible, préservée dans le processus. Ce qui fait dire à Semujanga que si l'indicible est une notion à considérer, elle semble désigner davantage « une limite à ne pas franchir pour des raisons morales ou éthiques ou de vraisemblance » qu'un véritable refus de parler de l'événement²⁸². Dans un ouvrage intitulé *Écrire les camps*, Alain Parrau se penche justement sur la façon dont se nouent exigence littéraire et exigence de vérité. Il rappelle d'abord que nombre de survivants ont fait état de « l'intransmissible logé au cœur de l'expérience concentrationnaire²⁸³ ». Ce constat a souvent abouti à l'affirmation de l'impossibilité de l'œuvre, à l'échec nécessaire d'une transmission de la vérité dans le cadre d'une composition esthétique. Or, comme l'indique très justement Parrau, il importe de relativiser cette rupture de la communication à partir du point d'ancrage suivant : *il y a* des œuvres, et elles s'emparent de nous, de par cette puissance du livre qu'évoque Victor Hugo dans l'extrait suivant.

Tout à coup, vous vous sentez saisi, votre pensée semble ne plus être à vous, votre distraction s'est dissipée, une sorte d'absorption, presque une sujétion lui succède, vous n'êtes plus maîtres de vous lever et de vous en aller. Quelqu'un vous tient. Qui donc? ce livre²⁸⁴.

Dans cet esprit, un ouvrage de sémiotique de Michael Rinn aborde l'indicible comme une *technè*, c'est-à-dire un « art du langage²⁸⁵ », qui par diverses stratégies discursives actualise malgré tout l'expérience limite du génocide.

La publication de quantité d'ouvrages à propos de la Shoah, décennie après décennie, prouve bien la nécessité du témoignage, de la mise en langage de cette expérience ultime de violence humaine. À l'instar de Myriam Ruzniewski-Dahan, nous

²⁸² (2003). « Les méandres du récit du génocide dans *L'Ainé des orphelins* », in *Études littéraires*, Volume 35, No 1, p. 102.

²⁸³ *Op. cit.*, p. 36.

²⁸⁴ *Post-scriptum de ma vie*. Cité dans *ibid.*, p. 38.

²⁸⁵ *Op. cit.*

jugeons que cette littérature est une « victoire incontestable sur l'entreprise nazie qui misait sur l'oubli ». Non seulement l'écriture du génocide recrée-t-elle « les liens nécessaires à la quête de l'identité brisés par l'extermination », mais elle s'érige en véritable pulsion de vie, en nécessité « vitale²⁸⁶ ». En revanche, notre réflexion devra prendre en considération les contraintes particulières qu'impose un tel contexte sur les écrivains.

4.1.4. L'écriture du tiers

Ces contraintes sont d'autant plus présentes qu'il s'agit, dans le cas rwandais, d'une écriture prise en charge non par le rescapé, mais par un tiers n'ayant pas directement vécu les événements sur le terrain. Jusqu'à présent, la plupart des textes proprement littéraires qui traitent du génocide des Tutsi sont des *fictions* écrites par des personnes extérieures. Comme l'indique Coquio, « l'événement ne saurait s'écrire de la même manière chez le tiers et le rescapé²⁸⁷ ». Ce constat entraîne les questions suivantes : Que devient la *réalité* de l'expérience des rescapés et des bourreaux au sein de la « vérité » fictionnelle d'une œuvre conçue par un tiers? En quoi cette œuvre relève-t-elle encore du témoignage?

Ces interrogations sont légitimes et doivent être présentes à l'esprit de tout analyste. En revanche, Coquio affirme que « ce rôle du tiers dans la transmission est une constante de l'univers génocidaire ». Le tiers, explique-t-elle, « permet au rescapé de se dégager du face à face mortifère avec le bourreau, c'est-à-dire de s'extraire du temps hors-temps du meurtre pour inscrire sa survivance, et peut-être son témoignage, dans une

²⁸⁶ Myriam Ruzniewski-Dahan (1999). *Romanciers de la Shoah : si l'écho de leur voix faiblit*. Paris, L'Harmattan, pp. 21-23.

²⁸⁷ *Op. cit.*, p. 76.

culture étrangère²⁸⁸ ». De plus, la fiction littéraire occupe un rôle décisif dans la transmission de la mémoire du génocide, de par sa nature à la fois sociologique et esthétique. Voici ce qu'en dit de nouveau Coquio :

[...] il a déjà été souvent constaté qu'un événement terrible émeut davantage le téléspectateur ou le lecteur que l'observateur. Il faut une construction dramatique ou tragique, une scénographie de la mort et du mal, pour que ce mal soit perçu. C'est pourquoi la traduction artistique d'un événement *a priori* infigurable peut contribuer de manière essentielle à sa transmission. Il n'est donc pas étonnant que le détour par la littérature et la fiction, c'est-à-dire par des tiers, ait été nécessaire pour faire entendre *aussi* la voix des témoins directs du génocide²⁸⁹.

Le choix de la fiction est également défendu par Boubacar Boris Diop. « N'écrivez surtout pas de romans avec nos souffrances », disaient certains Rwandais aux écrivains de *Fest'Africa*. À quoi Diop réplique qu'il s'agit justement de « la meilleure façon d'en parler, parce qu'un génocide est un phénomène d'une violence extrême, qui le situe forcément au niveau des émotions ». Il ajoute ensuite :

Et tant qu'il s'agit de dire des souffrances intimes, d'en faire une réalité et non des chiffres désincarnés, l'auteur de fiction est en terrain connu. J'ai voulu redonner un visage et une âme aux victimes, pour amener chaque lecteur à se demander : « Qu'aurais-je fait à leur place ? » Situer l'action du roman dans une famille, c'était le plus sûr moyen de trouver Monsieur tout le monde dans son salon et de frapper là où ça fait mal, de l'amener à comprendre que les luttes pour le pouvoir peuvent le plonger un jour ou l'autre dans une situation tout aussi infernale.

En revanche, Diop se dit tout à fait conscient des contraintes qu'impose un tel événement sur l'écriture romanesque : « Le récit de [*Murambi*] est dépouillé afin que le lecteur n'ait aucun prétexte pour détourner le regard, je ne voulais pas le distraire du contenu du livre par de vains artifices de style²⁹⁰ ». L'écriture du tiers, fictionnelle ou non, se justifie ainsi par son potentiel évocateur. Mais elle nécessite également une attitude humble et respectueuse devant l'horrible vécu des Rwandais.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 102.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 103.

²⁹⁰ Cette citation et les précédentes : Mongo-Mboussa, *op. cit.*

4.1.5. Face au deuil impossible : l'écriture comme rituel funèbre

L'écriture du tiers, bien loin d'être démunie, joue un rôle essentiel en ces lendemains troubles du génocide. Non seulement les écrivains favorisent-ils la transmission de l'événement, mais leurs écrits participent également de ce besoin de faire le deuil des nombreuses victimes, connues ou inconnues. Dans sa dédicace, Gil Courtemanche offre son roman à ses « amis rwandais emportés par la tourmente »²⁹¹. Ce deuil, parfois privé mais aussi public, collectif et presque universel de par la nature des crimes perpétrés, implique un travail sur la mémoire, critère qui s'érige en véritable injonction au sein de l'opération *Fest'Africa*. Par conséquent, l'écriture relève du registre des actes rituels, et plus particulièrement du rituel funéraire.

Selon Jean Maisonneuve, un rituel est : « [...] un système codifié de pratiques, sous certaines conditions de lieu et de temps, ayant un sens vécu et une valeur symbolique pour ses acteurs et ses témoins, en impliquant la mise en jeu du corps et un certain rapport au sacré²⁹² ». Cette définition est utile à notre propos dans la mesure où la presque totalité de ses éléments s'applique au phénomène que nous étudions. Un festival littéraire en particulier – ou la publication d'une œuvre en général –, bien que pourvu d'une grande liberté, fonctionne selon certaines règles précises et choisit judicieusement le lieu et le temps de sa réalisation. Par sa répétition année après année, un festival provoque non seulement une rupture régulière dans le quotidien, mais il constitue également un lien social important. De plus, les organisateurs, les écrivains et le public accordent sans aucun doute une valeur hautement symbolique à l'événement, à preuve,

²⁹¹ *Op. cit.*

²⁹² Jean Maisonneuve (1998). *Les rituels*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? », p. 12.

l'intérêt de la critique et le sérieux des écrivains dans leur approche du génocide. Il est moins aisé de trouver un parallèle évident pour la mise en jeu du corps, à part le déplacement qu'implique une présence à l'événement; mais l'acte d'énonciation contenu dans l'œuvre littéraire constitue un mouvement hors de soi, un élan par lequel s'extériorise la conscience de l'auteur. Pour ce qui est du sacré, il s'agit de consulter l'ouvrage de Claude Rivière sur les rites profanes. Il y souligne que selon Durkheim la société elle-même constitue une source de sacralité, et c'est la socialité du rite qui constitue son efficacité²⁹³. Selon Rivière, l'on doit considérer le rite comme séquence temporelle d'actions, comme ensemble de rôles, comme structure téléologique des valeurs, comme moyens symboliques ordonnés aux fins à réaliser et comme système de communication²⁹⁴.

Le rituel funéraire constitue un rite de passage. À ce sujet, l'ethnologue Arnold Van Gennep a stipulé l'existence de trois phases essentielles dans le déroulement habituel de ce type de rite : la séparation, la marge et la réintégration. La séparation fait référence à l'annonce du trépas et à la réaction qui s'impose, c'est-à-dire l'attribution d'un sens, d'une signification à la mort et à son héritage symbolique pour la communauté. L'on peut facilement imaginer à quel point cela est difficile dans le cas d'un génocide d'une telle ampleur. La deuxième phase implique habituellement une période de deuil et la mise en marge du défunt selon des procédés rituels bien définis. Les survivants accompagnent le mort au cours de son dernier voyage, un trajet marqué par des étapes où chacun se recueille autour du corps²⁹⁵. Encore une fois, l'expérience génocidaire opère une

²⁹³ Claude Rivière (1995). *Les rites profanes*, Paris, Presses universitaires de France, p. 26.

²⁹⁴ *Ibid*, pp. 49-50.

²⁹⁵ Martin Pâquet (2005). « Le deuil comme consensus. Les rituels funéraires des responsables politiques au Canada et au Québec, 1868-2000 », in *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 14, n° 1, pp. 73-88.

profonde rupture dans le cycle funéraire normal, car encore aujourd'hui l'on retrouve des fosses communes et l'on tente d'identifier les corps pour les remettre aux familles. Les survivants du génocide, privés des dépouilles mortelles de leurs proches et hantés par les images des conditions dans lesquelles sont mortes ces personnes, vivent ainsi un véritable interdit du deuil.

À l'instar de Catherine Coquio, d'aucuns s'interrogeront s'il y a même « un sens à parler de "deuil" à propos de ceux [c'est-à-dire les écrivains] qui n'ont perdu là que des illusions, qu'ils soient Africains ou Européens²⁹⁶ ». Il n'est pas certain que le deuil puisse « se partager », surtout dans un contexte de rancune et de malaise nés de l'indifférence et des responsabilités occidentales dans la tragédie. « À moins que la reconnaissance de ces responsabilités d'un côté ne soit essentielle à l'élaboration du deuil de l'autre²⁹⁷ », précise Coquio. Car la production d'un texte, « donc d'un objet appelé à circuler hors du cercle tracé par le crime, relaie la mémoire du survivant dans sa charge inhumaine : celle d'assurer une relation aux disparus, après qu'ait été brouillée et effacée la frontière entre vie et mort, entre animalité et humanité²⁹⁸ ». Il s'agit là de notre propre intuition, car le travail du deuil nécessite d'aborder tous les aspects du génocide qui débordent des frontières rwandaises. Et comme le dit si bien Boubacar Boris Diop : « le génocide, c'est la part d'universalité dans l'Histoire moderne du Rwanda²⁹⁹ ».

Les écrivains de *Fest'Africa* ont à plusieurs reprises évoqué le pouvoir de la littérature en termes de deuil et d'espoir. Rappelons cette citation de Waberi évoquée précédemment : « On se dit que ce qui a été défait hier par le pouvoir mortifère de la

²⁹⁶ (2004). *Op. cit.*, p. 75.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 75.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 105.

²⁹⁹ Cité dans *ibid.*, p. 139.

plume [c'est-à-dire la propagande des intellectuels rwandais extrémistes] peut être pansé aujourd'hui par la plume.³⁰⁰ » Pour Boubacar Boris Diop, la fiction « redonne une âme aux victimes et, si elle ne les ressuscite pas, elle leur restitue au moins leur humanité en un rituel de deuil qui fait du roman une stèle funéraire³⁰¹ ». Koulsy Lamko, un autre écrivain de *Fest' Africa*, se sert lui aussi de la notion de rituel et l'applique à la tradition africaine pour justifier ce projet d'écriture.

Quand bien même l'incursion de la fiction dans la relation d'une telle tragédie reste difficile, il me semble que nos traditions profondes envisagent la mort comme un passage et souvent elle donnait lieu à un rituel très théâtralisé où la souffrance s'exprimait en vers poétiques, mêlant récits de hauts faits de celui qui quittait le monde des vivants avec l'espoir qu'il vivra en paix dans le village des morts³⁰².

Chez Lamko, l'écriture du génocide prend ainsi la forme d'un rite destiné à rétablir la distance et le lien entre les vivants et les morts. Comme le dit Keling Wei au sujet de Marguerite Duras, il s'agit d'une « écriture hantée, habitée, possédée par les morts vivants, les vivants morts, les esprits qui continuent à raconter³⁰³ ».

La troisième phase de Van Gennep, la réintégration, fait référence à la mise en mémoire du défunt, à son inscription dans le récit mémoriel de la communauté³⁰⁴. Cette dernière étape du rituel funéraire est au fondement de la mission des écrivains de *Fest' Africa*, ce qui implique d'examiner brièvement cette idée du « devoir de mémoire ».

4.1.6. À propos du « devoir de mémoire »

Depuis la fin des années 1980, le souci du passé s'accompagne souvent d'une invocation au souvenir, d'un appel au « devoir de mémoire ». L'expression semble aller de soi, mais

³⁰⁰ *Op. cit.*, pp. 16-17.

³⁰¹ (2007). *Op. cit.*, p. 30.

³⁰² Sylvain Marcelli (2000), « La parole des fantômes » (entretien avec K. Lamko), dossier « Rwanda, mémoire d'un génocide », in *L'Interdit*, novembre 2000. [En ligne]

<http://www.interdits.net/2000nov/rwanda6.htm>.

³⁰³ Keling Wei (2002). « Le temps à l'œuvre dans l'écriture du deuil : *L'Amant de la Chine du Nord* de Marguerite Duras », in *Études littéraires*, Vol. 34, n° 3, p. 108.

³⁰⁴ Pâquet, *op. cit.*, p. 82.

n'est-il pas étrange, s'interroge Emmanuel Kattan, d'attacher un devoir à la mémoire? La mémoire – en tant que faculté – n'échappe-t-elle pas à tout devoir, comme l'imagination ou la pensée? À qui le devoir de mémoire incombe-t-il³⁰⁵?

Tel que constaté par Josef H. Yerushalmi, l'injonction au souvenir apparaît d'abord dans l'Ancien Testament : « Souviens-toi des jours d'antan [...] Rappelle-toi ces choses, Jacob, Israël!³⁰⁶ » Dans la Bible, il s'agit d'un commandement que Dieu adresse aux hommes. Dans le discours occidental contemporain, c'est en France que l'on retrouve le plus souvent formulé cet impératif mémoriel³⁰⁷, que ce soit dans les médias ou dans les discours politiques de commémoration. Dans la réflexion anglo-saxonne, les fonctions du souvenir apparaissent dans certaines études sur l'histoire en tant que science sociale et évidemment dans les travaux de plusieurs spécialistes américains de la Shoah.

Pierre Nora, dans *Les lieux de mémoire*, explique ce nouvel intérêt de l'Occident pour la mémoire et toutes les formes de commémoration. Selon lui, la modernité nous aurait dessaisis d'un rapport au passé vécu comme un « éternel présent » par la disparition des rituels et des symboles. Nous appréhendons désormais l'histoire sur le mode de la distance théorique. La mémoire vécue étant disparue, nous avons maintenant besoin de *lieux* pour assurer cette mémoire³⁰⁸. Surgit donc la problématique suivante : pourrait-on considérer l'objet-livre comme une sorte de lieu, ou de monument pour la mémoire? Selon Waberi, qui ne pourrait être plus clair sur la question, la littérature permet d'« élever un panthéon d'encre et de papier à la mémoire des victimes ». Il insiste pour que l'écriture se fasse « creuset d'histoires et de récits de rescapés » et qu'elle donne

³⁰⁵ Emmanuel Kattan. *Penser le devoir de mémoire*. Paris, Presses Universitaires de France, 2002, pp. 1-2.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 2.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 3.

³⁰⁸ Cité dans *ibid.*, p. 15.

voix, ou « mémoire vive », aux centaines de milliers de victimes³⁰⁹. L'objet-livre, au sein de l'opération *Fest' Africa*, devient ainsi l'habitat ou le réceptacle d'un certain travail de mémoire effectué par les écrivains.

Les idées de Nora ainsi que cette notion occidentale du « devoir de mémoire » ne correspondent pas nécessairement au vécu africain. Selon Coquio, l'utilisation de cette formule par *Fest' Africa* fait preuve de « mimétisme » en « européanisant » à l'excès les problématiques de la mémoire et du deuil. De plus, cette injonction étonne du fait que les écrivains n'ont jamais écrit par « devoir³¹⁰ ». Néanmoins, bien que l'expression soit probablement nouvelle en Afrique, elle provoque une certaine résonance dans un imaginaire où la mémoire collective jouit d'une longue tradition, tant par les récits des griots que par l'importance accordée aux ancêtres. De plus, étant donné l'ampleur du génocide, la mémoire devient sinon un devoir, du moins une étape fondamentale du deuil et du rituel funèbre.

Ce qu'il importe de souligner est l'importance du processus accédant à une mémoire « vraie » du génocide. Car une « juste mémoire³¹¹ », selon l'expression de Paul Ricoeur, impose un discours qui guérit les survivants et rend le deuil possible tout en redonnant confiance à la population dans le nouvel ordre politique. L'écriture détient un rôle important dans ce processus, car elle aide non seulement à comprendre et à « revisiter l'histoire³¹² », mais également à court-circuiter toute thèse révisionniste.

³⁰⁹ *Op. cit.*, pp. 15, 17.

³¹⁰ (2004). *Op. cit.*, pp. 166-167.

³¹¹ Paul Ricoeur (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, p. 82.

³¹² Waberi, *op. cit.*, p. 15.

4.2. Le romancier, cet explorateur de l'existence

Bien que les discours journalistique et littéraire aient comme objectif commun de communiquer avec le plus grand nombre de lecteurs, la nature du langage fictionnel se distingue, ainsi que ses fonctions. Selon Umberto Eco, la naissance d'un roman est souvent attribuable à une idée ou une image « séminale³¹³ », telle un moine empoisonné dans une bibliothèque (pour *Au nom de la rose*), ou un simple pendule (pour *Le pendule de Foucault*). Cette forme particulière d'inspiration ne semble pas être à l'origine des ouvrages de notre corpus. En revanche, Eco convient que parfois « on décide de raconter une histoire uniquement pour mieux la connaître³¹⁴ ». Voilà qui fait davantage écho à la démarche de nos quatre écrivains. Car afin de produire un discours riche et valide sur le génocide des Tutsi, les auteurs de notre corpus sont partis en quête de la « vérité » du génocide; une vérité qui implique cette connaissance des lieux et des faits que l'on attend des journalistes, mais également cette intuition de l'expérience vécue par les protagonistes que l'on espère trouver chez le romancier. Milan Kundera fait ainsi référence à cette fonction heuristique de la littérature :

Depuis toujours, profondément, violemment, je déteste ceux qui veulent trouver dans une œuvre d'art une *attitude* (politique, philosophique, religieuse, etc.), au lieu d'y chercher une *intention de connaître*, de comprendre, de saisir tel ou tel aspect de la réalité³¹⁵.

Étant donné cette *intention de connaître* qui motive le discours fictionnel, la littérature a toujours occupé un rôle social important et entretenu des liens étroits avec l'Histoire. Selon Roland Barthes, l'écriture est non seulement « un acte de solidarité historique », mais elle est « le rapport entre la création et la société », car intimement

³¹³ Umberto Eco (2003). *De la littérature*, Paris, Grasset, p. 405.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 422.

³¹⁵ Milan Kundera (1993). *Les testaments trahis*. Gallimard, coll. « Folio », p. 111.

« liée aux grandes crises de l'Histoire³¹⁶ ». De son côté, Michel Zérafra fait référence à la « nature fondamentalement historico-sociale » du roman et à sa « sociabilité », du fait qu'il explicite la condition humaine par des exemples précis et cohérents³¹⁷.

Si la littérature présente des affinités avec l'Histoire, alors qu'en est-il de son rapport avec ce qu'on nomme la « réalité »? Selon l'écrivaine sud-africaine Nadine Gordimer, la relation entre littérature et réalité est non seulement un mystère pour les gens qui ne sont pas écrivains, mais « cette relation demeure en partie un mystère pour les écrivains eux-mêmes³¹⁸ ». Dans un essai intitulé *L'écriture et l'existence*, elle raconte le cas de *Burger's Daughter*, un roman sur les destinées alternatives d'un détenu politique et de sa fille durant l'apartheid. Au moment de la publication de cette œuvre de fiction inspirée de personnes réelles, Gordimer craignait l'effet qu'il pourrait produire sur la gamine alors devenue adulte. Elle redoutait surtout de n'avoir « rien compris » à l'existence de cette jeune fille. Elle lui envoya donc une lettre, accompagnée du manuscrit. Après quelques semaines, la fille vint rencontrer Gordimer pour lui confier qu'il s'agissait bien de leur vie relatée dans cette œuvre de fiction. Gordimer, consciente qu'il s'agissait là de la meilleure réaction possible à son roman, explique :

Car elle ne parlait pas de vraisemblance, elle ne comparait pas des clichés anthropométriques, elle savait que les faits, les événements, leur enchaînement étaient autres; si elle concédait que personne ne pouvait avoir un accès total à la vie des autres – pas même par le biais d'une analyse de texte, de recherches biographiques, de révélations subjectives de journaux intimes et de lettres – elle savait qu'à l'inverse le romancier ou la romancière pouvait écrire l'histoire d'une vie, par la prescience qu'il, ou elle, en avait, à partir des particularités qui découlaient de cette vie, comme un doigt trace une ligne sur une vitre où la vapeur s'est condensée³¹⁹.

Quelques paragraphes plus loin, Gordimer cite l'écrivaine américaine Toni Morrison, selon qui « la capacité des écrivains à imaginer ce qui n'est pas leur moi est le critère de

³¹⁶ Roland Barthes (1953 et 1972). *Le degré zéro de l'écriture, suivi de Nouveaux essais critiques*. Paris, Seuil, p. 14.

³¹⁷ Michel Zérafra (1971). *Roman et société*. Paris, Presses universitaires de France, pp. 18, 20.

³¹⁸ Nadine Gordimer (1996). *L'écriture et l'existence*. Paris, Plon, p. 11.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 20.

leur pouvoir³²⁰ ». Le rôle de l'écrivain est ainsi d'essayer de transcender les frontières du non-dit pour accéder à une forme de vérité intuitive et réfléchie.

Selon Emmanuel Fraisse et Bernard Mouralis, les œuvres littéraires témoignent d'un « effort d'élucidation du réel³²¹ ». Une homologie peut être établie « entre l'univers de l'œuvre et le monde, en partant du principe que l'écrivain – ou l'artiste – est un concurrent de Dieu qui, à son niveau et avec les moyens qui lui sont propres, construit une totalité signifiante³²² ». L'œuvre fonctionne ainsi à la manière du mythe, « dans la mesure où elle se veut explication de l'origine du monde présent dont nous avons l'expérience³²³ ». Cette notion d'expérience est importante, car selon Gordimer et Kundera, l'écriture fictionnelle a pour but principal de sonder l'*existence* humaine. Alors que Gordimer fait état de « l'appréhension par l'écrivain des forces existentielles³²⁴ », Kundera affirme que « le romancier n'examine pas la réalité, mais l'existence³²⁵ ». Cette dichotomie entre réalité et existence est intéressante, dans la mesure où les écrivains de notre corpus s'inspirent fortement du réel, mais semblent ensuite le transcender pour accéder à un autre niveau de compréhension de l'expérience des bourreaux et des victimes. Si l'Histoire fascine l'écrivain, explique Kundera,

c'est qu'elle est comme un projecteur qui tourne autour de l'existence humaine et jette une lumière sur elle, sur ses possibilités inattendues qui, dans les temps paisibles, quand l'Histoire est immobile, ne se réalisent pas, restent invisibles et inconnues³²⁶.

Puisque le roman explore l'existence humaine, sa sagesse est celle de l'incertitude et de l'ambiguïté³²⁷. *L'esprit du roman*, tel que conçu par Kundera, est celui du doute et

³²⁰ *Ibid.*, p. 21.

³²¹ Emmanuel Fraisse et Bernard Mouralis (2001). *Questions générales de littérature*. Seuil, coll. « Points essais », série « Lettres », p. 151.

³²² *Ibid.*, p. 153.

³²³ *Ibid.*, p. 154.

³²⁴ *Op. cit.*, p. 159.

³²⁵ Milan Kundera (1986). *L'art du roman*. Gallimard, coll. « Folio », p. 57.

³²⁶ Milan Kundera (2005). *Le rideau*. Gallimard, coll. « Folio », p. 88.

de l'interrogation³²⁸. Aussi oppose-t-il la complexité du roman à ce qu'il considère comme « l'esprit commun des mass media » :

[Les médias], étant agents de l'unification de l'histoire planétaire, amplifient et canalisent le processus de réduction ; ils distribuent dans le monde entier les mêmes simplifications et clichés susceptibles d'être acceptés par le plus grand nombre, par tous, par l'humanité entière. Et il importe peu que dans leurs différents organes les différents intérêts politiques se manifestent. Derrière cette différence de surface règne un esprit commun. [...] ils possèdent tous la même vision de la vie qui se reflète dans le même ordre selon lequel leur sommaire est composé, dans les mêmes rubriques, les mêmes formes journalistiques, dans le même vocabulaire et dans le même style, dans les mêmes goûts artistiques et dans la même hiérarchie de ce qu'ils trouvent important et de ce qu'ils trouvent insignifiant. Cet esprit commun des mass media dissimulé derrière leur diversité politique, c'est l'esprit de notre temps. Cet esprit me semble contraire à l'esprit du roman.

L'esprit du roman est l'esprit de complexité. Chaque roman dit au lecteur : « Les choses sont plus compliquées que tu ne le penses. » C'est la vérité éternelle du roman mais qui se fait de moins en moins entendre dans le vacarme des réponses simples et rapides qui précèdent la question et l'excluent³²⁹.

Dans un autre passage, Kundera compare biographie et roman, ce qui pourrait également s'appliquer à la distinction entre journalisme et fiction :

La valeur d'une biographie consiste dans la nouveauté et l'exactitude des faits réels révélés. La valeur d'un roman, dans la révélation des possibilités jusqu'alors occultées de l'existence en tant que telle ; autrement dit, le roman découvre ce qui est caché en chacun de nous³³⁰.

Puisque le roman s'intéresse à l'existence humaine, il est naturellement orienté vers l'individu plutôt que la collectivité. Celle-ci demeure présente, mais comme l'explique Michel Zérafra, « c'est toujours l'individuel qui prend et donne la mesure du social dans le roman ». L'approche romanesque fait ainsi état des « rapports sociaux en polarisant ceux-ci sur des êtres particuliers³³¹ ». Voilà ce à quoi fait référence Milan Kundera lorsqu'il affirme que les romans « se penchent sur l'énigme du moi », qu'ils sont en fait « l'exploration de la vie intérieure de l'homme ». Pour cet écrivain, « saisir un

³²⁷ Kundera (1986). *Op. cit.*, p. 17.

³²⁸ *Ibid.*, p. 25.

³²⁹ *Ibid.*, pp. 29-30.

³³⁰ (1993). *Op. cit.*, pp. 313-314.

³³¹ *Op. cit.*, p. 35.

moi » signifie « saisir l'essence de sa problématique existentielle », ou, en d'autres termes, « saisir son code existentiel³³² ».

La stratégie littéraire par excellence pour parvenir à cette exploration du moi est le personnage, cet « ego expérimental³³³ » qui permet de saisir une situation existentielle dans toute sa profondeur et sa complexité. Et que dire du fait que certains des personnages de notre corpus sont inspirés de personnes réelles? Un phénomène peu inhabituel dirait Gordimer :

Il est hors de doute que tous les personnages de fiction, même s'il s'agit d'un singe, d'un insecte, d'un fantôme, ont un rapport avec des êtres réels avec lesquels l'écrivain a eu un contact direct, par la vue, l'ouïe, le toucher, ou indirect par ce que d'autres ont relaté dans un livre ou un film, et cela que l'écrivain en ait conscience ou non³³⁴.

Ainsi, la fiction doit être considérée comme une « émanation de la vie » et le personnage comme « son incarnation discursive³³⁵ ». Pour Kundera, le roman « est une méditation sur l'existence vue au travers de personnages imaginaires³³⁶ ». Sa définition est la suivante : « ROMAN. La grande forme de la prose où l'auteur, à travers des egos expérimentaux (personnages), examine jusqu'au bout quelques thèmes de l'existence³³⁷ ».

Selon Kendall Walton, qui est cité dans un ouvrage de Thomas Pavel, le lecteur éprouve « une relation psychologique avec les êtres de fiction, une intimité semblable à celle qui nous rattache seulement aux êtres que nous tenons pour réels³³⁸ ». Aussi le sort des personnages émeut-il le lecteur, qui, séduit par le récit, y participe en projetant un « moi fictionnel qui, sans avoir le droit d'intervention, assiste aux événements

³³² (1986). *Op. cit.*, pp. 35, 37, 42.

³³³ *Ibid.*, p. 45.

³³⁴ *Op. cit.*, p. 12.

³³⁵ *Ibid.*, p. 26.

³³⁶ (1986). *Op. cit.*, p. 102.

³³⁷ *Ibid.*, p. 175.

³³⁸ Cité dans Thomas Pavel (1988). *Univers de la fiction*. Paris, Seuil, p. 110.

imaginaires³³⁹ ». En revanche, les aventures perceptuelles de ce moi fictionnel dépendent de la « bienveillance » du texte et de la « distance historique et culturelle » entre le lecteur et l'univers fictionnel³⁴⁰. D'où cet effort de Boubacar Boris Diop d'utiliser un récit et un langage épurés, de peur que les artifices esthétiques n'éloignent le lecteur de la réalité génocidaire : « Je crois que le Rwanda m'a redonné le goût des idées simples, cette tragédie m'a appris à appeler les monstres par leur nom³⁴¹ ».

4.3. L'analyse du corpus littéraire

4.3.1. Des rapports ambigus entre fiction et journalisme

Étant donné l'approche comparative de ce mémoire, la question des rapports ambigus entre fiction et journalisme nous semble incontournable. En effet, plusieurs des œuvres de fiction sur le génocide des Tutsi contiennent une véritable critique des médias. Au sein de notre corpus primaire, c'est Gil Courtemanche qui se montre le plus éloquent à cet égard. Dans notre corpus secondaire, l'on peut mentionner *L'ainé des orphelins*, de l'écrivain guinéen Tierno Monémbo, ainsi que la pièce de théâtre *Rwanda 94*, du collectif Groupov. En revanche, l'on peut également constater que les écrivains de notre corpus ont adopté des stratégies d'écriture qui s'apparentent fortement au journalisme.

Dans *Un dimanche à la piscine à Kigali*, le personnage principal est justement un journaliste québécois qui se trouve au Rwanda afin de codiriger une télévision à mission éducative axée sur les domaines de la santé communautaire et du sida. Bernard Valcourt, sorte de personnage-miroir de l'auteur, s'avère un observateur désabusé de la politique au Rwanda et du comportement des ressortissants occidentaux dans ce pays. Ne croyant plus

³³⁹ *Ibid.*, p. 109.

³⁴⁰ *Ibid.*, pp. 115, 118.

³⁴¹ Cité dans Mongo-Mboussa, *op. cit.*

tellement à la concrétisation de son projet financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), il se contente de noter ses observations dans un carnet et s'intéresse plutôt au sort des nombreux sidéens de Kigali – plus du tiers de la population adulte, précise le narrateur. Bien que le récit soit pris en charge par un narrateur omniscient, il demeure tout entier construit autour du point de vue de Valcourt, de sa perspective.

Alors que l'histoire du roman se situe en 1994, le deuxième chapitre débute sur une analepse qui renvoie le lecteur à l'année 1992, moment où Valcourt accepta de se rendre au Rwanda. Les quelques lignes suivantes expriment bien la position initiale de Valcourt; un étranger occidental qui n'en sait pas trop sur la situation rwandaise et auquel s'identifient fort probablement de nombreux lecteurs.

[...] Bernard Valcourt ne connaissait du Rwanda que sa situation géographique et le fait que deux ethnies, les Hutus, largement majoritaires, et les Tutsis, environ quinze pour cent de la population, s'y livraient une guerre civile larvée³⁴².

Tout au long du roman, le lecteur est ainsi initié au Rwanda et au génocide de 1994 à travers le regard de ce tiers, quasi alter ego de Courtemanche.

Le choix d'un tel personnage permet à l'auteur d'inclure au récit une critique sporadique mais évidente des médias occidentaux et du discours journalistique en général. Suite à l'assassinat de son ami Cyprien et de la femme de ce dernier, Valcourt pense d'abord à rédiger un article de journal, pour se raviser aussitôt.

Un article, un reportage pourrait peut-être émouvoir l'opinion publique et influencer son gouvernement, qui en parlerait à un autre, se disait-il en passant devant le Kigali Night dans lequel s'engouffraient en criant des paras français. « Quel idiot je suis! Il faut dix mille morts africaines pour faire sourciller un Blanc, même s'il est progressiste. Dix mille, ce n'est même pas assez. Et puis ce ne sont pas de belles morts. Elles font honte à l'humanité. On ne montre pas les cadavres dépecés par les hommes et déchiquetés par les charognards et les chiens sauvages. Mais les tristes

³⁴² Courtemanche (2000), *op. cit.*, p. 25. À partir de maintenant et jusqu'à la fin de ce mémoire, nous ferons référence au roman de Courtemanche par l'acronyme DPK et nous identifierons les pages correspondant aux citations entre parenthèses. Ex : (DPK, p. 25).

victimes de la sécheresse, les petits ventres ballonnés, les yeux plus grands que la télé, les enfants tragiques de la famine et des éléments, ceux-là émeuvent. [...] » (DPK, p. 127)

Malgré la profonde conviction de son impuissance, Valcourt finit tout de même par écrire un long article « sur le meurtre de ses amis, sur le génocide annoncé et sur le calme contemplatif du commandant de la force des Nations unies » (DPK, p. 130), et par l'envoyer à une douzaine de publications. Or, seul un petit hebdomadaire catholique belge accepte de publier l'article. Dans le passage suivant, le narrateur commente ce silence et cette lenteur des médias à réagir aux tragédies africaines en faisant référence à une expérience antérieure de Valcourt :

Cela ne le surprit pas beaucoup. En 1983, comme des centaines de journalistes, il avait reçu des communiqués de presse de groupes humanitaires qui travaillaient en Éthiopie. On affirmait qu'une famine sans précédent se préparait et qu'elle pourrait tuer un million de personnes. Les journaux, les télévisions, les instances de l'ONU, les ambassades avaient reçu les mêmes communiqués et les mêmes rapports détaillés [...]. Comme tous les autres, Valcourt n'avait pas fait écho à ces cris d'alarme. Ce n'est qu'après avoir vu les premiers enfants rachitiques s'écrouler sur les pistes devant les caméras de la BBC qu'il se rendit en Éthiopie, juste à temps pour filmer le triomphe de la famine. (DPK, p. 131)

Un peu plus loin dans le récit, lors d'une soirée avec Gentille et des amis, Valcourt raconte justement aux convives ce qu'il a vu et vécu en Éthiopie durant la famine des années 1980. Ce récit de Valcourt est pris en charge par le narrateur, sous forme de discours indirect. Notons également que la dernière partie évoque le changement qui s'opère chez le journaliste et son rejet des codes journalistiques habituels.

De retour à Montréal, plus rien ne fut comme avant. Il commença à parler autrement qu'avec les codes et l'objectivité qui étouffent et trahissent la réalité. [...] Lui qui n'avait jusque-là pensé qu'au travail ne rêvait plus maintenant que d'amour, d'abandon et de colère. Crier tout ce qu'il avait connu, appris, mais qu'il n'avait dit qu'à moitié parce qu'il adhérait au langage virtuel du journalisme, qui fait d'un premier ministre menteur un homme qui évolue, et d'un requin de la finance un homme d'affaires rusé. (DPK, p. 168)

Quoique ce roman propose une réelle remise en question du discours journalistique, l'écriture comme telle et certaines démarches propres au métier sont loin d'être abandonnées par Valcourt. Par exemple, à un certain moment du récit, celui-ci prend des notes qui laissent fortement présager le roman de Courtemanche.

Maintenant, il écrivait fébrilement dans son carnet. « Le piège... penser que c'est inévitable, que cela tient à la nature de la société ou du pays ou de l'humain... ne pas voir que quelques hommes décident de toutes les violences et que, s'ils ne les planifient pas, ils créent les conditions pour qu'elles rugissent... développer l'exemple du sida, qui est une conséquence de la pauvreté... [...] écrire l'histoire de ce pays à travers l'histoire de Gentille et de sa famille... décrire la complaisance des institutions internationales devant la corruption... » (DPK, p. 132)

Répondant ensuite à Gentille qui souligne leur impuissance, Valcourt insiste sur la nécessité d'écrire. « Rester le plus longtemps possible, observer, dénoncer, témoigner. Conserver la mémoire de Méthode et de Cyprien, laisser des traces, des images, des mots pour ceux qui suivront », dit-il à Gentille. Et le narrateur de poursuivre : « Il écrivait pour ceux qui voudraient lire, parlerait pour ceux qui prêteraient l'oreille même la plus distraite, mais rien de plus. » (DPK, p. 133)

Après le génocide, ce désir d'écrire se traduit par une démarche hautement journalistique : Valcourt se met à recueillir les témoignages de plusieurs rescapés, « pour qu'on puisse écrire la véritable histoire du génocide » (DPK, p. 254). D'abord confronté au mutisme de ces derniers, Valcourt réussit finalement à faire parler quelques femmes. La description de ces témoignages par le narrateur fait écho à nos commentaires du chapitre précédent, à savoir que les rescapés offrent généralement un récit factuel et dépouillé de ce qu'ils ont vécu.

Seules quelques femmes acceptaient de parler, à voix basse, les yeux plantés dans le sol et qui y restaient longtemps après qu'elles avaient terminé la description, presque clinique (car elles ne possédaient que des mots concrets), de l'assassinat de leur mari, de leur fils. Les viols, ces femmes tellement prudes et timides, elles les décrivaient avec un luxe de détails qui donnaient le frisson, comme si elles rédigeaient le rapport de leur propre autopsie. Elles évoquaient les pires mutilations et les plus perverses agressions avec un calme, une distance qui les rendaient encore plus atroces. (DPK, p. 254)

Un autre indice de cette valorisation de l'écriture est le journal rédigé par Gentille durant ses neuf jours (du 11 au 19 avril) de captivité chez le sergent Modeste. C'est par le biais de ce cahier que Valcourt, tout comme le lecteur, apprendra le destin horrible de cette femme ainsi que son rapport avec les bourreaux.

Si Courtemanche inclut dans son roman une critique du discours journalistique, certains de ses anciens réflexes ne disparaissent pas pour autant. La précision des informations et des détails contextuels fournis dans le roman démontre que l'auteur a ressenti le besoin de « documenter » son récit fictionnel. L'empreinte du réel se fait notamment sentir par la référence à des lieux et des protagonistes réels, et par l'utilisation de dates qui correspondent à l'histoire véritable du génocide. De plus, une quinzaine de notes en bas de page fournissent des précisions au lecteur, ce qui donne encore plus d'authenticité au récit. Par exemple, il est précisé à la page 78 que l'article paraphrasé par le personnage de Lando provient du résumé d'un texte paru dans l'hebdomadaire *Ijambo* en novembre 1991.

Courtemanche n'est pas le seul à utiliser ces « effets de réels », selon une expression de Roland Barthes reprise par Éloïse Brezault. En effet, dans tous les textes de notre corpus, « la fiction est passée au scalpel de l'Histoire par le recours aux dates et aux lieux qui inscrivent le récit dans l'Histoire événementielle ou le "docuroman" dont parlait Boniface Mongo Mboussa³⁴³ ». Boubacar Boris Diop explique également dans quelle mesure son roman est inspiré de personnes et de faits réels. Par exemple, le personnage de Siméon Habineza, oncle de Cornelius, est issu de la rencontre avec un vieil homme dans le quartier Kimihurura de Kigali. « Je ne me souviens que de son prénom, Apollinaire », raconte Diop. « Il m'a parlé du passé de son pays, de l'arrivée des premiers missionnaires, les *padri*, comme il disait, et de la grandeur qui peut naître de toute souffrance. [...] Quand je l'ai quitté, j'étais en quelque sorte métamorphosé³⁴⁴ ». Autre

³⁴³ Éloïse Brezault (2003). « Raconter l'irracontable : le génocide rwandais, un engagement personnel entre fiction et écriture journalistique », in *Éthiopiennes*, n° 71.
http://www.refer.sn/ethiopiennes/imprimer-article.php3?id_article=62.

³⁴⁴ Cité dans Mongo-Mboussa, *op. cit.*

exemple, plusieurs passages du roman renvoient à la biographie d'une jeune femme qui aurait servi de modèle au romancier pour le personnage de Jessica Kamanzi. Quant à Cornelius, « il est, d'une certaine façon, chacun des auteurs qui découvraient le Rwanda après l'avoir seulement imaginé³⁴⁵ », conclut Diop. Ce fait nous semble évident et nous y reviendrons dans la section suivante. Outre ces personnages issus de la recherche du romancier sur le terrain, certains épisodes du récit ont été imaginés à partir de ses nombreuses lectures. Par exemple, la difficulté qu'éprouve le colonel français Perrin à se séparer de son chien est tout à fait crédible, dans la mesure où nombre d'auteurs ont rapporté les efforts faits pour sauver les animaux de compagnie des Occidentaux pendant les opérations d'évacuation³⁴⁶. Finalement, le narrateur de *Murambi* fait référence à plusieurs lieux réels, comme l'église de Nyamata, et à des personnes réelles, comme Antonia Locatelli, une Italienne assassinée peu avant le génocide, et Thérèse Mukandori, cette femme retrouvée morte avec un pieu enfoncé dans le vagin.

Dans *Rwanda 94*, la critique des médias passe d'abord par l'évocation de « fantômes électriques » qui viennent parasiter les ondes d'une émission télévisuelle animée par la journaliste Bee Bee Bee. Ces fantômes, hommes, femmes et enfants, s'expriment en kinyarwanda. Leurs paroles sont traduites par un linguiste invité, Monsieur Kamali, et l'on constate qu'il s'agit de propos disparates et énigmatiques concernant le génocide. Or, l'un des fantômes, une jeune fille, apparaît à répétition et répète plus ou moins le même message. Celui-ci est expliqué par une autre invitée, Colette Bagimont – sans aucun doute l'alter ego de la journaliste belge Colette Braeckman.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ Diop fait référence dans cet entretien à Monique Bernier et Philip Gourevitch.

BAGIMONT. – Voilà. L'apparition a insisté sur *Itsembabwoko*, génocide, et je crois que le message, s'il n'a pas varié ce soir, dit donc plus ou moins :

*Les bébés, les enfants, les femmes, les hommes,
Ces personnes issues du Créateur, Pourquoi ont-elles péri?
N'est-ce pas un génocide?
Morts, jusqu'au dernier!
Un génocide qui a arraché jusqu'aux racines
et aux piliers de la vie!*

Un petit temps.

BEE BEE BEE. – Saisissant. Et vous interprétez cela comment?

BAGIMONT. – Je puis me tromper, et je ne voudrais ni vous vexer ni vous intimider, mais je pense que l'apparition réagit à sa manière à quelque chose que vous avez dit. [...]

Je crois que, juste avant l'interruption, Bee Bee Bee a innocemment employé une formule toute faite, extrêmement courante, en parlant de « tragédie rwandaise ».

J'ai moi-même été légèrement choquée, bien qu'habituee à cette tournure chez les autres journalistes. Et je crois que les morts, je croyais devoir le démontrer difficilement ce soir, je crois que les morts, entre autres choses, ne supportent plus ce langage indéfini, sans victimes et sans bourreaux. Une « tragédie », vous voyez? Qui dit tragédie dit fatalité, destin inéluctable. L'apparition vient d'insister fortement sur la définition du crime : un génocide³⁴⁷.

Dans cet extrait, l'on reproche à certains journalistes l'utilisation d'un langage qui dénature le crime, tel que nous l'avons nous-mêmes constaté lors de l'analyse de notre corpus médiatique.

Dans une section ultérieure de la pièce, c'est tout le format médiatique qui est remis en cause. La journaliste Bee Bee Bee, bouleversée par cette rencontre avec les morts, décide de préparer une émission spéciale : huit minutes d'images du génocide, en silence total, sauf un extrait radiophonique de la RTLM. Bien évidemment, Monsieur UER, un responsable de la chaîne, s'oppose à une telle initiative télévisuelle. Le dialogue suivant illustre à merveille les contraintes auxquelles font face les journalistes, tant de la télévision que de la radio ou de la presse écrite.

MONSIEUR UER. – Tout de même. Voyons lucidement les choses. Il est vingt heures quarante. La publicité vient de passer. Les gens se mettent à table. Dans leur assiette que trouvent-ils? Ça! Huit minutes de ça! Pardonnez-moi, c'est un peu indigeste. Trop c'est trop.

³⁴⁷ Groupov : Marie-France Collard, Jacques Delcuvelierie, Yolande Mukagasana, Jean-Marie Piemme, Mathias Simon (2002). *Rwanda 94*. Paris, Éditions Théâtrales, pp. 44.45.

BEE BEE BEE. – Huit minutes pour évoquer trois fois trente jours, trois fois trente jours de vingt-quatre heures, huit minutes d’images pour deux mille cent soixante heures d’agonie, c’est trop?

MONSIEUR UER. – Bee Bee Bee ne m’emmerdez pas avec votre pseudo comptabilité! Vous savez comment ça va se passer? Les deux premières minutes, les gens seront révoltés, ils seront remplis d’effroi. À la troisième, ils seront éceurés. À la quatrième, ça ne leur fera plus rien du tout et à la sixième, ils commenceront doucement à rigoler en disant ça va, on a compris. [...]

Le monde a ses lois. La télévision a aussi ses lois. Le téléspectateur n’a pas à être brutalisé. Ni démoralisé! Ni culpabilisé. Ce qui se passe en Afrique n’est tout de même pas de sa faute. [...]

DOS SANTOS. – Je ne sais pas si la télévision a ses lois mais c’est certainement un langage. Si on y met un rythme soutenu, rapide, je suis sûr que ça aura un tout autre impact. On aura dit la même chose, l’essentiel sans agresser le téléspectateur. Vous ne croyez pas?

MONSIEUR UER. – Et ce silence sur les images! [...]

DOS SANTOS. – Euh... J’ai proposé une musique. Il faut adoucir la situation. Adoucir n’est d’ailleurs pas le terme correct. Je voyais une musique lente, assez grave, un mouvement musical d’une réelle qualité artistique. Enfin, qui puisse en quelque sorte apprivoiser l’émotion trop brute, trop brutale.

MONSIEUR UER. – La musique que vous voudrez, ça m’est égal, mais s’il vous plaît, quelque chose qui rompe avec ce silence d’éternité. [...]

Ça, ne n’est plus de l’information, c’est de l’esthétisme. C’est un « effet ». [...]

Nous ne sommes pas là pour faire de la provocation. Nous sommes là pour informer, c’est tout. Et c’est déjà pas si mal.

BEE BEE BEE. – Mais j’ai bien l’intention d’informer, Monsieur³⁴⁸.

Dans ce passage, la journaliste exprime le désir de transcender les frontières consacrées du langage télévisuel. Mais elle se trouve confrontée à ce responsable qui veut bien informer le public, mais sans trop le troubler, qui veut avoir recours au format habituel, bien qu’il s’agisse là d’un crime tout à fait inhabituel. Dos Santos, l’associé de Bee Bee Bee, semble être plus enclin aux compromis, voulant modifier le rythme et ajouter de la musique. L’on retrouve ainsi dans *Rwanda 94* une dénonciation des médias traditionnels ainsi qu’un plaidoyer pour de nouvelles formes de traitement de l’information.

Dans *L’ainé des orphelins*, la critique des médias passe par la rencontre entre le jeune narrateur, un orphelin rescapé du génocide nommé Faustin, et un journaliste du nom de Rodney. Ce dernier est envoyé au Rwanda par la BBC, mais CNN et la télévision

³⁴⁸ *Ibid.*, pp. 128-130.

suisse sollicitent également ses services. Ce qui illustre bien le fait que les médias offrent tous plus ou moins le même produit au public. Dans l'extrait suivant, les propos de Rodney à Faustin évoquent l'attitude superficielle de certains journalistes et la mise en spectacle de l'horreur.

– Je suppose que nous ferons ce qu'ils appellent les sites du génocide. Les sites industriels, les sites touristiques, maintenant les sites du génocide!... Qu'est-ce que tu veux, *brother*, les morts sont de grandes stars, même quand il ne leur reste plus que le crâne. Tu en connais des sites de génocide, toi³⁴⁹?

Le petit Faustin, soudain devenu guide, décide d'accompagner le journaliste à Nyarubuye. Une fois sur les lieux, lui qui n'avait jamais quitté son Bugesera natal prétend que ses parents font partie des ossements entassés sous un grand kapokier. « Je devenais intéressant³⁵⁰ », constate-t-il devant l'intérêt qu'on porte à son pseudo-vécu. Devant l'avalanche de questions posées à son protégé, Rodney rétorque :

Je propose que l'on monte les bâches pour dormir un peu et permettre à ce pauvre enfant de reprendre ses esprits. Je suis sûr que son témoignage sera meilleur que celui de tous ces adultes qui ne manqueront pas de nous bassiner avec le pourquoi et le comment de tout ce qui est arrivé. Il a vécu les choses, lui, et avec des yeux d'enfant. La vérité sort de la bouche de l'enfant³⁵¹!

Or, cette référence à la vérité est cousue de fils blancs et Rodney accepte de diffuser les mensonges de Faustin. Non seulement ce petit manège dure-t-il une semaine, mais plusieurs chaînes de télévision finissent par utiliser ce « guide » peu éclairé.

La télévision suisse nous transporta à Rebero, CNN à Bisesero. Il faut croire que, l'ami Rodney et moi, notre renommée était devenue planétaire. Les Norvégiens nous entraînent à Musha, les Australiens à Mwuliré. Je n'avais plus besoin d'être guidé. Rodney montait sa caméra et le film se déroulait tout seul. Dans des endroits où je n'avais jamais mis les pieds, je reconnaissais tout de suite la masure calcinée d'où l'on avait extrait mes parents ; la cour entourée d'hibiscus où on leur avait coupé les jarrets ; le préau de l'église où on les avait éventrés ; la vieille brasserie de bois où l'on avait fait de la bière de banane avec leur sang ; le fourneau où l'on avait grillé leurs cœurs et leurs intestins avant de les assaisonner de piment pour le déjeuner des assaillants qui s'étaient montrés les plus braves. J'enlevais mon calot pour montrer la cicatrice qui me barrait la tête, retroussais mon vieux tricot pour exhiber les marques de machettes sur mes épaules et mon torse. Certains réalisateurs versaient des larmes. Alors, je m'inventais des hauts faits pour les attendrir davantage. Je décrivais comment j'avais réussi à repousser mes agresseurs, sauté sur une bicyclette qui traînait par là et pédalé à travers la cambrousse jusqu'à la forêt la plus proche. Puis

³⁴⁹ Tierno Monénembo (2000). *L'Ainé des orphelins*. Paris, Seuil, p. 99.

³⁵⁰ *Ibid.* p. 105.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 107.

Rodney, le sourire satisfait, levait gaillardement son pouce pour m'indiquer que c'était très bien mais que c'était fini, et on allait recommencer ailleurs³⁵².

Cet extrait, satirique à souhait, soulève la question de la « vérité » journalistique, de la fiabilité des sources et du manque de professionnalisme de certains médias dans la couverture du génocide.

4.3.2. Une écriture qui s'interroge

La critique du discours journalistique au sein du roman de Courtemanche s'accompagne d'un questionnement sur la valeur de l'écriture dans la transmission du génocide. Il ne s'agit pas d'un cas isolé au sein de notre corpus, car Diop et Waberi se servent également de l'œuvre comme d'un espace de réflexion sur le rapport entre fiction et génocide.

Chez Diop cette interrogation passe par l'utilisation d'un personnage-miroir de l'auteur : Cornelius. Ce Rwandais, exilé en 1973, revient au pays en juillet 1998 – au même moment que les écrivains de Fest' Africa – pour tenter de comprendre ce qui s'est passé. Sa quête s'apparente ainsi à celle de l'auteur qui n'a pas vécu le génocide et qui se rend sur le terrain pour tenter de démystifier le tout. L'histoire de Cornelius est relatée dans la deuxième section du roman, intitulée « Le retour de Cornelius », et dans la quatrième, « Murambi ». Dans ces deux sections, le récit est de type classique : le narrateur est omniscient et les temps utilisés sont le passé simple et l'imparfait – alors que d'autres sections du roman relatives au déroulement du génocide sont écrites au présent et à la première personne. Diop a donc choisi d'utiliser la troisième personne pour le personnage qui lui ressemble le plus, et la première pour les protagonistes du génocide.

³⁵² *Ibid.*, pp. 108-109.

L'histoire de Cornelius débute par l'arrivée de celui-ci à l'aéroport de Kigali, où il est accueilli par ses amis d'enfance, Jessica et Stanley. Ces derniers lui servent de guide, et l'attitude de Cornelius reflète assurément celle des écrivains de *Fest' Africa* :

Il dévorait la ville des yeux, espérant saisir par intuition la relation secrète entre les arbres immobiles au bord de la route et les scènes de barbarie qui avaient stupéfié le monde entier pendant le génocide³⁵³.

Le lendemain de son arrivée, Cornelius commence à trier et à classer les nombreux documents sur l'histoire du Rwanda qu'il a lus « pour comprendre le génocide ». Cette lecture l'avait pourtant laissé insatisfait, car « il avait l'impression que tout le ramenait aux tueries de 1994 », « comme si le génocide irradiait tout de sa sombre lumière, aspirait vers lui les faits les plus anciens et les plus anodins pour lui donner une dimension tragique » (MLO, pp. 59-60). À l'instar de l'écrivain, Cornelius ne se contente pas du discours historique et veut pousser plus loin sa recherche de la « vérité » du génocide.

Quelques jours plus tard, alors qu'il se trouve au café des Grands Lacs avec Stanley, Cornelius fait la connaissance de deux compagnons de ce dernier, Roger et Barthélémy. Fait étrange, dès que les nouveaux venus s'installent à la table, « il se sentit mal dans sa peau ». Comme l'explique le narrateur, « les moments les moins agréables de son séjour étaient ceux où il lui fallait discuter avec des inconnus » (MLO, p. 69). Ce malaise provient notamment de sa position d'extériorité et de son désir d'écrire une pièce de théâtre sur le génocide, une initiative dont il doute de la légitimité.

« Stan leur a-t-il dit que j'étais prof à Djibouti et que je songe à une pièce de théâtre sur le génocide? Ce serait l'horreur. » Parfois cette idée lui paraissait totalement saugrenue. Il n'avait pas envie que les gens rient de lui dans son dos. (MLO, p. 69)

³⁵³ Diop (2000), *op. cit.*, p. 54. À partir de maintenant et jusqu'à la fin de ce mémoire, nous ferons référence au roman de Diop par l'acronyme MLO et nous identifierons les pages correspondant aux citations entre parenthèses. Ex : (MLO, 25).

Pourtant, le soir même, Cornelius confie à Roger son intention d'écrire cette pièce. Complètement ivre, il se lance dans une longue tirade et raconte une folle histoire qu'il prétend être le contenu de sa pièce. En bref : un général français qui aurait perdu son chat durant « les génocides » convoque son capitaine et deux assistants, Pierre Intera et Jacques Hamwe, afin de retrouver son jardinier « éthiopien » (c'est-à-dire tutsi) qu'il accuse d'avoir disparu avec le chat (MLO, pp. 75-76). L'absurdité de cette histoire est telle qu'elle provoque un malaise évident chez Roger. En fait, ce passage démontre avec habileté les possibles dérives de la fiction lorsque l'on s'attaque à un sujet aussi sensible qu'un génocide. Ce moment de délire de Cornelius permet à Diop de faire la démonstration de la nécessité d'une écriture pudique et beaucoup plus respectueuse.

Comme l'explique Catherine Coquio :

La nécessité d'un récit explicatif lui a fait adopter une technique narrative traditionnelle, faite de récits emboîtés sur une trame initiatique simple, et viser un dépouillement stylistique propre à éviter toute ambiguïté sémantique comme toute "théâtralisation" de l'événement³⁵⁴.

À cet égard, un dialogue entre Cornelius et son oncle Siméon, dans la dernière section du roman, est très révélateur : il permet de constater que la réalité du génocide se passe de métaphores et de symboles, seule une écriture réaliste convient tout à fait.

- Au-dessus de chaque charnier, nous avons vu se former de petites mares de sang, Cornelius. Le soir, les chiens venaient s'y désaltérer.

[...]

Les chiens : des formes sombres et vagues, découpées à même les ténèbres.

Il pensa que Siméon cherchait à lui ouvrir le monde des symboles. Dans sa quête de lui-même, il était à l'écoute du vieil homme. Grâce à lui, il dompterait les signes et saurait lire les mystères.

- Des monstres s'abreuvant du sang du Rwanda. Je comprends le symbole, Siméon Habineza.

- Ce n'est pas un symbole, fit doucement Siméon. Nos yeux ont vu cela. (MLO, p. 194)

Quelque vingt pages après l'épisode de la pièce de théâtre, Cornelius finit par accéder à une parcelle de la monstrueuse vérité du génocide : Jessica lui apprend que son père, le docteur hutu Joseph Karekezi, a organisé le massacre de plusieurs milliers de

³⁵⁴ (2004). *Op. cit.*, p. 142.

personnes à Murambi, y compris celui de sa femme tutsi, la mère de Cornelius, et de ses enfants, le frère et la sœur de Cornelius. Constatant soudain qu'il est « le fils d'un monstre » (MLO, p. 102) et qu'il n'est plus tout à fait innocent dans cette histoire, il abandonne l'idée de la fiction pour ne raconter que l'histoire de sa propre famille.

À présent, son retour d'exil ne pourrait plus avoir le même sens. La seule histoire à raconter désormais était la sienne. L'histoire de sa famille. Il se découvrait brusquement sous les traits du Rwandais idéal : à la fois victime et coupable. (MLO, pp. 102-103)

Voilà donc ce qui distingue l'auteur de son personnage : l'un occupe le statut de tiers, alors que l'autre, de par ses liens familiaux, ne peut que vivre le génocide de l'intérieur.

Lors de sa visite à Murambi, dans la dernière section du roman, Cornelius se voit confronté à la dure réalité des massacres organisés par son père. Malgré toute son empathie pour les victimes et les rescapés, Cornelius demeure confus. À l'instar de l'écrivain, « il sentait que jamais il ne pourrait comprendre des souffrances qui n'avaient pas été les siennes » (MLO, p. 191). Ce qui n'empêche pourtant pas le romancier de se servir de son intuition pour les imaginer et tenter de les représenter le mieux possible...

Finalement, dans les toutes dernières pages du roman, Cornelius fait le point sur ce rôle de l'écriture dans la transmission du génocide. Par le biais du narrateur omniscient et de la focalisation interne, Diop laisse clairement entrevoir son propre sentiment d'impuissance. Ce sentiment est pourtant doublé d'une conscience aiguë de son rôle d'écrivain : écrire malgré tout, mais avec une grande humilité.

Oui, c'était une affaire bien obscure.

Ces jours cruels ne ressemblaient à rien de connu. Tissés d'éclairs, ils étaient traversés par tous les délires. Cornelius en était conscient, il ne réussirait jamais à dompter ce tourbillon, ses fortes couleurs, ses hurlements et ses furieuses spirales. Tout au plus Siméon lui avait-il fait pressentir ceci : un génocide n'est pas une histoire comme les autres, avec un début et une fin, entre lesquels se déroulent des événements plus ou moins ordinaires. Sans avoir jamais écrit une seule ligne de toute sa vie, Siméon Habineza était à sa manière un vrai romancier, c'est-à-dire, en définitive, un raconteur d'éternité.

Cornelius eut un peu honte d'avoir pensé à une pièce de théâtre. Mais il ne reniait pas son élan vers la parole, dicté par le désespoir, l'impuissance devant l'ampleur du mal et sans doute aussi la mauvaise conscience. Il n'entendait pas se résigner par son silence à la victoire définitive des

assassins. Ne pouvant prétendre rivaliser avec la puissance d'évocation de Siméon Habineza, il se réservait un rôle plus modeste. Il dirait inlassablement l'horreur. Avec des mots-machettes, des mots-gourdins, des mots hérissés de clous, des mots nus et – n'en déplaise à Gérard [un rescapé] – des mots couverts de sang et de merde. Cela, il pouvait le faire, car il voyait aussi dans le génocide des Tutsi du Rwanda une grande leçon de simplicité. Tout chroniqueur pouvait au moins y apprendre – chose essentielle à son art – à appeler les monstres par leur nom. (MLO, pp. 226-227)

Dans le cas de Waberi, c'est la préface de l'œuvre qui lui sert de tribune pour réfléchir à la question du langage et pour justifier son écriture. Dès les premiers paragraphes, l'on ressent le malaise de l'écrivain devant cette commande exigeante à laquelle il juge pourtant ne pas pouvoir se soustraire.

Cet ouvrage s'excuse presque d'exister. Sa rédaction a été très ardue, sa mise en chantier différée pendant des semaines et des mois. N'était le devoir moral contracté auprès de divers amis rwandais et africains, il ne serait pas invité à remonter à la surface aussi promptement après deux séjours au pays des Mille Collines.

Pourtant, jamais expérience humaine plus exigeante, plus urgente et plus éreintante ne m'a été donnée à vivre dans mon petit parcours personnel, vierge de tout activisme³⁵⁵.

Le paradoxe de Waberi est le suivant : quoiqu'il considère l'écriture comme un devoir moral, il affirme ensuite que son livre « n'a pas la prétention d'expliquer quoi que ce soit », car « la fiction en occupe la part centrale » (MC, p. 12). Cette remarque oppose savoir et fiction et semble destinée à disculper l'auteur de l'éventuel échec de sa mission.

Ce doute fondamental est présent tout au long de la préface, mais Waberi en arrive tout de même à la conclusion que l'écriture est nécessaire. Ambivalent, il invoque d'abord « la nécessité d'une mise en procès » du langage, ou du moins de sa « salutaire mise à distance », car celui-ci est « inadéquat à dire le monde et toutes ses turpitudes, les mots [restant] de pauvres béquilles mal assurées, toujours à fleur de déséquilibre ». En revanche, poursuit-il, « si l'on veut qu'un peu d'espoir vienne au monde, il ne nous reste comme armes miraculeuses que ces béquilles malhabiles » (MC, pp. 13-14). Suit alors un

³⁵⁵ Waberi (2000). *Op. cit.*, pp. 11-12. À partir de maintenant et jusqu'à la fin de ce mémoire, nous ferons référence à l'ouvrage de Waberi par l'acronyme MC et nous identifierons les pages correspondant aux citations entre parenthèses. Ex : (MC, 25).

long passage à l'infinif énumérant tout ce que peut faire l'écrivain dans ce contexte du génocide.

Que faire d'autre sinon évoquer un instant les âmes et les êtres disparus, les écouter longuement, les effleurer, les caresser avec des mots maladroits et des silences, les survoler à tire-d'aile parce qu'on ne peut plus partager leur sort? Les faire sourire aussi, si cela est possible, s'ils se prêtent au jeu et si cette tâche est à portée de nos forces. Dire le nom de tous ces humains empoisonnés très tôt, tous ces cours taris par la haine et l'égoïsme. Se transformer en donneur d'échos. Élever un panthéon d'encre et de papier à la mémoire des victimes, héler les consciences un brin disponibles. Revisiter l'histoire de ce pays acharné à sa perte ou, plus exactement, conduit à sa perte par un pouvoir demeuré longtemps criminel. Que faire encore? Se tapir modestement. Prêter oreille attentive et faire le plus souvent silence tout autour de soi. S'armer de patience aussi. Et, si la chance vous sourit, se faire creuset d'histoires et de récits de rescapés. (MC, pp. 14-15)

Comme le souligne cet extrait, la mission de l'écrivain est de donner voix aux victimes et aux rescapés, de faire de la littérature un lieu de mémoire et de revisiter l'Histoire. Le tout avec modestie et introspection. Ceci n'est pas chose facile, car comme l'indique ensuite Waberi, « le découragement est là qui vous guette à chaque coin de rue, avant et après chaque rencontre » (MC, p. 15). Le doute revient, incessant, omniprésent :

On se dit que la littérature, cette fabrique d'illusions, avec sa suspension d'incrédulité, reste bien dérisoire. On se dit que peut remédier la fiction dans une telle situation. On se dit que le témoignage journalistique n'est pas autrement plus efficace dans ce monde globalisé, rongé par l'indifférence [...] Enfin, de quel droit prendrait-on la parole? (MC, pp. 15-16)

Puis du doute renaît l'espoir, car Waberi invoque un nouvel argument de poids, qui concerne le fait que « la machette n'était pas le seul instrument à la disposition du bourreau : la plume et le pouvoir symbolique de nombre d'intellectuels hutus [...] ont été mobilisés pour la solution finale ». Si le langage a pu causer autant de violence, alors Waberi espère qu'il pourra également présenter des vertus thérapeutiques : « On se dit que ce qui a été défait hier par le pouvoir mortifère de la plume peut être pansé aujourd'hui par la plume. » (MC, pp. 16-17)

4.3.3. Waberi : une écriture hybride et fragmentée

L'ouvrage de Waberi, intitulé *Moisson de crânes : Textes pour le Rwanda*, porte bien son nom : le lecteur a droit à une série de textes liés au génocide, mais sans fil narratif précis. L'œuvre de Waberi propose un discours hybride et fragmenté, qui oscille entre essai et fiction, récit de voyage et nouvelle littéraire. À la voix de l'auteur s'ajoutent celles de narrateurs à l'identité floue, imprécise. Puisqu'il ne s'agit de fiction que dans certaines sections du texte, nous aurions pu décider de ne pas inclure cet ouvrage dans notre corpus. Or, ce livre nous intéresse justement parce qu'il hésite entre de véritables envolées littéraires et des passages qui s'apparentent plutôt à l'écriture journalistique.

La première section de l'ouvrage – puisqu'on ne peut parler de chapitre – s'intitule « Terminus » et aborde plusieurs aspects du génocide sous la forme de textes brefs et d'une pensée discontinue. D'emblée, l'auteur s'interroge : « Existe-t-il deux types d'hommes [...], l'un radicalement bon et l'autre foncièrement mauvais? L'un consolateur de l'humanité [...] et l'autre dévoreur de chair humaine? » (MC, p. 22) Cette question demeure au fondement de l'ouvrage de Waberi et nous verrons qu'il y apporte des réponses contradictoires. La section suivante, « La cavalcade », se penche sur le discours idéologique menant au génocide, via l'utilisation d'un narrateur à l'identité indéfinie, mais dont on sait qu'il s'agit d'un intellectuel hutu à la Ferdinand Nahimana ou Léon Mugesera³⁵⁶. Puis vient une troisième partie, « Et les chiens festoyaient », à propos de ces chiens qui dévoraient les cadavres durant le génocide. Finalement, dans les trois derniers segments de l'ouvrage, l'on observe un changement de ton radical. Optant pour le récit de voyage et une écriture qui s'apparente fortement au reportage, Waberi nous fait

³⁵⁶ Le premier était un historien rwandais, le deuxième a prononcé un discours incitant au génocide en 1992.

part de ses deux voyages à Kigali, en 1998 et 1999, et de son séjour au Burundi. Il aborde ainsi les thèmes de la reconstruction et de la justice. En ce qui nous concerne, les aspects qui nous interpellent plus particulièrement dans cette œuvre de Waberi sont l'Histoire, la représentation des massacres et des bourreaux, ainsi qu'une certaine fascination pour l'horreur du génocide.

Un premier aspect à analyser dans l'ouvrage de Waberi est le traitement de l'histoire rwandaise. En fait, Waberi ne fait référence à l'histoire du pays qu'à deux reprises au sein de l'ouvrage. La première fois, c'est pour rappeler au lecteur que les prodromes du génocide de 1994 datent des années 1960.

Le jour de l'indépendance, 1^{er} juillet 1962, était, dit-on, un dimanche pluvieux. Déjà on brandissait la menace des exilés tutsis tous inféodés à la monarchie, déjà on donnait une fin de non-recevoir à la paix séculaire, on défrichait les paysages de la discorde à venir. Déjà on fantasmait sur le génocide – le mot comme la chose. Le petit territoire se resserrait jusqu'à l'asphyxie. Un nouveau slogan était en vogue : « Le travail, c'est la liberté! » Dans l'air et les esprits, il y avait une attente tout alanguie, toute passive, d'une violence pas si lointaine. Incandescence et embrasement étaient secrètement désirés. Bien sûr, les pogroms ne vont pas tarder. (MC, p. 24)

Dans cet extrait, l'on remarque d'abord l'emploi du pronom indéfini « on » pour désigner tous ceux qui en voulaient aux Tutsi après l'indépendance du pays. Cet emploi est discutable dans la mesure où l'on ne sait pas de qui il s'agit exactement, mais il favorise également l'instauration d'une atmosphère inquiétante, car la suspicion semble être collective et généralisée. Le reste du passage nous semble problématique pour plusieurs raisons. D'abord, le fait de dire qu'on fantasmait déjà sur le génocide, « le mot comme la chose », porte à confusion puisque le mot n'existait pas encore en kinyarwanda. Comme le souligne Waberi lui-même, le mot *itsembabwoko*, qui signifie génocide, a été inventé aux lendemains des massacres de 1994 (MC, pp. 23-24). En outre, alors que le slogan mentionné a le mérite d'établir un rapport entre la Shoah et le génocide des Tutsi – ce slogan était inscrit sur le portail d'Auschwitz –, il n'est pas très clair dans quel contexte il

aurait été utilisé au Rwanda. Finalement, le ton fataliste de cet extrait provoque un certain malaise dans la mesure où il semble suggérer que les massacres de 1994 étaient presque inévitables.

Si ce premier passage sur l'histoire du pays adopte un style littéraire, le deuxième opte pour un ton résolument journalistique, ou même académique.

La trop usitée haine ethnique entre Tutsis et Hutus n'existait pour ainsi dire pas avant 1959, et jamais de manière récurrente dans l'histoire de la contrée. Pourtant l'histoire de ce peuple a été touchée en son nerf sensitif quelques décennies auparavant, lorsque les missionnaires ont réussi à pervertir irrémédiablement la pensée religieuse ancestrale et l'équilibre des pouvoirs temporels et éternels. (MC, p. 85)

Nous voici donc devant un bref résumé de l'histoire des identités hutu et tutsi, tel qu'on en retrouve plusieurs dans les journaux de notre corpus.

Alors que l'Histoire ne semble pas être la priorité de Waberi, le récit des massacres et la nature des bourreaux semblent l'intéresser davantage. Sa réflexion à cet égard débute par la description du déroulement habituel des massacres.

Le scénario est toujours le même. On regroupe la population civile dans un bâtiment administratif, une école ou une église à la suite d'une annonce officielle faite directement par le bourgmestre de la commune ou par la radio nationale. Ensuite, on procède au tri. On sépare les voisins de toujours, les ouailles de la paroisse, les amis d'enfance, les habitants de la même parcelle. Les Hutus sont priés de vider les lieux sur-le-champ. On lance des grenades en veux-tu en voilà dans la foule agglutinée. On mitraille. On procède au nettoyage de la maison rwandaise, de fond en comble. Enfin, l'enfer de la machette des miliciens *interahamwe* (ceux qui se dressent ensemble). Les humains se tordent, se contorsionnent, se vident de leur substance, s'entortillent comme le ver coupé net en son milieu. (MC, pp. 22-23)

Dans cet extrait, les tueurs sont désignés par le pronom indéfini « on », et outre la dernière phrase du paragraphe, le discours s'apparente au contenu des articles de journaux.

Quelques pages plus loin, Waberi fait référence à la folie : « tout autour lève une folie furieuse, souffle un vent d'amok » (MC, p. 28). L'amok est un comportement spécifique aux populations austronésiennes, par lequel le sujet, pour venger la mort de l'un des siens ou simplement une insulte, devient fou furieux et tue autant de personnes

qu'il le peut jusqu'à ce que lui-même soit mis à mort. Cette référence ne semble malheureusement pas convenir aux événements du Rwanda, pour toutes les raisons évoquées dans les chapitres précédents de ce mémoire.

Par la suite, les bourreaux sont représentés par des métaphores du monde animal (« les beuglements des porteurs de crâne » (MC, p. 29), les « milices bovines » (MC, p. 34)), alors que leurs forfaits sont décrits par le biais d'une isotopie du travail agricole (« moisson de crânes », « récolte de crânes » (MC, p. 34)). Alors que la première stratégie tend à déshumaniser le bourreau, la seconde fait écho aux propos des tueurs interrogés par Hatzfeld – à l'exception de ce recours à l'image du crâne.

Ensuite, à la question du début, à savoir si les humains sont divisés en deux, les bons et les mauvais, Waberi offre une première réponse.

Les beuglements des porteurs de crâne ne datent pas d'aujourd'hui. Le monde est divisé en deux camps que tout sépare et pas seulement le port dudit crâne sur les épaules. Les porteurs de crâne sont archaïques dans leurs propos et dans leur déambulation, et ce depuis l'ancêtre nié, *Homo erectus*, apparu dans la région, au cœur de la vallée du Rift plus exactement. (MC, p. 29)

Dans cet extrait plutôt obscur, les bourreaux forment une classe à part, barbare et archaïque. Cela ne correspond pas à la réalité du génocide, c'est-à-dire celle d'une masse de Rwandais ordinaires transformés en tueurs. Cet extrait est particulièrement surprenant dans la mesure où l'avant-dernière section de l'ouvrage fait état du fait que les détenus de la prison de Rilima « ont l'air tout à fait normaux » et « s'adonnent à des activités on ne peut plus humaines » (MC, p. 86).

Si l'on revient à la première section de l'ouvrage, Waberi y relate également son face à face avec des prisonniers accusés de génocide. Évidemment, ces derniers nient leurs crimes ou gardent le silence. Ainsi, comme les journalistes, l'écrivain est confronté

au négationnisme des tueurs, qu'il rapporte d'abord par le biais d'une citation directe, mais dont il imagine ensuite les formulations possibles.

Prisonniers rigolant et trompetant à quelques mètres à peine du site de leurs forfaits. Avancer, porter au jour leurs agissements est mission impossible. Les criminels se taillent un manteau en peau d'agneau. Interrogé, chacun répond d'un ton las et d'une manière impersonnelle : « On n'était pas là au moment des faits ! » On ne mélange pas ses malheurs à ceux d'autrui. Nous ne sommes que de pauvres paysans. On n'a rien vu venir. Rien entendu. Demandez aux gens de la ville, ceux qui sont descendus avec des grosses voitures pleines de machettes et des bidons d'essence. On attend la pluie, on attend un signe du ciel pour commencer les semailles. On était bien avant, les Tutsis habitaient dans la colline comme tout le monde, on travaillait bien ensemble. On n'a rien vu venir. On n'a rien pu faire. On ne voulait pas mourir avec eux, non. On ne peut plus rien pour les morts. C'est à la faute à personne ou alors à tout le monde, semblaient-ils dire. Bouches cousues comme hier. Même quand la censure ne vient pas haut, la société organise et entretient ses interdits. (MC, pp. 34-35)

De nouveau, l'on constate l'utilisation du « on » qui dénote le caractère collectif du crime et le rapport ambigu entre culpabilité individuelle et responsabilité collective.

Jusqu'à présent, le discours de Waberi sur les bourreaux semble contradictoire et n'apporte aucun élément supplémentaire à celui des journalistes. Or, à la fin de la première section de l'ouvrage, Waberi imagine un long monologue, dont le narrateur semble être l'un des exécutants du génocide. Ce qui fascine dans ce passage est que le narrateur passe finalement du « on » et du « nous » anonymes et collectifs, à un « je » qui tente d'apaiser sa propre conscience. L'on retrouve également dans ce passage plusieurs des éléments de la rhétorique et du langage évoqués dans le deuxième chapitre de ce mémoire. Enfin, sont représentés dans cet extrait la propagande, l'organisation du génocide par les plus hautes instances, ainsi que le déroulement des massacres.

Des cargaisons de machettes rutilantes, achetées à bas prix en Chine, arrivent chaque jour à l'aéroport de Kanombé. On va les décharger en promettant aux cancrelats des torridités jamais ouïes encore en Afrique. Cul sec, on descend les bouteilles de bière Mützig et de rhum cubain. Muscles dehors, on s'épanche le visage en écoutant les paroles stimulantes de Simon Bikindi, destinées exclusivement au cœur réceptif du peuple cultivateur, avant de recharger les caissons dans des camions qui sillonneront les sept collines de la capitale de toutes les préfectures. Placés sous la bannière des chefs dont le front se ride constamment de fureur, nous nous rongons les ongles en attendant de déferler sur les serpents à deux têtes, les lépreux à bannir de la vie. Tous les hommes et toutes les femmes au cou frêle, fœtus compris, [...] ces pires qu'éjections. Même écrasés ou écartelés, on n'arrive pas à les croire morts, alors on revient les achever à coup de n'importe quoi [...]. On rebrousse chemin en chantant. N'auront même pas le loisir de retourner en Éthiopie par la rivière Nyabarongo, on ne leur laissera pas le temps. La canaille sera totalement

exterminée. [...] La ville était complètement quadrillée, on avait peur du feu des cancrelats armés. Il y avait un complot tramé contre notre peuple [...] Il fallait contre-attaquer [...]. J'ai oublié le nom et l'emplacement du dernier barrage, le nombre d'infiltrés. Je n'ai tué que trois chiots, une bagatelle, c'est tout. Non, je sais à présent, ça me revient, c'était en bas du Centre Christus, à Remera. [...] Ô Bene Sebahinzi, père des cultivateurs, viens-moi en aide. Non, pas de regrets, pas de larmes. Pas ça chez nous. Voilà, c'est tout simple. C'était le déluge, un vent de folie envoyé par le Diable pour nous mettre dans le vil chemin. Je ne vais pas bien, j'ai honte de vous le dire, on peut me comprendre. J'ai un trouble de boyaux. Du pus me remonte dans la bouche. Je suis une tourbe déchaînée. Je vais finir comme mon frère Jean-Bosco, ou comme l'autre, Paterne qui ne voit plus rien. (MC, pp. 35-39)

Par ce monologue, l'auteur entre pour la première fois dans le domaine véritable de la fiction. Incapable de comprendre le bourreau par la simple connaissance des faits et la visite de la prison, il se met à imaginer ce qu'implique cette situation existentielle et comment elle se traduit dans la conscience du tueur.

La section suivante, « La cavalcade », poursuit dans la même veine, sous la forme d'un long discours dont le narrateur semble être l'un des concepteurs de l'idéologie du génocide. Cet intellectuel et véritable figure d'autorité enjoint son « peuple » à se débarrasser des Tutsi. Dans un premier temps, le narrateur interpelle son public par l'emploi de l'impératif. Il fait référence à ce passé paisible d'avant l'arrivée des envahisseurs tutsi, puis à cette période de violence durant laquelle les Hutu auraient été asservis.

Imaginez nos vertes et pures collines aux premiers âges de la création, bien avant la souillure des bœufs, bien avant le chant lyrique de l'arbalète tout sec, les femmes aux longues jambes et à la coiffure haute qui descendaient par groupes compacts des plateaux chauves et incandescents de l'Abyssinie. Elles ramenaient déjà les maladies des terres asséchées. Imaginez, frères de la houe, l'effroi et la stupeur dans la prunelle de nos braves paysans qui croisaient les hordes en cavalcade, guerriers devant, femmes et grappes d'enfants derrière les troupeaux. Des vrais torrents, des flots impétueux, un vrai déluge comme au temps de Noé. Sans lieu, ni dieux, ni feu, les nomades pillaient, tuaient, brûlaient et la terre et les hommes sur leur passage. (MC, pp. 43-44)

Dès les premières lignes, le discours du narrateur tient du mythe et l'histoire est manipulée pour opposer les « frères de la houe », c'est-à-dire les Hutu, aux « nomades », aux « guerriers », ou aux « hordes en cavalcade », c'est-à-dire les envahisseurs tutsi. L'objectif de ce discours est de souligner la pureté originelle du peuple hutu et la nature

étrangère et barbare de l'Autre. La déshumanisation de la future victime atteindra son comble lorsque le narrateur affublera les femmes tutsi de pouvoirs spéciaux, par l'expression « femmelettes maîtresses en diablerie » (MC, p. 47). Avec un brin de sarcasme, le narrateur dénonce ensuite cet esclavage des Hutu et proclame la nécessité d'un changement, opéré avec l'aide de Dieu et de toute la population.

Tout harmonieux et pacifique, c'était le monde du temps jadis. Dieu était heureux sur cette terre, mais pas nous. Voilà le monde tel qu'il fut pendant des siècles et des siècles. Et voilà le monde tel qu'il nous a été restitué oralement et tel qu'il ne devrait plus demeurer car avec le concours du Très-Haut et la participation de tous nos fils et toutes nos filles nous lui apporterons quelques correctifs – par tous les moyens nécessaires. (MC, pp. 45-46)

Notons que jamais le mot « génocide » n'apparaît dans le discours de cet intellectuel, seulement des allusions, telles que « tous les moyens nécessaires ».

Dans un deuxième temps, le narrateur fait l'apologie de la violence qui sera nécessaire pour mener à bien son projet funeste. Une première stratégie est l'utilisation de la métaphore du mécanicien qui fait un travail désagréable mais nécessaire : « Quand un moteur tousse un peu trop fort c'est que son organisme est malade, on arrête le moteur quelque temps et le mécanicien se sent obligé de mettre les mains dans l'huile et le cambouis » (MC, p. 46). Plus loin dans le texte, le narrateur emploie également la métaphore du dentiste : « Quand une dent est pourrie il faut savoir l'arracher à temps avant qu'elle ne contamine toute la bouche. » (MC, p. 51) Une deuxième stratégie est de rappeler que les Hutu ne seraient pas les premiers à employer la violence pour arriver à leurs fins : « C'est toujours comme ça depuis les temps bibliques, les Romains n'ont-ils pas appris aux autres peuples l'usage de la torture comme arme politique pour sauvegarder l'intérêt général? » Une troisième stratégie consiste à rejeter « la sagesse séculaire des pères », qui refusaient la violence, pour s'adapter aux « nouvelles exigences [du] monde moderne » (MC, p. 46).

Dans un troisième temps, le narrateur s'emploie à encourager le peuple et à valider sa « mission » par le biais d'un ton patriotique et rassembleur :

Soyez forts, sûrs, droits et sans pitié. [...] notre drogue à nous c'est la haine. Dieu vous garde des doutes et des hésitations chers aux sceptiques et aux autres êtres à deux têtes. Fils de la terre, restons debout, enfants de l'humus et de la glaise ensemble nous défendrons vaillamment notre patrie. (MC, p. 48)

Véritable rituel, les tueries sont censées procurer de la « jouissance » et être perpétrées dans une atmosphère de fête : « Mettez la foule en transe, utilisez les sifflets, les grelots et les tambours. Sonnez les conques de la libération. » (MC, p. 52) Afin de dissiper tout doute supplémentaire, le narrateur prépare même la négation du crime à venir : « Ce n'est pas de notre faute s'ils tuent leurs enfants dans le seul but de nous en faire le reproche après coup, ces suceurs de sang et pilleurs de tombes. » (MC, p. 48)

En outre, non seulement le narrateur préconise-t-il la complicité de Dieu et des « divinités de la Terre-Mère », mais il suggère que même la nature s'est rangée du côté des Hutu : « Si un seul bébé, par malheur, est épargné, la forêt de Byumba ne nous le pardonnera jamais. » Autre exemple : « Ne vous tenez pas longtemps ignorants de l'âme de la forêt sacrée et de ses milliers d'esprits errants qui demandent que le sang leur soit versé abondamment. » Ou encore : « Chaque bosquet, chaque clairière, chaque vallon et chaque marais demande sa part de chair. » Et le narrateur de s'affubler de capacités surnaturelles pour mieux convaincre son public : « J'ai vu leurs yeux d'épouvante », « Je sais de science magique » (MC, pp. 49-50).

Dans un dernier temps, le narrateur revient sur ce thème de l'asservissement du Hutu par le Tutsi, pour ensuite refermer le cercle mythique en associant le futur au passé vénéré : « Le Rwanda, entièrement nettoyé, sera propre et vierge comme aux premiers

jours de la création ». Et enfin, cette injonction finale : « Et maintenant, chantent les machettes. Allons mes enfants, au travail! » (MC, p. 55)

Ce long discours permet à Waberi de dénoncer la responsabilité des intellectuels hutu dans la dynamique menant au génocide des Tutsi. S'érigeant en figure paternelle, le narrateur énonce la Parole juste, la Vérité, manipulant ainsi les gens par la simple force du langage. Utilisant l'expression « mes enfants » à maintes reprises dans le texte, le narrateur se situe au-dessus de la mêlée, au niveau de « la parole verdoyante [des] chantres » (MC, p. 52). Cette légitimité assurée, l'Intellectuel incite directement à la haine et à la violence, sachant qu'on répondra sans délai à son appel. Ce texte illustre également l'une des fonctions fondamentales de la littérature : celle de la déconstruction du discours social, de la mise en évidence des éléments qui composent un message, des manipulations qui le sous-tendent. L'utilisation du « nous » inclusif par le narrateur nous rend ainsi ce discours presque plus réel et plus véritable que le simple constat d'un historien sur la manipulation de l'histoire par les intellectuels.

Un dernier aspect à considérer dans *Moisson de crânes* est la fascination morbide que démontre l'auteur face à l'horreur du génocide. Par exemple, la section sur les chiens dévoreurs de cadavres est particulièrement élaborée. Non seulement tranche-t-elle avec la retenue d'un Diop, mais elle étonne également de par ce vœu de simplicité contenue dans la préface de l'œuvre. Ailleurs dans l'ouvrage, ce sont des métaphores inappropriées ou exagérées à propos du pays qui font sursauter. Par exemple : une « vaste nécropole » (MC, p. 94), une « terre de peines et d'ossuaires », une « cathédrale de sang et de cendre » (MC, p. 34), une « nation de vampires » (MC, p. 63).

Waberi propose donc un discours hybride et fragmenté, dans lequel il aborde plusieurs problématiques liées au génocide de 1994. Si l'auteur passe rapidement sur l'histoire du pays, alors les massacres et les bourreaux l'intéressent davantage. Dans un premier temps, l'attitude de Waberi s'apparente à celle du journaliste et n'apporte pas vraiment d'éléments supplémentaires à la réflexion. En revanche, lorsqu'il fait usage d'un narrateur-exécutant qui passe du « on » au « je », puis d'un narrateur-intellectuel qui proclame la rhétorique du génocide, le lecteur peut enfin commencer à pénétrer l'univers des tueurs. La littérature permet ainsi de transcender le négationnisme des bourreaux et de déconstruire leur langage.

4.3.4. Diop : la polyphonie rwandaise

Au contraire de Waberi, les trois prochains auteurs de notre corpus proposent de véritables romans dont le discours se distingue du journalisme par la mise en récit de l'expérience des multiples protagonistes du génocide. Dans le cas de Boubacar Boris Diop, il s'agit d'un roman polyphonique dans lequel divers narrateurs offrent des perspectives distinctes sur ces trois mois de violence. L'œuvre de Diop se divise en quatre parties distinctes. La première, intitulée « La peur et la colère », débute le soir même de l'attentat contre l'avion du président et se termine juste avant que les massacres ne soient généralisés. La seconde, « Le retour de Cornelius », se situe en 1998 et traite du retour au pays de cet exilé dont nous avons parlé précédemment. La troisième, « Génocide », relate le déroulement du génocide par le biais de six narrateurs différents. Enfin, la quatrième, « Murambi », raconte le séjour de Cornelius à Murambi, durant lequel il apprend que son père a organisé le massacre de l'École technique.

Comme nous avons déjà évoqué l'essentiel de l'histoire de Cornelius, nous focaliserons maintenant notre attention sur les première et troisième parties du roman. Ces parties sont divisées en chapitres éponymes de chaque narrateur qui prend en charge le récit. Dans la première partie, trois narrateurs sont ainsi mis de l'avant : Michel Serumundo, un Tutsi de Nyakabanda qui travaille à Kigali, Faustin Gasana, un milicien *interahamwe* de Kibungo, et Jessica (Diop ne lui octroie pas de nom de famille), une militante tutsi du FPR, mais dont la carte d'identité l'identifie comme Hutu.

Le récit de Michel Serumundo fait état de la situation à Kigali le soir du 6 avril 1994. Il est écrit à l'imparfait et au passé composé, et la première phrase situe le temps de la narration au lendemain : « Hier, je suis resté à la vidéothèque un peu plus tard que d'habitude » (MLO, p. 11). Ce chapitre est important dans la mesure où il évoque le déploiement des forces de l'ordre et des miliciens en vue des massacres à venir. N'étant pas encore au courant de l'attentat contre l'avion du président, Michel trouve étrange que des soldats soient présents au marché de Kigali et lui demandent sa carte d'identité. Ces soldats le laissent partir, mais lorsque le car en direction de Nyakabanda est stoppé par d'autres officiers, Michel devine « qu'on n'était pas un jour comme les autres ». Évoquant « les yeux fous » des soldats qui braquent leur torche sur les passagers, le narrateur relate l'attitude de ces derniers, qui tous semblent au courant de l'attentat.

Je me suis fait tout petit dans mon coin. La plupart des passagers étaient d'accord avec le monsieur et répétaient que cette fois-ci ça n'allait pas se passer comme ça. Ils disaient que ça allait être la fête pour les miliciens. Mon sang s'est glacé. Les miliciens Interahamwe. Ces types qui n'ont qu'une seule raison de vivre : tuer des Tutsi. (MLO, p. 15)

Dans cet extrait, l'on a droit à un premier portrait des tueurs : celui de miliciens redoutables qui se font une joie de participer aux massacres. Forcé de marcher trois kilomètres pour rentrer chez lui, Michel croise des groupes de jeunes « qui s'affairent à

bloquer les grandes avenues et l'entrée de chaque quartier avec des troncs d'arbres, des pneus, de grosses pierres et des carcasses de voiture ». Un commentaire du narrateur à cet égard illustre le caractère systématique et organisé du génocide à venir : « Ils faisaient les choses avec sérieux et une sinistre application. » (MLO, p. 17)

De retour chez lui, Michel constate les changements de comportement de son entourage hutu – les voisins ont fermé les volets et écoutent la RTL – et sa femme l'informe que le fils de la famille hutu avec laquelle il vit a disparu, ce qui n'augure rien de bon.

Nous vivions avec une famille hutu. Ils étaient corrects, mais leur fils, un milicien Interahamwe du genre forcené, était souvent désagréable avec nous. Un jour, je l'ai surpris en train de fouiner dans nos affaires. [...] Il a reçu une correction qu'il n'oubliera jamais. Je suppose d'ailleurs qu'il a dû beaucoup s'en souvenir ces dernières heures. Oui, pour eux, le moment est venu de régler ces petits comptes-là aussi. Chaque Interahamwe a probablement sa liste de petits copains tutsi à liquider. (MLO, pp. 18-19)

Ce passage démontre que si certains miliciens croyaient en la mission qui leur était confiée, ils pouvaient également profiter de l'impunité ambiante pour régler leurs petits conflits personnels. Cet aspect du génocide est de nouveau exploité dans la troisième partie du roman, avec le personnage de Valérie Rumiya.

Dans le deuxième chapitre, Faustin le narrateur est le chef d'une bande de miliciens *interahamwe*. Le texte est écrit au présent et la narration est simultanée à l'action – à l'exception de certains verbes au passé composé. Ce chapitre est fondamental à notre analyse, puisqu'il s'agit d'un bourreau convaincu de la nécessité du génocide. À l'amorce du chapitre, Faustin vient de passer quarante-huit heures dans des réunions, notamment avec les préfets et les bourgmestres. Il retourne alors chez lui, car son père veut lui parler. Pour lui et sa bande, les massacres ne commenceront que le lendemain. Une fois dans la chambre de son père, le narrateur s'emploie à décrire cette pièce, ce qui nous donne une bonne idée des allégeances politiques de ce vieil Hutu.

Comme toutes les chambres de vieillard, celle-ci est encombrée d'objets inutiles qui la rendent encore plus exigüe et étouffante. Deux photos sont collées au mur, juste au-dessus du montant du lit. Sur l'une d'elles, Grégoire Kayibanda, le premier président du Rwanda, serre la main du roi Baudouin de Belgique. Kayibanda paraît très fier de vivre ce moment historique, et le roi des Belges, ganté de blanc, a l'air un peu distrait ou dédaigneux. L'autre photo est le portrait officiel du major-général Juvénal Habyarimana. Celui-là même que nos ennemis viennent d'assassiner. (MLO, p. 25)

L'on devine que la première photographie a été prise lors de l'accession du Rwanda à l'indépendance. Notons également l'emploi du mot « ennemis », dont on ne sait encore s'il désigne le FPR ou les Tutsi en général, mais qui dénote le langage guerrier de ce milicien. Lorsque Faustin entre dans la chambre, le père affirme que cette fois, « "ils" ont dépassé les bornes » (MLO, p. 25). Comme l'explique le narrateur, jamais l'on n'a entendu le vieux prononcer le mot « Tutsi ». Il les appelle toujours « ils » ou les « Inyenzi », littéralement les « cancrelats ».

Dès le début de la conversation, le père félicite son fils pour son patriotisme : « Je sais que tu fais de bonnes choses pour ton pays. Des amis sont venus me féliciter. Je suis content de toi. » Puis, redevenant subitement sérieux, il lui lance cette phrase-clé : « Vous n'avez pas le droit d'échouer. » Mal à l'aise, le narrateur est bien conscient de l'ampleur du « travail » qui attend les tueurs : « Même les moins résolus d'entre nous le savent : après le premier coup de machette, il faudra absolument aller jusqu'au bout. » À son père, pourtant, il répond la chose suivante : « ce ne sera pas facile de mener de front la guerre contre le FPR, et le reste ». Et le père de s'insurger contre l'utilisation d'un tel euphémisme : « Le reste? [...] Ne commencez pas par avoir honte de ce qui vous attend. » (MLO, p. 26) Faisant la leçon à son fils, le vieux lui rappelle que le gamin qui s'était échappé il y a trente-sept ans est aujourd'hui chef de la guérilla – il s'agit bien sûr de Kagame. Faustin connaît bien cette histoire qu'il a « entendue mille fois de la bouche de [ses] instructeurs », lesquels insistaient sur l'obligation de ne pas épargner les enfants.

Invoquant la nécessité de la discipline, car boire et piller fait perdre du temps, le vieux lâche finalement : « Faites ce que vous voulez, mais, depuis 1959, nous commettons les mêmes erreurs. » (MLO, p. 29) Puis, faisant référence à Hitler, il crie à son fils : « Ce Blanc était beaucoup mieux organisé que vous et pourtant il a échoué. Vous n'êtes que des petits prétentieux! » (MLO, p. 30)

Prenant congé de son père, le narrateur nous fait part des raisons de son engagement, puis se distingue de ses « hommes » qui font davantage preuve d'orgueil et de volonté de puissance que de conviction.

Moi, j'ai toujours su en devenant Interahamwe que j'aurais peut-être à tuer des gens ou à périr sous leurs coups. Cela ne m'a jamais posé de problème. J'ai étudié l'histoire de mon pays et je sais que les Tutsi et nous, nous ne pourrions jamais vivre ensemble. Jamais. Des tas de fumistes prétendent le contraire, mais moi je ne le crois pas. Je vais faire correctement mon travail. Et je suis d'accord avec le vieux : chaque fois que vous hurlez des grossièretés à quelqu'un qui va mourir, vous laissez à un autre le temps de s'enfuir. Je ne suis pas stupide au point de l'ignorer. Mais comment le faire entrer dans la tête de mes hommes? Ils se sont engagés dans la milice Interahamwe pour faire trembler des hommes et des femmes plus puissants qu'eux. Ils se moquent bien de tuer tous les Tutsi. (MLO, p. 31)

Si ce passage illustre bien la résolution du narrateur, il démontre également que les tueurs ont agi sous l'influence de motivations diverses.

Dans le reste du chapitre, le narrateur nous fait part de l'attitude des autres membres de la famille et de sa copine. Pour ce qui est de la mère du narrateur, « il n'y a aucun moyen de savoir si elle approuve ou non ce qui se prépare » (MLO, pp. 32-33). Elle demeure silencieuse, ce qui trouble légèrement Faustin. À l'opposé, la sœur cadette exprime de la fierté parce que son fiancé fait partie du groupe de Faustin. Le narrateur ressent pourtant de la gêne face à cet enthousiasme, car s'il utilise de temps à autre un langage guerrier, il demeure conscient qu'il ne s'agit pas là d'une guerre normale, mais d'un crime d'une tout autre nature.

J'ai l'impression de revivre une scène des temps anciens, de ces temps où on exaltait la bravoure du guerrier avant le combat. Pour être franc, je suis d'un naturel assez réservé et tout cela me gêne plutôt. Je ne vais pas à la guerre. Je ne cours aucun risque. À Kibungo comme dans le reste du

Rwanda, nous allons juste aligner les Tutsi aux barrières et les tuer. Ce sera chacun son tour. Beaucoup d'entre eux sont en train de se réfugier dans les lieux de culte et les édifices publics. Ils croient ainsi se tirer d'affaire comme les autres fois, à l'époque de mon père. C'est leur plus grave erreur depuis longtemps. Ils nous facilitent la tâche, au contraire. Tuer autant de personnes sans défense nous posera sûrement des problèmes. À la longue, cela peut être monotone et lassant. Le vieux se trompe. Personne ne pourra empêcher nos gars de boire, de chanter et de danser pour se donner du cœur à l'ouvrage. (MLO, p. 33)

La lucidité du tueur est flagrante et il est intéressant de constater que l'alcool et l'atmosphère festive sont en fait des signes de l'humanité des bourreaux, car il semble impossible de commettre un tel crime sans chercher à s'enivrer et ainsi engourdir sa conscience.

En ce qui concerne sa fiancée, le narrateur la rejoint dans leur restaurant préféré, un endroit dont le propriétaire – comble de l'ironie – est un Tutsi. Ce fait illustre bien la scission qui pouvait s'opérer entre relations personnelles et convictions politiques dans ce pays troublé. La réaction de la femme est surprenante, car ce qui l'inquiète, plutôt que les tueries elles-mêmes, ce sont les viols. Lui promettant de rester fidèle, Faustin se dit en lui-même : « À chacun ses problèmes. » (MLO, p. 36)

Ce deuxième chapitre est particulièrement révélateur quant à l'expérience de ces bourreaux qui croyaient en la cause et vivaient dans un environnement où l'idéologie du génocide était la bienvenue. La richesse de cette narration se situe également au niveau de la réflexion intérieure du bourreau, de sa lucidité quant à l'ampleur de ce qu'il veut accomplir et des difficultés auxquelles il devra faire face. Inutile de répéter que ce genre de discours est foncièrement impossible dans un cadre journalistique.

Dans le troisième chapitre de cette première partie, c'est une narratrice qui prend le relais de ce récit de la préparation du génocide. Il s'agit de Jessica, une militante du FPR qui se trouve alors à Nyamata et qui se fait passer pour une Hutu. Cette narratrice occupe une fonction particulière au sein du roman : puisqu'elle détient des informations

privilégées à propos de la situation dans le pays et des intentions des extrémistes, elle permet au lecteur d'établir des liens entre les autres points de vue exprimés. Par exemple, elle raconte avoir reçu un message daté du 8 avril en provenance de Bisesero, qui montre à quel point les tueurs sont organisés et décidés. Résumant le contenu de la lettre, elle évoque la distribution de machettes à la population, les réunions préparatoires, le début des exactions contre les Tutsi et la fuite de ces derniers dans les paroisses, les lieux publics et les montagnes. L'informateur, un certain Stéphane Nkubito, avise également Jessica que les habitants de Bisesero ont l'intention de résister – un fait historique évoqué notamment par Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*) dans l'un de ses reportages.

Les informations détenues par la narratrice la mettent rapidement dans une position inconfortable face à certaines de ses connaissances. L'une d'elles, Theresa Mukandori, est une femme qui a réellement existé et dont l'image du cadavre empalé n'a plus quitté l'imaginaire des écrivains de *Fest'Africa*. Cette Theresa, devenue personnage de roman, suggère à Jessica de se réfugier à l'église avec elle. Et Jessica de refuser, sans pourtant lui donner ces informations précieuses qu'elle détient.

- Je vais y aller, dit Theresa, tu ferais mieux de venir avec moi, Jessica.

Je pense exactement le contraire. Les combattants avec qui je suis entrée dans Kigali ont appris qu'on encouragerait les futures victimes à se réfugier dans les églises pour les y exterminer. Mais, moi, je n'ai rien d'autre à proposer à Theresa.

- Bonne chance, dis-je en évitant de la regarder. (MLO, p. 40)

Dans la deuxième partie du roman, Jessica verra le cadavre de son amie lors de sa visite à Nyamata en compagnie de Cornelius.

Comme le chapitre est écrit au présent, le lecteur peut suivre la situation comme si c'était en direct. À son retour à Kigali, la narratrice décrit l'atmosphère dans la ville. Ces quelques paragraphes présentent un ton résolument journalistique, et comme le reporter, la narratrice se fait les yeux du lecteur – à l'exception que le portrait établi par Jessica

implique une connaissance du kinyarwanda, ce qui n'était pas le cas des journalistes de notre corpus.

Il y a dans la ville une excitation à la fois joyeuse et grave. Des groupes d'Interahamwe aux tenues blanches couvertes de feuilles de bananiers circulent en chantant. Debout dans leurs chars, les militaires et les gendarmes ont l'œil sur tout. Chacun a un transistor collé à l'oreille. La radio dit : « Mes amis, ils ont osé tuer notre bon président Habyarimana, l'heure de vérité est arrivée! » Puis il y a de la musique et des jeux. L'animateur de télévision, très en verve, interroge ses auditeurs : à quoi reconnaît-on un Inyenzi? Les auditeurs téléphonent. Certaines réponses sont franchement marrantes : alors, on se marre. Chacun y va de sa description. L'animateur redevient sérieux, presque sévère : « Amusez-vous bien, mes amis, mais n'oubliez pas le travail qui vous attend! » (MLO, p. 41)

Suivent des faits précis à propos des Casques bleus, des listes de Tutsi à tuer et de l'assassinat du premier ministre. L'empreinte du réel sur la narration est ainsi évidente dans ce chapitre, ce qui a pour effet de rapprocher le discours littéraire du discours journalistique.

Pendant qu'elle circule dans la ville, une analepse dans la pensée de Jessica nous renvoie à son enfance d'exilée à Bujumbura, à son père qui avait fait le maquis avec Pierre Mulele dans le Kwilu, à sa décision de s'impliquer dans le FPR, à l'offensive d'octobre 1990, et finalement à ses activités durant les années 1990. De retour au présent de la narration, elle affirme : « L'heure de la libération a sonné. Depuis ce matin, nos unités font mouvement sur Kigali. Mais arriveront-elles partout à temps? Non, hélas. Dans certains endroits, la boucherie a déjà commencé. » (MLO, p. 46) Et le chapitre se termine sur une scène de tuerie à l'une des barrières, une scène qui inspire à la narratrice le commentaire suivant :

En ces premières heures de massacres, les Interahamwe me surprennent par leur application et même une certaine discipline. Ils ont réellement l'intention de donner le meilleur d'eux-mêmes, s'il est possible de s'exprimer ainsi avec ces brutes sanguinaires. (MLO, p. 47)

La première partie du roman situe l'action aux premiers jours du génocide, moment où tout se met en place pour les massacres. Une ellipse importante est ensuite introduite entre la première et la deuxième partie, qui elle se situe en 1998 et est rédigée

au passé simple et à l'imparfait. Dans la troisième partie, le lecteur se retrouve au cœur même du génocide, dont le récit est pris en charge par six narrateurs différents, qui de nouveau offrent des perspectives variées sur le déroulement des massacres.

Le premier de ces narrateurs est Aloys Ndasingwa, l'un des exécutants du massacre de l'église de Nyamata – lieu que visitera Cornelius en 1998. Ce segment du récit se caractérise notamment par l'emploi du « nous », du « on » et d'un « il » impersonnel. Jamais le « je » n'est utilisé pour relater la tuerie. Une deuxième caractéristique du discours de ce tueur est l'usage de ce langage du génocide qui fait référence aux Tutsi par les mots « Inyenzi », « cancrelats » et « ennemis ». Dans un long paragraphe, le narrateur raconte le déroulement du massacre.

Il y a eu un brusque mouvement de foule, puis un immense hurlement s'est élevé de l'intérieur de l'église. Ils criaient : « Ils sont là! Les Interahamwe sont là! » en donnant de violents coups de poings au portail. Quelques pierres ont été jetées dans notre direction. Nous les avons esquivées en souriant. Certains ont essayé de sauter par-dessus la clôture. Ceux-là sont littéralement tombés à nos pieds. Ils ont été éliminés les premiers. [...] Une vieille nous a dit : « Mes enfants, laissez-moi prier une dernière fois. » Une petite vieille toute ratatinée. C'est fou le nombre de personnes qui demandent depuis hier à prier avant de mourir. [...] Nous avons passé la nuit sur les lieux. On s'est bien amusés avec les femmes. Quand elles ne sont pas trop mal, on les liquide en dernier. On est des jeunes, après tout, et il faut bien vivre. (MLO, pp. 107-108)

Dans cet extrait, l'on constate la désinvolture du narrateur face au massacre et aux viols.

Le tueur agit en groupe et semble également penser en termes de groupe.

À l'arrivée du préfet, qui est là pour vérifier que tous les Tutsi ont été exécutés, le narrateur exprime son mépris face à ce personnage « en complet beige très propre » et dont les mains « n'ont jamais tenu une machette ». « Ils arrivent de l'université et ils commandent à tout le monde, ces salauds », se dit le narrateur, illustrant du coup la distinction que l'on doit établir entre organisateurs, relais et exécutants. Alors que deux des hommes du préfet jettent des grenades lacrymogènes sur les cadavres entassés, les survivants sont débusqués, car ils se mettent à tousser. Toujours aussi désinvolté, le

narrateur commente la scène : « C'était très drôle. Pas bête, quand même, le préfet. On a découvert quatre Inyenzi qui faisaient semblant d'être morts. Les petits malins. » Lorsque le chef du narrateur – « un vrai guerrier » – se fait engueuler par le préfet, il s'en approche et essuie sa machette couverte de sang sur le complet du préfet. (MLO, p. 69) L'image est forte et illustre clairement la tension qui existe entre tueurs à machette et tueurs gestionnaires.

Deux autres personnages de bourreau sont évoqués par la deuxième narratrice, une fille hutu du nom de Marina Nkusi. Celle-ci raconte comment son oncle, « Tonton Antoine », qui commandait plusieurs barrières à Kibuye, a fini par convaincre son père de participer aux tueries – alors même que ce dernier cache des Tutsi. Refusant d'abord de céder aux pressions de son frère, il accepte finalement de prendre la machette pour protéger sa propre famille. Alors que sa femme et sa fille, la narratrice, tentent de l'empêcher de partir, il hurle : « Vous ne regardez pas la télévision ou quoi? C'est comme dans toutes les guerres, on tue les gens et puis c'est tout! » (MLO, pp. 114-115) Dans ce cas, la rhétorique guerrière permet au bourreau d'adoucir sa conscience. Les derniers paragraphes de ce très court chapitre évoquent le trouble et le déchirement dans lesquels se trouve cet homme.

Il est allé sur les barrières. On nous a dit que là-bas il manie la machette comme un forcené. Cependant, de retour à la maison, il va tout droit dans la cachette des petits, il leur donne des friandises et il joue avec eux. Puis il se retire dans sa chambre. Mère et moi n'osons pas le déranger.

Quand il repart très tôt le lendemain matin, nous faisons semblant d'être encore endormies. (MLO, p. 115)

Dans le chapitre suivant, Jessica relate sa conversation avec une femme anonyme qui lui confie qu'un prêtre de Kigali couche avec elle et d'autres réfugiées de son église. Évidemment, le nom de Wenceslas Munyeshyaka nous vient à l'esprit, ce curé dont il était question dans les articles de journaux. Comme la femme craint d'être livrée aux

miliciens, qui assurément la violeront, elle se soumet d'abord au désir et au chantage du prêtre. Ayant finalement décidé de partir, elle raconte sa fuite à la narratrice. Ce récit montre bien la nature parfois étrange du rapport entre bourreau et victime.

Il a refermé la porte et plus aucun bruit n'est entré dans la chambre. Après avoir rempli des coupes de vin, il a mis une musique très douce [...] Jessica Kamanzi, cet homme est fou. Lorsqu'il m'a demandé si j'aimais mon travail dans cette petite compagnie d'assurances, j'ai tout compris d'un seul coup. J'ai su que les hommes confiaient parfois le salut de leurs âmes à des êtres déments. Ses gestes si parfaitement ordinaires révélaient son profond dérèglement mental. Et moi, si lasse de tout, Jessica Kamanzi, au milieu de la nuit, je lui ai dit en caressant ses cheveux que je l'aimais. Et il a éclaté en sanglots. Il pleurait comme un enfant perdu. Nous avons fait l'amour. Ce matin, je me suis enfuie. (MLO, pp. 122-123)

La fonction romanesque de la narratrice est de donner voix aux victimes, à ces nombreuses femmes brutalisées, violées, tuées.

La prochaine narratrice est une femme tutsi de Butare qui raconte comment une certaine Valérie Rumiya, sa rivale de toujours, cherche à tout prix à profiter du génocide pour la faire tuer. « Son génocide à cette salope, c'est ça : me faire tuer, moi, Rosa Karemera », s'insurge la narratrice. Recueillie par ses voisins hutu, dont le père est « un homme bon qui a laissé parler son cœur » (MLO, p. 126), elle est de nouveau dénoncée par Valérie Rumiya. Heureusement, le soldat chargée de l'arrêter est déçu de sa prise, car Rosa est une vieille femme infirme, et il demande de l'argent en échange de sa libération. Le temps de la narration suit immédiatement cet événement, alors que la narratrice est en cavale et tente de survivre.

Le prochain narrateur, le Docteur Joseph Karekezi, est le père de Cornelius et l'organisateur du massacre de l'École technique de Murambi. Son attitude s'apparente à celle de Faustin Gasana, à l'exception qu'il est marié à une Tutsi. Le temps de la narration est la veille du massacre, et les premières phrases mettent l'emphase sur la conviction qui motive ce bourreau : « Quoiqu'il arrive, j'aurai fait mon devoir. Le devoir. Un mot simple et que j'aime bien. » D'emblée, il explique qu'il aura besoin de bras à

l'école, qui se remplit de plus en plus. Mais il doute de l'efficacité des *Interahamwe* : « Les premiers jours, ils étaient pleins d'entrain mais – il ne sert à rien de se cacher la vérité – depuis un certain temps le relâchement est manifeste. » (MLO, p. 129) Relatant le cas de ce pauvre homme qui suppliait les miliciens de lui permettre de rejoindre son fils dans la mort, lesquels buvaient et lui riaient au nez, le narrateur convient de l'horreur de la situation, mais la justifie aussitôt :

Bien sûr, je n'ai pas aimé cette scène. Je ne suis ni un monstre ni un imbécile. Je mentirais cependant en disant que cela m'a beaucoup affecté. Il s'agit, si on est un homme décidé, de savoir ce qu'on veut. Nous sommes en guerre, un point c'est tout. La manière parfois un peu sadique dont les choses se passent est un détail. Notre objectif final est juste. Rien d'autre ne compte. Et, de toute façon, nous ne pouvons plus revenir en arrière. (MLO, p. 131)

Inquiet de la fatigue et de la lassitude que ressentent les tueurs, le narrateur s'étonne de l'acharnement des Tutsi à vivre : « C'est absurde, et même mystérieux, dans un sens, cet acharnement à vivre, mais c'est ainsi. Nos ennemis ne veulent pas comprendre la situation : nous ne plaisantons pas et ils n'ont aucune chance. » (MLO, p. 132) L'absence totale d'empathie pour les victimes est évident dans ce passage.

À propos de sa propre famille réfugiée à l'École technique, il se justifie ainsi :

Sur le chemin de l'École technique, j'ai pensé à Julienne et François, et à leur mère. Ce n'est la faute de personne. Au dernier moment, elle me maudira en pensant que je ne l'ai jamais aimée. Ce n'est pas vrai. C'est juste l'histoire qui veut du sang. Et pourquoi verserais-je seulement celui des autres? Le leur est tout aussi pourri. [...] Et moi, pour avoir commis une erreur de jeunesse qui a gâché toute ma vie, je ne pardonnerai plus à personne de gâcher notre sang. (MLO, p. 138)

Dans cet extrait, l'argumentation du narrateur fait écho aux propos d'Amin Maalouf, dans un ouvrage intitulé *Les Identités meurtrières*.

[...] dans chaque société divisée, se trouvent un certain nombre d'hommes et de femmes qui portent en eux des appartenances contradictoires, qui vivent à la frontière entre deux communautés opposées, des êtres traversés, en quelque sorte, par les lignes de fracture ethniques ou religieuses ou autres. [...] Ceux parmi eux qui pourront assumer pleinement leur diversité serviront de « relais » entre les diverses communautés, les diverses cultures, et joueront en quelque sorte le rôle de « ciment » au sein des sociétés où ils vivent. En revanche, ceux qui ne pourront pas assumer leur propre diversité se retrouveront parfois parmi les plus virulents des tueurs identitaires,

s'acharnant sur ceux qui représentent cette part d'eux-mêmes qu'ils voudraient faire oublier. Une « haine de soi » dont on a vu de nombreux exemples à travers l'Histoire³⁵⁷...

Il serait impossible de trouver meilleure interprétation du personnage de Karekezi...

Dans le dernier paragraphe, qui fait état des dernières pensées du docteur avant le massacre du lendemain, celui-ci se lance dans une tirade douteuse à propos de la justesse et de la vérité de sa cause.

Je n'éprouverai ni tristesse ni remords. Ce seront des souffrances atroces, certes, mais seules les âmes faibles confondent le crime et le châtement. Dans ces cris vulgaires, battra le cœur pur de la vérité. Je ne suis pas de ceux qui redoutent les ombres de leur âme. Mon unique foi est la vérité. Je n'ai pas d'autre Dieu. La plainte du supplicié n'est que ruse du diable. Elle veut obstruer le souffle du juste et empêcher sa volonté de se réaliser. (MLO, 140)

Dernier tueur à occuper la position de narrateur dans le roman de Diop, le docteur Karekezi laisse un goût particulièrement amer dans la bouche du lecteur. Surpassant de loin le journaliste dans sa représentation du bourreau, l'écrivain permet au lecteur d'imaginer les pensées de celui-ci et de mesurer toute la complexité et les paradoxes de sa situation.

Ensuite, comme si l'auteur voulait adoucir le choc de la rencontre entre le docteur Karekezi et le lecteur, Jessica est de retour en tant que narratrice. Elle relate le cas de cette religieuse hutu de Gisenyi qui a choisi de mourir avec des Tutsi qui tentaient de passer la frontière zaïroise. « Je suis bouleversée. Des jours comme ceux que nous vivons enfantent aussi des êtres sublimes » (MLO, p. 141), affirme Jessica au tout début du chapitre. Après avoir raconté l'histoire de cette religieuse, la narratrice offre un compte-rendu de la situation dans le pays, alors que le FPR gagne du terrain. Et comme la tâche n'est pas complétée, on demande maintenant à chaque Hutu de tuer. « Et ce n'est pas facile pour tout le monde », constate la narratrice. « Il faut voir ces braves pères de famille à l'œuvre. Ils n'étaient absolument pas préparés à ce qu'on attend d'eux. Alors,

³⁵⁷ Amin Maalouf (1998). *Les Identités meurtrières*. Paris, Grasset, pp. 45-46.

s'ils ne hurlent pas, ils n'y arriveront jamais. Je comprends leur étrange fureur. » (MLO, p. 144) Ce commentaire illustre bien le fait que la brutalisation des tueurs survient *après* le passage à l'acte et qu'il ne s'agissait pas de brutes *au départ*.

Outre la dernière apparition de Jessica, en fin de troisième partie, pour annoncer la prise de Kigali par le FPR, un dernier narrateur est à considérer dans cette analyse : le colonel Perrin, responsable de l'évacuation du docteur Karekezi hors du pays. Son intervention est intéressante dans la mesure où il ressent autant de répugnance que de fascination envers ce personnage immonde, que l'on a fini par affubler du surnom de « Boucher de Murambi ». Le personnage du colonel permet également de réfléchir à cette complicité entre la France et le gouvernement rwandais avant et pendant le génocide. Mais ce qui ressort le plus de ce dialogue est la conclusion du colonel à propos des motifs du docteur. Ainsi lui lance-t-il :

Vous philosophez, docteur, mais vous avez tué votre femme et vos deux enfants pour ne pas perdre toutes ces belles choses. Vous n'êtes pas un être d'exception, docteur, mais un minable nouveau riche d'Afrique. Vous avez liquidé ces pauvres gens par pure cupidité. (MLO, p. 164)

Où se situe la vérité? Peut-on croire en ce dérangeant sentiment du devoir exprimé par le docteur, ou le colonel a-t-il raison en pensant que ce discours cache une grande duplicité?

La structure polyphonique et les narrateurs multiples de Diop permettent de saisir la multitude des expériences vécues lors de ces trois mois de violence incessante. À la lecture de l'œuvre, l'on comprend aisément qu'il ne s'agissait ni de simples « massacres interethniques », ni d'une « colère populaire », ni d'une forme de « folie collective ». Le génocide fut organisé, systématique et porté par une idéologie en laquelle certains croyaient, d'autres non. De plus, ce roman insiste sur le fait que les tueurs n'étaient pas que des miliciens; il y avait également plusieurs citoyens bien ordinaires. En outre, le grand nombre de personnages de bourreaux au sein de ce roman aide à constater la

diversité des motivations et des attitudes face aux tueries. Si certains passages très documentés pouvaient s'apparenter au discours journalistique, le reste du roman illustre bien la puissance de la représentation littéraire du génocide.

4.3.5. Courtemanche : sur la voie du génocide

Le troisième ouvrage de notre corpus est le roman de Gil Courtemanche, intitulé *Un dimanche à la piscine à Kigali*. Outre le fait que le personnage principal soit un journaliste, l'ouvrage de Courtemanche se distingue de ceux de Diop et de Waberi de plusieurs façons. Tout d'abord, alors que les deux auteurs précédents ont mis l'accent sur la période même du génocide et sur ses lendemains, Courtemanche consacre la majeure partie de son texte à la période qui *précède* le génocide. Ainsi, la date du 6 avril 1994 n'apparaît qu'à la page 225, et seulement 23 pages sur un total de 284 concernent la période du génocide comme tel³⁵⁸. Une deuxième distinction concerne le choix des thèmes abordés par l'auteur. Le fait qu'il s'agisse de l'histoire d'un journaliste québécois tombant amoureux d'une Rwandaise juste *avant* le déclenchement du génocide démontre bien que Courtemanche n'a pas les mêmes préoccupations ni le même point de vue qu'un Diop ou qu'un Waberi. Parmi ces thèmes singuliers, l'on repère notamment : le rôle et le comportement des Occidentaux dans ce pays, la relation amoureuse entre Valcourt et Gentille, la prévalence du sida au sein de la population, la préparation du génocide et l'impunité grandissante des extrémistes. En ce qui concerne l'histoire du Rwanda, elle est amplement traitée à travers le personnage de Gentille, une Hutu dont les traits physiques correspondent parfaitement aux stéréotypes de la femme tutsi. Pour ce qui est des bourreaux, Courtemanche ne leur consacre que quelques passages et aborde le

³⁵⁸ La date du 6 avril 1994 apparaît à la page 225, mais le véritable récit du génocide va de la page 229 à la page 251.

personnage du sergent Modeste à travers le seul témoignage de Gentille. Néanmoins, l'on retrouve quelques éléments intéressants au sein de ces extraits. Une dernière distinction a trait aux choix narratifs de l'auteur : la narration se fait principalement au passé, et le récit repose sur un seul narrateur omniscient. Si le roman met en scène une grande quantité de personnages, la narration garde toujours le même ton et la même perspective. Cela dit, malgré cette profusion de thèmes, notre analyse du roman de Courtemanche ne s'arrêtera qu'aux aspects liés à notre problématique de la représentation du génocide et des bourreaux.

Un premier aspect est la représentation de l'histoire rwandaise, incarnée par le personnage de Gentille. Dans une longue analepse située dans le troisième chapitre, le narrateur évoque l'histoire d'un certain Kawa, le patriarche hutu de la famille de Gentille. Celui-ci vivait sur une colline durant la période coloniale. Lorsque Monseigneur Classe obtint que le fils du Mwami se convertisse au catholicisme, Kawa accompagna son fils à l'école et demanda au prêtre de le baptiser et de lui donner le nom de Célestin. Un jour, Célestin rapporta de l'école un gros ouvrage d'anthropologie rédigé par un médecin belge soi-disant spécialiste des cultures indigènes. Cette lecture lui apprit que les Hutu « habitaient la région des Grands Lacs depuis des temps immémoriaux », alors que les Tutsi « venaient du Nord, d'Égypte ou d'Éthiopie ». Le livre lui révéla également les théories raciales évoquées dans le premier chapitre de ce mémoire. Voici le résumé qu'en fait le narrateur :

Peuple hamite, [les Tutsi] n'étaient pas de vrais nègres, mais probablement des Blancs que des siècles de soleil avaient assombrés. Leur haute stature, la pâleur de leur peau et la finesse de leurs traits attestaient de cette noble ascendance et de leur lointaine parenté avec les peuples civilisés.

« Le Hutu, paysan pauvre, est court et trapu et il a le nez caractéristique des races négroïdes. Bon enfant, mais naïf, il est rustre et peu intelligent. Le Hutu est dissimulateur et paresseux, et son caractère est ombrageux. C'est un nègre typique.

« Le Tutsi, éleveur nomade, est grand et élancé. Sa peau est d'un brun clair qui s'explique par ses origines nordiques. Il est intelligent, raffiné et habile au commerce. Il a l'esprit pétillant et le

caractère agréable. L'administrateur colonial au Ruanda-Urundi fera bien de s'associer leur concours pour les tâches qu'il jugera bon de confier sans danger à des indigènes. » (DPK, pp. 33-34)

Comme l'indique une note en bas de page, les paragraphes entre guillemets sont issus d'un ouvrage authentique, cité par Jean-Pierre Chrétien³⁵⁹.

Bien entendu, Kawa fut littéralement dévasté quand son fils lui transmit le contenu du livre : « En entendant ces mots, Kawa poussa un cri épouvantable. Tout s'écroulait : sa fierté de patriarche hutu et les ambitions qu'il entretenait pour Célestin. » (DPK, p. 34) Évaluant sa propre situation à l'aune des stéréotypes mentionnés, il ne savait que penser. Car Kawa, bien que Hutu, « était très grand et son nez n'était ni gros ni épaté ». Certes, sa peau était plus foncée que celle de ses connaissances tutsi, mais on ne voyait généralement pas la différence. En plus, il élevait des vaches, et il n'était « ni paresseux ni imbécile » (DPK, p. 34). N'osant remettre en question le savoir du « devin blanc » (DPK, p. 37), il fut contraint d'aller voir sa cousine, une *umumpfumu*³⁶⁰ du district de Kibeho. Essayant de lui expliquer son problème sans trop révéler de détails, Kawa lui tint des propos qui dénotent bien le caractère absurde de la situation. Les voici, sous forme de discours direct rapporté par le narrateur : « Il semble que nous ne soyons pas ce que nous sommes ni ce que nous paraissions être, mais que l'avenir de mes enfants ne sera supportable que s'ils deviennent ce qu'ils ne sont pas. » (DPK, p. 37) Et la cousine de lui répondre, après avoir performé son rituel :

« Tes enfants et les enfants de tes enfants, tant qu'ils vivront au pays des collines, devront changer de peau comme les serpents et de couleur comme les caméléons. Ils devront toujours voler dans le sens du vent et nager avec le fleuve. Ils seront ce qu'ils ne sont pas, sinon ils souffriront d'être ce qu'ils sont. » (DPK, p. 37)

³⁵⁹ Sasserath, *Le Ruanda-Urundi, étrange royaume féodal*, cité par Jean-Pierre Chrétien dans *Burundi, l'histoire retrouvée*, Karthala, 1993.

³⁶⁰ Sorcière et devin à la fois, selon la note de Courtemanche au bas de la page 35.

Ce dialogue, sibyllin et imagé, annonce bien les tourments que vivront, tour à tour, les différentes communautés du Rwanda.

À partir de ce moment, Kawa fit tout ce qu'il put pour « sauver sa descendance et la descendance de celle-ci » (DPK, p. 37). Suite à une démarche infructueuse auprès du bourgmestre belge pour avoir de nouveaux papiers d'identité, il dut lui céder sa fille aînée Clémentine afin qu'il garde le silence sur toute l'affaire. Par la suite, ses cinq autres filles épousèrent des Tutsi. Il ne restait plus que Célestin. De tous ses enfants, il était le plus grand et le plus pâle. En revanche, son nez était un peu large. Prenant la route pour lui dénicher une épouse, Kawa « trouva enfin le nez qu'il fallait sur la colline voisine ». En effet, Ernestine avait un nez fin et la peau très pâle. « Si le sang supérieur faisait son devoir, les enfants de Célestin et d'Ernestine seraient plus tutsis que les Tutsis » (DPK, p. 40). Plusieurs années tard, en 1994, personne ne croira la pauvre Gentille, petite-fille de Célestin et d'Ernestine, lorsqu'elle affirmera être une véritable Hutu...

Vers la fin du roman, mais juste avant le génocide, Valcourt décide d'épouser Gentille et va rendre visite à son père, Jean-Damascène. Dans un très long passage en discours direct, le père de Gentille revient sur ce « pacte que Kawa fit avec le diable ». Utilisant la colline de Kawa puis Gentille elle-même comme métaphores du Rwanda, Jean-Damascène résume l'histoire moderne du pays et avertit Valcourt des implications de s'associer au « destin maudit » de sa descendance :

On pourrait dire que Kawa a fondé le Rwanda d'aujourd'hui et que sa famille en constitue l'horrible résumé. Un homme seul sur une colline qui manipule les ingrédients de la vie condamne ses créatures à toutes les maladies et à tous les dangers. Jusqu'en 1959, ce pacte avec le diable ne nous apporta que jouissances et prospérité. [...] Du jour au lendemain, le paresseux Hutu se transforma en incarnation du progrès moderne, la masse de paysans ignorants, en légitime majorité démocratique. [...] De tous les coins de la colline, des Hutus, fils et filles de Kawa, jusque-là tristes de n'avoir de tutsi que la taille ou le nez, proclamèrent plus haut que tous les autres leur appartenance à la nouvelle race que la démocratie rendait supérieure et dominante. Bien peu de Hutus trapus et foncés crurent ces travestis, ces mutants de l'Histoire. Mais certains furent si convaincants en devenant les pires ennemis de leurs frères et de leurs cousins que les nouveaux

mâtres du pays leur firent confiance et les accueillirent dans leurs cercles, leurs commerces et leurs familles. [...] Notre grande et belle famille, ni hutue ni tutsie, commença à se déchirer comme une meute de chiens affamés et fous. [...] Mon fils, aujourd'hui, nous avons bouclé le cercle de l'histoire et de l'absurde. Le chef des *interahamwes*, qui ont juré d'égorger tous les Tutsis et de les renvoyer par le fleuve Kagera jusqu'en Égypte, est un Tutsi. C'est un oncle de Gentille. Le numéro deux du FPR, l'armée tutsie qui de l'Ouganda prépare la vengeance, est un Hutu, lui aussi un oncle de Gentille. Tous les deux – ils ne le savent pas, mais l'un ou l'autre le fera –, ils veulent tuer Gentille, qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Gentille est comme le fruit de la terre rouge de cette colline, un mystérieux mélange qui réunit toutes les semences et toutes les sueurs de ce pays. Fils, vous allez épouser le pays qu'on veut tuer, le pays qui ne serait que rwandais [...]. (DPK, pp. 217-219)

Ce traitement de l'histoire rwandaise dans le roman de Courtemanche est original et permet de comprendre comment la situation politique du pays pouvait affecter la vie des gens ordinaires.

L'ouvrage de Courtemanche a également le mérite de démontrer que la violence et l'impunité étaient déjà bien présentes au Rwanda avant même que ne se produise l'attentat contre l'avion du président. Par exemple, dès le quatrième chapitre, l'on a droit à une première description des miliciens *interahamwe* dont la présence se fait de plus en plus sentir.

Au retour, il dut s'arrêter à trois barrages improvisés établis par de jeunes miliciens du parti gouvernemental. Bière dans une main, machette dans l'autre, l'œil révolté, la démarche incertaine. Le parti avait aussi distribué un peu de marijuana pour alimenter la ferveur milicienne. On lui avait parlé de ces jeunes désœuvrés que le MRND embrigadait et entraînait, mais il les voyait pour la première fois. [...] Depuis quelque temps, ils apparaissaient impromptus dans les quartiers de Kigali, en particulier à Gikondo. (DPK, p. 47)

Cette description, assez courte et qui témoigne d'un point de vue extérieur, s'apparente beaucoup au contenu de certains articles et reportages de notre corpus journalistique.

Quelques pages plus loin, les propos d'un certain Méthode, un homme tutsi qui souffre du sida et va bientôt en mourir, démentent toute affirmation selon laquelle personne ne se doutait de ce qui allait se produire au Rwanda.

Méthode voulait mourir propre, soûlé, gavé et devant la télévision. Une fin triomphale pour une vie de trente et un ans, une fin qu'il ne craignait plus car il préférait mourir du sida que haché par une machette ou déchiqueté par une grenade. « C'est le sort qui attend tous les Tutsis. Il faut partir ou mourir avant l'Holocauste. » (DPK, p. 51)

Dans le chapitre suivant, l'on assiste aux funérailles de Méthode dans la salle de conférences d'un hôtel. Étaient présents quelques parents et amis intimes, mais aussi les collègues de travail de la Banque populaire, le ministre responsable de l'institution financière, encadré de deux jeunes soldats, quelques hommes discrets qu'on associa vite au FPR et des Hutu proches du pouvoir qui se sentaient obligés d'assister à l'événement. Lorsque l'image de Méthode apparut sur l'écran de télévision déposé sur le cercueil et qu'il se mit à témoigner et prévenir l'assemblée des horreurs à venir, le ministre crie au scandale et quitte la salle, suivi des autres Hutu. Dans ce discours, Méthode commence par parler de la maladie et du silence qui favorise sa propagation. Puis, il avertit l'audience que des millions de Rwandais vont mourir :

Du sida, bien sûr, de la malaria aussi, mais surtout d'une maladie pire, contre laquelle il n'existe pas de capote ou de vaccin. Cette maladie, c'est la haine. Il y a dans ce pays des gens qui sèment la haine comme les hommes inconscients sèment avec leur sperme la mort dans le ventre des femmes qui la portent ailleurs, dans d'autres hommes et dans les enfants qu'elles conçoivent... (DPK, p. 70)

Dans cet extrait, l'on remarque que les massacres à venir sont associés à une forme d'épidémie. La haine est ainsi représentée comme une maladie qui s'attrape et se transmet.

Quelques pages plus loin, un nouvel épisode illustre parfaitement la tension qui règne dans le pays. Alors que Valcourt et Landouald – un ami tutsi qui occupe la fonction de ministre du Travail – sortent d'un bar bien après l'heure du couvre-feu, ils croisent des soldats de la garde présidentielle. L'atmosphère est alors extrêmement tendue, et l'on perçoit aisément l'animosité qui règne :

« Bonjour, messieurs de la garde présidentielle, lança Lando. Je bois à la santé du Rwanda. Vous voulez boire avec nous? Non, vous ne voulez pas boire avec nous. Vous êtes des Hutus, de vrais Rwandais, et moi, je suis un horrible Tutsi, un faux Rwandais. Vous n'attendez que l'ordre qui me tuera. [...]

Les soldats éclatèrent de rire. Puis les injures et les insultes : Tous les Tutsis sont des fils de pute et Lando plus que tous les autres, qui n'est plus un nègre parce qu'il couche avec une Blanche. (DPK, p. 73)

Après cet incident, Lando tente de secouer Valcourt. Il lui tient les propos suivants :

Tu ne comprends toujours pas. Bon petit Occidental que tu es, bardé de beaux sentiments et de nobles principes, tu assistes au début de la fin du monde. Nous allons plonger dans une horreur unique dans l'histoire, nous allons violer, égorger, couper, charcuter. Nous allons éventrer les femmes devant leur mari, puis mutiler le mari avant que sa femme ne meure au bout de son sang, pour être certains qu'ils se verront mourir. Et pendant qu'ils agoniseront, qu'ils en seront à leur dernier souffle, nous violerons leurs filles, pas une fois, mais dix fois, vingt fois. Et les vierges seront violées par des soldats sidéens. Nous aurons l'efficacité sauvage des primitifs et des pauvres. [...] Vous ne pourriez supporter quinze minutes de nos guerres et de nos massacres. Ils sont laids et vous paraissent inhumains. C'est le lot des pauvres que de ne pas savoir comment assassiner proprement [...]. Ici, nous allons tuer dans un grand excès de folie, de bière, de mari, dans un déferlement de haine et de mépris qui dépasse ta capacité de comprendre et la mienne aussi. Je dis « nous » parce que je suis rwandais et parce que les Tutsi le feront aussi quand ils en auront l'occasion. Je dis « nous » parce que nous sommes tous devenus fous. (DPK, pp. 73-74)

Dans ce passage, Lando insiste d'abord sur la cruauté avec laquelle seront perpétrés les massacres. L'utilisation du « nous » par ce personnage est surprenante, tout comme sa référence à la folie. De plus, alors qu'au début de l'extrait la cruauté est volontaire et significative, elle est ensuite attribuée au fait qu'il s'agit de gens pauvres, qui ne savent assassiner proprement. En somme, cet extrait semble réduire les massacres à une forme de fête primitive au cours de laquelle de pauvres fous se déchaînent.

Outre ce passage, l'on retrouve plusieurs références à la folie dans le roman de Courtemanche. Trois pages plus loin, c'est dans la bouche du père Louis que cette perspective refait surface : « ici, au Rwanda, nous approchons des limites de l'humanité, [...] nous risquons de basculer dans la démence, dans une folie qui nous stupéfiera nous-mêmes » (DPK, p. 77). Le plus étrange est que le même père Louis se contredira plus loin et insistera sur la rationalité des tueurs dans les massacres similaires de l'histoire mondiale :

« Ces meurtriers ne sont pas des fous. Il y a bien eu quelques névrosés, comme Hitler, mais sans les gens raisonnables, sans des centaines de milliers de croyants, de bons chrétiens raisonnables, aucune de ces plaies de l'humanité n'aurait sévi. Les gens qui charcutent l'humanité à grands coups de baïonnettes sont tous des gens bien et respectables. » (DPK, p. 179)

Durant cette période qui précède le génocide, plusieurs éléments du récit font également état de la planification du génocide. Par exemple, la propagande de la RTLM est mentionnée (DPK, p. 76), ainsi que celle des publications extrémistes (DPK, p. 78). De plus, le lecteur apprend par le personnage de Cyprien – un sidéen hutu qui avait noué des liens de camaraderie avec Valcourt mais qui bénéficie d'informations privilégiées – que le gouvernement est en train d'organiser les massacres à venir. Un camp d'entraînement a été installé et des jeunes y sont entraînés à manier la machette. Chaque jour, des camions remplis de miliciens arrivent à Kigali. Ils établissent des barrières et contrôlent l'identité des passants. Ils font des listes et agressent des Tutsi lorsqu'ils sont un peu soûls ou drogués. Des maisons de Tutsi sont également incendiées et le « travail » est déjà commencé à la prison, où les Tutsi sont éliminés dès leur arrivée. (DPK, pp. 96-97) Or, ce que Valcourt ignore, c'est que Cyprien « en savait bien plus qu'il n'avait voulu en révéler sur les massacres qui se préparaient ». Comme l'explique le narrateur, « il connaissait les cachettes où l'on empilait des fusils et des machettes, les casernes où la milice s'entraînait, les lieux de rassemblement dans la plupart des quartiers de la ville ». Alors pourquoi dissimuler ces informations? Parce que Cyprien « n'avait jamais aimé les Tutsis ». Personnage problématique, ce Hutu qui dit ne pas aimer les Tutsi couche avec une multitude d'entre elles, « ce qui l'avait perdu aux yeux de ses voisins et de ses amis hutus » (DPK, p. 100). D'ailleurs, quelques pages plus loin, le même Cyprien est assassiné avec sa femme par les miliciens en question.

Durant cette période, les miliciens sont souvent représentés à l'une des nombreuses barrières érigées dans Kigali.

La première barrière s'élevait à moins de cent mètres de la maison de Cyprien. Un tronc d'arbre en travers de la route, un brasero, une dizaine d'hommes commandés par un gendarme qui avait troqué son fusil contre une machette. C'étaient des voisins qui respectaient Cyprien même s'ils

s'en méfiaient. On les laissa passer sans problème. Le gendarme était un cousin. Encore un. (DPK, p. 105)

Dans cet extrait, l'on constate que les miliciens sont les voisins de Cyprien et qu'ils sont dirigés par un membre des forces de l'ordre. Tout cela, *avant* le génocide. Voici la suite de l'épisode :

Juste avant d'entrer dans le centre-ville, une seconde barrière. Les hommes qui la gardaient semblaient plus excités et plus dangereux. Ils dansaient devant deux troncs d'arbres qui barraient la route en brandissant des machettes et des gourdins dont la tête était hérissée d'un énorme clou. Valcourt arrêta la voiture quelques mètres avant la barrière. Cyprien sortit pour aller à la rencontre de deux jeunes hommes qui titubaient. Il les accompagna jusqu'à la voiture. Les deux miliciens n'avaient d'yeux que pour Gentille qu'ils firent descendre. [...] Ils étaient bien une dizaine maintenant à les entourer, tous ivres ou ayant fumé du chanvre. Un petit barbu qui portait un chandail des Bulls de Chicago avec le nom de Michael Jordan dans le dos s'adressa à Valcourt : « Le Canadien aime les putes tutsies avec des fausses cartes de Hutues. C'est pas bon pour toi, chef. Pas bon. C'est un pays hutu ici, chef. Si tu veux pas finir dans la rivière Kagera, avec tous les Tutsis, trouve-toi une femme hutue. Je te laisse passer ce soir, mais tu dois donner un peu d'argent pour la formation et l'instruction patriotique des milices. » (DPK, pp. 105-106)

Ce passage contient plusieurs éléments importants. Tout d'abord, les bourreaux représentés jusqu'à maintenant dans le roman de Courtemanche sont strictement des miliciens. Cela se comprend étant donné que le génocide n'est pas encore commencé. Ensuite, l'on constate que ces derniers sont presque toujours des jeunes extrémistes convaincus, qui boivent et fument de la drogue et qui n'attendent que le moment opportun pour se mettre « au travail ». Enfin, non seulement le jeune barbu fait-il référence à la rivière Kagera, un élément fortement symbolique de la rhétorique du génocide, mais il menace et intimide ouvertement Valcourt.

Plus tard dans la soirée, alors que Cyprien retourne chez lui, il se retrouve de nouveau à la première barrière évoquée ci-haut. Mais cette fois, il n'échappe pas aux miliciens. Ces derniers sont déjà en train de violer sa femme et les deux seront assassinés cruellement. Dans les premières lignes, les bourreaux sont représentés comme des idiots qui « sautillaient bêtement », sous une « lumière fauve », une expression qui animalise les tueurs. Tout au long de la scène, les miliciens demeurent anonymes et sont désignés à

la troisième personne du pluriel. Lorsque l'un d'entre eux s'adresse à Cyprien, il ne s'exprime qu'à la première personne du pluriel. Pour ce qui est du chef de la barricade – qui est en fait le gendarme et cousin de Cyprien mentionné plus haut –, il utilise la première personne, mais l'acte décrit demeure foncièrement collectif.

On s'amusait ferme à la barrière. Une radio tonitruante diffusait de la disco dans tous les recoins du quartier. Des ombres dansaient ou sautillaient bêtement, découpées par la lumière fauve qui provenait de deux feux qu'on avait allumés dans de gros barils de métal. Les miliciens chantaient la gloire du parti du président, la supériorité éternelle des Hutus. [...]

À la vue de Cyprien, qui gravissait péniblement la colline, les miliciens se mirent à crier et à gesticuler.

- Viens t'amuser avec nous, Cyprien, viens. Allez! Cyprien-les-grosses-couilles, il y a ta femme qui t'attend et qui te veut. Comme tu n'étais pas là, on a pensé qu'elle serait mieux avec nous.

Juste derrière les deux troncs d'arbres qui fermaient la route, sa femme gisait, la jupe remontée sur son ventre. Elle gémissait. Deux jeunes miliciens complètement hilares tenaient ses jambes écartées et un troisième immobilisait sa tête. Un sein pendait en dehors de son tee-shirt déchiré et ensanglanté. Le chef de la barricade pointa un revolver sur la tempe de Cyprien et le mena près de Georgina.

- Nous avons tout essayé, mais nous n'y arrivons pas. Ta femme n'a pas de plaisir. Même moi je suis passé dessus et les femmes m'aiment. Rien, pas un soupir de plaisir. Elle doit être anormale. Nous l'avons prise à deux, l'un par-devant, l'autre par-derrière. Et nous avons forcé. Des grands coups de queue, de grosses queues, puis nous avons utilisé un bâton. Rien seulement des pleurs et des cris horribles, même des insultes, pas un petit plaisir pour nous dire merci de la trouver si belle et appétissante. Toi qui connais tous les secrets des Blancs et des Tutsis que tu fréquentes, tu vas nous montrer, Cyprien, tu vas nous montrer comment il faut faire pour faire jouir ta femme. (DPK, pp. 108-109)

Pendant que Cyprien embrasse délicatement sa femme, l'un des miliciens lui donne un grand coup de machette dans le dos, puis le gendarme tire sur lui. « Ils exécutèrent la femme sans enthousiasme à grands coups de machettes comme pour terminer un travail monotone » (DPK, p. 110), conclut le narrateur. Le lendemain, lorsque Valcourt et Gentille découvrent la scène du crime, l'un des miliciens y est encore, ivre mort et allongé sur un matelas, serrant dans sa main une machette. La réaction de Valcourt à ce moment démontre bien, comme le dit le narrateur, que « nous pouvons tous nous transformer en assassins » (DPK, p. 118). « Il suffit de quelques circonstances, d'un dé clic, d'une faillite, d'un patient conditionnement, d'une colère, d'une déception », ajoute-t-il, avant de raconter la scène en question :

Durant quelques secondes, des gènes d'assassin s'animent dans le sang de Valcourt, des protéines meurtrières envahissent et brouillent ses neurones. Seul un « non, Bernard » que Gentille prononça fermement empêcha que Valcourt devienne un assassin. Il lança dans le fossé la machette qu'il avait prise des mains du milicien et qu'il avait brandie au-dessus de sa tête pendant que le jeune homme, les yeux hagards, se réveillait en voyant sa mort briller. En revenant vers l'auto, Valcourt fut horrifié par la pensée que rien dans cet homme ne lui avait paru humain et que, n'eût été Gentille, il l'aurait charcuté sans état d'âme tout comme on avait dépecé Cyprien et Georgina. (DPK, p. 118)

Le 6 avril 1994, lorsque débute le génocide, Valcourt et Gentille retournent justement à Kigali après leur visite au père de celle-ci. Dans cette courte section d'à peu près 23 pages, le narrateur commence par décrire la situation dans les rues de la capitale. Puis, pendant qu'un soldat demande à Valcourt et Gentille leurs papiers d'identité, la RTLM leur apprend que le président a été tué. L'appel au génocide est à peine voilé dans ce discours direct : « Le gouvernement a décrété le couvre-feu et demande à toute la population fidèle à la république de prendre les armes pour faire face à l'invasion des cafards. Vos voisins sont peut-être des assassins. Soyez vigilants. » (DPK, pp. 230-231) Puis c'est la liste des « complices » qui est diffusée à la radio, ainsi qu'une injonction à « éradiquer l'ennemi » (DPK, p. 233). À partir de ce moment, la représentation du génocide se résume au fait que le point de vue narratif est celui de Valcourt et de Gentille. Non seulement l'on ne dispose que d'un portrait très limité de ce qui se passa durant ces trois mois, mais le récit du génocide s'arrête moins d'une semaine après son déclenchement, soit le 10 avril 1994. Ce jour-là, alors qu'ils sont en route vers l'aéroport, Valcourt et Gentille sont arrêtés à une barrière; Valcourt est assommé, mais réussit quand même à s'échapper du Rwanda, alors que Gentille est prise « sous la protection » du sergent Modeste. Ce n'est que deux chapitres plus loin, après une longue ellipse et sous la forme du cahier déjà évoqué, que le lecteur apprendra le destin de Gentille.

À l'instar de Valcourt, le lecteur découvre le vécu de Gentille par le biais du témoignage de celle-ci. Le point de vue sur le bourreau est donc celui de la victime. Dans

l'entrée du 12 avril, Gentille rapporte les propos du sergent à son égard sous forme de discours indirect : « Il voulait me protéger, disait-il. [...] Mais je pourrais être gentille pour le remercier. » La tentative de manipulation est évidente, et Gentille n'a d'autre choix que de consentir à ce premier viol. « Je sais qu'il va revenir demain et j'ouvrirai de nouveau les jambes sans protester, pour ne pas qu'il me batte, pour que je puisse rester ici. Car ici, je suis à l'abri », ajoute-t-elle. (DPK, p. 266) Le 14 avril, la femme jalouse du sergent vient intimider Gentille. Elle est accompagnée de ses deux frères, qui « font mal » à Gentille, selon l'expression pleine de pudeur de celle-ci. « Je saignais de partout quand ils ont eu terminé avec moi » (DPK, p. 267), ajoute-t-elle. Le 15 avril, elle exprime ce qu'elle ressent face à ces viols qui se multiplient : « Je ne suis plus humaine. Je n'ai plus de nom, encore moins d'âme. Je suis une chose [...]. Je suis un vagin. Je suis un trou. » (DPK, p. 268) Le 16 avril, Gentille rapporte des propos de son bourreau qui illustrent bien le renversement de la culpabilité au sein de la propagande extrémiste :

Modeste m'a demandé pourquoi tous les Tutsis se pensaient supérieurs aux Hutus et pourquoi ils voulaient les éliminer de la terre. [...] Je ne sais quoi répondre à ces questions imbéciles. Il m'a expliqué qu'il n'aimait pas tuer mais qu'il n'avait pas le choix. Ou il tuait les ennemis et leurs amis, ou il serait tué. Voilà, c'est simple dans son esprit. Il a peur de mourir, alors il tue, il tue pour vivre. (DPK, p. 269)

Le 17 avril, Gentille raconte un nouveau viol collectif, issu d'une demande de la femme de Modeste qu'il prouve qu'il n'est pas amoureux de cette Tutsi. Le 18 avril, Modeste s'excuse, mais demande à Gentille de le comprendre : « S'il ne m'avait pas donnée, des choses pires auraient pu m'arriver. Il m'a sauvé la vie et il veut que je lui sois reconnaissante. » (DPK, p. 270) Bien entendu, ce passage révoltant est très révélateur quant à la duplicité du bourreau.

Dans le dernier chapitre du roman, Valcourt se rend à Goma et réussit à retrouver le sergent. Celui-ci ne nie pas ses crimes, mais il prétend ne pas connaître Gentille et ressasse la propagande du gouvernement en exil.

Pourquoi s'intéresser à la disparition d'une seule personne alors que tout le peuple hutu allait être éliminé par un complot anglo-saxon et protestant? Et cela parce que tous les Blancs sauf les Français haïssaient les Hutus. Heureusement, d'ailleurs, que les Français étaient intervenus pour les sauver de l'extermination et leur permettre de se réfugier ici et de préparer leur retour victorieux. (DPK, pp. 277-278)

Finalement, lorsque Valcourt lui lit le cahier de Gentille, il devient agressif et lui lance :

« Je ne sais pas si elle est morte, ta femme, mais si elle l'est, remercie le ciel et les Hutus. Ta femme, c'était une putain, comme toutes les Tutsies, la pire que j'aie jamais rencontrée, la plus vicieuse. Tu imagines. Jamais elle n'a dit non, jamais elle n'a résisté. Ce n'était qu'une putain. (DPK, p. 278)

Cet extrait illustre les nombreux paradoxes dans le comportement de ce bourreau. Alors qu'à Gentille il disait qu'elle devait coucher avec lui pour le remercier de lui avoir sauvé la vie, devant Valcourt il la traite de putain pour s'être laissée faire.

Le roman de Courtemanche traite de plusieurs thèmes non exploités par les autres auteurs de notre corpus. L'histoire rwandaise est représentée de façon originale via le personnage de Gentille. De plus, comme le roman traite principalement de la période précédant le génocide, le lecteur constate que la violence et l'impunité étaient déjà bien présentes avant l'attentat contre l'avion du président. Sont également représentés la longue planification des massacres et le comportement des miliciens durant cette période. En revanche, le lieu commun de la folie parsème les pages du roman, ce qui témoigne de la difficulté à appréhender un crime d'une telle nature. Pour ce qui est du génocide comme tel, Courtemanche n'en offre qu'un court récit, mais qui sera compensé par le personnage du sergent Modeste, dont il est question dans le journal de Gentille.

4.3.6. Sehene : la confession d'un bourreau

Alors que les trois premiers romans de notre corpus ont été publiés en l'an 2000, le quatrième date de 2005. L'attente aura valu la peine, car ce roman nous interpelle à plus d'un titre. Le premier est que non seulement Sehene s'intéresse aux bourreaux, mais il consacre une œuvre entière à l'un d'entre eux. Le deuxième est qu'il s'agit du premier texte de fiction sur le génocide écrit par un Rwandais. Le troisième concerne les choix narratifs et diégétiques de Sehene. Le roman s'avère assez court, environ 150 pages, mais il fait preuve d'une grande richesse quant à la représentation de la phénoménologie du bourreau. Les possibilités qu'offre la fiction sont évidentes dans ce texte, car le lecteur est plongé dans les méandres de la conscience complexe et ambiguë de ce génocidaire.

S'inspirant du cas Wenceslas Munyeshyaka, Sehene imagine la longue confession d'un prêtre hutu accusé de viol et de participation au génocide. De sa cellule de prison, le père Stanislas revient sur les circonstances de sa déchéance morale et tente de faire le point sur son expérience. Fait intéressant, bien que la totalité du récit se situe dans le passé, le présent y est utilisé du début à la fin. Ce « présent de narration », comme l'explique Maingueneau, n'est pas déictique, c'est-à-dire qu'il « n'indique pas que le procès est contemporain du moment d'énonciation³⁶¹ ». Dans le cas de Sehene, le présent de narration fait du lecteur le témoin direct d'événements qui semblent se dérouler sous ses yeux, à l'instant même. Cela réduit la distance entre le bourreau et le lecteur, et donne un rythme soutenu et constant au récit.

Dès les premières pages, les interrogations du narrateur indiquent au lecteur que le récit sera introspectif et se fera quête de sens.

³⁶¹ Dominique Maingueneau (2003). *Linguistique pour le texte littéraire*, 4^{ème} édition, Paris, Nathan, p. 63.

Quand je commence à chercher le moment crucial qui m'a conduit dans cette cellule, je sombre dans les dédales du doute. Qu'aurais-je pu faire? – Qu'aurais-je dû faire? – après la mort du président et la reprise de la guerre civile? [...]

Dans la vie, on pense que toute décision, tout acte, finit toujours par tomber dans l'oubli, mais il n'en est rien. Ce qu'on fait un jour, on le porte dans son cœur à jamais.

À présent, je me repens de tous ces mensonges que je me suis faits... et auxquels j'ai cru ou voulu croire. Le moment où Damascène m'a tendu la machette : je l'ai prise de mon plein gré³⁶².

Dans cet extrait, l'attitude du narrateur diffère fondamentalement de celle des génocidaires habituels. Plutôt que de s'abriter derrière le silence ou les mensonges, le bourreau imaginaire de Sehene a l'intention de se confier au lecteur et lui fait part de sa mauvaise conscience. Il se repent et réalise pleinement que ses crimes procèdent d'un choix moral et personnel. Pas question ici d'attribuer le tort à un « nous » indéfini; le bourreau est seul face à son remords et sa réflexion se fait au « je ».

Contrairement au roman de Diop, le récit du prêtre ne commence pas avec l'attentat contre l'avion du président. Cherchant plutôt le « moment crucial » ayant conduit à son avilissement, le narrateur entame son récit après le début des massacres, alors que plus de deux mille réfugiés sont déjà entassés dans son église. Le souvenir déclencheur du récit est celui de la matinée où le narrateur invite une belle réfugiée tutsi du nom de Speciose dans le bureau du presbytère. Lui apprenant que les miliciens sont à sa recherche, il lui propose alors de la protéger si elle vient vivre avec lui. Il ne lui demande pas clairement de coucher avec lui, mais l'insinuation est évidente dans les propos qu'il lui tient : « Tu peux venir t'installer ici avec tes enfants. Tu es très belle, tu sais et il y a longtemps que je t'ai remarquée. Alors... On pourrait s'arranger tous les deux, n'est-ce pas? Que dis-tu de ma proposition? » Ne lui laissant pas le temps de répondre, il ajoute, d'un ton autoritaire : « Allez, va chercher tes affaires. » (FS, p. 8)

³⁶² Sehene (2005). *Op. cit.*, p. 5. À partir de maintenant et jusqu'à la fin de ce mémoire, nous ferons référence au roman de Sehene par l'acronyme FS et nous identifierons les pages correspondant aux citations entre parenthèses. Ex : (FS, p. 25).

Le récit du prêtre se divise en trois parties. La première débute avec l'épisode évoqué ci-haut et se termine plus ou moins avec le premier rapport sexuel du prêtre avec « sa protégée ». La deuxième conduit le prêtre au crime ultime, c'est-à-dire de prendre la machette et de participer aux massacres. La dernière traite de cette période trouble dans la vie du bourreau qui suit le passage à l'acte.

Dans les premiers temps, le prêtre fait preuve d'empathie et de compassion envers Speciose et l'ensemble des réfugiés. Par exemple, au moment d'installer chez lui cette femme et ses enfants, il commente ainsi le silence de ces derniers :

Les pauvres sont traumatisés. Dieu sait à quelles horreurs ils ont dû assister depuis le début des massacres! Tous ces gens assassinés dans leurs quartiers, ces cadavres que les miliciens amassent à chaque barrage routier. (FS, p. 8)

Un peu plus loin, le prêtre fait référence à Speciose comme à son « invitée », puis comme à sa « fée du logis ». En ce qui concerne les autres réfugiés, il tente de les aider du mieux qu'il peut et décrit avec force détail la situation pénible dans laquelle ils se trouvent. « Il y a tellement de nécessiteux, tellement de détresse parmi les réfugiés de mon église », affirme-t-il. De son côté, Speciose semble faire preuve de déférence et de soumission envers son « protecteur ». Elle emploie le mot « *Padiri* » pour s'adresser au prêtre et celui-ci évoque le fait qu'elle est « soumise et prévenante, conforme au rôle de l'épouse rwandaise ». Quoique cette référence à la vie conjugale laisse entrevoir les arrière-pensées du narrateur, l'on peut tout de même affirmer qu'à ce point du récit il entretient encore un certain respect pour la femme. (FS, pp. 16-17)

En revanche, malgré des apparences de sentiments honorables, le désir sexuel taraude le prêtre, ce qui perturbe déjà sa perception de la réalité. Son désir provoque chez lui une réaction étrange face à l'utilisation par Speciose du terme pourtant usité de « *Padiri* ».

« *Padiri* » : père. Quel étrange mot. Depuis mon ordination, je ne m'y suis toujours pas habitué. [...] Speciose refuse de m'appeler par mon prénom et de me tutoyer : autre manière d'instaurer une distance, comme son silence? Une résistance aussi au moindre début d'intimité entre nous? Ou alors éprouve-t-elle du mépris pour moi parce que je suis hutu? Ce n'est pas de la paranoïa de ma part et, certes, je peux comprendre : à sa place et dans les circonstances que nous traversons, je crois que j'en voudrais à tous les Hutu. Cette femme doit vivre les pires moments de sa vie. (FS, p. 9)

Dans cet extrait, le narrateur interprète l'attitude de Speciose comme de la discrimination et du mépris potentiels. Cette tendance à l'auto-victimisation est décelable dans plusieurs autres passages. Par exemple :

Mon hôte ignore ou elle veut ignorer l'homme sous la soutane. Un homme avec les mêmes pulsions et les mêmes craintes qu'un autre. Celui qui, par peur d'être tué par les rebelles du FPR, porte un pistolet à la ceinture. Moi aussi je me sens menacé. Autant qu'elle. Autant que les deux mille réfugiés de mon église. (FS, pp. 9-10)

En ce qui concerne l'attitude initiale du narrateur envers les miliciens, il affirme avec conviction son rôle de pasteur et ne semble pas les tenir en très haute estime : « À moi, ces soldats de fortune demandent de choisir mon camp, celui des cafards ou des patriotes malgré mes justifications : je suis le pasteur de tous les croyants, qu'ils soient hutu ou tutsi » (FS, p. 11). Cette position est également perceptible dans sa description du chef des miliciens, un certain Damascène :

C'est un garçon que je connais bien. Nous étions ensemble au séminaire avant qu'il ne rejoigne les jeunesses du MRND. Grand, coiffé d'une casquette de base-ball, les yeux exorbités et rouges, un fusil dans une main, une machette noircie de sang dans l'autre, il ne ressemble plus en rien au pieux étudiant d'alors. (FS, p. 11)

Compatissant avec le sort de cette « foule de malheureux sur lesquels il a droit de vie ou de mort », il s'irrite du comportement de cet homme : « Bien sûr, il est grisé par son nouveau et terrible pouvoir. J'ai du mal à contenir mon irritation devant cette pose indécente : ce pauvre Damascène se prend réellement pour un chef de guerre! » (FS, p. 12)

Soudain, quelques pages plus loin, le lecteur assiste à un véritable point tournant dans le récit. Alors que les combats font rage entre les FAR et le FPR, un tir d'obus sur

l'église fait au moins quinze morts et plusieurs blessés. Très lucide, le narrateur explique la situation et dénonce le carnage :

Devant ce carnage, j'en veux surtout au FPR d'être si facilement tombé dans le piège des FAR. La provocation destinée à tuer des innocents a parfaitement réussi. En tirant sur une position ennemie, les rebelles ont répliqué sans réfléchir, oubliant qu'il s'agissait d'une église remplie de ceux qu'ils prétendaient défendre. Redoutable stratégie! (FS, p. 23)

Or, lorsque les humanitaires tentent d'évacuer les blessés, les miliciens en profitent pour s'en prendre à ces derniers. Quand le père Stanislas tente de s'interposer, il est littéralement attaqué par deux miliciens.

« De quoi tu te mêles, toi? » riposte un milicien très excité. Et l'un de ses comparses m'envoie un coup de gourdin sur la tête qui me fait perdre l'équilibre et m'effondrer lourdement sur le parvis. J'ai à peine le temps de songer que ni ma soutane ni le pistolet que je porte n'impose plus le respect. (FS, p. 24)

Affalé par terre, il les entend poursuivre leur tâche, et quand il rouvre les yeux, il assiste, impuissant, à une véritable tuerie. Cet épisode est évoqué par le narrateur avec une profusion de détails qui semble résister à l'oubli et au passage du temps. En voici un extrait :

Dans le brouillard de mon étourdissement, les hurlements des victimes me parviennent encore et aussi le bruit sec des os qui craquent sous chaque coup. [...] Quand je rouvre les yeux, un homme, effondré à deux pas de moi, oscille sur ses genoux, son front ouvert saignant à grands flots. Il essaie de se relever, mais, à nouveau, on le jette à terre pour l'achever à grands coups sur la tête. Son crâne éclate comme une coque de noix. Ce bruit très particulier résonne longtemps à mon oreille. Un liquide tiède m'éclabousse le visage et les mains : un peu de son sang et de sa cervelle. Un autre réfugié est tailladé à la nuque. Il meurt sur-le-champ, le dos barbouillé d'écarlate qui coule à gros bouillons de sa blessure ouverte. Les gens de la Croix-Rouge, tous des Européens, assistent au spectacle avec des mines horrifiées. Puis ils s'efforcent de récupérer les cadavres. Mais les miliciens les en empêchent, exigeant qu'on laisse les corps là où ils ont été abattus. Pour répandre la peur, probablement. (FS, pp. 24-25)

Après ce violent épisode, le discours et le comportement du prêtre commencent à changer. Tout d'abord, il se sent souillé et étrangement honteux de ce qui vient d'arriver.

Durant ma douche que je prolonge, je lave et relave mon visage et mes mains pour tenter de me débarrasser de toute cette violence dont je me sens souillé. Pourtant persiste sur moi, en dépit du parfum du savon, une odeur de sang, chaude et ferreuse. L'odeur de la honte. (FS, p. 26)

Puis il constate, troublé, qu'il commence à sentir un début d'inclination pour les tueurs.

Je ne comprends pas ce qui arrive. Je ne comprends pas ce qui m'arrive. Ou plutôt je refuse de croire ce que je sens s'installer en moi : comme un début d'inclination pour les exécuteurs. Insensiblement, je glisse de leur côté. Et je sais très bien que ce n'est pas digne d'un chrétien. Mais je sais aussi que la cause des FAR est juste et politiquement, j'approuve leur action de ce matin. Tout ça est de la faute des Tutsi, au bout du compte. Ils n'ont qu'à pas se laisser faire. Ou partir vivre ailleurs. En Éthiopie, là d'où ils viennent. Avant leurs incursions depuis l'Ouganda, nous vivions tous en bonne intelligence, entre chrétiens. À cette heure, je ne saurais même plus vraiment dire si je suis toujours compatissant à l'égard des réfugiés. Sur l'instant, j'ai été horrifié de la manière inhumaine dont les miliciens les ont tués. Mais, contrecoup du carnage, peut-être, me voici rempli d'une haine irrépressible, spontanément dévoré d'hostilité envers tous ces cafards de Tutsi. Pourtant, j'ai accueilli Speciose et ses gamins chez moi... mais pour quel motif, en réalité? L'aurais-je fait si elle n'était pas jolie? (FS, pp. 26-27)

Dans l'extrait ci-haut, le narrateur a mauvaise conscience face à ce début de consentement au génocide. Mais plus étonnant encore est son recours à la rhétorique évoquée dans le deuxième chapitre de ce mémoire. Enfin, les dernières phrases à propos de Speciose annoncent un durcissement du prêtre à son égard.

Joignant les actes à la pensée, il s'habille en vitesse, « pour chasser [sa] mauvaise conscience », puis retourne à l'église avec une caisse de bière pour les soldats. À son arrivée, l'accueil des soldats lui est favorable : « "Alors, *Padiri!* s'exclame leur officier en bombant le torse, tu reviens à la raison?" Et nous trinquons à la victoire des FAR. » (FS, p. 27)

Au moment crucial où le prêtre se sent fléchir et où il adopte le discours des génocidaires, la question de sa propre identité le tourmente. Alors que le narrateur est hutu, sa propre mère est tutsi et réfugiée à l'hôtel des Mille Collines. Juste avant d'aller offrir de la bière aux soldats, il repense à sa propre famille : « Je pense à mon père que je ne connais pas. Ma mère ne m'a jamais parlé de lui. Pourquoi? Par honte? C'est à cause de lui que je suis hutu. » (FS, p. 27) Ce thème de la pseudo-honte de sa mère refait surface lors de sa visite à l'hôtel :

J'essaie de la rassurer, de lui faire comprendre que le FPR est responsable de tout cela. Elle hoche la tête en forme d'approbation mais avec ce regard plein de chagrin, comme chaque fois que je soulève le problème de l'ethnicité. Avant la guerre, nous n'en parlions jamais. C'était un sujet tabou entre nous, une question que maman taisait, comme l'identité de mon père. Quel

secret recèle ce silence? A-t-elle honte de m'avoir conçu avec un Hutu... si c'en était un? (FS, p. 35)

Cette interrogation plonge le narrateur dans une analepse qui remonte à 1973, année d'une série de purges antitutsi dans le pays. Un jour, alors que le narrateur était au petit séminaire, des étudiants du grand séminaire firent irruption dans la classe. Lorsqu'ils demandèrent aux élèves tutsi de se lever, le petit Stanislas se leva. « À l'époque, je n'avais aucune conscience de ce qui constitue l'ethnie d'un individu », explique le narrateur. Sa mère étant tutsi, il lui paraissait tout naturel qu'il le soit aussi. Mais Damascène, originaire de la même colline et déjà chef des meneurs, se tourna vers lui et lui ordonna de s'asseoir puisqu'il était hutu. Voici la réaction du petit Stanislas, telle qu'évoquée par le narrateur :

Cela me fit tout drôle. Jamais on ne m'avait désigné ainsi et j'eus l'impression soudaine d'en être transformé, de subir une métamorphose. Je ne savais plus ce que j'étais. Sentiment assez désagréable d'autant plus que la question de l'ethnicité me paraissait mystérieuse. Bien sûr, comme tout le monde, j'étais capable de distinguer les traits d'un Tutsi de ceux d'un Hutu, de les différencier par leur taille ou par la forme de leur nez mais, en fin de compte, comment déterminer ce qui les dissociait réellement? Et moins encore comprendre ce qui faisait de moi l'un ou l'autre. Mon nez plat n'était pas celui d'un Tutsi, ni ma grande taille celle d'un Hutu, mais ma mère l'était quand même tutsi. (FS, p. 36)

Dans cet extrait, le jeune Rwandais ne sait que penser des stéréotypes appris à l'école et qui ne concordent pas avec sa réalité. À son retour, lorsqu'il raconte la scène à sa mère et lui demande pourquoi il n'est pas tutsi comme elle, elle lui intime de se taire et lui dit ceci : « Un enfant n'a pas d'ethnie! » (p. 36) À la lecture de cet épisode, l'on ne peut s'empêcher de repenser aux propos d'Amin Maalouf sur la question de l'identité, des propos déjà cités dans le cadre de l'analyse du roman de Diop.

Le changement d'attitude du prêtre s'accompagne d'un durcissement envers Speciose. Le silence persistant de cette dernière et de ses enfants le trouble au plus haut point et il leur en tient de plus en plus rigueur : « Je me sens jugé, accusé. M'en veulent-

ils? Me perçoivent-ils uniquement comme un Hutu, un de leurs bourreaux? Je les vois à présent sous un nouveau jour. Entre eux et moi, on dirait qu'un rideau est tombé. » (FS, p. 29) C'est donc vers la fin de la première partie que le père Stanislas cède finalement à ses démons intérieurs et force un premier rapport sexuel avec Speciose. Il s'agit là du premier crime commis par ce prêtre devenu bourreau. Dans le passage suivant, le narrateur raconte ce viol initial de la réfugiée :

À nouveau, je l'attire à moi. Cette fois, Speciose ne résiste pas, s'étend sur le lit où je lui fais l'amour. Enfin, c'est une façon de dire : je me contente de pénétrer son corps passif, sans réaction. Quelque part au fond de moi, je sens que je lui fais subir un moment pénible mais je veux l'ignorer. Dans le cœur de mon cœur, je sais qu'elle me déteste. (FS, p. 41)

Après le crime, il se fait la réflexion suivante : « Je la hais mais je me hais encore plus. » (FS, p. 42)

Le lendemain, visiblement honteux et tourmenté, le père Stanislas cherche à rationaliser ce premier forfait. Il se lance alors dans un discours qui oscille entre sa lucidité initiale et une rhétorique douteuse à propos du soi-disant mépris de Speciose à son égard. Constatant qu'elle a les yeux rougis d'avoir pleuré, il s'interroge : « Mais pourquoi? Parce que j'ai couché avec elle et que je suis prêtre? Ou bien parce que je suis hutu? » (FS, p. 42) Puis, dans un élan de lucidité, il réalise l'impuissance de la femme : « A-t-elle vraiment eu le choix? » (FS, p. 43) Mais la rhétorique reprend aussitôt ses droits sur cette conscience coupable :

Mais, aussi, de quoi pourrait-elle se plaindre réellement? Se figurait-elle que j'allais l'héberger comme ça, sans exiger quelque chose en retour? En tous cas, je n'ai fait là que ce que ferait n'importe quel homme dans les mêmes circonstances. Sans doute s'estime-t-elle trop belle pour moi, trop distinguée pour un Hutu. Sa réaction me perturbe tant que j'en viens presque à lui demander pourquoi elle a accepté de venir chez moi et si elle me trouve si indigne d'elle. Mais je n'ose pas, parce que, quelle que soit sa réponse, ce serait l'aveu de sa répulsion à mon égard. Et ça, c'est la dernière chose que j'aimerais entendre d'une femme. D'une Tutsi surtout. Cela voudrait dire que, quoi que je fasse ; même en la sauvant d'une mort certaine, en lui offrant la chambre de ma mère, jamais je ne parviendrai à m'élever dans son estime. (FS, p. 43)

Suite à ce premier passage à l'acte, un face à face avec Damascène vient clore la première partie du récit. Lorsque le chef des miliciens demande au prêtre la liste des gens voulant être évacués par la MINUAR, celui-ci refuse spontanément : « Tu ne peux pas me demander cela, Damascène, je ne suis pas prêt à faire peser un tel poids sur ma conscience. » (FS, p. 44) Malgré les menaces du milicien, ce premier rapport de force se solde par la capitulation temporaire de Damascène.

L'on apprend dans une seconde analepse que le rapport bourreau-victime entre Damascène et le prêtre remonte à leur jeunesse. En effet, Damascène était un élève médiocre qui avait redoublé plusieurs années. Comme l'explique le narrateur, « il s'efforça de se distinguer par un militantisme antitutsi effréné » (FS, p. 46). Chaque fois que l'envie lui en prenait, il interpellait le jeune Stanislas en le traitant de « Tutsi-Hutu » avant de le frapper à la nuque. D'où le sentiment d'humiliation du narrateur face au nouveau « joug de [son] ancien bourreau » (FS, p. 47).

Dans la deuxième partie du récit, les processus de déchéance déjà enclenchés s'accélérent et l'étau du génocide se resserre peu à peu autour du prêtre. Tout d'abord, son attitude face aux réfugiés passe de l'empathie au ressentiment. Lors d'une première évacuation orchestrée par la MINUAR, le prêtre s'irrite du branle-bas de combat général :

La situation est terriblement tendue. Pour une fois, je conviens que les *interahamwe* ont raison. Et c'est à mon tour de m'insurger, car je n'en reviens pas de l'ingratitude, de l'arrogance de ces Tutsi prêts à se jeter dans les bras des rebelles envahisseurs, sans hésiter à mettre ma vie en danger. Je dis arrogance, car comment expliquer qu'ils soient si peu reconnaissants pour tout ce que j'ai fait pour eux : moi qui les ai reçus, laissés s'installer ici, nourris jusqu'à vider complètement l'économat! [...] Tous sont des traîtres, le soldat qui me l'expliquait hier sur le parvis de l'église avait raison. Et tous me méprisent certainement pour ce que je suis. (FS, pp. 50-51)

Cette incompréhension du désir des réfugiés de partir en zone FPR se retrouve également dans la remarque suivante : « Quel étrange projet que de vouloir se rendre dans la zone contrôlée par ceux qui sont à l'origine de leur propre malheur! » (FS, p. 53)

En ce qui concerne Speciose, s'il ressent parfois le besoin de lui demander pardon, il continue pourtant à coucher avec elle, et il invite même une deuxième femme à emménager avec lui. Il démontre d'abord de la compassion envers cette Dafrose, mais il est de nouveau rongé de désir et elle subira le même sort que Speciose. Les jours suivants, le père Stanislas recueille trois nouvelles filles qui partagent son lit à tour de rôle. « Me voici doté d'un véritable harem » (FS, p. 78), fanfaronne-t-il.

Mais c'est avec Damascène que le rapport de force se fait le plus intense. Au début de cette deuxième partie du récit, le narrateur décide de lui tenir tête : « il me faut du courage, lutter pour la vie du plus grand nombre de réfugiés possible » (FS, p. 55). Il se dit même prêt à assumer son autorité morale et à affronter la mort : « Le temps est venu de faire mes preuves, de mettre en pratique tout ce que j'ai appris, ce que je prêche jour après jour. S'il le faut, j'irai vers la mort la tête haute, je m'y rendrai avec des idées fermes. » (FS, p. 56) Mais sa volonté est rapidement mise à l'épreuve lorsque Damascène lui impose un dilemme cruel : s'il veut éviter que tous les réfugiés soient tués, il doit donner au chef des miliciens la liste de ceux qui seront évacués le lendemain. Évaluant la situation, le prêtre s'interroge sur les origines du comportement de ce milicien :

Qu'est-ce qui pousse un homme comme Damascène, un être ordinaire tel que lui, quelqu'un qui n'a jamais vécu au temps de la monarchie, à en vouloir aux Tutsi au point d'en faire carrière, de bâtir toute son existence là-dessus? Pourquoi construire son identité dans la négation de l'autre? Que lui ont-ils fait, ces Tutsi? D'où lui vient cette haine? Est-ce la haine pour la haine ou y a-t-il autre chose? Un traumatisme de jeunesse, peut-être? A-t-il, comme moi, subi au séminaire la persécution d'une petite brute – tutsi, cette fois? Ou alors est-il animé d'un complexe d'infériorité? Mais cela suffit-il à conduire un homme au Mal absolu? (FS, p. 58)

Voilà un homme qui se transforme tranquillement en bourreau, mais qui se distingue encore du chef des miliciens et qui ne comprend pas l'origine de toute cette violence. Chaque bourreau a donc sa propre histoire, et si l'idéologie génocidaire fournit un discours commun, chaque conscience possède son propre mécanisme et détient ses

propres secrets. Le prêtre accepte finalement de donner la liste à Damascène, à condition qu'il épargne les femmes et les enfants.

Comme le prêtre n'est pas à court de paradoxes, sa désapprobation pour Damascène s'accompagne parfois d'un sentiment d'envie. « Il a de la chance d'être bien affirmé, solidement ancré dans son identité », remarque le narrateur. « Lui n'a pas à subir mes tâtonnements, mes hésitations, mes doutes, ceux que j'éprouve depuis l'enfance, depuis cette révélation du séminaire. » (FS, p. 61)

Le lendemain matin, lorsque Damascène procède à l'appel des réfugiés, y compris deux femmes, le narrateur s'indigne et se morfond. Mais aussitôt, sa rhétorique douteuse l'aide à se déculpabiliser : « [...] pendant tout ce temps, ces mots cognent dans ma tête : je ne fais que mon devoir. Pourquoi veulent-ils aller rejoindre l'ennemi? Sans doute méritent-ils leur sort. En fait, ces gens sont des traîtres. » (FS, p. 66) Ce va-et-vient entre lucidité et rhétorique est continué au sein de cette deuxième partie, et le narrateur en est bien conscient : « Depuis le début du conflit et l'arrivée des réfugiés dans mon église, j'oscille sans trêve, déchiré entre mauvaise conscience et autojustification. Mon combat est constant. Ai-je vraiment des reproches à me faire? » (FS, p. 73)

Alors que le prêtre lutte de plus en plus pour ne pas succomber à l'impunité ambiante, de nouveaux personnages de bourreaux illustrent la nature collective et organisée du crime de génocide. Le premier, Félix, était le boy du prêtre avant de se transformer en tueur de Tutsi. Lorsqu'il reproche au prêtre de « cacher des cafards », ce dernier se sent totalement humilié : « Je n'aurais jamais cru que cela m'arriverait un jour : subir des remontrances de la part d'un boy. » (FS, p. 76) La deuxième, la conseillère municipale, menace le prêtre et lui reproche de soutenir les « Inyenzi » (FS, p. 77). Le

troisième, le bourgmestre, refuse de faire enterrer les cadavres, ce qui inspire au narrateur la remarque suivante : « Comme Damascène, ce bourgmestre aveuglé par le devoir est hutu avant d'être homme. Peut-être ont-ils raison, peut-être est-ce moi qui me trompe. » (FS, p. 84)

Un moment crucial de la deuxième partie du roman est déclenché lorsque le père Stanislas confie un réfugié à Damascène, et ce, de son plein gré. Lorsque le narrateur apprend que des rebelles ont réussi à pénétrer dans l'église durant la nuit, il reproche aux réfugiés de les avoir laissés entrer. Alors qu'une réfugiée hutu dénonce l'homme qui leur a ouvert la porte, il livre ce dernier à Damascène, et « avec une telle tranquillité d'esprit » (FS, p. 88) qu'il en reste troublé. À ce point du récit, l'attitude des miliciens envers le narrateur commence à changer. À ce prêtre qui maintenant s'enivre tous les jours et fume du chanvre, l'on octroie le surnom suivant : « le Jeune » (FS, p. 89). Puis, lorsque ses « protégées » du presbytère demandent à être évacuées, il sort complètement de ses gonds, les accusant de n'avoir aucune reconnaissance et les traitant de « garces ». Se sentant « repoussé par tous, Hutu comme Tutsi », il en veut « au monde entier » (FS, p. 93).

Avec toute cette hargne au fond du cœur et ce sentiment de solitude qui le tenaille, il est maintenant « disposé à faire [son] devoir », « ne serait-ce que pour sauver [sa] mère » (FS, p. 95). Résigné à aider Damascène, il prétend alors que sa position spirituelle et sociale « ne [lui] permet plus de rester les bras croisés face à cette invasion tutsi, à cette menace à la survie de [son] peuple » (FS, p. 95). Une fois la décision prise de consentir au génocide, le narrateur se sent soulagé : « Depuis que je me suis réconcilié

avec l'idée de remplir mon juste devoir, je me sens plus à l'aise vis-à-vis de ma conscience. » (FS, p. 96)

Après cette longue et tortueuse déchéance, tous les éléments sont maintenant réunis pour la chute définitive. Lorsque les miliciens décident finalement de massacrer les réfugiés, le père Stanislas hésite un moment, mais prend la machette que lui tend Damascène et participe allègrement à la tuerie. Cet épisode fondamental est décrit avec force détails. Durant presque quatre pages, le narrateur relate chaque instant du massacre et décrit chacun de ses sentiments avec une grande minutie. Sa première victime, le frère d'Assumpta, l'une des filles qu'il abrite chez lui, reste « imperturbable et comme absent », ce qui le rend presque « inhumain » et agace foncièrement notre bourreau. Dans le passage suivant, le narrateur explique ce qu'il ressent lorsqu'il tue ce premier homme :

Plus je le frappe, plus j'éprouve du plaisir ; maintenant, j'ai vraiment envie de l'assommer. Sa chair s'écarte à chaque secousse, révélant le muscle rouge sous la peau noire. Comme un bœuf à l'étal du marché. Mon Dieu, que m'arrive-t-il? Jésus, sauvez-moi, par pitié, arrêtez ma main! Mais je m'acharne sur ce bougre qui demeure silencieux et tente même de se relever. Que le supplice paraît lent, si long et comme on s'adapte vite à tout, y compris l'horreur. Au bout de quelques coups, je suis anesthésié et déjà habitué au maniement de la machette, sans plus même en relever l'atrocité. Je me débrouille plutôt bien pour un débutant, consentant à la souffrance de l'autre, celui qui se recroqueville, se tord au bout de la lame. Dès la première coupure, il a cessé d'être, réduit à un simple chiffre, celui du décompte et de l'effort, de l'accomplissement de l'acte au nom de la cause. La première victime déclenche l'instinct meurtrier, après, le plaisir de la violence brute l'emporte. Le Mal vous subjugue, vous domine, captive votre raison et se comporte comme un être autonome. Et puis il y a le pouvoir, ce formidable pouvoir de la force qui fait miroiter la possibilité de dominer l'autre. Le Mal détache le bourreau de sa victime, efface l'empathie. (FS, p. 104)

Cet extrait plutôt troublant contient plusieurs aspects évoqués par les tueurs interrogés par Hatzfeld : l'initiation du premier meurtre, l'habitude de l'horreur qui s'installe ensuite, la déshumanisation de la victime, le sentiment de pouvoir et le plaisir que procure la violence brute. Par la suite, le narrateur décrit l'amoncellement des cadavres qui « perdent toute humanité » ainsi que l'attitude des miliciens qui « rigolent et se vantent bruyamment » pendant le « travail » (FS, p. 105). Pourtant, à la fin du massacre, le

narrateur est saisi de spasmes et de vomissements. Exténué, il laisse tomber sa machette et quitte le lieu du crime. Et le narrateur de conclure : « Que dire, que penser après cela? » (FS, p. 105)

Dans la foulée de ces crimes horribles, le prêtre se sent dans un état particulier : « Je me sens dans un étrange état de dédoublement ; la culpabilité scinde l'âme en deux : celui qui commet l'acte et celui qui le regarde. » (FS, p. 107) Voilà qui rappelle une théorie évoquée dans le deuxième chapitre de ce mémoire, soit celle d'Éliette Abécassis à propos de la scission à l'intérieur de l'être...

Dans la dernière partie du roman, le narrateur éprouve d'abord du remords. Il est troublé par son horrible crime et repense à sa première victime : « À quoi pense-t-on face à la mort? Moi, je n'oublierai pas son regard vide, ses yeux noirs où, je l'imagine, déferlaient des images en rythme accéléré. » (FS, p. 118) Lucide dans son tourment, il réalise qu'il a fait le mauvais choix : « Finalement, j'aurais dû refuser la machette et mourir avec le frère d'Assumpta et les autres. Oui, c'est cela que j'aurais dû faire. » (FS, p. 121) Et lorsque sa mère lui rappelle que « c'est un cafard qui [l'a] mis au monde », la brutalité du mot le stupéfie.

En revanche, cette attitude laissera bientôt place à cet inévitable déni qui unit à peu près tous les génocidaires. Lors de l'exode au Zaïre, il se sent plus d'affinités avec les miliciens : « Je me sens plus en sécurité parmi les miliciens, certain de croiser toujours parmi eux un cousin, un ami d'enfance. Avec les cancrelats tutsi, ce ne sera plus pareil. » (FS, p. 130) Même la relation avec sa propre mère subit les contrecoups de ses crimes. Celle-ci décèle la transformation de son fils et lui indique qu'il parle maintenant comme un *Interahamwe*. La réaction du narrateur à ces propos fait sursauter le lecteur : « Je

repense aux propos de Damascène ; c'est vrai, on ne peut jamais faire confiance aux Tutsi, pas même à sa propre mère. Quelle race d'hypocrites et de menteurs! » (FS, p. 137)

Durant son exil en France, le négationnisme est poussé à son maximum. Il affirme ne plus ressentir de remords et avoir simplement fait son devoir. « S'il y a culpabilité, elle est collective », déclare-t-il. Lorsqu'il est arrêté et mis en prison, il tombe des nues devant les accusations auxquelles il doit faire face : « Des actes de génocide? Quel grand mot, à la signification bien improbable! » (FS, p. 143) Devant les accusations que lui adressent ses anciennes « protégées », il réagit en les traitant de « petites traîtresses » (FS, p. 145) et déclare que cela confirme la justesse de sa nouvelle haine des Tutsi. À propos de son maniement de la machette, il se tisse toute une toile d'excuses biaisées afin de se disculper de toute responsabilité :

Mais ai-je eu le choix? Absolument pas! Il en allait de ma vie et de tous les gens que je protégeais, ce qui n'est pas moindre. Et puis, quand on y réfléchit, j'ai simplement obéi à mon devoir patriotique. Ce n'est pas à moi de payer les décisions de Damascène et de ses commanditaires du gouvernement. (FS, p. 145)

À la toute fin du récit, il espère être innocenté et ne redoute que l'opinion de sa mère et de ses vieux paroissiens français.

Le roman de Sehene s'avère particulièrement riche et permet de réfléchir en profondeur à l'expérience des bourreaux durant le génocide. Cette confession met en lumière la complexité du parcours psychologique de l'homme qui devient le tueur de ses semblables. Le récit permet également de transcender la nature collective du crime de génocide pour focaliser l'attention sur la conscience individuelle d'un seul tueur. La déchéance du père Stanislas ne se fait pas du jour au lendemain. Le processus est long, tortueux et rempli de va-et-vient entre lucidité et discours d'autojustification. La rhétorique évoquée dans le deuxième chapitre de ce mémoire est utilisée par le prêtre

chaque fois qu'il ressent le besoin d'endormir sa conscience. Ce besoin émerge tant au moment de la tentation qu'une fois le crime commis. Le récit s'articule autour de certains événements clés : l'attaque du prêtre par les miliciens, son premier viol, le moment où il livre son premier homme à Damascène et, bien sûr, le massacre à la machette. Dans la dernière partie, le narrateur passe d'un honnête remords à cette forme de négationnisme virulent auquel furent confrontés la plupart des journalistes. Ainsi, par le biais de l'imagination et d'un « ego expérimental », l'écrivain a pu outrepasser le silence des bourreaux et offrir une représentation du génocide qui permet d'approfondir notre connaissance de certains mécanismes psychologiques de la violence collective.

4.4. Quelques conclusions

La première section de ce chapitre visait à introduire les œuvres de notre corpus en réfléchissant sur le contexte de production de celles-ci. Alors que les ouvrages de Waberi et de Diop sont issus d'une commande de *Fest'Africa*, ceux de Courtemanche et Sehene proviennent d'une initiative personnelle. Comme l'écriture d'un génocide procède d'une éthique particulière, nous avons abordé les questions de l'indicible et de l'écriture du tiers, puis nous avons démontré de quelle façon l'écriture fictionnelle s'apparente au rituel funèbre et nous avons traité du concept de « devoir de mémoire ». La deuxième section du chapitre a mis l'accent sur l'analyse des textes proprement dit. Premièrement, nous avons constaté que la fiction entretient des rapports ambigus avec le journalisme. Deuxièmement, nous avons étudié de quelle façon l'œuvre littéraire est devenue un espace de réflexion quant à la mission de l'écrivain devant un crime d'une telle nature. Troisièmement, nous avons considéré chacun des textes, afin d'en dégager les principaux aspects. Tout d'abord, rappelons que Waberi propose une écriture hybride

et fragmentée, qui oscille entre essai et fiction, récit de voyage et nouvelle littéraire. Notre lecture a donc mis l'accent sur les sections qui correspondaient à notre problématique. Diop, de son côté, nous offre un roman polyphonique qui repose sur plusieurs narrateurs incarnant divers protagonistes du génocide. Pour ce qui est de Courtemanche, nous avons droit à un roman traditionnel, avec un seul narrateur omniscient. Sehene se distingue des trois autres auteurs par la composition d'une longue confession, à la première personne, d'un prêtre devenu bourreau. Au niveau des thèmes abordés, l'on constate que l'histoire rwandaise se retrouve dans les quatre romans, de façon plus ou moins prononcée selon le cas. Le lieu commun de la folie, si présent dans le discours journalistique, se retrouve quant à lui dans deux ouvrages : celui de Waberi et celui de Courtemanche. Le récit du génocide comme tel se retrouve dans trois ouvrages sur quatre, puisque Courtemanche insiste plutôt sur la période qui précède le génocide. Pour ce qui est de la représentation des bourreaux, nous avons réalisé le schéma suivant. Pour chacun des auteurs, nous avons indiqué quels bourreaux ont été inclus au récit ainsi que la position narrative de ces derniers (narrateurs ou simples personnages évoqués à la troisième personne).

Auteur	Bourreau	Position narrative
Waberi	<ul style="list-style-type: none"> - un exécutant anonyme - un intellectuel 	<ul style="list-style-type: none"> - narrateur - narrateur
Diop	<ul style="list-style-type: none"> - Faustin Gasana : chef de milice - Aloys Ndasingwa : milicien - Tonton Antoine : commandant de plusieurs barrières - Père de Marina Nkusi : exécutant - Valérie Rumiya : dénonciatrice - Docteur Joseph Karekezi : organisateur 	<ul style="list-style-type: none"> - narrateur - narrateur - personnage - personnage - personnage - narrateur et personnage
Courtemanche	<ul style="list-style-type: none"> - miliciens anonymes - soldats de la garde présidentielle - sergent Modeste - amis et voisins de Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> - personnages - personnages - personnage - personnages
Sehene	<ul style="list-style-type: none"> - père Stanislas : violeur, complice et exécutant - Damascène : chef de milice - miliciens anonymes - Félix : exécutant, ancien boy du narrateur - une conseillère municipale - le bourgmestre 	<ul style="list-style-type: none"> - narrateur - personnage - personnage - personnage - personnage

Tableau 7 : Les bourreaux au sein de notre corpus.

Ce schéma démontre que contrairement au discours journalistique, le discours fictionnel aborde les tueurs dans toute leur diversité et toute leur complexité. Les bourreaux représentés appartiennent à tous les échelons possibles : exécutants, relais et organisateurs. Les motivations des bourreaux au sein de notre corpus sont également très diverses et complexes. Lorsque le bourreau est un simple personnage, l'évaluation de ses motifs dépend de la perception du narrateur. En revanche, lorsque le bourreau est lui-

participer aux massacres. Ces facteurs sont parfois clairs, comme l'idéologie et le sens du devoir de Faustin Gasana. Dans d'autres cas, comme celui du prêtre de Sehene, la psychologie du bourreau est plus complexe, combinant divers facteurs dont l'importance évolue avec le temps.

Ce tableau permet également de comparer l'attention portée au bourreau par chacun des auteurs. Le recueil de Waberi est l'ouvrage qui met en scène le moins de personnages de bourreaux. En revanche, les deux bourreaux mis en fiction occupent la position de narrateur et offrent une perspective intéressante. Diop et Sehene, de leur côté, sont les deux écrivains de notre corpus qui vont le plus loin dans la représentation du bourreau. Non seulement incluent-ils une multitude de bourreaux différents à leur récit, mais plusieurs occupent la position de narrateur, ce qui permet d'évaluer le discours et les motivations de chacun d'eux. Pour sa part, Courtemanche se distingue de ses collègues de plusieurs façons. S'il inclut des personnages de bourreaux à son récit, ces derniers sont presque toujours représentés en groupes et ils demeurent anonymes. Seul le sergent Modeste est un bourreau individuel, mais son comportement est relaté à travers le témoignage de sa victime. Par conséquent, aucun de ces bourreaux n'occupe la position de narrateur. Cela découle également du choix de confier le récit à un narrateur omniscient.

Le fait que l'auteur québécois se distingue des auteurs africains est intrigant. Un passage du roman de Courtemanche traite justement de cette absence de volonté de pénétrer la conscience des bourreaux. Alors que Valcourt veut écrire l'histoire du génocide et surtout de Gentille, le narrateur explique que les tueurs ne l'intéressent pas :

Les assassins ne l'intéressaient pas, leurs noms importaient peu. Figurants obéissants, marionnettes ridicules, pauvres bougres floués par tout le monde. On ne pouvait faire leur procès,

ni réclamer de punition, car devant les tribunaux de chez lui on les déclarerait incapables pour cause d'empoisonnement collectif de la pensée. (DPK, pp. 258-259)

Cette description des bourreaux comme étant des « figurants » et des « marionnettes » évacue tout un pan de la réalité. Cette simplification de la phénoménologie du bourreau se retrouvait également dans notre corpus journalistique. Bien que l'on ne peut reprocher à Courtemanche d'avoir choisi de s'intéresser surtout aux victimes, se pourrait-il que tant les journalistes que cet écrivain québécois, tous des observateurs occidentaux, aient été dans l'incapacité de fournir l'empathie nécessaire à une véritable compréhension des génocidaires? Rappelons que seuls Patrick de Saint-Exupéry, grand reporter du quotidien *Le Figaro*, et Jean Hatzfeld, un journaliste français né à Madagascar, ont cru bon de s'attarder au discours des tueurs rwandais...

Si l'on veut saisir véritablement l'expérience des génocidaires, il est nécessaire de faire un saut décisif dans l'imaginaire. Ce qui, bien entendu, est une stratégie inaccessible aux journalistes. L'imaginaire permet de transcender les frontières du négationnisme et de comprendre que les tueurs n'étaient pas une bande de fous redoutables ou simplement en colère. Quoique le caractère collectif du crime soit indéniable, dans la conscience de chaque tueur s'est décidé le sort des Tutsi.

Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons traité d'un sujet troublant, voire révoltant, mais qui concerne l'ensemble de l'humanité. Le génocide au Rwanda fut peut-être le premier sur le continent africain, mais l'histoire de l'extermination des peuples débuta bien avant et risque fort de se poursuivre. En témoigne le cas du Darfour, qui de nouveau illustre la violence dont est capable l'être humain. Il s'agit donc d'un sujet de grande importance, qui transcende les frontières des sciences sociales, des arts et des communications. D'où la nécessité d'études multidisciplinaires visant à conjuguer les différents savoirs sur cette forme ultime de violence collective.

Dans cette optique, nous avons décidé de comparer deux formes de discours ayant traité du génocide de 1994 au Rwanda : les discours journalistique et littéraire. Les journalistes, dont la mission est de rapporter l'événement au moment même où il se produit, ont d'abord eu de la difficulté à décrire une réalité qui dépassait de loin les cadres habituels de toute expérience humaine. Dans les premiers jours du génocide, la confusion était bien réelle au sein de la presse écrite. La couverture des événements s'améliora avec le temps, mais des erreurs d'interprétation persistèrent au fil des semaines et parfois même des années. Notamment en ce qui a trait à la nature des crimes commis, à l'histoire rwandaise et à la complexité des identités hutu et tutsi, ainsi qu'à l'identité des bourreaux et l'expérience vécue par ces derniers. En revanche, nous avons constaté que le discours journalistique était loin d'être homogène. Par exemple, des différences marquantes sont repérables selon qu'il s'agissait d'articles écrits à distance ou de reportages issus d'un contact direct avec le terrain. Nous pouvons conclure que le reportage est un genre journalistique essentiel à un bon traitement de l'information

internationale. Mais encore, la qualité de l'information dépend de la sensibilité de chaque journaliste, de ses connaissances et de son attitude sur le terrain. Ainsi, Patrick de Saint-Exupéry, du journal *Le Figaro*, s'est-il distingué de ses collègues grâce à l'intuition qu'il fallait confronter les bourreaux et rapporter leur discours, aussi frustrant et incompréhensible soit-il.

Les écrivains, de leur côté, ont bénéficié de quelques années de recul, de nombreuses lectures et de séjours au Rwanda avant d'avoir à se prononcer sur le sujet. Cela leur a permis de bien comprendre la nature du crime et d'insister sur certains éléments fondamentaux comme la planification et l'organisation des massacres. Or, un génocide n'est pas un crime comme les autres. Les écrivains l'ont bien senti et ont approché le sujet avec respect et humilité. Car si l'écriture journalistique est toujours limitée par les cadres organisationnels de l'entreprise, par la concurrence et par la définition de ce que constitue une nouvelle, l'écriture littéraire s'est soudain vue imposer de nouvelles contraintes de nature éthique et même esthétique. L'épisode de la pièce de théâtre dans le roman de Diop illustre très bien cette situation. Néanmoins, les œuvres littéraires de notre corpus ont réussi à apporter des éléments précieux à la réflexion. Alors que les milliers d'articles qui ont été écrits à propos du génocide offrent un discours fragmenté et hétérogène, les œuvres littéraires fournissent un condensé d'informations structurées par la forme que prend chaque récit. Par le biais des personnages et de la narration, le lecteur peut pénétrer l'univers du génocide et saisir toute la complexité de l'expérience vécue non seulement par les victimes, mais aussi par les bourreaux.

Pour comprendre le génocide, il était nécessaire de remonter à la période coloniale, période durant laquelle la question de l'ethnicité a semé les germes des

violences à venir. La suite de l'histoire rwandaise se caractérise par la manipulation constante des identités, par la discrimination et enfin par la mobilisation ethnique durant les années précédant le génocide. Mais la connaissance de l'histoire du Rwanda n'explique pas tout. Car si nombre de tueurs croyaient en l'idéologie du génocide et tuaient véritablement pour la « cause », alors d'autres facteurs sociaux et psychologiques devaient également être considérés. Outre les soldats et les miliciens convaincus, nombre de citoyens ordinaires furent réquisitionnés pour « travailler » aux barrières. Ni la folie, ni la colère ne pouvaient expliquer leur décision de passer à l'acte. Il était donc nécessaire, dans le cadre de ce mémoire, de se pencher sur la question de la conscience individuelle et du libre arbitre. Si le langage et l'imaginaire visait d'abord à endoctriner les esprits, la rhétorique du génocide a également servi à engourdir la conscience des moins résolus et par la suite à nier les crimes commis. Les journalistes ont ainsi été confrontés à un négationnisme généralisé, frontière qui ne pouvait être transcendée que par le choix d'une écriture fictionnelle. À l'exception de Courtemanche, un élément qui distingue donc le discours littéraire du discours journalistique est justement ce désir d'explorer la psychologie des bourreaux, d'imaginer ce qui pouvait bien se passer dans la conscience de chacun d'eux. À cette attitude correspond un choix narratif important : les bourreaux-narrateurs. Le récit à la première personne de ces bourreaux imaginaires a permis aux écrivains d'examiner en profondeur la situation existentielle de ces personnages.

Ce mémoire soulève néanmoins plusieurs questions supplémentaires, auxquelles d'autres types de recherche pourraient tenter de trouver des réponses. Par exemple, l'on constate tout le potentiel destructeur que contient le langage, notamment par le discours idéologique et des rhétoriques douteuses. Mais le langage possède également des vertus

thérapeutiques. Non seulement le discours littéraire tente-t-il de panser les plaies, mais il permet également de réfléchir en profondeur à ce qui s'est produit. Il serait donc intéressant d'approfondir cette question du pouvoir des mots, du langage et de l'écrit par l'étude de cas additionnels. Par ailleurs, l'on pourrait s'interroger sur la couverture du génocide par d'autres médias occidentaux, notamment les médias anglophones, ainsi que par les médias africains. En outre, notre étude pourrait être élargie à d'autres formes de communication, comme les documentaires, les magazines, les reportages télévisés, etc. En ce qui concerne la littérature, il sera intéressant de voir quels types de récits surgiront du Rwanda dans le futur. Aura-t-on droit à de véritables témoignages de bourreaux? Ou à d'autres romans sur le génocide? Il serait également pertinent d'étudier la réception des œuvres de notre corpus au Rwanda. Vont-elles véritablement contribuer au devoir de mémoire? Vont-elles permettre de réduire la fracture rwandaise et aider à l'essentielle réconciliation? Finalement, il serait intéressant d'approfondir la question du traitement médiatique des guerres et génocides à travers le monde. Comment pourrait-on améliorer la qualité de l'information et ainsi réagir plus promptement face à des crises de ce genre? Bref, les questions abondent et nous espérons avoir contribué ne serait-ce qu'un peu à la connaissance de ce qui s'est produit au Rwanda en 1994.

Annexe 1 : Sujets abordés dans les articles et leur fréquence d'apparition (selon le quotidien et l'année de couverture).

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
La Presse	1:94	1:8		1:1		1:4	1:2				1:6	1:1		
	2:8	2:1	2:3			2:2							2:1	
	4:22	3:1	4:32	4:6	4:4	4:3	4:2				3:1			
	5:21	4:9	6:5		5:3	6:1					4:2			
	6:4			7:1	6:1	7:1					5:2		5:1	
	7:7		8:4	8:1	7:3		8:3		7:1			8:1		
	8:6	8:6	9:74	9:1	9:2	10:1	10:1	10:1	8:1	9:1				
	9:78	9:41	10:1	12:10	10:1	12:14	12:7	12:14	10:1	12:3	10:1	10:2		10:1
	10:24	10:16	11:2	13:2	12:14	13:1	13:4	13:1	12:14	13:1	12:8	12:5	12:6	12:5
	11:2	11:4	12:17	14:1	13:1	14:2	15:3	15:4	13:1	13:1		13:8	13:2	13:1
	12:7	12:25	13:2	15:1	15:2	16:2	16:2	16:1	15:4	15:3	15:3	14:4	15:18	15:13
	13:12	13:2	14:2		16:2	17:2	17:1	17:4	16:1			15:5	15:18	15:13
	14:11	14:1	15:4						17:4					
	16:5	15:4												
	17:10	16:1												
	17:10	17:10												
	Le Devoir	1:65	1:1	1:2	1:2		1:1	1:1	1:1			1:3		
2:8			2:1	2:1							2:2			
3:1											3:3			
4:30		4:12	4:33	4:5	4:4	4:4	4:5				4:4			
5:30		5:1			5:15						5:2	5:2	5:3	
6:2														
7:2														
8:5		8:3	8:1	7:1			7:1	7:1			8:2			
9:40		9:27	9:50	8:3			8:1	8:1						
10:9		10:13	10:2	9:5										
11:2		11:6	11:3	10:2										
12:8		12:17	12:10	11:8										
13:6		13:1	13:1	12:11	12:20							12:11	12:19	12:2
14:19		14:8	14:2	14:3	13:1	13:1	13:1	13:1	13:1	12:4	12:6	13:1	14:5	14:5
15:1		15:6	15:1	15:1	14:1	14:1	14:1	15:2	15:6	13:1	13:2	14:9	15:12	15:14
16:3		16:2	16:1	16:1	15:3	15:3	15:1	16:3	16:1	15:1	14:4	15:3	15:12	15:14
17:8		17:2	17:1	17:1					17:6	17:6	15:5	17:1	17:1	17:1

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Le Monde	1:77 2:4 3:7 4:42 5:105 7:10 8:9 9:98 10:18 11:1 12:9 13:16 14:14 15:10 16:9 17:10	1:1 2:3 4:6 5:6 8:7 9:39 10:13 11:2 12:16 13:1 15:9 16:1 17:5	1:3 2:2 3:1 4:30 5:3 8:8 9:70 10:2 12:17 13:1 14:2 15:3	4:4 5:2 7:1 8:2 9:54 10:2 11:6 12:8 13:2 15:3	1:1 3:3 4:11 5:55 7:1 8:3 11:2 12:20 13:1 14:5 15:4 16:14 17:1	1:2 4:3 11:1 12:11 15:5 16:3 17:1	1:1 3:3 4:1 5:1 7:3 10:1 12:8 14:1 15:10 16:1	5:2 7:1 12:23 15:2	12:13 15:1	11:1 12:5 13:1 14:1 15:3	1:7 3:16 4:2 5:7 8:2 12:5 14:1 15:15	11:2 12:12 14:5 15:7	3:12 5:10 8:1
Le Figaro	1:35 2:5 4:12 5:55 7:8 8:2 9:39 10:4 11:2 12:1 13:7 14:13 16:1 17:1	1:2 9:6 10:6 11:1 12:2 16:1	9:7	1:2 5:1 9:5 12:3 13:2 14:1	3:1 4:2 5:32 7:2 8:1 11:2 12:3 13:1 14:4	4:1 12:4 15:2	8:1 10:1	12:2 15:3	12:3 15:1	5:1 12:3 15:3	1:4 2:1 3:1 5:6 8:1 12:3 13:3 14:4 15:2	5:7 8:1 11:1 12:6 13:3 14:2 15:5	1:1 3:6 5:8 12:2 13:2 14:1 15:8

Bibliographie

1. Corpus primaire

A. Œuvres littéraires

COURTEMANCHE, Gil (2000). *Un dimanche à la piscine à Kigali*. Montréal, Boréal.

DIOP, Boubacar Boris (2000). *Murambi, le livre des ossements*. Paris, Stock.

SEHENE, Benjamin (2005). *Le feu sous la soutane*. Paris, L'Esprit frappeur.

WABERI, Abdourahman A. (2000). *Moisson de crânes. Textes pour le Rwanda*. Paris, Le Serpent à Plumes.

B. Articles de journaux : du 6 avril 1994 au 31 décembre 2006, soit environ 3000 articles

Québec : Dépouillement du *Devoir* et de *La Presse*.

France : Dépouillement du *Figaro* et du *Monde*.

2. Corpus secondaire (Romans, récits, témoignages)

GROUPOV : Marie-France Collard, Jacques Delcuvellerie, Yolande Mukagasana, Jean-Marie Piemme, Mathias Simon (2002). *Rwanda 94*. Paris, Éditions Théâtrales.

HATZFELD, Jean (2003). *Une saison de machettes, récits*. Paris, Seuil, coll. « Fiction & Cie ».

MONÉNEMBO, Tierno (2000). *L'Aîné des orphelins*. Paris, Seuil.

TADJO, Véronique (2000). *L'ombre d'Imana. Voyages jusqu'au bout du Rwanda*. Actes Sud.

3. À propos du corpus primaire

BABÉLA, Carmen (2002). « Interview de Maïmouna Coulibaly », in *Amina*, <http://www.arts.uwa.edu.au/aflit/AMINACoulibalyM2002.html>, page consultée en mars 2006.

BAZIÉ, Isaac (2004). « Au seuil du chaos : devoir de mémoire, indicible et piège du devoir dire », in *Présence francophone*, n° 63, pp. 29-45.

BANCEL, Nicolas (2000). « Les médias français au Rwanda », in *Africultures*, N° 30, publié sur internet le 29-01,

http://www.africultures.com/popup_article.asp?no=1465&print=1, page consultée le 19-10-2007.

BREZAULT, Éloïse (2003). « Raconter l'irracontable : le génocide rwandais, un engagement personnel entre fiction et écriture journalistique », in *Éthiopiennes*, n° 71, 2^{ème} semestre, http://www.refer.sn/ethiopiennes/imprimer-article.php3?id_article=62, page consultée le 21-10-2005.

---, (2002). « Entretien avec Boubacar Boris Diop », in *Africultures*, publié sur internet le 21-10-2002, http://www.africultures.com/popup_article.asp?no=2577&print=1, page consultée le 31-01-2007.

---, (2001). « Note de lecture : Moisson de crânes, Abdourahman Waberi », in *Orées*, <http://orees.concordia.ca/archives/essai/brezault.shtml>, page consultée le 19-01-2006.

COQUIO, Catherine (2004). *Rwanda, le réel et les récits*. Paris, Belin.

DELAS, Daniel (2000). « Écrits du génocide rwandais », in *Notre librairie*, n° 142, Octobre-Décembre.

FRILET, Alain (1995). « Reportages en situation de guerre et de génocide », in *Les Temps Modernes*, Juillet-Août, No 583, pp. 149-160.

GASENGAYIRE, Monique (2006). *L'écriture du génocide dans le roman africain : Comment témoigner de l'indicible?*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.

KAVWAHIREHI, Kasereka (2003). Recension de l'ouvrage de B.B. Diop, in *Études littéraires*, Volume 35, n° 1, pp. 125-127.

LE PAPE, Marc (1995). « Des journalistes au Rwanda. L'histoire immédiate du génocide », in *Les Temps Modernes*, Juillet-Août, n° 583, pp. 161-180.

MARCELLI, Sylvain (2000). « Rwanda, mémoire d'un génocide. Le partage du deuil », in *L'Interdit*, novembre, <http://www.interdits.net/2000nov/rwanda2.htm>, page consultée le 14-11-2005.

---, (2000). « La parole des fantômes » (entretien avec K. Lamko), dossier « Rwanda, mémoire d'un génocide », in *L'Interdit*, novembre, <http://www.interdits.net/2000nov/rwanda6.htm>, page consultée le 14-11-2005.

MONGO-MBOUSSA, Boniface (2002). « Entretien avec Boubacar Boris Diop », in *Africultures*, no. 30, publié sur internet le 21-10-2002, http://www.africultures.com/popup_article.asp?no=1465&print=1, page consultée le 19-10-2007.

SEMUIJANGA, Josias (2003). « Les méandres du récit du génocide dans *L'Aîné des orphelins* », in *Études littéraires*, Volume 35, n° 1, pp. 101-115.

4. Théorie du journalisme

BOURDIEU, Pierre (1996). *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*. Paris, Raisons d'agir.

CRESCIUCCI, Alain et Jean TOUZOT, dir. (1998). *L'écrivain journaliste*. Paris, Klincksieck.

ESQUENAZI, Jean-Pierre (2002). *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

HAILLET, Pierre (1995). *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*. Bref, coll. « Science », n° 3.

LÉVEILLÉ, Maurice (1986). *Mythes du monde moderne*. Montréal, Bellarmin.

MAINGUENEAU, Dominique (1998). *Analyser les textes de communication*. Paris, Dunod, coll. « Lettres SUP ».

MOURIQUAND, Jacques (1997). *L'écriture journalistique*. Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».

NEVEU, Érik (2004). *Sociologie du journalisme*. Paris, La Découverte.

RIEFFEL, Rémy (2005). *Sociologie des médias*, 2^{ème} édition. Paris, Ellipse.

SORMANY, Pierre (2000). *Le métier de journaliste. Guide des outils pratiques du journalisme au Québec*. Montréal, Boréal.

WEILL, Henri, dir. (2005). *Journalistes : Des mots et des doutes*. Toulouse, Privat.

5. Théorie littéraire

BARTHES, Roland (1953 et 1972). *Le degré zéro de l'écriture, suivi de Nouveaux essais critiques*. Paris, Seuil.

ECO, Umberto (2003). *De la littérature*, Paris, Grasset.

FRAISSE, Emmanuel et Bernard MOURALIS (2001). *Questions générales de littérature*. Seuil, coll. « Points essais », série « Lettres ».

GENETTE, Gérard (1972). *Figures III*. Paris, Seuil.

GORDIMER, Nadine (1996). *L'écriture et l'existence*. Paris, Plon.

KUNDERA, Milan (1986). *L'art du roman*. Gallimard, coll. « Folio ».

---, (1993). *Les testaments trahis*. Gallimard, coll. « Folio ».

---, (2005). *Le rideau*. Gallimard, coll. « Folio ».

MAINGUENEAU, Dominique (2003). *Linguistique pour le texte littéraire*, 4^{ème} édition, Paris, Nathan.

PAVEL, Thomas (1988). *Univers de la fiction*. Paris, Seuil.

TASSEL, Alain (2006). « Du reportage au roman ou la greffe au cœur d'une poétique narrative », in *Cahiers de narratologie*, n° 13, <http://revel.unice.fr/cnarra/document.html?id=356>, page consultée le 13-11-2006.

ZÉRAFFA, Michel (1971). *Roman et société*. Paris, Presses universitaires de France.

6. Littérature africaine francophone

CHEVRIER, Jacques (1999). *La littérature nègre*. Paris, Armand Colin.

SEMUJANGA, Josias (1992). « La littérature africaine des années quatre-vingt : les tendances nouvelles du roman », in *Présence francophone*, n° 41, pp. 41-56.

7. Rwanda

BRAECKMAN, Colette (1994). *Rwanda, histoire d'un génocide*. Paris, Fayard.

---, (1996). *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*. Paris, Fayard.

BUGINGO, François (1997). *Africa Mea. Le Rwanda et le drame africain*. Montréal, Liber.

CHRÉTIEN, Jean-Pierre (1997). *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi : 1990-1996*. Paris, Karthala.

---, et coll., avec Reporters sans frontières (1995). *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris, Karthala.

COQUIO, Catherine (2004). *Rwanda, le réel et les récits*. Paris, Belin.

CORET, Laure, dir., (2005). *Rwanda 1994-2004 : Des faits, des mots, des œuvres, autour d'une commémoration*. Paris, L'Harmattan.

DALLAIRE, Roméo (2004). *J'ai serré la main du diable : la faillite de l'humanité au Rwanda*. Outremont, Libre Expression.

DES FORGES, Alison, avec Human Rights Watch et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (1999). *Aucun témoin ne doit survivre*. Paris, Karthala.

DESTEXHE, Alain (1994). *Rwanda, essai sur le génocide*. Bruxelles, Éditions Complexes.

DIOP, Boubacar Boris (2007). *L'Afrique au-delà du miroir*. Paris, Philippe Rey.

FUJII, Lee Ann (2006). *Killing neighbors. Social dimensions of genocide in Rwanda*. Thèse de doctorat, Washington, George Washington University.

GALLIMORE, Rangira Béatrice et Chantal KALISA, dir., (2005). *Dix ans après : réflexions sur le génocide rwandais*. Paris, L'Harmattan.

GOUREVITCH, Philip (1999). *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles. Chroniques rwandaises*. Paris, Denoël.

GOÛTEUX, Jean-Paul (2002). *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Paris, L'Esprit frappeur.

GUICHAOUA, André (2005). *Rwanda 1994 : les politiques du génocide à Butare*. Paris, Karthala.

KAPUSCINSKI, Ryszard (1998). « Conférence sur le Rwanda », in *Ébène, aventures africaines*. Paris, Plon, pp. 191-210.

KAREMANO, Charles (2003). *Au-delà des barrières. Dans les méandres du drame rwandais*. Paris, L'Harmattan.

KAYITESI, Annick (2004). *Nous existons encore*. Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon.

LUGAN, Bernard (2004). *Rwanda : le génocide, l'Église et la démocratie*. Monaco, Éditions du Rocher.

MUJAWAYO, Esther et Souâd BELHADDAD (2006). *La fleur de Stéphanie. Rwanda entre réconciliation et déni*. Paris, Flammarion.

MUKAGASANA, Yolande (2001). *Les blessures du silence*. Arles, Actes Sud.

PAYETTE, Dominique (2004). *La dérive sanglante du Rwanda*. Montréal, Écosociété.

PHILPOT, Robin (2003). *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. Montréal, Les Intouchables.

REYNTJENS, Filip (1994). *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*. Paris, Karthala

RUZIBIZA, Lieutenant Abdul Joshua (2005). *Rwanda, l'histoire secrète*. Paris, Panama.

SEHENE, Benjamin (1999). *Le piège ethnique*. Paris, Dagorno.

SEMUIJANGA, Josias (1998). *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologie et stéréotypes*. Paris, L'Harmattan.

VIDAL, Claudine (1995). « Les politiques de la haine », in *Les Temps Modernes*, Juillet-Août, No 583, pp. 6-33.

8. Génocides

ARENDDT, Hannah (1991, c1966). *Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*. Paris, Gallimard.

---, (1972). *Du mensonge à la violence*. Paris, Calmann-Lévy.

BROWNING, Christopher (2002). *Des hommes ordinaires. Le 101^{ème} bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*. Paris, Les Belles Lettres.

BRUNETEAU, Bernard (2004). *Le siècle des génocides. Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*. Paris, Armand Colin.

COQUIO, Catherine, dir., (1999). *Parler des camps, penser les génocides*. Paris, Albin Michel.

GOLDHAGEN, Daniel Jonah (1997). *Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*. Paris, Seuil.

HILBERG, Raul (1994). *Exécuteurs, victimes, témoins*. Paris, Gallimard.

JASPERS, Karl (1948). *La culpabilité allemande*. Paris, Les Éditions de Minuit.

LEVI, Primo (1986). *Les naufragés et les rescapés, quarante ans après Auschwitz*. Paris, Gallimard.

LINDQVIST, Sven (1998). *Exterminez toutes ces brutes*. Paris, Le Serpent à Plumes.

SÉMELIN, Jacques (2005). *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*. Paris, Seuil.

TERNON, Yves (1995). *L'État criminel. Les Génocides au XXe siècle*. Paris, Seuil.

WALLER, James (2002). *Becoming Evil, How Ordinary People Commit Genocide and Mass Killing*. Oxford, Oxford University Press.

9. Littérature de l'Holocauste

MERTENS, Pierre (2003). *Écrire après Auschwitz? Semprun, Levi, Cayrol, Kertész*. Série «Conférences des Midis de la Poésie», Belgique, La Renaissance du livre.

PARRAU, Alain (1995). *Écrire les camps*. Belin.

RINN, Michael (1998). *Les récits du génocide. Sémiotique de l'indicible*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

RUSZNIEWSKI-DAHAN, Myriam (1999). *Romanciers de la Shoah : si l'écho de leur voix faiblit*. Paris, L'Harmattan.

10. Autres ouvrages

ABÉCASSIS, Éliette (2003). *Petite métaphysique du meurtre*. Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France.

CÉSAIRE, Aimé (1989). *Discours sur le colonialisme*. Paris, Présence africaine.

KATTAN, Emmanuel (2002). *Penser le devoir de mémoire*. Paris, Presses universitaires de France.

MAALOUF, Amin (1998). *Les Identités meurtrières*. Paris, Grasset.

MAISONNEUVE, Jean (1998). *Les rituels*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je? ».

RICOEUR, Paul (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.

RIVIÈRE, Claude (1995). *Les rites profanes*, Paris, Presses universitaires de France.

WEI, Keling (2002). « Le temps à l'œuvre dans l'écriture du deuil : *L'Amant de la Chine du Nord* de Marguerite Duras », in *Études littéraires*, Vol. 34, n° 3.

11. Liste complète des ouvrages du projet « Écrire par devoir de mémoire »

DIOP, Boubacar Boris (2000). *Murambi, le livre des ossements*. Paris, Stock.

DJEDANOUM, Nocky (2000). *Nyamirambo!*. Bamako, Le Figuier ; Lille, Fest' Africa.

- ILBOUDO, Monique (2000). *Murekatete*. Bamako, Le Figuier ; Lille, Fest' Africa.
- KAYIMAHE, Vénuste (2001). *France-Rwanda, les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*. Paris, L'Esprit frappeur, Dagorno.
- LAMKO, Koulsy (2000). *La phalène des collines*. Kigali, Kuljaama.
- MONENEMBO, Tierno (2000). *L'aîné des orphelins*. Paris, Seuil.
- MWANGI, Meja (à paraître). *Great Sadness*.
- TADJO, Véronique (2000). *L'Ombre d'Imana. Voyages jusqu'au bout du Rwanda*. Paris, Actes Sud.
- VIANNEY RURANGWA, Jean-Marie (2000). *Le génocide des Tutsi expliqué à un étranger*. Bamako, Le Figuier ; Lille, Fest' Africa.
- WABERI, Abdourahman A. (2000). *Moisson de crânes, textes pour le Rwanda*. Paris, Le Serpent à plumes.